

x-rite

colorchecker CLASSIC

# ÉLÉMENTS

DE L'HISTOIRE

## DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS, JUSQU'A LOUIS XV;

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

HUITIÈME ÉDITION,

Corrigée et augmentée d'observations sur le règne de Louis XV, concernant les mœurs de la cour, le ministère, les finances, les progrès de l'esprit humain; continuée jusqu'à la mort de Louis XVI, par CH. MILLON, et jusqu'au jour du couronnement de Napoléon I<sup>er</sup>, empereur et roi, par M. DELISLE DE SALES, membre de l'Institut de France.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ ARTAUD, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N.º 37.

1806. Rey 1983

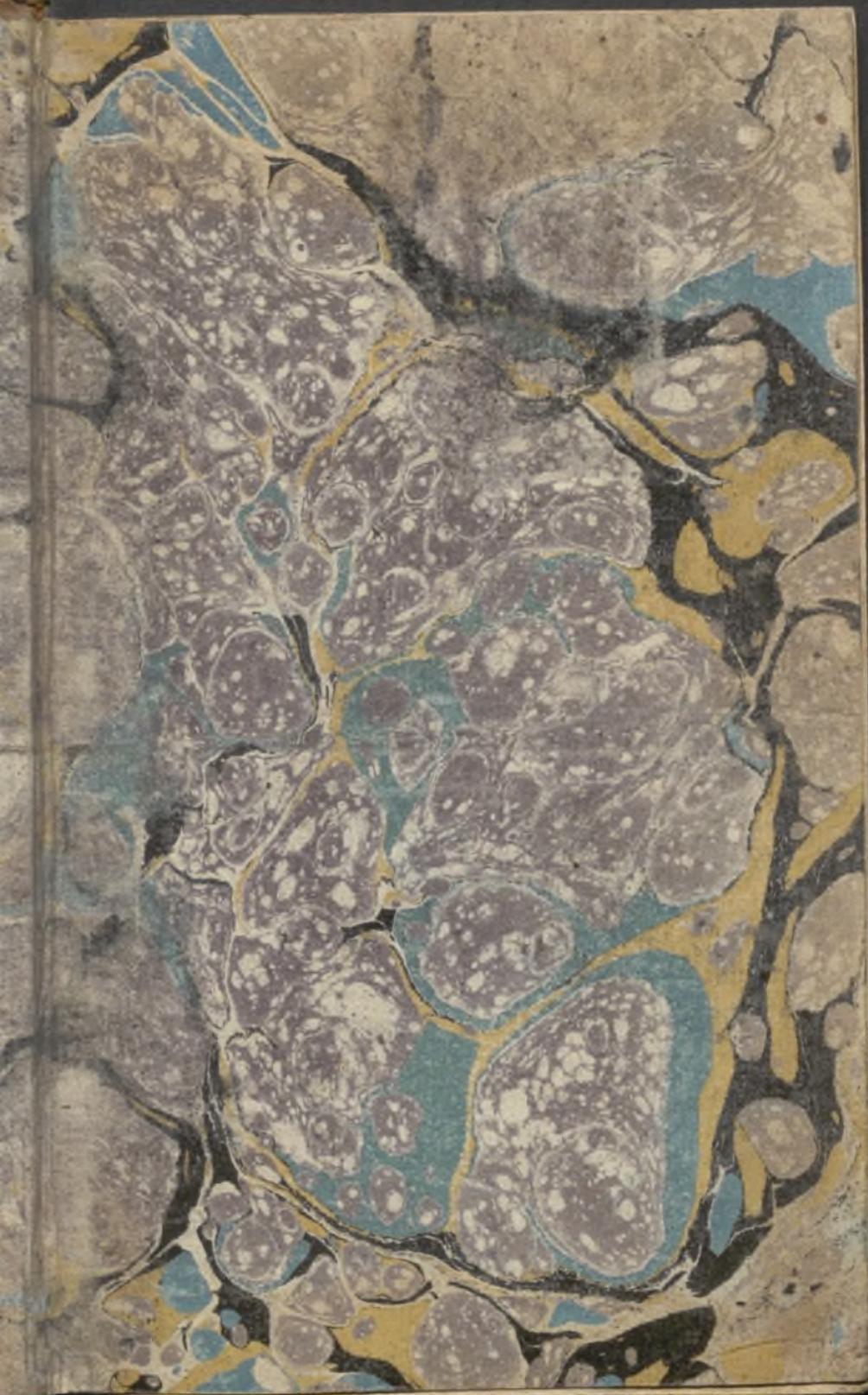


MILLOT

HISTOIRE  
DE FRANCE  
I

3913

3913



Bot. Let. #1. ✓  
40

DEBYTES

FORM NO. 10

00E-4H-C.



## A V E R T I S S E M E N T

*Sur les contrefaçons in-12 des Œuvres de M. l'abbé  
Millet.*

LE Public est prévenu que tous les exemplaires de la nouvelle édition des Ouvrages de M. l'abbé Millet, de format *in-12*, sont signés L. ARTAUD. Les exemplaires non revêtus de cette signature doivent être regardés comme provenant de contrefaçons, qui toutes sont plus ou moins fautives et inexactes.

*Prix, brochés et étiquetés.*

- Elémens de l'Histoire ancienne, 4 vol. *in-12*, 10 fr.  
 Elémens de l'Histoire moderne, 5 vol. *in-12*, 12 l. 10 s.  
 Elémens de l'Histoire d'Angleterre, augmentés des régnes de Georges II et de Georges III, 3 vol. *in-12*, 7 l. 10 s.  
 Elémens d'Histoire de France, corrigés et augmentés d'observations sur le règne de Louis XV, concernant les mœurs de la cour, les finances, le ministère, les progrès de l'esprit humain, continués jusqu'à la mort de Louis XVI, et jusqu'au jour du couronnement de Napoléon 1<sup>er</sup>, empereur et roi, 4 vol. *in-12*, 10 l. 10 s.  
 Histoire littéraire des Troubadours, 3 vol. *in-12*, 7 l. 10 s.  
 Politique d'Aristote, traduite du grec, avec des notes et des éclaircissemens, par Ch. Millon, professeur de langues anciennes, 3 vol. *in-8<sup>o</sup>*, avec le portrait d'Aristote, gravé d'après l'antique, par un des meilleurs artistes de la capitale. Prix br., 15 fr.  
**COURS D'ÉTUDES ENCYCLOPÉDIQUES**, rédigé sur un plan neuf, contenant : 1<sup>o</sup> l'Histoire de l'origine et des progrès de toutes les sciences, belles-lettres, beaux-arts et arts mécaniques ; 2<sup>o</sup> l'analyse de leurs principes ; 3<sup>o</sup> tous ces mêmes objets traités en détail. Le tout d'après les meilleurs auteurs, et les découvertes les plus récentes, 6 gros vol. *in-8<sup>o</sup>*, avec un *frontispice* gravé et un *atlas* de 64 planch. ou tableaux. Prix, 45 fr. brochés, pour Paris, et 60 fr., franc de port par la poste : il faut ajouter 8 fr. de plus pour la reliure en basane propre, et 15 fr. en veau porphyre, filets, atlas, reliure pleine. Il en reste quelques exemplaires sur beau papier vélin, atlas grand-raisin vélin, premières épreuves, du prix de 90 fr. br. pour Paris, et 105 fr. par la poste. Il faut ajouter 30 fr. pour la rel. en veau racine, dentelle, doré sur tranche, 2<sup>e</sup> édition.

be  
lle  
2,  
te  
e-  
  
de  
r-  
de  
it  
et  
ur  
  
les  
n-  
vé  
oi-  
  
au  
de  
a-  
es  
s,  
u  
x,  
la  
ne  
e.  
as  
r.  
ur  
n,





Huut del.

Bouinet Sc.

*Jam :... redeunt Saturnia regna :*

*Virgile, Ecloga IV. V. 6.*

# ÉLÉMENTS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS CLOVIS, JUSQU'A LOUIS XV;

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

~~~~~  
HUITIÈME ÉDITION,

CORRIGÉE et augmentée d'observations sur le règne de LOUIS XV, concernant les mœurs de la cour, le ministère, les finances, les progrès de l'esprit humain; continuée jusqu'à la mort de LOUIS XVI, par CH. MILLON, et jusqu'au jour du couronnement de Napoléon I<sup>er</sup>, empereur et roi, par M. DELISLE DE SALES, membre de l'Institut de France.

TOME PREMIER.

—————  
A PARIS,

CHEZ ARTAUD, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N.º 37.

1806.

Rey 1983



A NAPOLEÓN I,  
EMPEREUR DES FRANÇAIS  
ET ROI D'ITALIE,

SIRE,

TÉMOINS de six années de gloire, qui en présagent un bien plus grand nombre encore pour la nation française, nous pensons qu'il n'y a qu'un héros en Europe qui ait un droit exclusif à nos hommages.

Si l'abbé Millot, auteur de ces *Éléments de l'Histoire de France*, avait prolongé sa carrière jusqu'à ce règne brillant, un pareil hommage, rendu par sa plume, aurait été plus pur, et, par conséquent, plus digne de VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE : cet académicien avait le sentiment du beau, le tact heureux des convenances : né, d'ailleurs,

sans passions, et circonscrit dans sa froide élégance, il aurait connu, pour la première fois, l'enthousiasme, en le faisant passer dans sa dédicace.

Virgile et Horace devinrent classiques, dans l'ancienne Rome, du moment qu'ils se virent accueillis par le prince qui s'honorait d'être l'ami de son ministre Mécène! Nous osons concevoir les mêmes espérances si le nouvel Auguste protège, de son goût pur, ces *Éléments de l'Histoire française*, et s'il les honore de sa bienveillance.

Je suis,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE  
ET ROYALE,

Le très-humble et très-  
fidèle sujet,

ARTAUD, *libraire et éditeur.*

*EXTRAIT du Catalogue des livres de  
fonds de chez ARTAUD, libraire, quai  
des Augustins, no. 37.*

Commentaire sur la Loi du 29 germinal  
an 11, relative aux successions, par M.  
Chabot de l'Allier, 1 vol. in-8, br. prix, 3 l.

Suite du Commentaire sur la loi du 29  
germinal an 11, relative aux successions,  
par le même, in-8, br. 5 l.

Tableau de la Législation ancienne et  
moderne sur les successions, par le même,  
in-8, br. 2 l.

Commentaire sur la Loi du 13 floréal an  
11, relative aux Donations et aux Testa-  
mens, par M. J. E. D. Bernardi, 1 vol.  
in-8, br. 4 l.

Commentaire sur la Loi du 20 pluviôse  
an 12, relative au Contrat de Mariage et  
aux Droits respectifs des époux, par le  
même, 1 vol. in-8, br. 3 l.

Cours d'études encyclopédiques, seconde  
édition, augmentée; 6 gros vol. in-8, avec  
un frontispice gravé, et un atlas de 64  
planches ou tableaux, 45 l.

— Le même ouvrage, papier vélin, 6  
gros vol. in-8, atlas in-folio, premières  
épreuves, 90 l.

Elémens de l'Histoire ancienne, par M.  
l'abbé Millot, 4 vol. in-12, br. 10 l.

Elémens de l'Histoire moderne, 5 vol.  
in-12, br. 12 l. 10 s.

— Idem, de l'Histoire d'Angleterre, 3  
vol. in-12, br. 7 l. 10 s.

— Idem, de l'Histoire de France, par  
M. l'abbé Millot; nouvelle édition, con-  
sidérablement augmentée jusqu'au jour du  
couronnement de Napoléon I, empereur

et roi , 4 vol. in-12 , ornés d'un très-beau frontispice , gravé en taille-douce , br. 10 l. 10 s.

— Idem , des Troubadours , 3 vol. in-12 , br. 7 l. 10 s.

L'art de prolonger la vie humaine , ou l'Hygiène domestique , traduit de l'anglais du docteur Willich , avec un grand nombre de notes critiques et explicatives , par M. Itard , médecin , 2 vol. in-8 , br. 8 l.

Lettres écrites sous le règne d'Auguste ; précédées d'un Précis historique sur les Romains et les Gaulois , depuis leur origine jusqu'à la bataille d'Actium : seconde édition , 1 vol. in-8 , br. 5 l.

L'Univers délivré , narration épique ; suivi de notes et d'observations sur le système de Newton , et la Théorie physique de la terre , etc. ; par P. C. V. Boiste ; deuxième édition , entièrement refondue et corrigée ; 2 vol. in-8 , ornés de six belles gravures en taille douce , prix br. 10 l.

Le même , 2 v. in-8 , pap. vél. cart. 20 l.

Manuel des Justices de paix , par M. le tribun Tarrible , in-8 , br. 2 l.

Œuvres de Stanislas Boufflers , membre de l'Institut de France , deux forts vol. in-18 , ornés de neuf belles figures gravées en taille douce , br. 6 l.

Le même ouvrage , sur papier vélin , épreuves avant la lettre , br. 10 l.

Politique d'Aristote , traduite du grec , avec des notes et des éclaircissemens , par Ch. Millon , professeur de langues anciennes , au lycée Napoléon , 3 vol in-8 , ornés du portrait d'Aristote , gravé d'après l'antique , par un des meilleurs artistes de la capitale , prix br. 15 l.

---

---

## A V I S.

LA multiplicité des éditions des *Éléments de l'Histoire de France*, et plus encore le mérite généralement reconnu de cet ouvrage, nous dispensent d'en faire l'éloge. On sait que l'abbé MILLOT n'a poussé son travail que jusqu'à la fin du règne de Louis XV, dont il n'a donné qu'un précis très-succinct. Les circonstances ayant forcé cet historien à passer sous silence beaucoup de détails intéressans relatifs à ce règne mémorable, le continuateur a suppléé à cette omission, par des *observations* concernant les mœurs de la cour, les finances, etc.

Un autre avantage de cette édition, c'est qu'elle présente le complément de l'Histoire de la monarchie française, par le tableau exact qu'elle contient du règne de Louis XVI, et par sa continuation jusqu'au jour du couronnement de NAPOLÉON I<sup>er</sup>, Empereur et Roi, une des époques les plus marquantes dans les annales de l'Europe.

---

## PRÉFACE.

ON desire des livres élémentaires en tout genre, soit pour l'éducation de la jeunesse, à qui on fait perdre plusieurs années dans une étude sèche et stérile; soit pour l'instruction d'un grand nombre de personnes, qui, ne pouvant faire de longues études, ne savent où puiser les connaissances nécessaires, et qui aiment mieux tout ignorer que de beaucoup lire. L'histoire même, toujours importante pour l'humanité, l'histoire de France en particulier, la plus propre à former l'esprit et l'âme des Français, est presque inconnue à ceux dont la futilité d'esprit et l'oisiveté se repaissent de romans et de lectures

frivoles. Si les bons historiens ne nous manquent pas, leurs ouvrages effrayent par la multitude des volumes ; ils sont pleins de détails qui n'intéressent qu'un très-petit nombre de lecteurs, et qui paraissent ennuyeux ou inutiles pour tous les autres. On laisse aux savans cette curiosité avide des moindres faits ; on voudrait s'instruire, en quelque sorte, sans étudier. Les lumières ne pouvant s'acquérir que par des lectures sérieuses, il faudrait du moins en bannir la sécheresse et les longueurs trop rebutantes ; il faudrait les mettre, s'il est possible, à la portée de tout le monde, et faciliter l'étude à tant de personnes qui manquent de moyens ou de loisirs pour s'y livrer avec une pénible application. C'est ce que j'ai voulu essayer sur notre

histoire. Cette préface développera mon plan et mes principes. Loin de prétendre établir des règles, je ne cherche qu'à me conformer au goût du public judicieux.

Des élémens d'histoire, pour être également utiles et agréables, ne doivent ni embrasser un trop grand nombre d'objets, ni passer trop légèrement sur les choses dignes d'attention. Tout ce qui ne mérite aucune célébrité, ce qui n'intéresse point les mœurs, l'esprit national, l'ordre politique, la constitution de l'état ; ce qui ne mène point à la connaissance des hommes ; ce qui fatigue, et même ce qui amuse sans profit, étoufferait sous un tas de superfluités les semences d'instructions utiles. Une brièveté excessive les empêcherait également de prendre racine. C'est

en développant les idées, qu'on les imprime dans un esprit superficiel et encore neuf. Les événemens les plus célèbres, dépouillés de circonstances, y laissent à peine quelque trace. Une narration suivie, courte, rapide, dégagée de détails minutieux, pleine de traits mémorables enchaînés avec méthode, paraît de tous les moyens le plus propre à faire impression. Elle rassemble sous un point de vue les objets épars, et commenoisés dans un abrégé chronologique ; elle en forme des tableaux qui frappent l'esprit ; elle montre la liaison des effets avec leurs causes ; elle retrace les principes du bien et du mal ; elle accoutume ainsi à raisonner sur les intérêts et sur les devoirs de l'homme et du citoyen. C'est le but essentiel où tout se rapporte.

Sans discourir en rhéteur, au risque d'ennuyer inutilement, on doit semer dans l'ouvrage les réflexions que fournit le sujet même. La plupart des lecteurs ne pensent point, si on ne les aide à penser; mais ils saisiront avec plaisir les vérités qu'on leur met en quelque manière sous la main. Un germe jeté à propos, sans de grands efforts de culture, produira quelquefois les fruits les plus précieux. En un mot, des élémens d'histoire peuvent renfermer toutes les maximes de la sagesse, puisqu'ils renferment des exemples de toutes les vertus et de tous les vices. Malheureusement les vices dominant; et tandis que la vertu se cache, ou ne brille que par intervalles, ils déploient sans cesse leur activité, et semblent gouverner l'univers. Mais les maux qui en ré-

sultent ne sont-ils pas une excellente leçon ? leçon d'autant plus nécessaire, qu'elle nous offre le vrai tableau de l'humanité, qu'elle nous apprend à marcher d'un pas ferme dans une carrière glissante, environnée de précipices. Et comment saurait-on se garantir et des passions étrangères et de celles qu'on porte en soi-même, si on ignore ce que le vice fait de ravages dans le monde, et combien la vertu a besoin de discernement pour le connaître, et de force pour en triompher ? J'en dis autant des préjugés et de l'erreur. Nous trouvons par-tout des monumens si terribles de leurs effets, qu'il est impossible de les observer attentivement, sans apprendre à éviter un écueil toujours funeste au genre humain.

Rien ne contribue tant que

de pareilles observations à répandre cet esprit vraiment philosophique, dont le principal avantage est de dissiper les préjugés pernicious, et d'établir les idées justes qu'on doit regarder comme la base du bonheur. Plus cette sage philosophie, bien différente de l'esprit d'irréligion et de licence, tend à nous affranchir de toute indigne servitude, plus elle nous attache aux lois divines et humaines, sans lesquelles il ne resterait ni ordre, ni paix, ni sûreté dans le monde. L'esprit donc réellement philosophique est la raison même libre des erreurs vulgaires. S'il dirige la plume d'un historien, les folies et les crimes dont il faut perpétuer le souvenir, deviendront une source de lumière et de vertu. Les fables d'Homère valent mieux, au jugement

d'Horace, que tous les documens des moralistes. L'histoire l'emportera sans doute à cet égard sur la fiction : l'une persuade par des faits, l'autre par des aventures imaginaires.

Comme la fausse philosophie se plaît à décrier la religion, en lui imputant les excès du fanatisme, de la superstition et de l'imposture ; quiconque travaille pour l'utilité publique est obligé, non de pallier frauduleusement ces abus, mais d'en découvrir la véritable origine. Il n'imitera point les *chrétiens faibles et scrupuleux*, dont parlait le sage abbé Fleury, qui, respectant jusqu'à l'ombre de la religion, mettent une partie de la piété à croire tout ce que croit le peuple le plus grossier ; il sera bien éloigné de penser comme eux, qu'on blesse l'honneur de l'Eglise en racontant

les fautes de ses ministres abusés ou corrompus. Que deviendrait l'histoire, si de pareils préjugés faisaient la loi aux écrivains ? Elle ne se plie point à la dissimulation ; elle ne flatte ni les pontifes ni les rois ; elle les peint comme des usurpateurs, ou des fourbes, ou des tyrans, ou des ames viles, lorsque leur conduite a mérité ces noms odieux ; et plus les faits intéressent la société, plus elle doit les mettre au grand jour avec autant d'énergie que de droiture. Osons le dire, l'intérêt même de la religion demande que les hommes connaissent l'abus qu'on en fit souvent, qu'on en peut faire encore. Les prémunir contre la superstition et le fanatisme, c'est les attacher à la pureté de son culte et de sa morale.

En effet, aurait-on vu tant

de mauvais chrétiens du temps des croisades, si les chrétiens avaient été instruits que la guerre sainte, loin de conduire infailliblement au salut, pouvait entraîner aux désordres les plus damnables, et ruiner les mœurs comme les états ? Des milliers de victimes humaines auraient-elles été massacrées pour les disputes de religion, si l'on avait su qu'un zèle persécuteur et sanguinaire ne pouvait se concilier avec l'esprit de l'évangile ? Toute l'Europe aurait-elle éprouvé, pendant plusieurs siècles, des convulsions également tragiques et scandaleuses, si l'on avait connu les limites de la puissance spirituelle, qui renversait les trônes, armait les peuples contre les rois, et portait le trouble dans les états dont elle devait cimenter l'u-

nion et la concorde? De funestes schismes auraient-ils excité des haines irréconciliables, si l'on avait appris de saint Paul à tout éprouver pour retenir ce qui est bon, et à conserver la paix comme le plus précieux de tous les biens? L'Eglise gémirait-elle aujourd'hui de ces horreurs, si l'ignorance ne les avait pas multipliées et consacrées? Le devoir de l'historien est de dire la vérité sans faiblesse, de la dire même *tout-entière*, selon l'un de nos plus respectables écrivains (*Fleury, IV disc.*) On la trahit quand on la déguise; on l'outrage quand on la suppose dangereuse.

C'est un malheur pour qui-conque s'engage dans cette carrière, d'avoir sans cesse à combattre des préjugés de corps, d'état, de secte, de nation. Sûr

de plaire à tous les partis, s'il n'en flatte aucun, il trouvera par-tout quelques censeurs. Sa liberté paraîtra aux uns témérité; son impartialité paraîtra injustice aux autres; sa modération choquera les esprits ardens et enthousiastes; sa candeur irritera les ames doubles et faussement politiques. Mais le plus grand mal serait de prostituer sa plume au mensonge. D'ailleurs, la vérité ne peut nuire sans doute à la vraie religion; sous un gouvernement sage, elle s'accorde aisément avec les lois; et le public est trop éclairé pour que l'esprit de parti préside à ses jugemens.

Telles sont les règles que je me suis proposé de suivre dans la composition de cet ouvrage. Je n'ambitionne point le mérite de la nouveauté, ni la gloire des découvertes. Nos meilleurs

historiens m'ont fourni les faits, et me serviront de garans. Mon travail s'est borné au choix des matériaux, à la disposition, au style, au soin particulier de marquer l'origine des choses, les effets de l'opinion, les lois et les coutumes, les changemens politiques, les objets enfin les plus dignes d'examen ; car, comme l'observe l'illustre Montesquieu, *il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser.* L'histoire n'est bonne qu'en exerçant la raison.

Si j'emprunte quelque pensée remarquable d'un auteur, si je rapporte d'après lui quelque fait singulier et peu connu, je me fais un devoir de le citer. Toute autre citation serait superflue dans un livre élémentaire : on n'y pourrait indiquer les sources, qu'en remplissant les pages de citations. Ecrivaint

pour les personnes qui ont besoin de connaissances utiles, et qui ne peuvent en acquérir de profondes, j'évite de surcharger la mémoire de dates, de noms propres, de détails toujours superflus lorsqu'ils ne sont pas utiles. Un trait qui caractérise les mœurs, vaut mieux que des récits de batailles. On sait que les hommes en tous temps se sont battus ; mais on ignore ce qu'ils ont été à telle époque, ce qu'ils sont devenus à telle autre ; on ignore ce qu'il importe sur-tout de savoir.

A mesure que le chaos de l'antiquité se débrouille, la narration prend du corps et de l'étendue. Les derniers règnes fournissent plus de faits mémorables que les deux premières races. Cependant de ces siècles même de barbarie, on

peut tirer des particularités très-intéressantes pour la nation française, et en général pour l'histoire de l'esprit humain. Il en sort des traits de lumière qui, se répandant sur les siècles postérieurs, font apercevoir les progrès en tout, tant d'obstacles déjà surmontés, tant de maux réparés, tant de biens perfectionnés, en un mot, les avantages étonnans dont nous jouissons, et dont on ne peut connaître le prix qu'en les comparant avec l'ancien état de nos pères, dans les temps même où ils étaient le plus heureux.

I  
h  
n  
a  
l  
d  
ç  
a  
l  
P  
o  
s  
s  
q  
n  
t  
C

---

---

# É L É M E N S

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE.

---

## INTRODUCTION.

LES Gaulois ou Celtes, premiers Les anciens Gaulois, dignes d'être connus. habitans de la Gaule, étaient une nation fort ancienne, qu'on croit avoir peuplé une grande partie de l'Europe. Comme leur mélange avec des Francs a formé la nation française, ils sont nos pères, et nous avons intérêt à les connaître. En laissant aux érudits les détails de pure curiosité, ne négligeons pas les objets dignes d'exercer la raison. Les siècles de barbarie répandent sur les siècles modernes plus de lumières qu'on ne se l'imagine communément. Il reste toujours quelques vestiges profonds des premières mœurs. Quand elles sont enfin épurées, et

que la politesse et les sciences, les lois et la morale, ont fait disparaître cette rouille de barbarie, n'est-il pas aussi utile qu'agréable de considérer la différence et les rapports de l'état présent, avec l'état primitif, d'où l'on est sorti ? C'est ce qui forme l'histoire de l'esprit humain, ou du moins celle de l'esprit national.

Nous voyons dans les anciens Gaulois un caractère de valeur, de vivacité, d'hospitalité, qu'on peut aisément reconnaître dans leurs descendants.

Leur penchant à la guerre.

Ils respiraient la guerre. Toujours armés, même en temps de paix (coutume dangereuse, qu'on ne trouve ni chez les Grecs, ni chez les Romains), ils se battaient entre eux, lorsqu'ils n'avaient point d'ennemis à combattre. L'ardeur martiale, jointe à une grande population, les entraînait hors de leur pays, pour entreprendre des conquêtes. L'Italie, la Grèce, l'Asie, furent inondées de leurs soldats. Rome les craignit tellement, que les citoyens dispensés par leur âge ou par la prêtrise de porter les armes, ne pouvaient jouir de cette dispense en cas d'invasion

des Gaulois. Si la discipline et la science militaire avaient réglé leur courage, ils auraient vraisemblablement subjugué cette ambitieuse république. Mais une fougue aveugle les précipitait dans le péril, sans précautions, sans prévoyance : ils méprisaient même les armes défensives, et combattaient souvent presque nus.

Cette indomtable vivacité les rendait inquiets, querelleurs, vains ; duellistes. Les combats singuliers étaient pour eux une sorte d'amusement. La plupart des différends se décidaient par le duel. Les juges l'ordonnaient eux-mêmes ; les témoins prouvaient leur témoignage en se battant. César nous apprend qu'après la mort du chef des druides, ces prêtres de la nation se disputaient les armes à la main sa dignité, quand ils ne s'accordaient point pour le choix du successeur. Les femmes étaient guerrières : les prêtres pouvaient bien le devenir par ambition.

Quelque féroces que fussent les anciens Gaulois, ils pratiquaient

Fureur du  
duel.

Hospitalité  
des Gaulois.

l'hospitalité en peuple humain et généreux ; ils s'empressaient à recevoir les étrangers, à leur procurer des fêtes, des plaisirs, à leur rendre des services essentiels. Toutes les maisons leur étaient ouvertes ; leur personne était inviolable, et l'on punissait le meurtre d'un étranger plus sévèrement que celui d'un Gaulois. La même vertu se faisait remarquer dans la Germanie. Ce doux penchant qui devrait unir le genre humain, fut peut-être en France une des principales causes des progrès de l'esprit et de la société civile ; progrès inconnus dans les nations où le mépris et la haine des étrangers resserraient le génie national, comme chez les Egyptiens, les Chinois, les Juifs, etc.

Vices qu'on  
leur  
reproche.

Outre la cruauté envers les ennemis, commune à tous les peuples barbares, on reproche quelques vices aux Gaulois ; particulièrement la légèreté, l'ivrognerie et l'oisiveté. Ils aimaient beaucoup la table, ils sacrifiaient tout au vin : celui d'Italie leur inspira, dit-on, le dessein de passer les Alpes ; car la vigne n'était

pas encore cultivée dans la Gaule. L'oisiveté dont on les accuse, venait sans doute, non d'une indolence naturelle, mais d'une passion extrême pour les armes. L'agriculture, les arts et les métiers leur paraissaient indignes d'un peuple soldat; ils les abandonnaient aux esclaves et aux femmes; ils voulaient combattre ou se divertir. Une fois subjugués, ils éprouvèrent bientôt des besoins; les besoins excitèrent l'amour du travail; l'industrie bannit la paresse. Si une classe d'hommes crut toujours se déshonorer par toute autre profession que celle des armes, ce préjugé n'enchaîna plus le corps de la nation; ou plutôt le peuple, devenu serf, fut contraint de faire pour vivre, ce que faisaient auparavant les esclaves.

Les maris avaient droit de vie et de mort sur leurs enfans, et même sur leurs femmes. C'était le droit du plus fort; ce prétendu droit qui servit presque toujours de règle aux barbares contre les lois de la nature. Comment l'humanité a-t-elle si longtemps été muette? Et comment la

Droit du plus fort.

tyrannie a-t-elle pu étouffer sa voix jusque dans le sein des familles? Il semble que les Gaulois ne vivaient que pour la guerre. Un père aurait eu honte de voir en public ses enfans, avant qu'ils fussent en âge de paraître armés.

Pouvoir excessif des druides.

Ce peuple fier et intraitable était cependant l'esclave de ses prêtres. Les druides, seuls dépositaires de la religion et de la science, le gouvernaient avec un empire absolu. Comme ils élevaient la jeunesse, les premières idées tournaient à leur avantage; ils se faisaient une loi de ne rien écrire, afin qu'on fût obligé de recevoir tous les oracles de leur bouche. Juges de la plupart des affaires, tant criminelles que civiles; si quelqu'un osait contrevvenir à leur jugement, ils le frappaient d'anathème, et lui interdisaient les sacrifices.

Alors ce malheureux était exclu de la société; on le fuyait, on l'abhorrant comme un impie et un scélérat, qui portait avec lui la contagion; on ne lui rendait aucun devoir, pas même la justice. Aussi n'

avait-il, selon César, aucune peine aussi effrayante.

Les druides, maîtres des esprits par les terreurs de la superstition, étaient exempts d'impôts, de service militaire, et généralement de toutes les charges de l'état. Leurs disciples jouissaient des mêmes privilèges; ce qui leur en attirait un fort grand nombre. Le célibat, dont quelques-uns faisaient profession, leur vie solitaire dans les bois, augmentaient la vénération publique à leur égard. Tels que les chaldéens, les mages, les brachmanes, les prêtres d'Égypte, qui, formant un corps séparé du reste des citoyens, préféreraient leur intérêt particulier à celui de la société, les druides consacèrent à l'ambition un pouvoir destiné par sa nature au maintien des mœurs et de la vertu.

Ils étaient  
exempts de  
toute charge

Dans les commencemens, leur religion était simple. Ils adoraient un Dieu suprême sous le nom d'Esus. Les bocages leur servaient de temples; le chêne, pour lequel ils avaient tant de vénération, était vraisemblablement à leurs yeux l'emblème de

Première  
religion des  
Gaulois.

la divinité. Des savans ont même écrit que leur culte venait originaiement de Japhet, parce qu'ils y trouvent plusieurs traits de ressemblance avec celui des patriarches. Mais de pareils systèmes ne portent que sur des conjectures fort douteuses.

Victimes  
humaines.  
Astrologie.  
Superstition.

Il est certain, au contraire, que les Gaulois se livrèrent aux plus horribles superstitions. Dans les grandes maladies, dans les périls de la guerre, ils sacrifiaient des victimes humaines, ou faisaient vœu d'en immoler, convaincus, dit César, qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'apaiser les dieux, et que la vie d'un homme devait racheter un homme. Ces abominables sacrifices entraient dans le culte religieux. Les druides, qui en étaient les ministres, brûlaient les victimes toutes vivantes. On immolait des criminels quand il s'en trouvait; s'il n'y en avait point, des innocens étaient brûlés à leur place. Toute religion atroce est nécessairement absurde. Le polythéisme, mêlé de mille pratiques extravagantes, se rencontre chez les Gaulois, comme ailleurs. Ils croyaient

sur-tout à l'astrologie. Les druides se donnaient pour prophètes ; ils étaient secondés par des prêtresses, dont les unes gardaient la virginité perpétuelle, les autres mariées ne voyaient leurs époux qu'une fois l'an.

Parmi les dogmes des Gaulois, Dogme de la vie future. aucun n'avait tant de force que celui de la vie future. Il leur inspirait plutôt de l'intrépidité que de la vertu. De là ce mépris de la mort, qu'ils portaient jusqu'à des excès étranges, jusqu'à se tuer mutuellement pour ne pas survivre à une défaite. Leurs idées sur l'avenir étaient si grossières, qu'on enterrait avec les morts leurs effets les plus précieux, dans l'espérance de leur rendre l'autre vie plus agréable. Ainsi, le dogme de l'immortalité, qui doit produire tant de bien en réprimant le vice et excitant au devoir, n'a produit souvent que du mal, quand le préjugé et la superstition l'ont mis en œuvre.

On vante l'habileté des druides Sciences des druides. en astronomie, en philosophie, en médecine. Ils avaient sans doute quelques connaissances ; mais ce n'est pas chez un peuple barbare et

agreste, qu'on peut en trouver de remarquables. Peut-être profitèrent-ils de celles des Marseillais, colonie grecque, distinguée par ses lumières.

Les Bardes  
poètes des  
Gaulois.

Les Bardes étaient les poètes des Gaulois, subordonnés aux druides qui dirigeaient tout. Ils chantaient les louanges des héros, ils accompagnaient les armées, y répandaient l'enthousiasme et fortifiaient le mépris de la mort. Leurs poésies, comme celles de presque tous les autres peuples, avaient pour but de perpétuer le souvenir des faits : elles immortalisaient la gloire ou la honte. Aussi la présence des poètes inspirait-elle les plus grands efforts de courage.

Le peuple  
était pres-  
que esclave.

Dans toute la Gaule, selon César, il n'y avait que les chevaliers ou les gens de guerre, et les druides (avec leurs subalternes) qui jouissaient de quelque considération. Le petit peuple était presque regardé comme esclave. Plusieurs même de ces malheureux, accablés de dettes ou d'impôts, gémissant sous l'oppression, se dévouaient volontairement à la servitude. En se faisant esclaves de quel-

que grand, ils trouvaient du moins la subsistance et la sûreté. Cependant la nation en général préférait la liberté à la vie. Les femmes combattirent plus d'une fois en héroïnes, et se donnèrent la mort, pour n'être pas réduites en esclavage.

Cet amour de la liberté paraissait jusque dans le gouvernement. Quelques chefs avaient le titre de rois, mais avec si peu d'empire, qu'Ambiorix, l'un d'eux, disait ingénument à César : *Le peuple n'a pas moins d'autorité sur moi, que j'en ai sur lui.* Tout le pays était alors divisé en petites républiques, où l'esprit national était à-peu-près le même. On tenait quelquefois une assemblée générale pour décider les affaires les plus importantes. Il semble donc qu'une espèce de ligue unissait tous les Gaulois, comme les anciens Grecs. Heureux si les discordes intestines n'avaient rompu cette union ! C'est en semant la jalousie et la haine, en fomentant les partis, en gagnant les uns pour vaincre les autres, que les Romains vinrent à bout de les subjuguier. D'ailleurs, au-

Gouvernement et confédération.

tant ils étaient prompts et ardens à entreprendre la guerre, autant se montraient-ils faibles et abattus dans les revers (1). Et quelle supériorité la constance et la discipline romaines ne devaient-elles pas prendre sur eux ?

La Gaule  
conquise  
par les Ro-  
mains.

Quand Rome eut détruit Carthage, Numance et Corinthe ; quand elle eut imposé le joug à l'Espagne et à l'Asie, elle tourna son ambition sur la Gaule. En fondant les colonies d'Aix en Provence et de Narbonne, elle s'ouvrit un chemin pour la conquête de tout le pays. Jules-César, autant par sa politique adroite que par ses armes victorieuses, le soumit entièrement à la domination romaine. Plus les Gaulois avaient toujours été redoutables, plus on s'efforça de les opprimer. Ils perdirent leurs lois et leurs coutumes ; ils furent accablés d'impôts arbitraires, de vexations de toute espèce. Les arts et la littérature les rendirent

---

(1) *Ut ad bella suscipienda Gallorum alcer ac promptus est animus, sic mollis ac minimè resistens ad calamitates perferendas mens eorum est.*  
Caes. l. 3. c. 19.

plus souples, en adoucissant leurs mœurs. On les vit néanmoins se révolter par intervalle, et le joug de Rome leur parut toujours odieux.

Le christianisme pénétra dans cette contrée vers le milieu du deuxième siècle. Ses progrès y furent très-rapides, dès que Constantin eut accordé, en 312, l'exercice public de la vraie religion. Un concile d'Arles, convoqué par l'empereur, publia en 314 les premiers canons de l'Eglise gallicane. Bientôt les disputes théologiques agitèrent les esprits. Saint Hilaire de Poitiers déploya son zèle véhément contre l'arianisme. Il attaqua même l'empereur Constantin, qui favorisait l'hérésie; il se fit reléguer dans son diocèse par Valentinien, ami de la paix, et s'il passa quelquefois les bornes de la modération, il donna les plus grands exemples de courage aux défenseurs de la catholicité. Saint Martin de Tours ne se rendit pas moins célèbre, en s'opposant, sous le règne de l'usurpateur Maxime, à la persécution violente que deux évêques excitèrent contre les priscillianistes; mais

Christia-  
nisme dans  
la Gaule.

il ne put empêcher que l'Eglise ne fût pour la première fois souillée de sang par le faux zèle. Plusieurs autres saints personnages illustrèrent dans les Gaules l'épiscopat et la doctrine chrétienne. L'histoire ecclésiastique fait connaître leurs vertus et leurs travaux.

Autorité  
des papes  
sur l'Eglise  
gallicane.

Ce qu'il importe d'observer ici, c'est qu'avant l'établissement de la monarchie, les papes commencèrent à étendre leur autorité sur l'Eglise gallicane, et le clergé en général à étendre ses droits et sa puissance sur le civil. Jusqu'au cinquième siècle, on s'était rarement adressé à Rome dans les affaires. La primauté du saint-siège, quoique reconnue, laissait le gouvernement libre aux évêques. Pleins de respect pour le souverain pontife, ils le consultèrent d'abord, ils reçurent enfin ses ordres. Ainsi Innocent I, consulté par un évêque de Rouen, lui envoya treize articles, pour servir de règle à tous les prélats. Le plus remarquable de ces articles porte, que les différends entre les clercs soient jugés par les évêques de la province, selon le concile

de Nicée, sans préjudice néanmoins de l'Eglise romaine, et du respect qui lui est dû *dans toutes les causes*. Ainsi Saint Léon, après avoir cassé quelques jugemens de Saint Hilaire d'Arles, le trouvant peu soumis à ses volontés, obtint de Valentinien III une constitution par laquelle cet empereur ordonne : « Que les évêques  
« des Gaules, ni ceux des autres provinces, ne puissent rien innover contre l'ancienne coutume, sans l'autorité du pape de Rome (1); mais que  
« tout ce que le saint-siège a décerné ou décrètera, soit une loi pour  
« eux tous; en sorte que, si un évêque de Rome refuse de comparaître à son tribunal, il y soit contraint par le gouverneur de la province. »

Plusieurs années auparavant, Gratien, empereur sage et pieux, avait au contraire fixé les bornes de la juridiction ecclésiastique, soit pour le pape, soit pour les évêques, en ordonnant que les évêques des Gaules

Bornes de la  
juridiction  
ecclésiastique.

---

(1) nom de *pape*, qui signifie *père*, était commun à tous les évêques.

seraient jugés au tribunal du métropolitain, et le métropolitain seulement à Rome, ou par les juges que l'évêque de Rome lui aurait donnés, ou par un concile de quinze évêques voisins; il renvoya les causes criminelles des clercs aux tribunaux laïques.

Les clercs  
soumis  
aux tribu-  
naux.

Valentinien III, qui avait déclaré qu'on ne peut soumettre au jugement des puissances séculières des hommes revêtus d'un ministère divin, sentit lui-même les inconveniens d'un privilège incompatible avec l'ordre de la société, dont les lois civiles font la base. En 452, il défendit aux évêques de se mêler d'aucune cause, à moins que les parties ne les prissent volontairement pour arbitres; déclarant de plus qu'un demandeur laïque, dans une cause civile ou criminelle, avait droit de poursuivre un clerc devant les tribunaux séculiers. Loi impie, au jugement du cardinal Baronius; comme si l'Eglise, reçue dans l'état, pouvait soustraire ses membres aux lois de l'état.

Les prélats des Gaules ne laissè-

rent pas, dans un concile d'Arles, d'excommunier les clercs qui, ayant des procès entre eux, les porteraient malgré l'évêque à des tribunaux laïques; un concile d'Angers fit la même chose. Déjà se formait un nouveau plan de juridiction, un nouveau système de gouvernement. La puissance temporelle s'affaiblissait de jour en jour dans les mains des empereurs; la puissance spirituelle croissait à proportion dans celle du clergé. D'une part, l'empire tombait en ruines, par les atteintes de barbares; de l'autre, les peuples écrasés de maux cherchaient un refuge au sein de la religion, et s'abandonnaient à ses ministres. Ceux-ci étaient hommes; ils acquéraient des richesses; ils augmentaient leur crédit; les lumières se dissipaient, les préjugés naissaient en foule, et les passions, jointes à l'ignorance, altéraient le christianisme. Il fallait, ou que les évêques fussent des saints et les princes des grands hommes, ou que l'autorité ecclésiastique produisît une révolution dans la société civile. Les premiers siècles de la monarchie

Tout com-  
mence à se  
confondre  
au cinq. siè-  
cle.

française offriront un mélange bizarre du sacré avec le profane, qui ne peut s'expliquer que par la force des erreurs superstitieuses, dont la nation entière fut infectée, sans que le clergé pût lui-même s'en garantir. La religion fit toujours de très-grands biens ; mais les abus qu'on y glissa firent de très-grands maux ; et c'est malheureusement un des principaux objets de l'histoire.

---

---

## LA PREMIÈRE RACE.

# CLOVIS.

LA Gaule, comprenant tout le pays entre le Rhin, les deux mers, les Alpes et les Pyrénées, était devenue, depuis la conquête de Jules-César, une province de l'empire romain, subdivisée en plusieurs provinces. Deux peuples barbares, les Visigoths et les Bourguignons, en avaient déjà enlevé une partie considérable aux empereurs, lorsque les Francs, autres barbares sortis de la Germanie, leur enlevèrent le reste, et y fondèrent le royaume de France sous Clovis. On ne connaît guère que de nom les prédécesseurs de ce prince, Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric. Ils avaient un établissement fixe en-deçà du Rhin; ils possédaient Cambrai avec le pays voisin jusqu'à la Somme; mais leur histoire est trop incertaine pour mériter qu'on s'y arrête.

Les Francs  
pénètrent  
dans la Gau-  
le.

Comme tous les autres Germains, les Francs étaient belliqueux, intrépides, ardens au pillage, avides de

conquêtes, féroces dans les combats. Ils avaiènt cependant un fonds particulier d'humanité, auquel il ne manquait que la culture pour faire une nation aussi polie que formidable; mais cette culture ne devait venir qu'après une longue barbarie.

---

486.

Clovis  
chasse les  
Romains.

Clovis monta sur le trône en 481. Son courage et son ambition changèrent la face des Gaules. A l'âge de dix-neuf ans, il entreprit d'en chasser les Romains, et de former de leurs débris un puissant royaume. Il attaqua près de Soissons leur général Syagrius, remporta une grande victoire, étendit rapidement ses conquêtes. Les Gaulois souffraient impatiemment la domination romaine. On présume avec raison qu'il employa, pour les gagner, les ressorts de la politique, se présentant à eux comme un conquérant libérateur; laissant aux vaincus une partie de leurs terres, avec la liberté de suivre leurs anciennes lois; et les mettant à couvert, autant qu'il était possible, de la fureur et de l'avidité des soldats. Selon quelques auteurs, Clovis, en partageant les terres,

suivit une proportion exacte. Il y a plus d'apparence, comme le prétend Montesquieu, que les conquérans prirent pour eux ce qu'ils voulurent, et laissèrent le reste aux Gaulois. Ceux-ci furent sans doute contents de leur sort, puisqu'ils aimèrent la nouvelle domination. Elle s'était formée par les armes, elle s'affermi par la prudence.

Quelques soldats ayant pillé l'église de Reims, saint Rémi, évêque de cette ville, regrettait sur-tout un grand vase dont ils s'étaient emparés. A sa prière, le roi promit de le rendre; car il ménageait les églises, pour gagner et les évêques et le peuple. On allait faire à Soissons le partage du butin. Les lots devaient se tirer au sort, même celui du prince, qui n'avait guère que l'autorité de général. Clovis témoigne que le vase lui ferait plaisir. Chacun s'empresse à le lui céder. Un soldat seul porte l'insolence jusqu'à décharger sur ce vase précieux un coup de *francisque* (hache d'armes), en s'écriant que la part du roi dépendait du sort. Clovis dissimule sa colère, prend le

Vase de  
Soissons;  
politique  
du roi.

204  
II  
1013

1013

1013

1013

vase, et l'envoie à saint Rémi. Quelques mois après, faisant la revue de ses troupes, il reconnaît le brutal dont l'action l'avait offensé. Sous prétexte que son armure n'est point en état, il lui arrache sa francisque et la jette à terre. Au moment que ce malheureux se baisse pour la relever : *Souviens-toi*, dit-il, *du vase de Soissons*, et il lui fend la tête d'un coup. Selon Grégoire de Tours, il ne fit par-là qu'augmenter le respect et la soumission des troupes. Ces barbares avaient peut-être besoin de pareils exemples; mais l'exemple même tenait de la barbarie des mœurs germaniques.

---

493.  
Il épouse  
Clotilde.

Les Gaulois  
augurent  
bien de cette  
alliance.

Pour se ménager une alliance utile à ses intérêts, Clovis demanda en mariage Clotilde, nièce de Gondebaud, roi de Bourgogne. Elle saisit volontiers l'occasion de s'éloigner d'un oncle cruel, meurtrier du père même de Clotilde, et usurpateur de son trône. Le Bourguignon craignait les suites de ce mariage; la crainte d'une guerre arracha son consentement.

Rien ne pouvait être plus agréa-

ble aux Gaulois. La princesse était chrétienne : ils espérèrent que le roi des Francs, idolâtre comme tout son peuple, respecterait de plus en plus et embrasserait même leur religion. Ils ne se trompèrent point. Le zèle insinuant de Clotilde fit des impressions profondes sur le cœur de son époux. Elle lui inspira sans peine du mépris pour les idoles. La politique seule aurait pu l'en détacher. Un prince ambitieux perd rarement de vue son intérêt, et Clovis voulant soumettre des chrétiens et leur faire aimer ses lois, avait besoin de la religion chrétienne. Quoi qu'il en soit de ses sentimens, dont on ne peut juger que par sa conduite, il penchait déjà pour la vérité, lorsque le ciel décida sa conversion par un événement que la plupart des historiens racontent comme un miracle.

Les Allemands, nation belliqueuse, qui depuis a donné son nom à la Germanie, venaient fondre sur la Gaule, où ils desiraient de s'établir comme tant d'autres barbares. Clovis craignit pour son trône encore chancelant; il prévint l'orage et marcha

---

---

496.

Conversion  
de Clovis.

contre eux. Les deux armées se rencontrèrent à Tolbiac, proche de Cologne. Le roi se voyant au moment de perdre une bataille décisive, invoqua le vrai Dieu, promit d'embrasser le christianisme s'il remportait la victoire, puis, ayant rallié ses troupes, il mit les Allemands en fuite. Il se fit bientôt baptiser par saint Rémi (1), et son exemple entraîna une grande partie de l'armée. On ne voit point que les Francs aient eu du zèle pour leurs dieux. Sans principes, sans dogmes, ne pensant qu'à vaincre et à conquérir, ils respectaient assez leur prince pour faire de ses sentimens la règle de leur croyance.

L'Eglise en  
trionphe.

L'Eglise gagna d'autant plus à cette conversion, que de tous les rois chrétiens, Clovis était presque le seul qui ne professât point l'arianisme. Les évêques, dont il avait déjà tiré de

---

(1) Hinemar, archevêque de Reims, au neuvième siècle, est le premier qui ait parlé de la sainte Ampoule, ou de cette huile qu'un ange, disait-on, avait apportée du ciel pour le baptême de Clovis. Il faudrait assurément de meilleures preuves pour constater un fait sur lequel le témoignage même des contemporains pourrait laisser quelque doute.

grandssecours, travaillèrent dès-lors plus que jamais à lui concilier les peuples. De-là ce pouvoir excessif qu'ils conservèrent long-temps dans le royaume, et l'influence qu'ils eurent dans les affaires de l'état.

Clovis reçut une lettre du pape Anastase, conçue en ces termes: « La  
 « chaire de saint Pierre pourrait-elle  
 « ne pas tressaillir de joie, quand le fi-  
 « let de ce pêcheur d'hommes, de ce  
 « portier du ciel, se remplit d'une  
 « pêche si abondante? Glorieux et il-  
 « lustre fils, soyez la consolation de  
 « votre mère; soyez pour la soutenir  
 « une colonne de fer. Nous louons  
 « Dieu de ce qu'il vous a tiré de la  
 « puissance des ténèbres; pour don-  
 « ner à son Eglise un protecteur ca-  
 « pable de la défendre contre tous  
 « ses ennemis. » On pouvait compter  
 sur les armes plus que sur les lumières du nouveau chrétien. Saint Rémi lisant unjour la passion du Sauveur : *Que n'étais-je là avec mes Francs pour le défendre!* s'écria le roi; tant il connaissait peu l'esprit des mystères.

Lettre du  
pape

La Bour-  
gogne atta-  
quée,

29 Son grand objet était de s'emparer

de toute la Gaule. Il ambitionnait d'une part le royaume de Bourgogne, qui s'étendait depuis Langres jusqu'aux villes de Genève et d'Avignon ; et de l'autre, le royaume des Visigoths entre les Pyrénées et la Loire. Il attaqua et battit le cruel Gondebaud, oncle de sa femme ; mais il profita peu de sa victoire, et se contenta d'un tribut.

Clovis veut étendre ses conquêtes.

Les Armoriques, aujourd'hui la Bretagne, venaient de se soumettre à la domination de Clovis. C'était sur-tout contre Alaric, roi des Visigoths, qu'il se proposait depuis longtemps de tourner ses armes. Quelques mécontentemens frivoles fournissaient un prétexte de guerre. Il sut y mêler l'intérêt de la religion. Le souvenir de ces persécutions, quoiqu'interrompues, prévenait les Gaulois de ce pays en faveur du conquérant. Il excita leur zèle, en publiant qu'il allait détruire l'arianisme ; assez politique pour donner toutes les couleurs d'une guerre sainte à une entreprise projetée avant son baptême.

Dévotion politique de ce prince.

Toutes ses actions furent marquées

par des apparences de dévotion. En l'honneur de saint Martin de Tours, il défendit à ses soldats de prendre la moindre chose dans la Touraine, excepté de l'eau et de l'herbe. Un soldat prit du foin, alléguant que c'était de l'herbe. Clovis le sut. *Et où sera, dit-il, l'espérance de la victoire, si nous offensons saint Martin?* Aussitôt il fit exécuter le soldat. Imbu de la crédulité populaire, ou habile à en profiter, il envoya de riches présens au tombeau du saint, pour obtenir quelque présage favorable. Quand ses députés entrèrent dans l'église, on entonnait cette antienne : *Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, et vous avez abattu sous mes pieds ceux qui s'élevaient contre moi.* Personne ne douta que la victoire ne fût assurée.

Alaric vivait tranquille dans ses états, appliqué au soin du gouvernement, digne de l'amour de son peuple et de l'estime des étrangers. Loin d'être persécuteur, quoique arien, il avait permis depuis peu le concile d'Agde, dont l'ouverture se fit par des prières pour lui obtenir

Alaric, roi  
des Visi-  
goths.

un long règne, et dont les actes lui donnent le titre de *très-pieux*. Mais sa modération ne couvrait point la tache de l'hérésie. Quelques évêques furent soupçonnés de trahison, et exilés. Les catholiques n'obéissaient que malgré eux à un hérétique; et ce grand prince ne pouvait compter sur le secours des Gaulois de son royaume.

---

507.

Bataille de  
Vouillé.

Aussi courageux peut-être que son rival, il fut moins heureux. La bataille de Vouillé, près de Poitiers, mit le comble à la fortune et à la gloire de Clovis. Alaric fut tué de sa main, les Visigoths furent taillés en pièces. La Touraine, le Poitou, le Limousin, le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois, Bordeaux, Toulouse, capitale du royaume, subirent la loi du vainqueur. Il ne lui restait à conquérir qu'une partie du Languedoc et de la Provence. Mais le célèbre Théodoric, roi des Ostrogoths, qui régnait glorieusement en Italie, moins jaloux des progrès du conquérant, dont il était beau-frère, que zélé pour la nation gothique, envoya aux Visigoths un puissant secours. La for-

tune de Clovis se démentit pour la première fois ; son armée fut défaite devant Arles. Il ne laissa pas de conserver presque tous les fruits de sa dernière victoire.

On ignore par quel motif l'empereur Anastase lui donna le titre de Patrice, de Consul et d'Auguste. Ce titre n'ajoutait rien à sa puissance : c'était un simple honneur qui flattait encore la vanité.

Titre de  
Patrice de  
Rome.

Les passions s'irritent souvent par les succès. Tant de provinces subjuguées, loin de satisfaire l'ambition de Clovis, la rendirent cruelle et atroce. Plusieurs princes, ses parens, avaient de petits états et le nom de rois. Soit qu'il craignît quelque entreprise de leur part, soit qu'il voulût seulement envahir leurs terres, il les fit tous périr par des trahisons et par des meurtres. Cette barbarie révolte la religion. Cependant on voit Clovis, à-peu-près dans le même temps, bâtir des églises et des monastères. Depuis son baptême, il avait toujours montré ce zèle religieux auquel on ne pourrait donner trop d'éloges, s'il eût été conforme aux règles de la sagesse ; mais

Cruautés  
du roi.

ses usurpations et ses violences prouvent assez, ou qu'il connaissait peu la loi chrétienne, ou qu'il n'était guère exact à la pratiquer.

Avant sa mort, il assembla un concile à Orléans, et y envoya les articles sur lesquels on devait faire les canons. **511.** M. Hénault prétend trouver dans ce concile l'origine du droit de *regale*, en vertu duquel les fruits des évêchés rentrent à chaque vacance dans les mains du roi. Son opinion paraît douteuse, et n'est sûrement pas nécessaire pour confirmer un ancien droit de la couronne. On peut remarquer d'autres objets intéressans. Le concile ordonne que les malfaiteurs, les adultères et les esclaves, qui se réfugient dans l'église ou dans la maison de l'évêque, ne seront livrés que sous le serment qu'il ne leur sera fait aucun mal (depuis long-temps l'abus des asiles était consacré.) Qu'on ne recevra aucun laïque dans le clergé que par ordre du roi, ou avec la permission du juge, excepté les enfans ou descendans des clercs (sans doute pour que la cléricature, en devenant trop commune, n'enlevât pas trop de

Canons remarquables du concile d'Orléans.

sujets à l'état). Qu'on n'excommuni-  
niera point ceux qui poursuivent  
leurs droits contre l'évêque ou contre  
l'Eglise, à moins qu'ils ne le fassent  
d'une manière outrageante et calom-  
nieuse (les censures servaient déjà  
quelquefois d'instrumens à l'intérêt  
ou à la vengeance.)

Clovis mourut la même année à  
Paris, sa capitale, âgé de quarante-  
cinq ans, prince digne, par son zèle  
et ses bienfaits, de la reconnaissance  
de l'Eglise, mais trop loué par les au-  
teurs ecclésiastiques, dont quelques-  
uns ont porté la flatterie jusqu'à lui  
donner le nom de saint.

Mort de  
Clovis.

Le gouvernement, les mœurs et le  
caractère des Francs ont tant de rap-  
port avec ceux des anciens Gaulois,  
qu'on les prendrait volontiers pour le  
même peuple; et vraisemblablement  
ils avaient la même origine. La plu-  
part des traits que nous avons recuei-  
lis sur les uns, peuvent s'appliquer  
aux autres. Il suffit d'observer que ces  
deux peuples avaient pris insensible-

Les Francs  
peu diffé-  
rens des an-  
ciens Gau-  
lois.

ment plusieurs usages des Romains. Mais comme les fondateurs de la monarchie étaient des barbares ; comme tout contribuait alors à entretenir leur barbarie , ou verra une longue suite d'horreurs, avant de parvenir à des temps dignes de l'humanité. Les Goths, les Lombards régnèrent avec plus de gloire et de sagesse ; sans doute parce qu'ils y trouvèrent plus de moyens de s'instruire.

Loi Salique  
rédigée par  
Clovis.

Clovis rédigea la loi Salique, ainsi appelée du nom des Saliens, les plus illustres des Francs. Elle fixait la peine des crimes, et plusieurs points de police. C'est un préjugé de croire que le droit de succession à la couronne y fût expressément réglé. Elle porte seulement que *par rapport à la terre salique, les femmes n'ont nulle part à l'héritage* : ce qui ne regarde point la maison royale en particulier ; car on appelait généralement terres *saliques*, toutes celles qu'on tenait du droit de conquête. Il est facile de concevoir qu'un peuple de soldats, dont le roi était le général, ne voulait pas obéir à une femme. Un long usage, soutenu par les principes de la na-

tion, se changea avec le temps en loi du royaume.

La législation des Francs bornait à fixer certaines sommes pour racheter les crimes. Le vol, l'homicide, étaient taxés. On se purgeait en justice par les preuves absurdes dont nous parlerons ailleurs (1). Tout sentait la barbarie, même cette indulgence à l'égard des crimes, si propre à les multiplier.

Une preuve suffisante de la bizarrerie de ces lois, c'est qu'elles punissaient moins sévèrement la blessure faite à la tête d'un homme, que l'injure faite à un cadavre. On en était quitte, dans le premier cas, pour une amende de 15 sous d'or (le sou d'or valait environ 15 livres de notre monnaie); tandis qu'on était condamné à 62 sous d'amende pour avoir dépouillé le corps d'un homme tué. Les homicides se multipliant tous les jours, la peine capitale fut enfin prononcée contre ce crime; mais si les parens du mort y consentaient, le meurtrier pouvait

Bizarreries  
des lois sa-  
liques.

(1) Voyez à la fin du règne de Louis-le-Débonnaire.

toujours racheter sa vie pour une somme.

Respect  
pour les  
mœurs.

Celui qui avait serré la main d'une femme libre, était condamné quinze sous d'or; et s'il lui avait serré le bras, à trente sous. On verra bientôt que les mœurs n'en étaient pas plus respectées, du moins parmi les grands, dont l'exemple est si contagieux pour le peuple.

Variété de  
lois et de  
coutumes.

Le conquérant avait laissé aux vaincus la liberté de suivre leurs lois. De là vient cette diversité de coutumes, qui augmenta encore sous le gouvernement féodal. Les Francs avaient néanmoins des privilèges particuliers. L'amende pour le meurtre de quelqu'un d'eux, était double de celle qu'on exigeait pour le meurtre d'un Romain ou d'un Gaulois (ces deux mots s'employaient indifféremment.) Un Franc ne pouvait être frappé; et l'on assure que le roi Chilpéric s'attira la haine de la nation pour avoir violé un privilège si flatteur.

Armées,  
ducs et com-  
tes.

On combattait à pied avec l'arc et les flèches, l'épée, le javelot et la francisque, hache à deux tranchans, Le

roi commandait l'armée. Les *ducs* et les *comtes* avaient le commandement sous lui. C'étaient les gouverneurs des provinces et des villes qui étaient chargés de conduire à la guerre les hommes libres de leur département. Les comtes et leurs *vicaires* rendaient la justice : tous les Francs étant soldats, le pouvoir civil se trouva par-tout réuni au pouvoir militaire ; réunion qui dura pendant plusieurs siècles.

Il faut néanmoins observer que les causes ordinaires se jugeaient par des *centeniers*, *des décenniers*, qui étaient chefs de petits districts, et les principaux parmi le peuple de leurs cantons. En général, on avait pour juges ses *pairs*, c'est-à-dire, des hommes de sa condition ; mais le comte était un juge supérieur, qui prononçait en dernier ressort. Du reste, il serait impossible d'éclaircir parfaitement les anciennes règles à cet égard.

Juges parmi  
le peuple.

Le *maire* du palais commandait dans le palais du roi ; le comte du palais en jugeait les officiers ; le *référéndaire* signait les chartes roya-

Principales  
charges.

les, et les scellait avec l'anneau du roi ; le *connétable* (comte de l'étable) avait seulement l'intendance de l'écurie. Ces charges existaient chez les Romains.

Revenu de  
la couronne.

Durant plusieurs siècles, la couronne n'eut d'autres revenus que le produit de ses domaines, les amendes, quelques droits, quelques privilèges d'usage. Mais elle n'avait point de troupes à payer, les seigneurs devaient fournir et entretenir, en cas de guerre, un certain nombre de soldats, et servir plus ou moins de jours.

Longue che-  
velure des  
rois.

Une longue chevelure distinguait les rois francs et les princes de leur race. Ainsi, raser un prince, était le réduire à la classe des sujets : il devenait inhabile à régner. Rien n'est plus commun dans les commencemens de notre histoire ; Clovis en offre un exemple. Il avait fait couper les cheveux à un petit roi et à son fils. Le fils ayant dit que c'étaient des branches vertes qui repousseraient un jour, puisque le tronc n'était pas coupé, Clovis, informé de ce discours, donna ordre de leur couper la tête.

SUCCESEURS DE CLOVIS,  
*jusqu'à l'an 562.*

DEPUIS Clovis jusqu'à la fin de la première race, l'histoire est un mélange confus de noms barbares, d'actions cruelles, de crimes, de trahisons, d'intérêts obscurs et compliqués, d'invasions et de guerres, dont le détail fatigue l'esprit sans l'éclairer utilement. Les savans aiment à suivre les détours de ce labyrinthe. Contentons-nous de remarquer les objets les plus frappans. A quoi bon se charger de choses qu'il est presque aussi inutile d'apprendre, que difficile de retenir? Je donnerai désormais le nom de France aux Gaules soumises à la domination des Francs, et le nom de Français à ce peuple, dont les mœurs furent long-temps si différentes des nôtres.

Clovis avait laissé quatre fils, qui partagèrent entre eux son royaume. Il a fallu éprouver bien des malheurs, avant que de prévenir l'inconvénient de ces funestes partages.

L'histoire  
devient un  
chaos.

521.

Thierry I,  
roi d'Aus-  
trasic.

Clodomir, roi d'Orléans. Thierry l'aîné, fils d'une concubine, eut une grande partie de l'Aquitaine conquise sur les Visigoths, et tout le pays entre le Rhin et la Meuse appelé dès-lors le royaume d'Austrasie, dont Metz était la capitale. Clodomir fut roi d'Orléans, Childebert de Paris, et Clotaire de Soissons.

Guerre de Bourgogne. Les premières années de leur règne ne présentent aucun événement remarquable. Après ce temps de paix peu conforme au génie de la nation, les trois cadets, excités par la reine Clotilde, portèrent la guerre dans le royaume des Bourguignons. Cette princesse avait des droits à réclamer et voulait venger la mort de son père sur Sigismond, roi de Bourgogne, fils et successeur de Gondebaud. Clodomir, aussi barbare que Gondebaud, se souilla du sang de Sigismond, de celui de sa femme et de ses enfans qu'il avait faits prisonniers. Il poussa la guerre avec fureur, et fut tué dans une bataille.

Mort de Clodomir.

Crenanté de Childebert et de Clotaire. Ses enfans éprouvèrent bientôt tout ce que l'ambition et l'avarice inspirent de rage à des parens dénaturés. Childebert et Clotaire forment et

semble le dessein de ravir leur héritage. Ce premier avait engagé Clotilde à les amener à Paris, où il voulait, disait-il, leur donner solennellement le titre de rois. A peine arrivés dans cette ville, on les arrête. Les deux oncles envoient à Clotilde des ciseaux et une épée, lui annonçant ainsi qu'il n'y a d'autre parti à prendre pour leurs neveux, que le cloître ou la mort. La reine-mère transportée de douleur, dit qu'elle aimerait mieux les voir morts que dépouillés de leurs couronnes. Cette réponse devient le motif d'un crime. Clotaire égorge de sa main les deux aînés. Le cadet fut caché dans un couvent : on l'honore sous le nom de Saint-Cloud. Des frères unis pour un affreux attentat, ne pouvaient l'être par une solide amitié. L'intérêt les divisa dans la suite, et les arma l'un contre l'autre.

Thierri, avec de plus grandes qualités que Clotaire et Childebert, ne se montra pas plus vertueux. Il avait aidé le roi de Thuringe, Hermanfroi, à dépouiller son frère Baldéric. Hermanfroi refusa de lui faire part de

Perfidie  
de Thierri.

cette dépouille, comme il en étoit convenu, et fut la victime de son infidélité. Thierrî l'ayant vaincu avec le secours de Clotaire, le fit périr par trahison. On l'accuse d'avoir entendu des embûches à Clotaire même, qui eut le bonheur de lui échapper. Il mourut en 534, et laissa l'Austrasie à Théodebert son fils, l'un des plus grands princes de son siècle.

534. Les rois de Paris et de Soissons qui se jouaient des droits du sang de la nature, voulurent s'emparer des états de Théodebert. Celui-ci déjà redoutable par ses exploits, prévint leurs desseins. N'ayant plus rien à craindre de ses oncles, il s'unît avec eux pour détrôner Gondemar, roi de Bourgogne. Une bataille rendit les trois princes maîtres de tout ce royaume, établi depuis environ cent ans. Ils en firent le partage, et la nation française devint alors si considérable, que les empereurs commencèrent à la respecter.

Traité avec Justinien et avec les Ostrogoths. Justinien, moins fameux par ses talens que par les exploits de Bélisaire son général, envoya des ambassadeurs aux rois de France, pour

les engager à une ligue contre les Ostrogoths, dont Théodoric avait cimenté la puissance en Italie. Le traité fut conclu. Vitigès, l'un des successeurs de Théodoric, gagna cependant les Français en leur cédant la Provence et tout ce qu'il avait dans la Gaule. La foi des traités n'est rien pour les ambitieux. Théodebert fit marcher en Italie une armée de Bourguignons, prétendant qu'il ne violait point la parole donnée à l'empereur, parce que des Bourguignons n'étaient pas des Français. Avec ce renfort, Vitigès s'empare de Milan. Théodebert arrive ensuite à la tête de cent mille hommes. Il taille en pièces les Ostrogoths qui le croyaient leur allié ; il attaque aussitôt l'armée romaine, la met en déroute, et revient dans ses états, triomphant de cette double perfidie.

Violation  
des traités.

Justinien s'efforça néanmoins encore de gagner les Français, en leur cédant aussi la Provence sur laquelle il avait des prétentions. Mais Théodebert affectait de le braver ; et s'étant allié avec le célèbre Totila, il se préparait à porter la guerre jusques à

---

147.

Mort de  
Théodebert.

Constantinople, quand il mourut avant l'âge de cinquante ans. Les historiens le comblent d'éloges. Si la réputation des princes doit avoir pour fondement la droiture et l'équité, et la mémoire, comme on l'a vu, n'est point exempte de grands reproches. On cite un trait qui lui fait honneur. L'évêque Didier lui rapportait une grosse somme prêtée aux habitans de Verdun; ils ne voulut point la reprendre: *Nous sommes trop heureux* dit-il au prélat, *vous de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, moi de ne l'avoir pas laissé échapper.*

Théodebalde ou Thibaud, roi d'Austrasie.

Théodebalde ou Thibaud, fils naturel et successeur de Théodebert, envoya en Italie une armée qui, après avoir commis des excès affreux, fut détruite par les troupes de l'empereur.

Brouilleries entre Childebert et Clotaire.

Avant la mort de Théodebert, ses deux oncles avaient commencé une nouvelle guerre civile. Le moindre intérêt les faisait courir aux armes: la superstition les désarma. Au moment que Childebert allait attaquer le camp de Clotaire, il s'éleva un ora-

si violent, qu'on crut y voir du miracle. Il n'en fallut pas davantage, selon les historiens, pour réconcilier les deux frères.

La succession de Théodebalde qui mourut bientôt, fut un nouveau sujet de discorde. Agathias, auteur grec de ce temps-là, dit que la loi du pays appelait à la couronne d'Austrasie Childebert et Clotaire, comme les plus proches parens. « Childebert, ajoute-t-il, n'avait point d'enfans mâles qui pussent succéder à sa couronne après sa mort; mais Clotaire en avait quatre. » C'est une preuve que le droit de succession était dans la famille de Clovis, et que les seuls mâles pouvaient y prétendre. La loi, quoique non écrite, par laquelle les femmes sont exclues de la couronne, était gravée dans les cœurs français. La nation ne voulait point de maître étranger : une femme, héritière de la couronne, aurait pu lui en donner un. Tel est le principal fondement de cette loi. On aurait dû en faire une pour empêcher le démembrement du royaume, source de tant de guerres et de malheurs.

Succession  
à la couronne.

Toute la  
monarchie  
passe à Clo-  
taire.

Chramne  
armé contre  
son père.

---

558.  
Mort de  
Childebert.  
Clotaire  
seul roi,

Childebert se trouvait dangereusement malade; l'ambitieux Clotaire profita de la conjoncture, et engagea les Austrasiens à le reconnaître pour unique héritier de Théodebalde. Le malade fit malgré lui une cession de ses droits; mais en recouvrant sa santé, il forma des projets de vengeance. Clotaire avait passé en Germanie pour réprimer les Saxons. Un de ses fils naturels, nommé Chramne, jeune prince corrompu par la flatterie et plongé dans la débauche, était chargé du gouvernement d'une partie de ses états. Childebert le sollicite à la révolte. Le fils prend les armes contre le père. Dans le même temps, Childebert meurt, et Clotaire, qui n'avait au commencement que le royaume de Soissons, devient possesseur de toute la monarchie française. Alors Chramne demande grâce et l'obtient. Son repentir forcé fut suivi d'une seconde révolte. Il s'était ligué avec le comte de Bretagne. Ce nouvel Absalon fut vaincu, et brûlé avec toute sa famille dans une chaumière dans laquelle il s'était réfugié pour se cacher,

Clotaire mourut l'année suivante 562. Sur le point d'expirer, il s'écria, dit-on, en gémissant: *Quelle est la puissance de ce roi du ciel qui fait ainsi mourir les plus grands rois de la terre?* C'était reconnaître trop tard le vengeur des crimes.

562.

Mort de Clotaire.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir depuis Clovis, on voit tous les crimes sur le trône; les passions étouffent cruellement la nature; la religion dégénère en superstition insensée, les lumières de l'Eglise gallicane disparaissent, les abus succèdent aux devoirs, et il se forme un déluge de maux prêt à inonder la monarchie. Nous entrerons ici dans quelques détails, nécessaires pour la connaissance des mœurs et pour l'explication des événemens.

Progrès de la barbarie.

La politique des rois consistait à envahir les états de leurs frères et de leurs parens; elle y employait la violence et la trahison. C'était une suite de la barbarie dominante, aussi bien que du funeste partage de la couronne. Quand la loi du plus fort

Violence et perfidie des rois.

est une règle de conduite, il reste  
peine quelques traces des lois natu-  
relles.

Fausse pié-  
té jointe aux  
crimes.

Certainement, rien n'était plus pro-  
pre que la vraie religion à éclairer et  
adoucir ces barbares inhumains.  
Mais n'ayant que des idées fausses du  
christianisme, ils en abusaient, au  
point de se rassurer dans le crime par  
les pratiques d'une piété supersti-  
tieuse, qui fomentait les passions et  
appaissant les remords. Fonder sans  
cesse de riches monastères, donner  
aux moines et au clergé de vastes do-  
maines, les exempter de tout impôt,  
étendre ces exemptions aux villes en-  
tières en l'honneur de quelques  
saints (comme on le fit à l'égard de  
Tours), chercher par-tout des reli-  
ques, attacher le salut éternel à un  
extérieur de dévotion : ce sont les  
vertus que célèbrent le plus souvent  
nos anciens annalistes ; c'est ce qui  
leur fait prodiguer tant d'éloges à  
Childebert, prince incestueux, usur-  
pateur, mais dont le zèle était sem-  
blable à celui de Clovis. Dans une  
expédition contre l'Espagne, il leva  
le siège de Saragosse par crainte des

Supersti-  
tion de Chil-  
debert.

reliques de saint Vincent : il obtint sa tunique , et se crut heureux de finir la guerre à ce prix.

Il assembla des conciles avec peu d'utilité. On ne touchait point à la racine du mal , on n'éclairait point la nation , on renouvelait , on multipliait des statuts qui ne s'exécutaient point. Les Francs , admis enfin comme les Gaulois à l'épiscopat , y portèrent leur caractère martial et leur profonde ignorance. Les évêques devenaient plus ardens pour le temporel que pour le spirituel. Clotaire ayant assemblé ceux de son royaume pour en tirer de l'argent , Injuriosus de Tours ne craignit pas de lui dire : *Si vous enlevez ce qui est à Dieu , Dieu vous enleva bientôt votre royaume.* Le roi , frappé comme d'un coup de foudre , se crut menacé de la vengeance de saint Martin , fit des présens à l'évêque pour l'engager à le fléchir , et se désista de sa demande. Grégoire de Tours , en rapportant ce fait comme un exemple du zèle épiscopal , nous apprend qu'Injuriosus avait amassé un trésor.

Le clergé devient trop zélé pour le temporel.

Nomina-  
tion aux évê-  
chés.

Les prélats pouvant tout alors par

la religion seule, possédant de plus beaucoup de terres qu'ils tenaient de la couronne, il importait de s'assurer de leur soumission, et de choisir pour l'épiscopat des sujets fidèles. Les rois prirent donc la coutume de nommer aux évêchés, ou, ce qui revient au même, d'ordonner la nomination de personnes qu'ils jugeraient propres à les remplir. Les temps, les usages, la conduite des clercs, les mœurs des laïques, tout était changé; et l'ancienne discipline des élections, quoique préférable en soi, était devenue sujette à mille abus scandaleux. L'intrigue, en manœuvrant auprès du trône, déshonorait moins l'Eglise qu'en achetant ou en extorquant, comme on l'avait vu plus d'une fois, les suffrages du clergé et du peuple.

Réglement  
des conciles  
sur ce point.

Cependant le cinquième concile d'Orléans, sous Childebart, s'efforça de rétablir la liberté des élections. *Que celui qui a été élu par le clergé et le peuple, dit-il, soit ordonné avec l'agrément du roi.* On reconnaissait du moins que le consentement du souverain était nécessaire pour entrer en place. Un concile de

Paris, en 557, défendit d'entrer dans l'épiscopat, *par l'autorité du prince*, contre la volonté des évêques.

Soit qu'il faille attribuer à une véritable ferveur, ou aux malheurs dont le monde était accablé, les progrès de la vie monastique, ils méritent l'attention du citoyen autant que celle du chrétien. Un canon du concile de Saragosse, sur la fin du quatrième siècle, avait défendu de donner le voile aux vierges avant l'âge de quarante ans. Mais dans le siècle où nous sommes parvenus, saint Césaire d'Arles, fondateur d'un monastère de filles, permit d'y recevoir des enfans de six à sept ans pour être religieuses; et la règle de saint Benoît, née en Italie, nouvellement établie en France, permettait la même chose pour les moines. Un père pouvait offrir un fils en bas âge, et faisait pour lui une promesse par écrit, regardée comme un engagement. On voit du premier coup d'œil combien ces nouveaux réglemens devaient peupler les monastères, en même temps que la prodigalité, l'exemple même des princes, y atti-

Observation  
sur l'état  
monastique.

raient une infinité de sujets. Clotilde, femme de Clovis, Radégonde, femme de Clotaire, toutes deux canonisées, moururent dans des courans, après avoir consacré leurs trésors à faire des fondations.

Childebert  
exige une  
profession  
de foi du  
pape.

Quoique les études tombassent de jour en jour, l'Eglise de France s'occupa de la fameuse querelle des *trois Chapitres*, que l'imprudencé de Justinien avait excitée. Comme les sentimens du pape Pélage inspiraient de l'inquiétude, Childebert, à force de le presser par des ambassades, lui fit donner sa profession de foi; tant le pontife respectait ou craignait ce prince! Les ouvrages désignés sous le nom des *trois Chapitres* eurent beaucoup de partisans dans le royaume, malgré la décision du concile général de Constantinople, qui les condamnait. Mais les rois n'étant pas théologiens comme l'empereur, ni les Français amoureux de subtilités comme les Grecs, cette affaire ne produisit aucun trouble en France. Il s'agissait de savoir si trois auteurs, morts depuis environ un siècle, avaient écrit dans le sens que

Justinien leur attribuait. Question futile, qui divisa l'Orient : comme on a vu dans le dix-septième siècle cinq propositions, attribuées à un auteur mort, troubler l'Eglise et la France, déshonorer l'une par son fanatisme, et l'autre par ses persécutions.

Telle était l'ignorance des Français, qu'on voyait encore des restes de superstitions païennes. Les uns jetaient de grands cris pendant les éclipses de lune, pour effrayer un dragon qu'ils croyaient attaquer cette planète; les autres faisaient des vœux aux fontaines et aux arbres; d'autres chômaient le jeudi en l'honneur de Jupiter; d'autres recouraient aux devins dans les maladies, ou portaient des caractères magiques pour se guérir. Les *sorts des saints* avaient remplacé les augures. Voulait-on connaître l'avenir et décider une affaire? on entrait dans une église pendant l'office, ou l'on ouvrait au hasard l'Écriture : le premier verset qu'on entendait chanter, ou la première ligne qui se présentait, passait pour une prédiction infallible. Nous avons

Restes des  
supersti-  
tions  
païennes

Sort des  
saints.

vu Clovis en donner l'exemple. Cette superstition fut condamnée par le premier concile d'Orléans, ce qui n'empêcha point que les sorts ne fussent quelquefois consultés par le clergé même, et sur l'autel.

Pour peu qu'on réfléchisse sur l'influence des mœurs et des opinions, il est facile de prévoir une partie des malheurs de la monarchie.

### SUCCESSIONS DE CLOTAIRE I,

*jusqu'à l'an 613.*

562. CLOTAIRE I avait laissé quatre fils.

Caribert, roi de Paris, lait régner à Paris, et s'en mit d'abord en possession. Ses trois frères

Gontran, roi de Bourgogne, vinrent l'y assiéger. On tira au sort les partages. Paris échut à Caribert; Orléans et la Bourgogne à Gontran; l'Austrasie à Sigebert, et Soissons à Chilpéric. Caribert régna peu d'années. Il avait épousé les deux sœurs, dont l'une était religieuse; il avait pris une terre de l'Eglise; il avait maintenu vigoureusement un évêque nommé par son père, et déposé

par le clergé. Saint Germain de Paris l'excommunia. Caribert mourut bientôt, ainsi que sa concubine : on crut que c'était une vengeance céleste. Après sa mort, les trois autres rois partagèrent la succession : mais comme ils prétendaient tous avoir Paris, on convint que chacun en aurait une partie, et qu'aucun n'y entrerait sans le consentement de ses frères. Traité bizarre, plus propre à exciter des guerres qu'à entretenir la paix.

Traité bizarre au sujet de Paris.

La piété de Gontran et la sagesse de Sigebert semblaient annoncer des règnes tranquilles et glorieux. Cependant les trahisons, les assassinats, les discordes, firent de la France et de la maison royale un théâtre toujours inondé de sang et souillé de crimes. Les vices de Chilpéric, les excès de deux femmes ambitieuses produisirent ces horribles scènes dont le souvenir ne peut s'effacer. Le génie de la nation y concourut sans doute. Les Français, conservant la barbarie de leurs anciennes mœurs, inquiets, violens, avides, respiraient la guerre et le

Les crimes vont se multiplier.

brigandage. Leurs vertus grossières étaient mêlées de grands vices. Et qu'est-ce que des vertus sans humanité!

Brunehaut  
et  
Frédégonde

Divorce de  
Chilpéric.

Sigebert avait épousé Brunehaut, fille du roi visigoth d'Espagne. Chilpéric, déjà trop fameux par ses débauches, demanda en mariage la fille aînée de ce roi, nommée Gal-suinde. L'ayant obtenue avec peine, il lui fit d'abord en apparence le sacrifice de sa passion pour Frédégonde, femme intrigante, pleine d'esprit, de méchanceté et de courage, pour laquelle il s'était séparé d'Andouere, sa première épouse. Frédégonde l'avait engagé à ce divorce par une ruse digne d'elle et de son siècle, en lui faisant tenir un enfant sur les fonts de baptême avec la reine. Épouser sa commère était réputé un crime digne de mort. On persuada aisément au roi que la reine étant devenue sa commère, ne pouvait plus être sa femme : ainsi la religion servit de prétexte à un divorce inspiré par le libertinage. Les exemples de cette nature devenaient alors très-communs. Pour re-

venir à Galsuinde, elle ne jouit pas long-temps de son bonheur. On la trouva morte dans son lit.

Chilpéric affecta de la pleurer, et remit bientôt sur le trône Frédégonde, avec laquelle on soupçonna, non sans beaucoup de vraisemblance, qu'il avait résolu sa mort. Brunehaut en fut si persuadée, qu'elle excita Sigebert et Gontran à venger ce crime. Ils attaquèrent Chilpéric, et lui firent acheter la paix au prix de quelques places. Ces deux princes, armés ensuite l'un contre l'autre, semblaient lui offrir eux-mêmes l'occasion de se venger à son tour. Comme Frédégonde lui inspirait pour Sigebert toute la haine qu'elle portait à Brunehaut, il ne manqua pas de se liguier avec Gontran. Le succès ne répondit jamais à ses vœux.

Le roi d'Austrasie, prêt à le forcer dans son camp, eut la générosité de lui accorder la paix. Mais incapable de reconnaissance, Chilpéric reprit les armes; il perdit une bataille et presque tous ses états; il se retira enfin à Tournai, Brunehaut, mal-

568.

Les trois  
frères  
en guerre.

Sigebert,  
vainqueur  
de Chilpéric.

gré les instances de saint Germain, qui, en vrai pasteur, s'efforçait de l'adoucir, excite Sigebert à ne point épargner un frère cruel et parjure. Chilpéric, assiégé dans Tournai, se voit sans ressource; mais Frédégonde le sauve par un crime: elle envoie deux scélérats qui assassinent Sigebert au milieu de son armée. Ce prince mérite une place parmi les grands rois. La pureté de ses mœurs était alors un prodige. Au commencement de son règne, il s'était signalé contre les Huns, sous le nom d'Abares, peuple féroce qui ravageait la Thuringe. D'abord vainqueur, ensuite battu et pris, il leur imposa tellement par sa grandeur d'ame, qu'on lui rendit la liberté. La reconnaissance lui fit secourir ces mêmes Abares dans une disette. Il fut malheureux d'avoir pour frère Chilpéric; il l'eût moins été avec une femme moins vindicative que Brunehaut.

Childebert  
II, roi  
d'Austrasie.

Chilpéric et Frédégonde, échappés du plus grand péril, se hâtèrent de profiter de la mort de Sigebert. La couronne d'Austrasie était digne

575.

Frédégonde  
fait assassi-  
ner Sige-  
bert.

de leur ambition. Tout moyen de l'usurper leur paraissait légitime : ils firent arrêter Brunehaut et ses enfans ; mais un seigneur austrasien, nommé Gondebaud, tira de prison le jeune Childebart, fils du roi assassiné, et l'ayant conduit heureusement à Metz, il le mit en possession du royaume. Brunehaut fut reléguée à Rouen, où elle donna bientôt de nouvelles inquiétudes à ses ennemis.

Mérovée, un des enfans du premier lit de Chilpéric, était devenu amoureux de cette princesse. Chilpéric l'avait envoyé faire la conquête du Poitou. Le jeune prince, plus occupé de sa passion que de la guerre, passa secrètement à Rouen, vit sa tante, objet de son amour, et l'épousa : l'évêque Prétextat bénit lui-même ce mariage. Chilpéric furieux vole à Rouen. Les deux amans se réfugient dans une église. C'était un asile inviolable. Le roi n'ose les y forcer, lui qui foulait aux pieds les lois divines et humaines. Ils n'en sortent qu'après qu'il a promis avec serment de ne leur faire aucun mal.

Brunebant  
épouse le  
fils de Chil-  
péric.

Chilpéric  
les poursuit.

Brunehaut, renvoyée en Austrasie, ralluma bientôt la guerre. Chilpéric perdit une bataille, s'en prit à Mérovée, le fit mettre en prison, et ordonner prêtre, malgré sa résistance. Mérovée s'évada enfin, et se réfugia dans l'église de saint Martin de Tours.

Chilpéric  
craint le  
tombeau de  
saint Martin

Assassinat  
de Mérovée.

Son père voulant l'arracher de cet asile, était retenu par la persuasion commune que de pareils sacrilèges ne manquaient jamais d'être miraculeusement punis. Une crainte superstitieuse lui suggéra l'expédient le plus singulier. Il s'avisa de consulter le saint mort, dont il redoutait la vengeance; il lui écrivit; la lettre fut portée sur le tombeau, avec un papier blanc, sur lequel saint Martin devait faire la réponse. Cette réponse ne vint point, et le monarque se retira. Mérovée étant sorti de Tours, des traitres vendus à Frédégonde le trompèrent par des offres de services, et l'investirent dans une maison où il prenait du repos. Chilpéric l'y trouva mort d'un coup d'épée. Le bruit courut qu'il s'était fait tuer par un ami; mais

le coup était digne de Frédégonde.

L'évêque de Rouen avait montré trop d'affection envers Méroyée, pour échapper à la haine d'un roi barbare et d'une reine homicide. Chilpéric, voulant le faire juger canoniquement, assemble un concile, y paraît lui-même comme accusateur, reproche à Prétextat d'avoir marié le jeune prince avec sa tante, d'avoir excité la révolte et conspiré contre sa vie : il adresse ensuite aux évêques ces paroles remarquables : *Quoique la puissance royale ait droit de condamner suivant les lois un criminel de lèse-majesté, cependant, pour ne rien entreprendre contre les saints canons, j'ai fait comparaître devant vous cet évêque, auteur d'une conspiration contre moi.* D'abord l'accusé nie tout ; mais des prélats courtisans lui persuadent que le seul moyen de fléchir le roi est de s'avouer coupable ; il le fait par lâcheté. Une chose encore plus étrange, c'est de voir Chilpéric se jeter aux pieds des évêques pour leur demander la punition de Prétextat. Il voulait qu'on déchirât sa robe,

Chilpéric  
accuse l'évê-  
que Prétex-  
tat.

qu'on prononçât des imprécations sur sa tête, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il l'exila, sans que le concile l'eût déposé. Frédégonde le fit poignarder dans la suite au pied de l'autel.

---

581.

Scélératesse  
de  
Frédégonde

Cette femme si accoutumée au crime, résolue d'assurer la couronne à ses enfans, ne desirait rien tant que la mort des enfans du premier lit de Chilpéric. Mérovée, en cette qualité, indépendamment de son mariage avec Brunehaut, avait été sa victime. Il ne restait plus qu'à immoler Clovis. Elle en cherchait l'occasion, lorsqu'une maladie épidémique lui enleva à elle-même ses trois fils. Un calomniateur qui voulait sans doute faire sa cour, accusa Clovis de les avoir empoisonnés. Frédégonde le persuada aisément au roi. Elle fit poignarder le jeune prince; elle fit mourir, comme complice, la reine Audouette, sa mère, confinée dans un cloître depuis long-temps. Jusqu'où peut aller la fureur d'une méchante femme qui gouverne un méchant prince!

Elle paraît  
pénitente.

Pendant la maladie de ses fils, elle

avait cependant donné quelques signes de pénitence. Grégoire de Tours lui fait dire au roi : « Voilà que nous perdons nos enfans ; ce sont les lar mes des pauvres , les gémissemens de la veuve et de l'orphelin qui les tuent. Croyez-moi , brûlons tous les édits injustes que nous avons rendus pour lever les taxes ; et contentons - nous des revenus qui ont suffi à votre père. » Les édits furent effectivement jetés au feu. Mais cet acte d'humanité, accompagné de vœux à saint Médard, n'était que le fruit d'une superstition timide. Le cœur ne changea point, et les crimes redoublèrent.

Frédégonde, en butte aux discours les plus outrageans, était accusée par le bruit public d'adultère avec un évêque. Grégoire de Tours, prélat vertueux et historien crédule, est dénoncé comme répandant ce bruit. Chilpéric l'ayant fait citer devant un concile, il proteste qu'il n'est point l'auteur des propos contre la reine, mais qu'il les a entendu tenir à d'autres personnes. Le roi produit des témoins, clercs de l'église de

Grégoire de  
Tours  
accusé par le  
roi.

Tours. On s'écrie que le témoignage d'un inférieur ne doit pas être reçu contre un évêque. On décide qu'il se purgera par le serment. Le serment prêté, Grégoire est absous. On voulait excommunier Chilpéric, comme injuste accusateur. *Moi, dit-il, je n'ai fait que répéter ce que m'a dit le comte de Tours.* Ce seigneur fut seul excommunié.

Superstition de Chilpéric.

Quelque temps après, Chilpéric ayant eu un fils, voulait le faire baptiser à Paris, et assister au baptême. Mais, selon le traité de partage, il ne pouvait y entrer sans le consentement des deux autres rois, sous peine de la malédiction de saint Polieucte, de saint Martin et de saint Hilaire, garans du traité. Ce prince, impie avec scandale, et superstitieux avec démençe, imagina un moyen d'échapper à leur courroux. Il entra dans la ville, faisant porter devant lui les reliques de plusieurs autres saints, persuadé que ceux-ci le défendraient de la vengeance des premiers.

Guerres civiles.

La guerre civile déchirait depuis plusieurs années toute la France. Le

jeune Childebert, roi d'Austrasie, d'abord lié avec Gontran, roi de Bourgogne, contre Chilpéric, s'était lié depuis avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Des prétentions sur une ville faisaient oublier tous les sentimens de la nature. On pillait, on ravageait, on livrait des batailles; et le malheur des peuples ne produisait aucun avantage réel pour les princes. Une paix générale les réunit. Elle ne dura pas un an. Gontran et Childebert venaient de se déclarer contre Chilpéric, lorsqu'il fut assassiné en revenant de la chasse. Les uns soupçonnent Brunehaut de ce crime; les autres en accusent Frédégonde et Landri, seigneur de la cour, qu'elle aimait. La dernière accusation, quoique dénuée de preuves, doit paraître plus vraisemblable. Elle tombe sur un monstre souillé d'horreurs.

On peut dire, avec Grégoire de Tours, que Chilpéric fut le Néron de son siècle. Toujours acharné contre les princes de son sang, il était encore le tyran de ses sujets. Il les accabla d'impôts si durs, que plusieurs abandonnèrent leurs possessions. Cepen-

584.

Chilpéric  
assassiné.Son  
caractère.

Il se piquait  
de littérature  
et de  
théologie.

Ses plaintes  
contre  
le clergé.

Clotaire,  
roi de  
Soissons.

dant il se piquait d'esprit, et même de littérature. Il ordonna qu'on se servit dans l'écriture des lettres doubles de Grecs. Cette loi bizarre fut sans effet après sa mort. Il voulut défendre, au sujet des disputes de l'arianisme, de se servir, en parlant de Dieu, de noms de *trinité* et de *personne*. La résistance de quelques évêques lui fit abandonner cette entreprise.

Les donations de Clovis, de Clotaire et de leurs enfans, avaient prodigieusement enrichi les églises et les monastères. Chilpéric s'en plaignait hautement, disant que le fisc était épuisé, et qu'il n'y avait plus d'autres rois que les évêques. Il cassait la plupart des testamens faits en faveur des moines et du clergé ; il se plaisait à tourner les prélats en ridicule. Cependant le poète Fortunat, évêque de Poitiers, fait l'éloge de ce prince dans des pièces qu'il lui adresse. Il serait difficile de citer un plus grand abus de la poésie. Mais Néron lui-même a eu des panégyristes.

De tous les enfans de Chilpéric, ne restait qu'un fils de quatre mois, Clotaire II. Frédégonde avait tout

craindre pour lui et pour elle. Son génie ne l'abandonna point. Elle intéressa en sa faveur Gontran, roi de Bourgogne, prince faible et facile à prévenir, qui jura d'exterminer jusqu'à la neuvième génération la race d'un seigneur que Frédégonde accusait du meurtre de son époux. Quelques efforts que fit Childeberr, roi d'Austrasie, soit pour dépouiller le fils, soit pour tirer vengeance de la mère, Gontran lui ôta toute espérance de succès. Gontran déclara cependant Childeberr son héritier, faute de postérité ; ce qui ne laisse aucun doute sur les motifs de sa conduite à l'égard de Clotaire et de Frédégonde. Il avait formé un conseil au jeune roi de Soissons. Frédégonde restait sans autorité : elle ne lui pardonna point, et lui suscita des ennemis. Le roi de Bourgogne, irrité contre elle, éleva des doutes sur la naissance de Clotaire. Alors Frédégonde jura, et fit jurer par trois cents témoins, par trois évêques en particulier, que Clotaire était vraiment fils de Chilpéric. Cette preuve suffit pour dissiper les soupçons.

Usage singulier du serment,

Cruautés de  
Gontran,  
malgré sa  
douceur.

Le règne de Gontran fut long et sans gloire. Ce roi, trop bon quand il fallait être ferme, trop vif quand il fallait être bon, indulgent pour une furie telle que Frédégonde, et quelquefois cruel pour ses sujets, ne s'attirait le respect que par son zèle pour la religion et l'Eglise. Il avait épousé successivement deux femmes indignes du trône ; la dernière étant malade, il lui jura de faire mourir tous ses médecins s'ils ne la guérissaient point, et il tint parole. Il avait ordonné de mettre le feu à la maison d'un évêque, chez qui s'était réfugié le duc Boson, condamné à mort ; l'évêque se sauva à travers les flammes. Voici un trait encore plus propre à peindre le caractère de ce prince et les mœurs de la nation.

Seigneur  
exécuté  
pour la  
perte d'un  
buffle.

On avait tué un buffle dans une forêt royale. Chundon, chambellan du roi, est accusé d'avoir fait le coup. Gontran ordonne la preuve du duel établie par les lois barbares. Le chambellan nomme son neveu pour combattre contre l'accusateur. Après un combat inutile, qui coûte la vie aux deux champions, il court se réfugier

dans une église. On l'arrête en chemin, et le roi le fait inhumainement lapider. Si les contemporains vantent la douceur de Gontran, quelle devait être la férocité des Français ?

Donations  
aux églises.  
Canons  
pour les  
assurer.

Mais il assembla plusieurs conciles ; il les consultait sur les affaires d'état, et paraissait, selon un ancien annaliste, comme un évêque avec les évêques. Il enrichit un nombre de monastères ; et de peur que ses donations ne perdissent leur effet après sa mort, il s'avisa de les faire confirmer par un concile de Valence. *Si quelqu'un, dit le concile, ose porter atteinte à aucune de ces donations, qu'il soit, par le jugement de Dieu, frappé d'anathème, comme sacrilège et meurtrier des pauvres, et condamné au supplice éternel.* Un concile de Lyon avait ordonné, peu auparavant, sous peine d'excommunication, au sujet des biens donnés à l'Eglise, que quand même il manquerait à la donation ou au testament de qui que ce fût, quelque-une des formalités prescrites par les lois, on exécuterait toujours la volonté du testateur. Ce canon fut renouvelé

par le cinquième concile de Paris, en 614. Il est triste de voir l'autorité spirituelle profanée par l'intérêt; il serait encore plus étonnant de la voir employée avec sagesse dans un siècle d'ignorance et de désordre.

Autre trait  
de Gontran.

Telle était la force des préjugés; que le roi de Bourgogne ayant fait punir de mort les complices d'un scélérat, convaincu d'avoir voulu l'assassiner, épargna cet assassin, parce qu'on l'avait arrêté dans une église.

593.

Childebert  
lui succède.

Après la mort de Gontran, que sa piété avait fait mettre au nombre des saints (1), Childebert prit possession de ses états, et, selon le génie des princes d'alors, s'abandonna au desir d'opprimer le jeune Clotaire, roi de Soissons. Le courage de Frédégonde augmente avec le danger. Elle assemble des troupes, se met à leur tête, accompagnée de son fils, trompe l'ennemi par un stratagème, remporte une victoire à Droïssi, laisse

(1) On doit observer que toutes les églises avaient droit de canoniser les saints. Les canonisations étaient alors très-nombreuses. Alexandre III (au deuxième siècle) en fit une des causes majeures réservées au saint siège.

par-tout des traces de sa fureur, et revient à Soissons chargée de butin. Childebert étant mort peu d'années après, elle s'empara de Paris et de plusieurs autres villes, et battit en personne une armée de Brunehaut. Elle mourut enfin en 597, laissant à la postérité un exemple mémorable de tout ce que les passions peuvent enfanter de plus noir, et de tout ce que le génie, l'adresse, l'intrépidité, peuvent avoir de force dans les conjonctures les plus critiques. Elle ne sembla démentir son caractère que lorsque la maladie de ses enfans lui inspira, non de vrais sentimens de religion, mais des craintes superstitieuses.

Brunehaut, devenue plus puissante que jamais par la mort de son fils Childebert, gouvernait les états de ses petits-fils. Thierrî avait eu en partage la Bourgogne, et Théodebert l'Austrasie. Les premières années furent tranquilles sous la régence de cette princesse impérieuse, qui immolait ceux dont elle avait quelque défiance. Les grands d'Austrasie se lassèrent enfin de la domi-

---



---

 596.

Thierrî II,  
roi de  
Bourgogne.

Théodebert  
II, roi  
d'Austrasie.

nation despotique d'une femme. S'étant rendus maîtres de la personne et de l'esprit du jeune roi, ils vinrent à bout de la faire exiler. Elle se réfugia auprès de Thiéri. Pour le gouverner avec moins de peine, on assure qu'elle n'eut pas honte de corrompre ses mœurs et de fomenter son libertinage. Bientôt elle lui fit prendre les armes contre son frère : car il fallait encore se venger de l'affront qu'elle avait reçu en Austrasie. Toutes les horreurs de la guerre civile, tous les crimes dont nous avons vu tant d'exemples, renaissent dans le royaume. Théodebert, vaincu à Tolbiac, est massacré par les ordres de Brunehaut. Thiéri, qui avait engagé Clotaire à demeurer neutre, refuse de remplir les conditions du traité, va l'attaquer lui-même, et meurt de dysenterie à Metz. Clotaire, à son tour, devient usurpateur et meurtrier. Le maire de Bourgogne, nommé Garnier, lui ayant livré les fils de Thiéri, il en fait égorger deux, fait raser le troisième. Le quatrième échappa et ne reparut jamais,

Nouvelles  
horreurs.

La fin tragique de Brunehaut fut le comble de l'atrocité. Clotaire, plein des sentimens de sa mère Frédégonde, après avoir accusé Brunehaut des plus grands crimes, après lui avoir reproché la mort de dix rois ou fils de rois, la livra aux insultes de la soldatesque, à la cruauté des bourreaux, et pour dernier supplice, la fit traîner sur les ronces et les cailloux par un cheval indomté. Un auteur du temps, Frédégaire, en finissant ce récit, ose dire que Clotaire était le meilleur et le plus doux des princes.

Quelques modernes, et même l'abbé Vély, ont entrepris l'apologie de Brunehaut. Mais si elle fut accusée de plusieurs crimes dont elle était innocente, il paraît certain qu'au moins depuis la mort de Childebent, l'ambition et la vengeance lui en firent commettre plusieurs. Le pape saint Grégoire-le-Grand, dans les lettres qu'il lui a écrites, loue sa piété, sa charité, son gouvernement. Sans le soupçonner de flatterie, on peut dire qu'il y a quelquefois beaucoup d'exagération dans ses

613.

Supplice de  
la reine  
Brunehaut.

On ne peut  
la justifier.

Eloges don-  
nés par saint  
Grégoire.

éloges. Il écrivait à Childebert II: *Votre royaume est autant au-dessus des autres peuples, que les rois sont au-dessus des autres hommes.* Il employait volontiers l'adulation pour concilier à l'Eglise la faveur des princes. Témoin sa lettre à l'usurpateur Phocas, meurtrier de l'empereur Maurice, qu'il félicite de son avènement au trône, comme d'un coup de la providence. D'ailleurs, Brunehaut survécut plusieurs années à saint Grégoire. Il se peut que de son temps elle fut moins digne de blâme, et il avait besoin d'elle: peut-être loua-t-il ses bonnes œuyres, en dissimulant ses vices.

La superstition jointe au crime.

Rien n'était plus commun alors qu'un extérieur de piété joint à des excès énormes. Frédégonde même parut quelquefois dévote. Chilpéric fut le plus méchant et le plus superstitieux des princes. Autant la religion est propre à réprimer le crime, dont elle fait sentir l'horreur et craindre les suites, autant la superstition peut encourager à le commettre par les moyens faciles qu'elle fournit de l'expier.

Clotaire II se trouva, comme son aïeul Clotaire I, unique roi de la monarchie française, dont il ne possédait d'abord que le royaume de Soissons. Il effaça, par des traits de modération et de justice, les barbaries que nous venons de rapporter. On remarque, dans le reste de son règne, un concile de Paris, composé d'évêques et de seigneurs, tel qu'on en vit depuis un grand nombre. Les affaires ecclésiastiques et les affaires civiles y étaient également décidées. C'est là que se faisaient les *capitulaires*, ces ordonnances qui servirent de lois à la nation. Quelques canons du concile de Paris ne s'accordant point assez avec les droits de la couronne, Clotaire les modifia par une constitution dressée de concert avec les évêques; car on ne pouvait presque plus agir sans eux. Les parlemens ambulatoires, appelés *Placita* (Plaid), devinrent fréquens. On y délibérait en commun sur les affaires publiques; on y proposait ensuite au roi les avis; on lui faisait les demandes que l'on jugeait convenables, et il décidait en souverain.

Clotaire  
règne seul.

Conciles  
d'évêques  
et de sei-  
gneurs. Ca-  
pitulaires.

Parlemens  
ambulatoi-  
res.

Clotaire affaiblit son autorité en faveur des grands. Il laissa les maires commander en Austrasie et en Bourgogne. Son règne en fut plus tranquille ; mais cette tranquillité coûta cher à ses successeurs, qui eurent bientôt des maîtres parmi leurs sujets.

---

628.  
Mort de  
Clotaire.

Il s'était associé son fils Dagobert, en lui cédant l'Austrasie avec le titre de roi. Il mourut regretté des peuples, et respecté des seigneurs dont il avait trop augmenté le pouvoir.

---

Beaucoup  
de choses  
dont il se-  
rait inutile  
de parler.

Nous n'avons rien dit d'une guerre de Gontran avec l'Espagne, et d'une autre avec Waroc, comte de Bretagne, qu'il obligea de rendre hommage ; ni d'un certain Gondebaud qui, se donnant pour fils de Clotaire I, fut couronné et bientôt assassiné par desséditieux ; ni de quelques expéditions contre les Varnes, peuple de Germanie ; contre les Wascons ou Gascons, barbares qui avaient franchi les Pyrénées ; contre les Bretons, les Lombards et les Saxons, etc. Ces sortes de guerres n'étaient que

des excursions auxquelles on ne pourrait s'arrêter, sans perdre le fil des principaux événemens. Il faut éviter la confusion et les détails superflus, pour graver dans la mémoire des choses utiles.

Le deuxième concile de Mâcon, sous Gontran, en 585, fournit à l'histoire des objets plus remarquables. Quoique les subtilités scolastiques ne fussent pas encore à la mode, un évêque y soutint gravement que la femme ne pouvait pas être appelée *homme*. Cette question agita les esprits; et, pour la décider, on eut recours à l'Écriture, qui dit que *Dieu créa l'homme mâle et femelle*. Le concile ordonna, sous peine d'excommunication, de payer la dîme aux prêtres, parce que les lois divines l'ont établie *pour leur servir d'héritage*. Il n'y avait point encore eu de loi pénale sur ce point, qui devint de si grande conséquence; et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que les églises, en général, étant dotées et fort riches, l'application des lois mosaïques était forcée ou arbitraire.

Concile de  
Mâcon.

Canon pour  
la dîme.

Honneurs  
qu'exige le  
clergé.

« Quand un laïque rencontre un  
« clerc qui est dans les ordres sacrés  
« (ajoute le concile), il doit lui faire  
« une profonde révérence ; si le clerc  
« est à pied et le laïque à cheval, ce-  
« lui-ci mettra pied à terre pour  
« rendre à l'autre les honneurs qu'il  
« lui doit. » De pareils canons pein-  
gnent l'état déplorable de l'Eglise.  
Gontran en ordonna l'exécution.

Ignorance.

Un concile de Narbonne, en 589,  
défendit aux évêques d'admettre au  
nombre des prêtres ou des diacres  
quelqu'un qui ne sût pas lire. La dé-  
fense prouve le fait. Quelle était  
donc l'ignorance ?

Procès de  
Gilles  
de Reims.

Avec les immunités, les richesses,  
le pouvoir, l'ignorance, croissaient  
nécessairement les scandales. Gilles,  
évêque de Reims, sous Childebert II,  
convaincu d'avoir fabriqué de fausses  
chartes du roi en sa faveur, d'avoir  
conclu au nom du roi de faux traités  
avec Chilpéric pour détrôner Gon-  
tran, après d'inutiles efforts pour  
éluder les preuves de ses crimes, s'a-  
voua criminel de lèse-majesté, et  
digne de mort. A la prière des évê-  
ques d'un concile de Metz, ses juges,

Childebert lui accorda la vie , et se contenta de le reléguer.

On vit deux religieuses de Poitiers, malheureusement princesses, donner un scandale plus affreux, se révolter contre l'abbesse, sortir à la tête de quarante religieuses, les entraîner à toutes sortes d'excès, prendre à leur solde une troupe de satellites, s'emparer du monastère, le mettre au pillage, menacer publiquement de faire assassiner les évêques par qui elles devaient être jugées, excommuniées enfin, et bientôt déchargées de toute censure, à la sollicitation des rois, leurs parens.

Révolte des  
religieuses  
de Poitiers.

On vit l'intrépide Colomban, moine irlandais, fondateur d'un nouvel ordre à Luxeu, se roidir avec hauteur contre Thiéri, roi de Bourgogne; lui reprocher en face ses débauches; lui faire des menaces terribles; demeurer à Luxeu, malgré ses ordres d'en sortir; et étant chassé, dire à un seigneur (s'il en faut croire le moine auteur de sa vie, et panégyriste de ses actions): *Votre Thiéri, ce chien me chasse; mais annoncez-lui que dans trois ans lui*

Menaces de  
saint Colom  
ban au roi.

*et ses enfans seront exterminés.*

L'autorité  
du pape  
s'augmente.

Le pape saint Grégoire s'efforçait de remédier aux maux publics; il étendait de tous côtés sa sollicitude pastorale; mais son mépris et son aversion pour les lettres étaient, selon la pensée du sage Fleury, trop favorables aux préjugés de l'ignorance; et peu s'en fallut, comme l'observe Pasquier, que sa grande *familiarité*, c'est-à-dire, sa relation avec les Français, ne coûtât quelque chose aux libertés nationales. Les prélats briguaient auprès de lui, non-seulement le pallium, ornement dont ils devinrent fort jaloux, mais des titres et une autorité contraires au droit commun. Il établit Virgile d'Arles son *vicairé* dans la Gaule, pour y maintenir l'intégrité de la foi, et pour terminer la cause des évêques. D'autres évêques d'Arles avaient obtenu de pareils pouvoirs. Si la France s'y était soumise (ce qu'elle ne fit jamais), un évêque particulier aurait été comme pape, en vertu de la commission du pape.

Privilèges  
accordés  
par le pape.

On sollicitait à Rome des privilèges, des exemptions dangereuses,

et on les obtenait. Brunehaut en obtint pour Autun, où elle avait fondé un hôpital et deux monastères. La lettre de saint Grégoire porte : *Si quelqu'un des rois et d'autres personnes séculières, ayant connaissance de cette constitution, ose y donner atteinte, qu'il soit privé de sa dignité.* Ce n'était sans doute qu'une espèce de formule comminatoire, dans le sens qu'y attachait l'illustre pontife; mais quelles conséquences ne pouvait-on pas en tirer un jour, lorsque l'on s'arrogerait le droit de déposer les souverains? Pour qui aurait su prévoir l'influence des causes morales, tout annonçait de loin ces temps malheureux.

L'Eglise romaine possédait en France des fonds très-considérables, puisqu'elle en tira 400 écus d'or en 593. Grégoire écrivit à Childebert pour lui recommander ces biens et un prêtre chargé de l'administration. Sa lettre est pleine des éloges les plus flatteurs.

Biens de  
l'Eglise de  
Rome  
en France.

Cependant les donations immenses faites au clergé et aux monastères, appauvrirent tellement l'état, que

Les précaires établis.

les gens de guerre, les seigneurs mêmes avaient peine à subsister. Pour remédier au mal qu'il était impossible de souffrir, on imagina l'usage des *précaires*. C'était une cession que l'Eglise faisait de quelques terres à des laïques, pour en jouir moyennant une redevance annuelle. Les précaires imposaient l'obligation de servir dans les armées; ils passaient quelquefois jusqu'au cinquième héritier. Un concile de Reims, en 625, les confirma, et voulut en prévenir l'abus. *Quelque temps, dit-il, qu'on ait possédé des biens ecclésiastiques par droit de précaire, on ne pourra se les approprier ni en frustrer l'Eglise.* Mais tandis que l'Eglise absorbait les fonds du royaume par la dévotion des princes et du peuple, ses richesses et le besoin invitaient les gens de guerre à la dépouiller; et comme ils avaient la force en main, les usurpations devinrent aussi communes que les moyens d'obtenir des donations. C'est ce qui augmenta les troubles de la monarchie,

Usurpation  
des biens  
ecclésiasti-  
ques.

## SUCCESSEURS DE CLOTAIRE II,

*jusqu'à l'an 692.*

DAGOBERT, déjà roi du temps de Clotaire, qui se l'était associé, ne pouvait se résoudre à partager la couronne avec son frère Aribert ou Caribert. L'intrigue et la force lui assurèrent presque tous les suffrages. Reconnu pour unique roi, il accorda cependant à Aribert une partie de l'Aquitaine, comme une espèce d'apanage, dont ce prince ne jouit que deux ans. L'Aquitaine est restée longtemps dans sa maison à titre de duché héréditaire, jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, mort en 1503.

Si Dagobert ne s'était pas laissé corrompre par les passions, il eût été un modèle dans l'art de régner. Actif, laborieux, visitant les principales villes, rendant justice à tout le monde, déférant aux conseils de sages ministres, il fit dans les commencemens fleurir les lois et le bon ordre. Mais l'amour l'entraîna bientôt

628.

Dagobert I,  
Aribert.Dagobert  
corrompu  
par les pas-  
sions.

aux derniers excès. Trois femmes à-la-fois décorées du titre de reines, et une foule de maîtresses, absorbaient ses revenus. L'augmentation des impôts, les confiscations, les usurpations des biens de l'Eglise, ressources funestes en pareilles circonstances, lui enlevèrent l'estime et l'amour des peuples.

Guerre  
contre un  
marchand.

Il eut à soutenir une guerre dont on trouve peu d'exemples. Samon, négociant français, étant allé trafiquer chez les Esclavons Vinides vers le Danube, avait si bien servi dans l'armée de ces barbares, qu'ils lui décernèrent la royauté. Quelques autres marchands français furent insultés par ce peuple. Dagobert demanda justice. Son envoyé le prit sur un ton hautain qui choqua Samon. Il y répondit par des bravades. La guerre s'alluma; les Esclavons furent vainqueurs, et venaient ravager le royaume. Comme on attribuait leur victoire aux Austrasiens, dont les chefs, irrités des vexations du roi, s'étaient mal comportés dans le combat, Dagobert, pour les animer à la défense des frontières, leur donna

un roi indépendant. Ce fut Sigebert, son fils aîné. L'expédient réussit. Les Esclavons, ou n'osèrent rien entreprendre, ou furent toujours repoussés.

Malgré les scandales de Dagobert, il y avait à sa cour des hommes vertueux; Pépin de Landen, maire du palais, saint et habile ministre; Dadon, connu sous le nom de saint Ouen, référendaire; saint Eloi, parvenu par ses talens pour l'orfèvrerie à la charge de *monétaire* ou de trésorier, qui, après avoir porté long-temps des ceintures d'or garnies de pierres précieuses, se dépouilla de tout en faveur des pauvres et de l'Eglise. Il inspira au roi le goût des fondations. *Mon prince, lui dit-il un jour, donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle par laquelle vous et moi nous méritions de monter au ciel.* Cette échelle fut un grand monastère où il établit cent cinquante moines.

Dagobert, en se livrant à la débâche, en accablant son peuple d'impôts, ne mit point de borne à sa pieuse prodigalité. Il y joignit un zèle digne

633.

Sigebert II,  
roi d'Aus-  
tratie.

Saint Eloi  
à la cour.

Profusions  
de  
Dagobert.

Sa mort.

de ce siècle, et ordonna par un édit à tous les Juifs de recevoir le baptême. Il mourut en 638. C'est le premier de nos rois qui ait été enterré à Saint-Denis. Les moines l'ont comblé d'éloges; l'auteur de sa vie raconte qu'on vit les démons conduire son ame en enfer dans une barque; mais que saint Denis, saint Maurice et saint Martin, vinrent au secours, l'arrachèrent de leurs mains, et la portèrent au sein d'Abraham. Ce qui le rend plus digne d'éloges, c'est d'avoir fait recevoir et reviser toutes les lois des peuples soumis à la monarchie.

Richesses  
en France.

Les récits, sans doute exagérés, de la magnificence de la cour, le trône d'or massif qu'on dit avoir été fait par saint Eloi à Dagobert, plusieurs autres ouvrages de cette espèce, semblent prouver que le commerce et le pillage avaient procuré de grands trésors. Les Français étaient revendus chargés de butin de leurs excursions en Italie. Ils commerçaient dans le Levant; mais leur commerce était trop peu de chose pour enrichir la nation.

638.

Clovis II,  
roi de Bour-  
gogne et de  
Neustrie.

Après la mort de Dagobert, la mo-

narchie s'affaiblit de jour en jour par la faiblesse du gouvernement. Sigebert conserva l'Austrasie. Clovis II, son frère, eut la Neustrie (1) et la Bourgogne : l'un et l'autre presque sans autorité, les *maires* du palais commençant à être plus puissans que les rois mêmes. Ces officiers ne commandaient d'abord que dans les palais des rois ; ils devinrent leurs ministres et leurs généraux, et rendirent enfin héréditaire une place si importante. Nous touchons presque au temps où les maires furent tout, et les monarques rien.

Les maires  
du palais  
s'emparent  
de l'autorité

Sigebert se laissa tellement dominer par le maire Grimoald, qu'il lui promit d'adopter son fils en cas qu'il n'eût point d'enfans. Ce prince, moins fait pour le trône que pour le cloître, passa ses jours à fonder et à régler des monastères. Le règne de Clovis II fut aussi obscur. La manière dont en parlent les écrivains de son temps, presque tous moines, prouve assez combien leur témoignage est sus-

Témoignages  
contra-  
dictoires  
des anciens  
moines.

(1) La Neustrie comprenait les pays entre la Meuse et la Loire. C'était proprement le royaume de France.

pect. « Selon les uns, c'était un prince  
 « abandonné à toutes sortes de dé-  
 « bauches, brutal et sans cœur. Se-  
 « lon d'autres, il avait de la sagesse,  
 « de belles inclinations, du courage,  
 « de l'équité et de la piété. » (*Daniel.*) La contradiction peut s'expli-  
 quer aisément. Clovis II avait enrichi  
 plusieurs monastères ; mais dans un  
 temps de famine, il avait enlevé,  
 pour nourrir les pauvres, des lames  
 d'or et d'argent, que Dagobert avait  
 mises au tombeau de saint Denis. Un  
 moine de l'abbaye l'a peint des plus  
 noires couleurs.

=====  
 656. Clovis étant mort, deux de ses  
 fils partagèrent la succession. Clo-  
 taire III fut roi de Neustrie et de  
 Bourgogne ; Childéric, d'Austrasie.  
 Le maire Grimoald avait donné ce  
 dernier royaume à son propre fils ;  
 mais l'usurpateur fut aussitôt dé-  
 trôné. Batilde, mère de Clotaire  
 enfant, gouverna quelque temps  
 avec beaucoup de sagesse. La dévo-  
 tion, qui aurait dû lui faire préférer  
 le bien public à son repos, lui ins-  
 pira malheureusement le goût de la  
 retraite. Trop sensible peut-être à

Clotaire III,  
 roi de  
 Neustrie.

Childéric,  
 roi d'Aus-  
 trasie.

Régence  
 de Batilde.

quelques chagrins, inévitables dans une cour orageuse, elle aima mieux vivre en paix au fond d'un couvent (1), que de se dévouer au service de la patrie.

En se retirant, elle laissa une libre carrière à Ebroin, maire du palais, homme arrogant, fougéux, insatiable, que les grands et le peuple détestèrent comme un tyran. Clotaire mourut jeune, sans enfans mâles. Son frère Thiéri, qui n'avait point eu de part à la succession de Clovis, fut proclamé roi, sans qu'Ebroin daignât consulter ni assembler les seigneurs. Ceux-ci se révoltent de concert. On relègue le maire à Luxeu; Thiéri, quoique innocent, est enveloppé dans sa disgrâce, et Childéric reconnu pour unique souverain.

Ce prince avait donné sa confiance à Léger, évêque d'Autun, dont les sages conseils lui procurèrent d'abord une réputation glorieuse. Mais les flatteurs ne tardèrent point à le

Le maire  
Ebroin.

---

670.

Révolte.

Childéric  
périt par sa  
faute.

---

(1) Elle se retira dans le monastère de Chelles, qu'elle avait fondé, ainsi que celui de Corbie. L'acte de fondation assigne au dernier dix terres considérables, avec défense aux juges royaux d'y exercer leur juridiction.

corrompre. La confiance se changea en soupçons et en fureur contre l'évêque. Childéric le fit enfermer, et ne mit plus de frein à ses desirs. Un seigneur, nommé Bodillon, lui ayant fait un jour quelques remontrances vives au sujet d'un nouvel impôt, fut battu de verges par ses ordres. C'était un outrage à la noblesse. Les seigneurs conspirèrent. Bodillon fut vengé d'une manière affreuse. On assassina le roi, la reine et leur fils, dans une maison de plaisance.

673.  
Thierry III. Thierry remonte alors sur le trône. Les Austrasiens l'avaient rasé ; et comme la longue chevelure était toujours une marque distinctive des princes, il n'est pas inutile d'observer que ses cheveux avaient eu le temps de revenir.

Ebroin  
trouble le  
royaume.

L'ambitieux Ebroin, sorti de son monastère, reparait encore pour troubler la France. Il fait proclamer un faux Clovis, prétendu fils de Clotaire III, et s'avance avec ses troupes jusqu'à Paris. Le roi, trop faible pour lui résister, est contraint de le créer maire du palais. Ebroin ne cherchait que la fortune : il s'acrifia sans peine

son Clovis. Mais ce maire était si odieux, et sa domination si dure, que l'Austrasie secoua le joug. Elle se donna des ducs ou des gouverneurs indépendans (1). Les grandes qualités de Pépin Héristel ou d'Héristal, parurent dignes de cette place. Son ambition le fit parvenir bientôt à une plus vaste puissance.

Cependant Ebroin continuait à se signaler par des fureurs. Lorsqu'il était enfermé à Lexeu, sous l'habit de moine, il avait paru ami de Léger d'Autun, alors disgracié comme lui. Il devint son ennemi mortel, parce que le vertueux prélat avait conseillé de choisir un autre maire. Il le fit citer dans un concile en présence du roi, comme coupable du meurtre de Childéric. Les réponses fermes de l'accusé et le défaut de preuves n'arrêtent point l'injustice. Les évêques le déposent : on déchire sa robe en signe de dégradation, et Ebroin le

678.

Saint Léger  
déposé dans  
un concile.

(1) Une partie du pays reconnut Dagobert II, fils de Sigebert, qu'on avait fait conduire en Ecosse. Mais ce roi a été long-temps inconnu dans nos annales, et les savans modernes qui l'ont découvert, n'ont fait qu'une découverte d'érudition.

livre aux bourreaux, ainsi que le comte Guérin, son frère.

Ebroin  
assassiné.

Sous un tel ministre, toujours conduit par un crime à d'autres crimes, la religion et la patrie éprouvaient sans cesse de nouveaux malheurs. Les plus saints personnages furent cruellement persécutés. Dagobert II, qui régnait en Austrasie, périt assassiné par des rebelles, dont Ebroin avait formé le complot. Enfin, un seigneur, qu'il voulait joindre à tant de victimes, l'assassina lui-même, et délivra la France d'un tyran.

Les mécon-  
tens se reti-  
rent auprès  
de Pépin.

Après la mort d'Ebroin, plusieurs maires lui succédèrent. Le gouvernement de Thiéri n'en fut pas meilleur. Une foule de mécontents se retirait en Austrasie. Pépin leur tendit les bras, s'intéressa pour eux avec une apparence de zèle ; et sur le refus que fit le roi de les traiter humainement, refus accompagné de menaces contre Pépin, il détermina les Austrasiens à prendre les armes. Résolu de profiter de l'occasion pour se rendre maître du royaume, il ne manqua pas de mettre le clergé dans son parti : c'était le plus sûr moyen

de gagner les peuples. Pour mieux colorer son entreprise, il envoya même offrir la paix à Thierry, prévoyant que son ministre, homme fier et inflexible, l'engagerait à la refuser.

La bataille de Testri en Picardie, anéantit les restes de l'autorité royale. Pépin, maître de Paris, des finances, de la personne du roi, le fut de la monarchie entière, sous le simple nom de maire du palais. La sagesse de son gouvernement changea la face des affaires. Il gagna les cœurs de la nation, et soumit au-dehors tous les rebelles. Ses victoires en Germanie, sa justice et sa bonté envers les Français, affermirent son autorité en couvrant ce que l'usurpation avait d'odieux.

L'ancienne coutume de convoquer, au mois de mars, une assemblée générale, qu'on appelait le *Champ de Mars* (1), avait été presque abolie par les derniers maires, qui affectaient le

690.

Il devient maître de la France.

Assemblées du Champ de Mars.

(1) Sous le règne de Pépin, on les appela le *Champ de Mai*, parce que l'usage de la cavalerie s'étant introduit, on choisit un temps propre pour les fourrages.

despotisme. Il la rétablit. Il admit les évêques dans ces assemblées, où l'on croit que le clergé n'avait point eu séance jusqu'alors: nouvelle adresse, selon l'observation du P. Daniel, pour s'attacher le corps ecclésiastique, dont le crédit était d'autant plus grand, que le reste de la nation était comme abruti par l'ignorance. Pépin, dans ces occasions, faisait paraître Thiéri sur le trône. Le monarque n'existait qu'alors, si l'on peut le dire. Il était méprisé et oublié, au point que sa mort ne fit aucun bruit.

Formules  
de Marculfe.

Nomina-  
tion aux  
évêchés.

Permissions  
d'entrer  
dans le cler-  
gé. Exemp-  
tions.

Du temps de Clovis II, le moine Marculfe publia un recueil de formules usitées dans les actes; ouvrage très-propre à éclaircir les antiquités de la nation. Il contient la formule d'un brevet de nomination royale à un évêché (les rois y nommaient donc malgré la défense des conciles et la nomination tombait souvent sur des laïques, ce qui était sur-tout défendu par les canons); celle d'une permission, donnée par le roi à un homme libre, d'entrer dans le clergé

ou dans le cloître ; celle d'une exemption de taxes et de juridiction laïque, accordée aux terres de l'Eglise (qui sans doute ne se prétendait pas exempte de droit divin) ; celle d'un acte de divorce, portant que comme les parties ne peuvent vivre en paix, il leur est permis de se séparer, ou pour embrasser l'état monastique, ou pour se remarier à d'autres (les lois civiles autorisaient encore les mariages après le divorce : le concile de Verberie, en 753, et celui de Compiègne, en 757, ce dernier présidé par deux légats, paraissaient les autoriser de même, tant les anciens principes étaient obscurcis.) On y trouve aussi plusieurs formules de donations à l'Eglise *pour racheter ses péchés et pour mériter le ciel*. Dans la première, le donateur dévoue au plus terrible anathème quiconque osera y contrevenir ; et souhaite qu'il n'obtienne miséricorde que *quand le diable l'obtiendra*.

Divorce.

Donations.

---

---

ROIS FAINÉANS.

Esclavage  
des rois  
fainéans.

LES derniers rois de la race de Clovis, excepté un seul, ne méritent pas d'être nommés. Ce furent des fantômes de rois, confinés dans une maison de plaisance qui leur servait de prison, ayant des gardes moins pour leur sûreté, que pour les tenir en servitude; ne pensant qu'à jouir de la vie; ne paraissant en public que certains jours de l'année, sur un char attelé de bœufs; voiture auparavant destinée aux reines; comparables à des enfans héritiers d'une couronne, qui ne font rien, et au nom desquels tout se fait. La politique des maires leur procurait une éducation conforme au genre de vie qu'ils devaient mener. Les peuples regardaient sans doute comme sacré le droit de succession à la couronne, puisque Pépin n'osa entreprendre de la mettre sur sa tête, après la mort de Thierrî III.

Clovis III,  
Childebert  
III, Dagobert II.

Il continua de régner sous Clovis III, Childebert III et Dagobert II; toujours armé contre les Frisons et les Allemands, et toujours victorieux. Son excessive puissance excita l'en-

vie ou le zèle de quelques seigneurs. Le voyant dangereusement malade, ils assassinèrent son fils Grimoald, duc de Bourgogne, pour rétablir avec moins de peine l'ancienne forme de gouvernement. Pépin guérit, et condamna les factieux au dernier supplice. Théodald son petit-fils, quoique enfant, fut nommé maire du palais. C'était en quelque sorte rendre la suprême puissance héréditaire dans sa famille. Quelques mois après, une maladie enleva Pépin. Il avait gouverné vingt-sept ans.

Le roi Dagobert II se vit alors sous la tutelle d'un enfant et d'une femme. Plectrude, veuve de Pépin, exerça les fonctions de maire. Charles-Martel, fils de ce grand homme et d'Alpaïde, sa concubine ou femme du second ordre, fut arrêté. Les peuples se révoltèrent contre un gouvernement si bizarre. On élut pour maire du palais Rainfroi, qui entreprit de subjuguier l'Austrasie. Charles-Martel, échappé de sa prison, se réfugia chez les Austrasiens ses compatriotes. Ils le reçurent comme un héros digne de son père. Le roi mourut, et

714.

Mort de  
Pépin.Soulève-  
ment.

laissa un fils. Les Neustriens lui donnèrent pour successeur Chilpéric, né de l'ancien roi Childéric.

Chilpéric II. Ce prince, âgé de 45 ans, était capable de soutenir sa couronne. Rainfroi le mit à la tête de l'armée. Deux fois ils attaquèrent Charles-Martel, et furent deux fois vaincus. Ils avaient demandé du secours aux Gascons, récemment établis dans l'Aquitaine.

Charles-Martel, maître de l'État.  
sous  
Thierry IV.

Chilpéric se réfugia chez eux : Charles se le fit livrer, le traita d'une manière respectueuse, mais se rendit maître de l'état comme son père. Thierry IV, qui succéda vers l'an 721 à Chilpéric, est à peine connu de nom, malgré les fameux événemens de son règne.

Politique de ce héros.

La politique de Charles - Martel, semblable à celle de Pépin, consistait sur-tout à ne pas laisser en repos la vivacité guerrière de la nation, et à l'exercer sans cesse au-dehors, de peur qu'elle n'excitât des troubles au-dedans. Sans parler de ses fréquentes incursions en Germanie, où il faisait prêcher la religion à ceux qu'il subjuguait par ses armes, la défaite des Sarrasins rendit son nom immortel.

Dès le commencement du septième siècle, le fanatique Mahomet avait prêché aux Arabes ou Sarrasins sa religion, dont le plan est attribué à des chrétiens infidèles, parce qu'elle tient beaucoup du christianisme. Si l'on met à part les absurdes rêveries de l'Alcoran, elle se réduit, pour le dogme, à l'unité de Dieu et à la croyance de la vie future. Comme l'ambition de Mahomet était de fonder un empire, il trouva le secret d'inspirer un fanatisme invincible; colorant la guerre de prétextes religieux, assurant le paradis à quiconque mourrait dans les combats, et menaçant de l'enfer ceux qui ne prendraient pas les armes, ou qui ne contribueraient pas de leur argent aux saintes expéditions. Telle fut la source des prodigieux succès du mahométisme. La séduction lui attira des partisans; la force lui soumit des états. Peu s'en fallut qu'il ne subjuguât l'Europe, comme l'Asie et l'Afrique.

Mahomé-  
tisme.

On trouve dans l'histoire que Roderic, roi visigoth d'Espagne, ayant déshonoré la fille du comte Julien, ce seigneur implacable appela, en 715,

Sarrasins en  
Espagne et  
en France.

les Sarrasins établis en Afrique, et les introduisit dans sa patrie. La passion criminelle du roi entraîna la ruine entière du royaume. Exemple terrible pour les princes! Après avoir conquis l'Espagne, les Sarrasins voulurent envahir la Gaule. Le premier orage fondit sur Eudes, duc d'Aquitaine, battu quelques années auparavant par Charles-Martel. Il avait d'abord traité avec eux contre la France, et s'était attiré leur vengeance en manquant à ses promesses. L'émir Abdérame tailla son armée en pièces. Eudes vint se jeter entre les bras de Charles-Martel.

---



---

 723.

Charles  
Martel dé-  
fait les Sar-  
rasins.

Celui-ci, déjà résolu de s'opposer aux Sarrasins, qu'il voyait inonder le royaume, marcha contre eux, les attaqua entre Poitiers et Tours, remporta une victoire complète. Ils perdirent, selon un de nos anciens annalistes, près de quatre cent mille hommes, avec leur général Abdérame. Sans cette victoire, la France serait peut-être devenue un pays mahométan. Les Frisons, deux fois battus, l'Aquitaine subjuguée et rendue au fils d'Eudes, comme à un

simple vassal, une révolte en Provence réprimée, les Sarrasins encore défaits près de Narbonne, et chassés du royaume ; ce fut l'ouvrage de peu d'années pour Charles-Martel. Thiéri étant mort, il continua de régner sous le titre de duc ou prince des Français, sans se mettre en peine de nommer un autre roi.

738.

Peu s'en fallut que des circonstances singulières ne l'élevassent encore. L'empereur Léon l'Isaurien, plus propre à disputer dans une école, qu'à gouverner un état, voulant proscrire le culte des images, comme contraire au christianisme, mettait l'empire en combustion pour établir cette nouveauté. Le zèle du pape Grégoire III ne se borna point à condamner ses erreurs. Les pontifes, qui ne furent jamais si respectables que quand ils bornèrent leur ambition à leurs devoirs, déjà riches et puissans, faisaient un dangereux mélange du spirituel et du temporel. Ce pape souffrait impatiemment la domination de l'empereur de Constantinople. D'un autre côté, les Lombards établis en Italie menaçaient Rome.

Projet de  
Grégoire  
III, contre  
l'empereur.

Les offres  
à Charles  
Martel.

741.  
Mort du  
pape et de  
Charles.

Biens ecclé-  
siastiques  
donnés aux  
gens de  
guerre.

Grégoire implora le secours de Charles-Martel, lui offrant de le faire proclamer consul de Rome pour l'engager à le soustraire entièrement à la puissance d'un empereur hérétique. Il ne pouvait mieux flatter l'ambition du Français. Charles, qui avait résisté à des offres moins avantageuses, ne résista plus, et promit tout. La mort l'enleva la même année, ainsi que le pape et l'empereur. L'exécution de ce grand projet était réservée à un de ses fils. Il en avait deux de sa première femme, Carloman et Pépin, entre lesquels, du consentement des seigneurs, il partagea le royaume dans sa dernière maladie, pour le gouverner en qualité de ducs ou de maires.

Charles-Martel s'était emparé de plusieurs biens ecclésiastiques, soit pour fournir aux dépenses de la guerre, soit pour récompenser les seigneurs qui le servaient. De-là, ces prétendues révélations qui le mettent en enfer. On raconta, on publia qu'on avait trouvé son tombeau noir-ci par le feu, et un horrible dragon à la place de son cadavre. Fables in-

ventées par l'intérêt et la vengeance; mais qui prirent tellement faveur, qu'elles se trouvent dans une lettre d'Hincmar, célèbre évêque du neuvième siècle, quoique nul auteur contemporain ne les eût écrites. L'usage des précaires, comme nous l'avons déjà vu, autorisait à reprendre pour les besoins de l'Etat la jouissance de plusieurs terres aliénées en faveur des églises: il était également difficile, et de ne pas abuser de ce pouvoir, et de l'exercer, même avec sagesse, sans exciter beaucoup de plaintes. Charles-Martel méprisa les murmures des ecclésiastiques et des moines. Son fils Pépin, ayant plus d'intérêt à les ménager, mit une partie de sa politique à les satisfaire.

La France était sans roi depuis la mort de Thiéri IV, et cet interrègne excitait apparemment des murmures. Pépin, aussi ambitieux et non moins habile que son père, fit proclamer roi dans le pays qu'on lui avait donné en partage, Childéric, fils de Chilpéric II, prince dont les historiens de ce temps-là n'ont pas même parlé.

---

---

743.

Childéric II.

Conciles  
convoqués  
par  
Carloman.

Précaires  
confirmés.

Carloman fut seul maître en Austrasie ; sa domination s'étendait sur l'Allemagne et sur la Thuringe. Il convoqua un fameux concile de Germanie, dont les actes furent publiés en son propre nom (1). Il en convoqua un autre l'année suivante (743) à Leptines ou Lestines dans le Cambésis, où les précaires furent confirmés en ces termes : « Pour subvenir  
« aux frais de la guerre, nous avons  
« résolu, de l'avis des serviteurs de  
« Dieu et du peuple chrétien, de tenir  
« quelque temps une partie des biens  
« de l'Eglise à cens, pour l'entretien  
« de notre armée, à condition que  
« chaque année, par chaque famille  
« d'esclaves, on payera à l'Eglise ou  
« au monastère un sou de redevance,  
« et que ces biens retourneront à l'E-  
« glise après la mort de celui à qui ils  
« auront été donnés, à moins que la  
« nécessité n'oblige le prince de les  
« donner à un autre. Mais qu'en cela,  
« on ait toujours soin que l'Eglise et  
« le monastère ne manquent pas du

---

(1) C'est le premier acte public daté de l'incarnation. Avant on ne datait que du règne actuel.

« nécessaire. » Le père Zacharie, loin de désapprouver ces conciles, dont les actes se publiaient au nom du prince, écrivit une lettre de félicitation à tous les évêques, abbés, ducs et comtes de l'empire français, sur leur zèle pour le rétablissement de la discipline.

Les deux frères, étroitement unis, vainquirent plusieurs peuples de Germanie. Mais Carloman, au lieu de ses victoires, résolut de se faire moine; dévotion déjà commune parmi les princes et les grands. Il communiqua son projet à Pépin, qui n'eut garde de l'en dissuader. Il alla en pèlerinage à Rome, fut rasé par les mains du pape, s'enferma dans le monastère du mont Cassin, laissant à son frère toute la monarchie.

Celui-ci ajoutait au courage et aux talens de Charles-Martel, l'ambition d'avoir le titre ainsi que l'autorité de roi. Jamais usurpateur ne conduisit mieux un pareil dessein. Adoré du peuple, respecté des grands, chéri du clergé et des moines, à qui il faisait rendre une partie des biens que son père leur avait pris, il ne voyait plus

747.

Carloman se  
fait moine.

Pépin veut  
se faire roi ;  
sa politique.

Cas de conscience proposé au pape

d'autre barrière jusqu'au trône que la difficulté de paraître y monter sans injustice. Sa politique sut lever cet obstacle. Ayant mis dans ses intérêts saint Boniface, évêque de Mayence, grand missionnaire, dont il appuyait le zèle apostolique, il l'engagea vraisemblablement à sonder le pape Zacharie, qui, de son côté, suivait le plan de Grégoire III. Quand Pépin fut sûr des dispositions favorables du pontife, il lui envoya proposer, en forme de cas de conscience, s'il était à propos, dans la situation présente de l'Europe, qu'un homme incapable de régner eût en France la qualité de roi, tandis que la puissance royale était exercée par un autre qui en faisait un bon usage. Le pape répondit qu'il convenait de donner le titre de roi à celui qui en avait l'autorité. Une décision si contraire aux droits de la justice, aux intérêts de l'héritier légitime, fut reçue comme un oracle. On rasa Childéric, et on l'enferma avec son fils dans un monastère.

---

751.  
Le roi détrôné.

Ainsi finit, après deux cent soixante-dix ans de règne, depuis Clovis, la race des Mérovingiens, qui, selon

plusieurs savans, tire son nom de Mérovée, aïeul de ce prince.

---

Suivons légèrement la trace des erreurs et des abus, car on ne voit guère autre chose dans ces siècles de ténèbres. Toutes les idées se confondaient tellement, qu'il ne restait presque aucune règle ni aucun principe. Si d'une part les laïques ne se faisaient pas scrupule d'usurper les biens de l'Eglise; de l'autre, les évêques et les abbés ne s'en faisaient pas de posséder plusieurs grands bénéfices, comme on possède plusieurs terres. Hugues, neveu de Charles-Martel, réunissait les évêchés de Rouen, de Paris et de Bayeux, avec les abbayes de Fontenelle et de Jumiège. Il était cependant pieux, et on le compte parmi les saints. Des laïques faisaient les fonctions d'archipêtres, gouvernaient les églises. Un concile de Châlons-sur-Saône le défendit vers l'an 650; mais les défenses n'arrêtaient point le cours des abus.

D'un autre côté, les papes empiétaient sans cesse sur le droit commun.

Désordres  
dans l'état  
et dans l'E-  
glise.

Le pape  
renverse le  
droit com-  
mun.

Zacharie nomma le missionnaire des Germains, saint Boniface, légat ou vicaire du saint siège, pour assembler en France des conciles, pour déposer des évêques, etc. Le même pontife soumit à sa juridiction immédiate le fameux monastère de Fulde, défendant à tout évêque, sous peine d'excommunication, d'y célébrer même la messe, à moins que l'abbé ne l'y invitât. C'est le premier exemple connu de cette espèce; exemple qui devait infailliblement avoir des suites. La cour de Rome ne cessa de multiplier, en quelque sorte, ses agens dans tous les royaumes.

Doctrines  
des antipodes  
condamnées.

Virgile, missionnaire de Germanie, regardé comme un saint évêque, fut dénoncé par Boniface, comme enseignant qu'*il y avait un autre monde, d'autres hommes sur la terre, un autre soleil et une autre lune.* Il s'agissait des antipodes, dont l'idée était mal rendue. Zacharie ordonne à Boniface d'excommunier et de dégrader Virgile, en cas qu'il soit convaincu de soutenir cette mauvaise doctrine.

Liaison  
des préjugés  
avec les  
grandes af-  
faires.

L'ancienne histoire est sur-tout

intéressante par l'enchaînement des préjugés avec les affaires politiques. Je m'estimerais heureux de faire sentir combien il importe aux hommes de cultiver leur raison, pour éviter les maux que l'ignorance a produits et long temps perpétués parmi nos ancêtres. La religion n'y est pas moins intéressée que la patrie. On ne l'accusera plus des excès commis en son nom, quand on sera convaincu qu'ils n'ont pu l'être qu'en méconnaissant ou en violant ses maximes.



---

---

## SECONDE RACE.

### P É P I N.

751.  
Pépin se  
fait sacrer.

Sacre des  
rois.

LES ambitieux ont d'ordinaire employé la religion pour s'attacher le peuple, dont l'inconstance n'est pas toujours fixée par la sagesse du gouvernement. Pépin, proclamé roi, cimentait sa puissance comme il l'avait établie. Il se fit sacrer à Soissons par saint Boniface, cérémonie jusqu'alors inconnue dans le royaume. Auparavant, on inaugurerait les rois en les élevant sur un bouclier. Le sacre était propre à inspirer une sorte de vénération religieuse. Cette coutume se perpétua, non comme une chose essentielle à la royauté, puisqu'elle était de nouvelle institution, mais comme un hommage que les rois font à la divinité de leur couronne, et comme un moyen de rendre leur personne plus respectable.

Pépin sert  
l'Eglise.

Pépin n'eut rien plus à cœur que de s'affermir sur le trône, en servant l'Eglise. Il signala son zèle par la restitution d'une partie des biens

ecclésiastiques, et promit de les restituer en entier, dès que les besoins de l'état le permettraient; il chassa les Sarrasins des provinces méridionales où ils s'étaient maintenus; il battit les Saxons qui avaient chassé les missionnaires. On vit des évêques l'accompagner en guerriers à cette expédition, et celui de Cologne y fut tué. Les papes eurent tout lieu de s'applaudir de leur attachement à son égard. C'est ici l'époque de cette puissance temporelle qui leur a fait jouer un si grand rôle parmi les têtes couronnées.

Astolphe, roi des Lombards, avait envahi l'exarcat de Ravenne, espèce de gouvernement dépendant des empereurs de Constantinople. L'autorité des exarques de Ravenne s'étendait sur la ville de Rome. Il voulut la soumettre aussi à sa domination. Les Romains et le pape, voulant s'affranchir de celle de l'empereur, étaient bien éloignés de souffrir pour maître un Lombard. Mais il se trouvait le plus fort. Etienne III, après plusieurs négociations inutiles, prend le parti de venir en France chercher du se-

Origine de la grandeur temporelle des papes.

---



---

753.

Etienne III en France.

cours. Pépin saisit l'occasion d'affermir encore son autorité, en se faisant de nouveau sacrer par un pape (1). Bientôt il l'accompagne en Italie, à la tête d'une armée, défait les Lombards, leur impose des conditions de paix, et donne au saint siège l'exarcat avec la pentapole : ce qui comprenait Ravenne, Ferrare, Rimini, Ancône et plusieurs autres villes. Le vainqueur n'est pas plus tôt éloigné, que le traité est rompu.

755.  
Lettre du  
pape au roi.

Astolphe assiégeait Rome. Le pape écrit une lettre à Pépin, au nom de saint Pierre, dans laquelle il fait parler les anges et les saints pour l'intérêt temporel du pontificat; lettre importante, selon le savant et judicieux abbé de Fleury, en ce qu'elle fait connaître le génie du siècle, et jusqu'où les hommes les plus graves savaient porter la fiction, quand ils la croyaient utile. Les motifs les plus saints y sont employés pour une affaire d'état. Saint Pierre promet, en

(1) Etienne, dans la cérémonie, défendit de choisir jamais aucun roi qui ne fût de la race de ce prince, élevé sur le trône pour la défense du saint siège apostolique.

cas d'obéissance, la victoire, la prospérité et une longue vie ici-bas, avec la vie éternelle; en cas de refus, il menace de la damnation. Pepin, apparemment moins touché de ces paroles que de la perfidie des Lombards, repasse en Italie, contraint Astolphe à remettre tout au pape, et se réserve les droits de souveraineté.

On a soutenu long-temps que Constantin avait fait au saint siège une pareille donation. Personne aujourd'hui n'ajoute foi à cette fable, quelques-uns même révoquent en doute la donation de Pépin. Mais on ne peut douter que la grandeur temporelle des papes n'ait commencé dès-lors à s'établir. Nous en verrons les effets, malheureusement trop liés avec notre histoire.

Donation  
de l'exercat.

Selon le président Hainault, il était nécessaire, *pour le repos général de la chrétienté*, que le saint siège acquit une puissance temporelle. « Depuis que l'Eglise s'est répandue dans l'univers, il a, dit ce respectable auteur, à répondre à tous ceux qui commandent, et, par

Réflexion  
sur la puissance  
temporelle des  
papes.

« conséquent, aucun ne doit lui  
« commander, etc. »

On peut faire mille réflexions sur ce paradoxe; et nous doutons fort que *le repos général de la chrétienté* paraisse le fruit du mélange des deux puissances. L'histoire ne le prouve point jusqu'à nos jours.

Politique  
de Paul I.

Paul I.<sup>er</sup>, successeur d'Etienne, sembla hériter de sa politique. On avait comblé d'éloges Didier, roi de Lombards, après Astolphe, parce qu'il s'était montré favorable aux intérêts de la papauté; mais ce prince ayant fait des excursions sur l'exarcate, Paul écrivit à Pépin des lettres qui décèlent l'ambition la plus adroite. Ses louanges respirent la flatterie. A l'en croire, Pépin est un nouveau Moïse, un nouveau David, dont le zèle exalte l'Eglise de Dieu; ses fils ont été *sanctifiés dans le ventre de leur mère*, pour être élevés au trône. Les Français sont une nation sainte, un sacerdoce royal; et les Lombards (catholiques depuis cent cinquante ans) sont les ennemis mortels de l'Eglise et de la foi, parce qu'ils attaquent la domination temporelle du pontife.

Le roi se contenta de négocier en faveur de Paul. Une autre guerre l'occupait pour l'intérêt même de l'Eglise. Ayant sommé Vaïfre, duc d'Aquitaine, de restituer les biens ecclésiastiques dont il s'était emparé, et de les décharger de tout impôt ; sur son refus, il tourna contre lui ses armes toujours victorieuses. Les fréquentes révoltes de Vaïfre occasionnèrent plusieurs expéditions. La guerre ne finit que par sa mort, en 768. Il fut assassiné par ceux qui l'accompagnaient dans sa fuite, et Pépin réunit l'Aquitaine à la couronne.

Guerre d'Aquitaine.

Ce *nouveau Moïse*, comme le pape l'appelait, avait été sur le point de répudier la reine Bertrade, pour épouser une maîtresse. Les sages conseils d'Etienne III l'en dissuadèrent ; mais il donna un autre scandale, en récompensant l'amour de sa maîtresse par l'abbaye de Bèze, monastère d'hommes. Un fait si étrange pourrait suppléer à la peinture des mœurs. On vit plusieurs femmes abbesses de moines.

Abbaye d'hommes donnée à une femme.

---

768.

La guerre remplit presque tout le reste du règne de Pépin. Il força les

Mort de Pépin. Son mérite.

Saxons et les Esclavons à payer tribut, et le duc de Bavière à lui prêter serment de fidélité; il mourut âgé de cinquante-trois ans. Son mérite fit oublier qu'il n'était pas né pour le trône. Loin de prétendre au despotisme, il communiquait toutes les affaires importantes aux assemblées de la nation, où se faisaient les lois, selon l'ancienne coutume des Francs. Sa volonté y servait de règle, parce qu'il régnait sur les esprits et sur les cœurs. Les seigneurs qu'il consultait, les évêques qu'il favorisait, le peuple dont il excitait l'admiration, lui demeurèrent constamment fidèles: exemple rare d'une révolution sans troubles. Grifon, fils du second lit de Charles-Martel, lui suscita en vain quelques ennemis hors du royaume. Il n'y eut au-dedans ni révolte ni cabale. Aussi disait-on, pour donner la plus haute idée d'un homme: *Il est prudent comme Pépin.*

Force étonnante de ce prince.

Ce prince était petit de taille, ce qui le fit surnommer le Bref, mais d'une force extraordinaire. On raconte que des seigneurs ayant un jour

plaisanté sur sa petitesse, il imagina un moyen presque incroyable de leur imprimer le respect. Il donna le divertissement du combat d'un lion avec un taureau. Voyant le taureau terrassé par le lion : Qui de vous, dit-il, osera les séparer ou les tuer ? Chacun d'eux resta muet. Alors il s'élança, le sabre à la main, coupe la gorge au lion, et d'un autre coup abat la tête du taureau. Des hommes livrés tout entiers aux exercices du corps, étaient beaucoup plus robustes que ceux de nos jours. La chasse faisait le principal amusement des princes. Les tempéramens, qui dégénèrent par la mollesse, se fortifiaient alors par la fatigue.

Avant le règne de ce prince, on vit ce que pouvait inspirer l'ambition d'être pape et prince tout à-la-fois. Paul I<sup>er</sup> expirait. Sans attendre sa mort, le duc Toton fit élire, à main armée, son frère Constantin, encore laïque. Mais le peuple de Rome se révolta contre le faux pape. On lui creva les yeux, et l'on élut Etienne IV.

Un laïque  
élu pape à  
main armée.

CHARLES I,  
DIT CHARLEMAGNE OU LE GRAND.

768.

Charlema-  
gne grand  
homme.

SOIT que la nature produise très-peu d'ames fortes, soit que la gloire et la fortune des pères corrompent et amollissent les enfans, il est rare de voir dans la même maison une suite non interrompue de grands hommes. Cependant, après Pépin d'Héristal, Charles-Martel et le dernier roi, aussi grands politiques qu'illustres guerriers, nous allons voir Charlemagne surpasser les actions de ses ancêtres, et donner à la couronne de France un éclat dont ils ne l'auraient pas crue susceptible. Le royaume fut partagé par les seigneurs entre les deux fils de Pépin, Charles et Carloman. Le dernier mourut en 776, et laissa son frère, qu'il inquiétait, tranquille possesseur du royaume. La veuve du mort se réfugia en Italie avec ses enfans, dans la crainte sans doute que leur oncle n'usât de violence à leur égard.

Il épouse la  
fille du roi  
des  
Lombards.

Didier, roi des Lombards, pour s'attacher un jeune héros dont il redoutait l'ambition, offrit sa fille en

mariage à Charlemagne. Des intérêts politiques faisaient desirer de part et d'autre cette alliance. Le Français était déjà marié, mais on se faisait à peine scrupule d'un divorce. Le pape Etienne IV, sentant combien l'union des Lombards avec la France serait dangereuse pour lui, traversa tant qu'il put la négociation. Il représenta en vain les Lombards comme une nation maudite, dont les enfans naissaient avec la lèpre; supposant que l'alliance projetée devait paraître infâme à quiconque avait une lueur de raison; traitant avec le dernier mépris une maison royale, dont les droits avaient été reconnus par les pontifes, et déclarant que si quelqu'un osait contrevenir à sa lettre, il était anathématisé par S. Pierre, et serait damné avec les démons. Le mariage n'en fut pas moins conclu. Pour adoucir le chagrin du pape, on lui restitua quelques places dont les Lombards s'étaient emparés.

Opposition  
politique du  
pape.

Un an après, Charlemagne répudia sa nouvelle femme, sujette à des infirmités secrètes. Didier, extrê-

Divorce du  
roi.

mement sensible à cet affront, n'oublia rien pour s'en venger. Adrien I, successeur d'Etienne, n'ayant pas voulu entrer dans ses vues, ni couronner le fils de Carloman, la guerre recommença entre les Romains et les Lombards. On appelle Charlemagne au secours de Rome. Il passe les monts; il se rend maître de Pavie, la capitale des ennemis, après un siège de dix mois; il détrône le roi des Lombards, confirme les donations de Pépin en faveur des souverains pontifes, et se contente d'avoir le pape pour vassal. Adrien le reconnaît pour patrice des Romains et roi d'Italie. Ce royaume appartenait aux Lombards depuis deux cent six ans. Ils ont donné leur nom à la Lombardie. On vante la douceur et la sagesse de leurs lois: rien ne doit rendre une nation plus recommandable.

774.  
Conquête  
du royaume  
d'Italie.

Souveraineté de Rome. Ce qu'on appela le royaume d'Italie, comprenait presque l'Italie entière, Rome, et tout ce qu'on avait cédé au saint siège. Une preuve certaine que le conquérant conserva la souveraineté dans Rome, ainsi

qu'ailleurs, c'est que la monnaie s'y frappait à son coin, que les actes publics s'y dataient des années de son règne, et qu'on appelait à ses officiers des jugemens rendus par le pape. Adrien lui accorda, dit-on, le droit d'ordonner l'élection des souverains pontifes, et de la confirmer: c'était une prérogative des empereurs. Les papes, devenus plus puissans, s'arrogèrent insensiblement le droit de nommer eux-mêmes à l'empire.

Les Saxons, souvent assujettis au tribut, toujours disposés à la révolte, ouvraient une autre carrière aux exploits de Charlemagne. Ce peuple païen occupait la Germanie septentrionale. Infiniment jaloux de leur liberté, ils ne se soumettaient qu'à une force supérieure; dès que le péril s'éloignait d'eux, ils brisaient le joug et violaient sans scrupule leurs sermens. Charlemagne, n'espérant fléchir que par le christianisme cette indomtable férocité, avait grand soin de leur faire prêcher la religion; sage politique, s'il n'avait pas employé la violence avec le zèle des

Saxons  
subjugués.

On les fait  
chrétiens  
par force.

Witiking  
leur général.

missionnaires. Plusieurs de ces barbares se laissaient baptiser pour éviter la mort ou l'esclavage. De pareils chrétiens devenaient bientôt parjures et rebelles. Il fallait continuellement les poursuivre les armes à la main. En 782, ils taillèrent en pièces les Français. Le roi se vengea cruellement par le massacre de Verden. On en égorgea plus de quatre mille qui demandaient grace. Ce terrible exemple ne servit qu'à augmenter la révolte. Leur fameux général Witiking ranimait sans cesse le courage d'un peuple désespéré. Après de sanglantes défaites, il céda enfin aux invitations de Charlemagne; il reçut le baptême, et retint quelques années la nation dans le devoir. Mais les Saxons n'imitèrent point la fidélité de Witiking. Le vainqueur, pour les dompter entièrement, fut contraint de les arracher de leur pays, et de les disperser en Suisse et en Flandre, où ils portèrent leur esprit de rébellion. Durant les troubles de Flandre sous Philippe de Valois, c'était un proverbe, que *Charlemagne, en mêlant les Saxons aux Fla-*

*mands, d'un diable en avait fait deux.*

Un ancien écrivain, après avoir dit que Charles résolut de ne laisser aucun repos à ces barbares jusqu'à ce qu'ils se fissent chrétiens, ou qu'ils fussent exterminés, s'écrie : *O bénignité de Dieu qui leur avait donné pour docteur et pour maître l'illustre Charles, lequel forçait les armes à la main ceux qu'il ne pouvait dompter par la raison, et les contraignait ainsi à se sauver malgré eux !* Les capitulaires pour les Saxons paraissent aussi inhumains que ce langage fanatique. Ils condamnent à mort celui qui veut persévérer dans l'idolâtrie, et qui se cache pour éviter le baptême ; celui qui mange de la chair en carême sans une raison de nécessité, dont le prêtre jugera, etc. Le héros législateur participait aux préjugés de son siècle.

Ses guerres contre les Saxons durèrent trente-trois ans. Il ne laissa pas, dans cet intervalle, de faire plusieurs autres expéditions glorieuses. Celle d'Espagne, en 778, est moins célèbre par ses conquêtes, que par la

Ils sont  
tyrannisés.

Expéditions  
d'Espagne.

défaite de son arrière-garde à Roncevaux. Il y perdit Rolan, son neveu, ce héros des fables de l'archevêque Turpin et de l'Arioste. L'Espagne était déchirée par les guerres civiles des Maures. Abdérame voulut subjuguier les autres émirs : ceux-ci voulaient être indépendans. Celui de Saragosse et quelques autres avaient invoqué le secours de Charles. Tel fut le motif de cette guerre, ou plutôt de cette campagne, où il reçut l'hommage de ceux qu'il était venu protéger.

Méthode  
de faire la  
guerre.

Les guerres d'alors ne ressembaient point à celles d'aujourd'hui. On ne connaissait ni troupes réglées, ni suite d'opérations militaires. Le prince convoquait ses vassaux ; il marchait aux ennemis, revenait bientôt dans ses États, faute de subsistance, et congédiait les troupes. Rarement de telles excursions pouvaient produire des effets durables : sans cesse il fallait recommencer. Cette méthode dura plusieurs siècles. Nous ne la verrons entièrement changée que sous Charles VII, qui établit des compagnies d'ordonnance.

En voyant Charlemagne passer rapidement d'un bout de l'Europe à l'autre, toujours armé pour soumettre les rebelles, ou pour agrandir ses Etats, on s'imagine qu'il ne pouvait vaquer aux soins du gouvernement. Mais son génie s'étendait à tout; il ne se délassait des fatigues de la guerre, qu'en s'occupant des moyens de faire fleurir le royaume. Les expéditions, les voyages, se faisaient pendant l'été et l'automne; l'hiver et le printemps il demeurait presque toujours à Aix-la-Chapelle, dont il avait fait sa résidence, sans doute pour être plus à portée de l'Allemagne. Deux fois l'an il tenait l'assemblée générale de la nation. Là, en bon prince, il laissait délibérer sur les affaires, il prenait les avis, il conciliait les intérêts différens, il réglait les affaires de l'Eglise et du royaume par des lois approuvées de tous les ordres.

Gouvernement inté-  
rieur.

Un de ses plus fameux établissemens est celui des écoles pour enseigner la grammaire, l'arithmétique, et le chant ecclésiastique. Chaque monastère, chaque maison épisco-

Ecoles;  
académies.

pale en devait avoir une. L'ignorance était alors si prodigieuse, qu'on exigeait des prêtres, comme une chose peu commune, qu'ils pussent entendre l'oraison dominicale. Le goût du prince pour les sciences aurait éclairé la nation dans un siècle moins rempli d'erreurs. Alcuin, célèbre moine anglais, qu'il attira et qu'il enrichit, serait aujourd'hui peu estimé; il était alors un prodige. Charlemagne, par son conseil, forma une espèce d'académie, dont il voulut être membre sous le nom de David. Les académiciens portaient tous un nom emprunté, l'un de l'Écriture, l'autre de la Fable. Cet établissement informe était plus admirable, peut-être, que celui de l'académie française sous le ministère de Richelieu, si l'on en juge par la difficulté de sentir les avantages de l'étude au sein de la barbarie. Un projet de joindre l'Océan au pont Euxin, par un canal de communication entre le Rhin et le Danube, prouve la grandeur du génie de Charlemagne. Cette entreprise échoua, parce qu'on ignorait bien des choses nécessaires à l'exécution.

Le concile de Francfort fournit au roi une occasion singulière de prendre part aux disputes ecclésiastiques. Il y parut sur le trône avec une autorité d'autant plus étonnante, qu'il s'agissait de prononcer sur la doctrine d'Elipand et de Félix d'Urgel, évêques espagnols, accusés de nestorianisme. *Vous me conjuriez de juger par moi-même*, écrivit-il aux églises d'Espagne; *je l'ai fait: j'ai pris place parmi les évêques comme auditeur et comme arbitre: nous avons vu, et, par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il fallait croire fermement.*

774.

Charlema-  
gne au con-  
cile de  
Francfort.

Cette assemblée, de plus de trois cents évêques, rejeta la décision du second concile de Nicée, reconnu depuis pour œcuménique, en faveur du culte des images. On crut, sur de faux actes, que la décision confondait un culte de respect avec celui qu'on doit à Dieu seul. Le terme d'adoration effaroucha les esprits; et une équivoque, comme il est arrivé souvent, produisit une dangereuse querelle. D'ailleurs, quoiqu'il y eût des images dans la monarchie,

On rejette  
le concile de  
Nicée.

on ne leur rendait point de culte. Charlemagne, soit zèle pour une doctrine qu'il approuvait, soit ambition de se distinguer dans un nouveau genre, soit envie d'attaquer les Grecs et de les rendre odieux, se déclara l'auteur d'un ouvrage théologique plein d'invectives contre les Pères de Nicée. Il envoya au pape Adrien cet ouvrage, connu sous le nom de *livres carolins*, dont on peut juger par le titre seul : *contre le concile qui a été tenu secrètement et arrogamment en Grèce, pour faire adorer les images* (1).

Prudence  
du pape.

Adrien ne démentit point sa prudence. En soutenant la foi de l'Eglise, il sut ménager avec douceur et Charlemagne et les Français. Sans rien exiger d'eux, ni lancer aucun

---

(1) Parmi les canons de Francfort, ceux-ci méritent sur-tout d'être remarqués. Défense aux abbés de mutiler leurs moines, ou de leur faire crever les yeux. Défense d'honorer de nouveaux saints, de faire prêter serment aux enfans (coutume absurde, établie par la loi des Bourguignons), d'ordonner les prêtres avant Pâge de trente ans, et de donner le voile aux vierges avant celui de vingt-cinq. Il ne faut pas croire, dit le concile, qu'on ne puisse prier Dieu qu'en trois langues (apparemment l'hébreu, le grec et le latin, qu'on supposait des langues saintes).

anathème, il parut content de ce que, dans le royaume de France, ainsi qu'ailleurs, on croyait que les images doivent être honorées seulement par rapport aux objets qu'elles représentent. La politique eut peut-être trop de part à une conduite si mesurée; car l'esprit d'intérêt perce dans la conduite de ce pape. Charlemagne le pressant d'excommunier l'empereur, il promit de le déclarer hérétique, s'il refusait de restituer des terres appartenantes au saint siège. Aurait-on cru que le crime d'hérésie pût dépendre de choses étrangères à la religion?

Déjà maître d'une partie de l'autorité impériale, le roi pouvait aspirer à un titre que les Grecs soutenaient avec faiblesse. Il eut le bonheur d'y parvenir, sans paraître le rechercher. Comme patrice de Rome, il avait reçu du nouveau pape Léon III, une lettre d'hommage telle qu'un vassal devait l'écrire. Quelque temps après, Léon, maltraité par des soldats qui en voulaient à sa vie, se réfugia dans le royaume. Charles, non content d'a-

---



---

 799.

Léon III,  
fugitif protégé par le  
roi.

voir pourvu à sa sûreté et à son retour, le suit en Italie. Léon lui envoie les étendards de Rome, fait chanter sur les chemins des cantiques en son honneur, l'attend avec son clergé à la porte de l'église, et le reçoit comme son protecteur et le souverain. Ils restèrent plusieurs jours ensemble, occupés sans doute à concerter leurs mesures. Ensuite Léon se purgea, par un serment public, des accusations dont le chargeaient ses ennemis.

---

800.  
Charlema-  
gne, empe-  
reur.

Le jour de Noël, Charles se rend à l'église de Saint-Pierre, revêtu de son manteau de patrice. Tout-à-coup le pape, qui allait dire la messe, s'approche et lui met une couronne sur la tête. Le peuple s'écrie en même temps : *Vive Charles, auguste et pacifique empereur des Romains, couronné de la main de Dieu!* Pendant ces acclamations redoublées, le prince s'assied sur une espèce de trône; Léon se prosterne, lui déclare qu'il n'est plus patrice, mais empereur; et le peuple confirme par ses acclamations le choix du pontife. Selon Eginhard; secrétaire de Char-

lemagne, loin de s'attendre à une scène si glorieuse, il en témoigna beaucoup de chagrin. Ce chagrin était-il sincère? On le croira d'autant moins facilement, que le nouvel empereur se montra plus jaloux de soutenir sa dignité.

Il pensa aussitôt à s'emparer de ce que les empereurs de Constantinople conservaient en Italie. L'impératrice Irène, politiquement dévote, qui, après avoir proscrit l'hérésie des Iconoclastes, avait fait mourir cruellement son fils pour régner seule, craignant des périls inévitables, envoya proposer à Charlemagne de l'épouser. Il y trouvait son avantage; tout allait être conclu, lorsque Irène fut détrônée par Nicéphore. Celui-ci sentait de même la nécessité de s'accommoder avec ce terrible rival, et lui fit des propositions de paix. On convint par un traité que le titre d'empereur d'Orient resterait à Nicéphore, et celui d'empereur d'Occident à Charlemagne; on régla les limites de leurs possessions en Italie, où les Grecs conservèrent une partie de ce qui fait le royaume.

Négociations avec la cour de Constantinople.

de Naples. Ainsi se forma un nouvel empire encore subsistant, mais détaché, depuis plusieurs siècles, de la monarchie française.

Ambassades  
des Arabes.

La réputation de Charlemagne pénétra jusqu'au calife Aaron Alid Raschid, célèbre comme lui par ses victoires et par son amour pour les sciences. Deux ambassades que lui envoya ce calife, maître de la Perse, devaient paraître plus honorables que les tributs des peuples subjugués. On admira sur-tout, parmi les présens qu'il fit à l'empereur, une espèce d'horloge sonnante, qui parut une merveille (1) : tant les Arabes étaient supérieurs en industrie aux Français! Ils cultivaient l'astronomie, la médecine, la chimie, lorsqu'à peine nous savions lire. Eginhard rapporte quelques observations astronomiques faites devant ces ambassadeurs, dont la fausseté prouve qu'on cherchait la science, et qu'on ne la connaissait point encore.

Puissance  
de Charle-  
magne.

Après avoir vaincu les Sarrasins,

---

(1) C'était un clepsydre. De petites boules, tombant sur un tambour d'airain, en faisaient la sonnerie et annonçaient les heures.

domté les Saxons, conquis l'Italie sur les Lombards, la Bavière sur Tassillon, son dernier duc, l'Autriche et la Hongrie sur les Arabes et les Huns, qui s'étaient enrichis par le pillage de Rome; après avoir obtenu le titre superbe d'empereur, il ne manquait au bonheur de Charlemagne que d'assurer le sort des enfans. Depuis long-temps il avait fait Pépin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine, Charles, l'aîné des trois, duc du Maine; Pépin-le-Bossu, l'aîné de tous, fils d'une concubine, avait été rasé en punition d'une révolte. Pour étouffer toute semence de division entre eux, il fit son testament et le communiqua aux seigneurs. En cas que ces princes eussent des contestations qui ne pussent être décidées par jugement, il voulait qu'on eût recours, non à la bataille ou au duel, mais au *jugement de la croix*: c'était une des épreuves judiciaires, en vertu de laquelle il ne fallait, pour gagner sa cause, que tenir le plus long-temps les bras étendus immobiles devant l'autel.

---



---

 806.

Il partage le royaume à ses enfans.

Jugement de la croix.

---



---

 813.

Association de Louis à l'empire.

Charles et Pépin étant morts, il

associa Louis à l'empire. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe. Entre autres conseils qu'il donna publiquement à son fils : *Honorez les évêques comme vos pères*, lui dit-il;  *aimez vos peuples comme vos enfants. A l'égard des méchants et des mutins, contraignez les par la force à rentrer dans le devoir. Choisissez des juges et des gouverneurs que la crainte de Dieu rende incapables de se laisser corrompre. Et vous-même, rendez-vous irrépréhensible devant Dieu et devant les hommes.* Après ce discours, il lui ordonna de prendre de sa propre main la couronne qu'on avait mise sur l'autel; peut-être voulait-il lui faire entendre qu'il la tenait de Dieu seul, et que les pontifes n'avaient aucun droit d'en disposer. Bernard, fils naturel de Pépin, et petit-fils de Charlemagne, fut en même temps proclamé roi d'Italie.

Normands;  
marine de  
Charlema-  
gne.

L'empereur, sur la fin de sa vie, eut le chagrin de prévoir les ravages des Danois ou Normands (*hommes du Nord*). On appela ainsi les peuples qui habitaient le Danemarck, la

Suède et la Norwège, pirates intrépides, qui faisaient déjà des courses sur les frontières. *Si malgré toute ma puissance*, disait-il en soupirant, *ils insultent les côtes de mon empire, que sera-ce après ma mort ?* Sa prudence lui inspira toutes les mesures possibles pour la sûreté du royaume. Il visita les ports lui-même, fit construire des vaisseaux sans nombre, sur lesquels les seigneurs, en cas de besoin, devaient servir comme dans les armées de terre. Quoique ces vaisseaux ne fussent rien en comparaison des nôtres, une pareille marine annonçait autant de puissance que de sagesse.

Après huit jours de maladie, Charlemagne expira en héros chrétien, âgé de 70 ans, dont il en avait régné 46. Une haute taille, une force extraordinaire, des victoires innombrables, devaient inspirer à son aspect l'admiration et la crainte; mais il se faisait aimer par la douceur, l'affabilité, la bienfaisance; pleurant la perte de ses amis, pardonnant plus volontiers qu'il ne punissait, s'intéressant aux affaires pri-

---



---

 814.

Mort de Charlemagne. Son portrait.

vées de ses officiers, répandant les graces de manière à faire beaucoup d'heureux, au lieu de les accumuler sur les mêmes têtes; s'appliquant aux détails du gouvernement, comme s'il n'avait point eu de guerre à soutenir; veillant lui-même à l'éducation de sa famille; simplement vêtu, frugal, économe, poli, éloquent, pieux, charitable, quoique trop peu modéré dans son ambition et dans son zèle. Plusieurs des capitulaires ou ordonnances qu'il fit à Aix-la-Chapelle, avec le concours de ses parlemens (1), ont été renouvelés par Louis XIV. La science fut toujours un titre pour obtenir sa faveur et les dignités ecclésiastiques. Il haïssait la médecine, et se la rendait inutile par l'exercice et la sobriété.

Ses concubines.

On a jeté des soupçons sur ses mœurs. Cinq femmes et quatre concubines que l'histoire lui donne, pa-

(1) Un capitulaire de 801 porte *cum omnium consensu* (du consentement de tous). Il paraît que sous la première et la seconde race, les lois n'étaient publiées que du consentement de la nation. On lit dans les capitulaires de Charles-le-Chauve : *Lex populi consensu fit et constitutione regis*. Mais on ne voit pas que la nation en fût plus heureuse.

raissent les autoriser. Mais ce qui se nommait alors concubinage, était une sorte de mariage moins solennel, quoique légitime; les concubines portaient le nom de femmes du second ordre. Des conciles avaient décidé qu'un homme ne devait avoir qu'une femme ou une concubine à son choix. Pour justifier Charlemagne sur ce point, il faut supposer qu'il n'eut à-la-fois qu'une seule femme; chose très-difficile à concevoir. Il est honoré comme saint dans quelques églises. Cependant on fait tous les ans à Metz un service pour le repos de son ame.

« Il fut peut-être, dit un célèbre  
 « écrivain, trop sensible au plaisir  
 « des femmes; mais un prince qui  
 « gouverna toujours par lui-même,  
 « et qui passa sa vie dans les travaux,  
 « peut mériter plus d'excuses. Il mit  
 « une règle admirable dans sa dé-  
 « pense; il fit valoir ses domaines  
 « avec sagesse, avec attention, avec  
 « économie... On voit dans ses ca-  
 « pitulaires la source pure et sacrée  
 « d'où il tira ses richesses. Je ne dirai  
 « qu'un mot: il ordonnait qu'on ven-

Jugement  
 de Montes-  
 quieu.

« dît les œufs de ses basses-cours et  
 « les produits de ses jardins ; et il  
 « avait distribué à ses peuples toutes  
 « les richesses des Lombards, et les  
 « immenses trésors de ces Huns  
 « qui avaient dépouillé l'univers. »  
 (*Esprit des Loix*).

Les évêques  
 exempts du  
 service  
 militaire.

Etablis-  
 sement de la  
 dime.

Depuis que Pépin d'Héristal eut introduit les évêques en qualité d'évêques dans les assemblées générales de la nation, leur autorité s'était accrue, et paraissait déjà dangereuse. Charlemagne, craignant peut-être qu'elle ne s'étendît dans les armées, les empêcha de faire en personne le service militaire, auquel ils étaient tenus comme les autres possesseurs de fiefs. Des auteurs respectables croient qu'il établit la dime pour suppléer aux biens ecclésiastiques dont le clergé ne jouissait plus, et qu'on ne voulait pas lui faire rendre par les gens de guerre ; opinion rejetée par M. l'abbé de Mabli. « Charlemagne, dit-il, put favoriser cette dévotion ; mais on ne trouve dans aucun de nos monumens

« qu'elle ait été convertie en tribut  
 « nécessaire. » Cependant un capi-  
 tulaire d'Héristal, de l'an 779, porte  
 que chacun payera la dîme, et qu'on  
 en fera l'usage prescrit par l'évêque.  
 Les peuples supportèrent impatiem-  
 ment ce joug. On employa quelque-  
 fois l'artifice pour les y soumettre.  
 Le concile même de Francfort parle  
 de démons qui avaient dévoré les  
 épis et causé une famine, en puni-  
 tion de la négligence à payer la  
 dîme. Les démons semblent trans-  
 formés en apôtres, zélés pour le sa-  
 lut des ames. Tout passe dans les  
 siècles de crédulité.

Charles envoya dans les provinces  
 des officiers chargés d'éclairer la con-  
 duite des gens en place, de veiller à  
 l'administration de la justice, de rece-  
 voir les plaintes des peuples, et de  
 les porter jusqu'au trône; ces offi-  
 ciers s'appelaient *envoyés royaux*  
 (*missi dominici*). Ils avaient cha-  
 cun leur département, et devaient  
 s'y rendre quatre fois l'année. Ainsi  
 le souverain avait l'œil sur la vaste  
 étendue de son empire. Ses repré-  
 sentans lui rendaient compte de

*Missi  
 dominici.*

tout, parce qu'il voulait tout connaître. Un chef unique dirigeait les membres de ce grand corps, et pouvait seul y maintenir l'ordre et l'harmonie.

Zèle de  
Charlema-  
gne pour la  
réforme du  
clergé.

La discipline ecclésiastique était sur-tout l'objet de ses soins; objet d'autant plus important, que la conduite des peuples dépendait de celle du clergé et des moines. Deux mémoires qu'il composa en 811 pour l'assemblée nationale, sont une preuve frappante de son zèle à réformer les abus. Il y attaque principalement cette avidité de richesse qui déshonorait l'Eglise dans une partie de ses membres. « On demandera aux ecclésiastiques, dit-il, si c'est avoir renoncé au monde, que d'augmenter chaque jour ses biens par toutes sortes d'artifices, en pro-mettant le paradis et menaçant de l'enfer, en se seryant du nom de Dieu ou de celui de quelque saint, pour dépouiller le riche et le pauvre, qui ont la simplicité de se laisser surprendre, et pour priver de leurs biens les héritiers légitimes, qui par-là se voyant réduits à

« la mendicité, deviennent néces-  
 « sairement voleurs, parce qu'on  
 « leur a enlevé leur patrimoine, etc. »

Attentif à tous les objets du bien public, il restreignit le droit d'asile dont les abus tendaient à l'impunité des crimes: en défendant de faire violence à ceux qui se réfugient dans l'église, il ordonna que des gens de bien iraient prendre les coupables, et les conduiraient aux juges. Il fixa l'âge de vingt-cinq ans pour la profession religieuse, à l'égard des filles: les hommes ne pouvaient la faire sans permission du prince. Il défendit de toucher de l'argent pour la réception des moines, d'enterrer dans les églises, d'exercer aucune divination; et même les sorts des saints, de faire l'aumône aux mendiants qui peuvent travailler: chaque canton devait nourrir ses pauvres; et la mendicité, l'opprobre des nations polies, fut sagement interdite. Que de lois sages négligées depuis!

Par un capitulaire de Thionville, Capitulaire en faveur du clergé.  
 Charlemagne ordonne à tous ses sujets l'obéissance aux supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du

Divers  
 réglemens  
 concernant  
 l'Eglise et  
 les moines.

second ordre, *dans les choses spirituelles concernant le bien de l'Eglise.* Les limites des deux puissances paraissaient déterminées. Mais un autre capitulaire du même prince porte en substance : « Quiconque, « ayant un procès, en quelque état « de cause que ce soit, aura choisi le « jugement de l'évêque, lui sera aussitôt renvoyé, nonobstant l'opposition de la partie adverse ; et le jugement de l'évêque sera exécuté sans appel. Le témoignage d'un seul évêque sera reçu par tous les juges, et l'on n'en recevra point d'autre dans la même affaire. » Il tira cette loi du code Théodosien, où les meilleurs critiques la croient supposée. Que Charlemagne ait mis des évêques à la tête de ses envoyés royaux, qu'il les ait associés aux comtes pour faire rendre la justice ; on ne doit pas s'en étonner, puisqu'en général ils étaient plus éclairés et plus intègres que les seigneurs ; mais d'étendre si loin le pouvoir épiscopal, et de lui soumettre les jugemens, c'était exposer les évêques à se croire les maîtres de la monar-

chie, et les juges de leur propre souverain. On les verra bientôt agir comme tels.

Fausse  
décrétales.

Les fausses décrétales qui commençaient à se répandre, et qu'on a regardées jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle comme des règles inviolables, préparaient sourdement la plus funeste révolution. C'est un recueil de décrets auparavant inconnus, attribués à une foule d'anciens papes, jusqu'à Sirice mort en 398. Le but du faussaire était d'accroître l'autorité du pontife romain, en l'établissant juge par appel de presque toutes les causes, en défendant même tout concile provincial sans sa permission, etc.; et d'assurer l'impunité aux évêques coupables, en rendant les accusations contre eux également difficiles et inutiles. Imposture grossière et sacrilège, dont l'auteur, quel qu'il soit, empoisonna toutes les sources de la législation.

Charlemagne, pour inspirer au clergé l'amour de l'étude, invita les évêques à écrire sur les devoirs du christianisme. En 813, il assembla cinq conciles à-la-fois pour réformer

Autorité du  
roi dans les  
affaires ec-  
clésiastiques

les abus. Dans les actes de celui d'Arles, on lit ces paroles remarquables : *Voilà les articles de réforme qu'on doit présenter à l'empereur : nous le prions, si quelque chose y manque, de l'ajouter ; si quelque chose ne convient pas, de le corriger ; et s'il y a des réglemens sages, de les faire exécuter.*

Canons sur  
la dîme.

Un des canons des conciles ordonne à chaque évêque de faire tous les ans la visite de son diocèse ; un autre canon ordonne de payer la dîme, même *de son propre travail*. Le concile de Trosli, dans le diocèse de Soissons, y obligea, en 909, le soldat et l'artisan. *L'industrie qui vous fait vivre appartient à Dieu, dit-il ; vous lui en devez donc la dîme.* C'était la manière de raisonner.

Lois somp-  
tuaires.  
Commerce,  
foires, etc.

On remarque sous ce règne les premières lois somptuaires, pour régler le prix des étoffes, et l'habillement convenable aux particuliers selon leur état. Ces lois parurent nécessaires, autant par le défaut de commerce, que par la confusion que le luxe introduit dans la société. Tout le négoce se faisait presque dans les

marchés publics. L'établissement des foires attirait en certains temps des marchandises étrangères; mais ce grand commerce qui enrichit une nation, ne pouvait être connu. Il suppose un peuple nombreux rassemblé au sein des grandes villes. Tout était dispersé. La noblesse, ou suivait la cour, ou se tenait dans ses terres: les serfs, dont nous parlerons bientôt, ne pouvaient quitter la maison de leurs maîtres, ou le lieu de leur naissance; la campagne était le séjour des moines; les ecclésiastiques et les ouvriers étaient presque les seuls habitans des villes. Ce n'est que par des progrès lents et difficiles que les arts et le commerce pouvaient parvenir à un état florissant.

Charlemagne établit l'usage de Monnaies:  
 compter par livres, sous et deniers, à-peu-près comme nous comptons aujourd'hui, avec cette différence que la livre était non-seulement numéraire, mais réelle; c'est-à-dire qu'une livre de compte était réputée le poids d'une livre d'argent, de douze onces. La valeur des monnaies est si prodigieusement chan-

gée, que la livre, valant alors douze onces d'argent, ne vaut plus en France que vingt sous de cuivre. Ainsi, comme le remarque Voltaire, une communauté qui, du temps de Charlemagne, aurait dû cent vingt livres, s'acquitterait aujourd'hui par un écu de six francs. L'évaluation des monnaies, même des siècles postérieurs, est extrêmement difficile. Des écrivains célèbres y sont quelquefois trompés. J'observerai seulement que la quantité d'espèces circulaires était, selon le même historien, environ huit fois moindre qu'aujourd'hui. (V. *Leblanc sur les monnaies, et le Journal des Savans, février 1769.*)

Duel en justice.

Les lois barbares avaient permis le duel pour suppléer aux preuves judiciaires. La coutume des Bourguignons était devenue générale. Non-seulement les plaideurs, mais les témoins, les juges même se voyaient forcés de soutenir, les armes à la main, leur droit, leur témoignage et leur jugement. Des pratiques religieuses précédaient le combat; on prenait des précautions infinies pour

que les armes ne fussent pas enchantées ; on comptait ensuite sur un miracle, qui devait empêcher l'injustice d'avoir le dessus. Cette manière d'accuser, ou de se défendre en justice, s'étendait aux ecclésiastiques même et aux moines. Ils donnaient un homme qui se battait à leur place. Une constitution de Charlemagne ordonne que, dans ces combats, on se serve de bâtons, sans doute pour épargner le sang. Louis-le-Débonnaire laissa le choix du bâton ou des armes. Dans la suite, il n'y eut que les serfs qui combattissent avec le bâton (*Voyez l'Esprit des Loix*).

Le latin, qui était devenu la langue vulgaire, depuis que les Romains avaient subjugué la Gaule, cessa de l'être au neuvième siècle. La langue *romance* lui succéda, jargon formé du latin, comme l'italien et l'espagnol, et où l'on apercevait à peine quelque mélange de mots celtiques ou tudesques. Ce *roman* est la langue française. Combien n'a-t-il pas fallu de siècles pour la rendre supportable ? Mais il n'a fallu qu'un petit nombre d'excellens écrivains

Langue  
romance.

Mémoire de  
M. Bonami.

sous Louis XIV, pour en faire la principale langue de l'Europe.

---

## L O U I S I,

*Surnommé LE DÉBONNAIRE,*

817. *Dévotion et faiblesse de Louis.* Ce règne nous offre un tableau frappant des malheurs auxquels est exposé un prince faible, scrupuleux, qui néglige les devoirs du trône pour les pratiques du cloître, et qui ne sait pas distinguer les véritables droits de l'Eglise, d'avec les injustes prétentions de quelques-uns de ses ministres. Louis, étant roi d'Aquitaine sous Charlemagne son père, s'était montré vaillant, généreux, plein de zèle et de clémence. Mais sa molle douceur l'avait rendu le jouet des courtisans, et sa dévotion trop peu éclairée lui avait inspiré l'envie de se faire moine, comme tant d'autres princes de ces temps-là. Les conseils de Charlemagne lui apprirent à régner. Dès qu'il fut privé de ce guide, il s'égara. Sa première faute fut de disgracier deux frères qui avaient la confiance de son prédécesseur, Ade-

lard, abbé de Corbie, et le fameux comte Vala, qui devint son ennemi sous l'habit de moine. Il en fit bientôt une plus grande, en partageant le royaume à ses fils, et s'associant un collègue à l'empire.

Charlemagne avait donné l'exemple d'une pareille démarche, peu dangereuse alors, parce qu'il savait se faire obéir. Encore n'avait-il nommé un de ses enfans empereur, qu'après la mort des deux autres, dans un temps où la jalousie n'était plus à craindre. L'événement justifia sa conduite. Celle de Louis, au contraire, eut les suites malheureuses qu'on devait en attendre. Il assembla un parlement à Aix-la-Chapelle, et déclara qu'il associait à l'empire Lothaire son fils aîné, qu'il faisait roi d'Aquitaine; Pépin, son second fils, et Louis, cadet des deux autres, roi de Bavière. L'empereur, en affaiblissant son autorité, ne faisait que des ingrats : il s'attirait de plus un ennemi, dont la révolte, punie rigoureusement, fut le germe de tous les malheurs.

Bernard, roi d'Italie, avait des

Il partage imprudemment la monarchie.

---

818.

Révolte de Bernard, roi d'Italie.

prétentions à l'empire, parce que son père était l'aîné de Louis-le-Débonnaire. Irrité d'une association contraire à ses vues, excité par quelques évêques mécontents, il leva une armée contre son oncle. Celui-ci, marchant aussitôt contre le rebelle, déconcerta ses projets. Ceux même qui l'avaient poussé à la révolte, le trahirent; ses troupes l'abandonnèrent sans combat; il vint se jeter aux pieds de Louis, et implora sa clémence. Il fut jugé, condamné à mort. L'empereur, pour toute grace, lui fit crever les yeux, aussi-bien qu'à ses complices, excepté les évêques dont il respecta le caractère. Le malheureux Bernard en mourut, et le royaume d'Italie se trouva réuni à la couronne.

Serupules et  
faiblesse de  
l'empereur.

Quoique Louis n'eût pas voulu lui-même juger les coupables, quoiqu'il eût commué la peine de mort décernée contre son neveu, évidemment criminel, les moines et les prélats, par lesquels il se gouvernait, lui inspirèrent de violens remords. Ils sentaient combien la religion pouvait leur donner d'empire sur un esprit

faible qui n'en connaissait pas l'esprit. Sa conscience troublée se livrait à leurs suggestions. Tout occupé du chant des psaumes et des pieuses lectures, il nourrissait un scrupule rongeur qui lui fit oublier enfin ce qu'il devait à son rang et aux intérêts de la couronne. Il convoque une assemblée générale à Attigni. Là il s'accuse non-seulement de la mort de Bernard, mais de la disgrâce de quelques particuliers, et de la retraite forcée de trois fils naturels de Charlemagne, qu'il avait relégués dans un cloître. Il envoie demander pardon à ces derniers; il prie les évêques de l'admettre à la pénitence publique. Une démarche si hasardeuse ne parut ne produire alors que de bons effets. Le peuple en fut édifié, les évêques y applaudirent. Le zèle de Louis pour la réforme du clergé avait excité leur haine; mais ils triomphaient de voir leur autorité s'accroître par la faiblesse du prince.

Les papes s'en étaient déjà préva-

Les papes  
abusent de  
sa faiblesse.

lus. Etienne V s'était mis en possession du pontificat sans attendre son agrément. Après lui avoir fait prêter

par les Romains le serment de fidélité, il était venu en France, et avait vu l'empereur se prosterner humblement à ses pieds; au lieu qu'Adrien s'était mis à ceux de Charlemagne. Pascal I, successeur d'Etienne, n'avait pas respecté davantage le droit de l'empereur de confirmer son élection. Eugène II ayant suivi cet exemple, Lothaire, associé à l'empire, s'en plaignit hautement, et rétablit l'ancienne coutume d'envoyer à Rome des officiers (*missi domini*), chargés de l'inspection sur les affaires publiques. Du reste, Eugène se conduisit, à l'égard de la France, dans une circonstance fort délicate, avec les mêmes tempéramens qu'Adrien I. La dispute des images se réveilla; les évêques assemblés à Paris, condamnèrent le culte que leur rendaient les autres églises. Eugène ne condamna ni ces évêques ni leurs écrits injurieux; il n'ordonna point de recevoir le concile de Nicée; il étouffa la querelle par sa modération et sa prudence, unique moyen peut-être d'éviter un schisme.

Nouvelle  
opposition  
au concile  
de Nicée.

830.

Révolte con-  
tre Louis-  
le-Débon-  
naire.

Cependant Louis courait aveuglé-  
ment à sa perte. Judith de Bavière,  
sa seconde femme, princesse intri-  
gante, ambitieuse, et d'une réputa-  
tion équivoque, lui avait donné un  
fils nommé Charles, que le partage  
entre les enfans du premier lit sem-  
blait exclure de la succession. Elle  
persuada à l'empereur d'assurer à  
ce fils un sort digne de sa naissance.  
Elle vint à bout d'y faire consentir  
Lothaire, le seul qui eût grand in-  
térêt à s'y opposer. L'empire est dé-  
membré en faveur de Charles, dans  
les conjonctures les plus critiques.  
Une foule de mécontents saisissent  
cette occasion pour cabaler.

Le célèbre Vala, devenu abbé de  
Corbie, autrefois puissant à la cour  
de Charlemagne, révééré comme un  
saint, et capable de tout entrepren-  
dre, fait publiquement à l'empereur  
des reproches amers et offensans.  
Louis les reçoit avec l'humilité que  
Vala devait avoir. Comme pour s'a-  
vilir davantage, il assemble quatre  
conciles, et soumet à leur examen  
tout ce qu'il pourrait y avoir à ré-  
former dans son gouvernement, et

L'abbé  
Vala, chef  
des rebelles.

même dans sa personne. L'audace des sujets ainsi excitée ne connaît plus de bornes. Vala, dont le crédit égalait la réputation trop imposante, se déclare, sous prétexte de zèle, pour le parti des mécontents ; plusieurs évêques distingués se joignent à lui ; on échauffe les peuples par des récits de prodiges incroyables, par des invectives contre Judith, accusée d'avoir un mauvais commerce avec Bernard, comte de Barcelone, ministre de son époux ; on porte enfin les trois princes que le nouveau partage avait lésés, à se révolter contre leur père.

Louis  
s'humilie.

Ne se sentant point assez fort contre tant d'ennemis, il s'abaisse de nouveau jusqu'à consentir que sa femme soit enfermée ; jusqu'à promettre que, si on lui laisse la couronne, il se gouvernera par les conseils de ses sujets. Sa faiblesse le rendit plus méprisable. Il fut obligé de se mettre à la merci des rebelles, qui l'auraient détrôné solennellement, si, par le moyen d'un moine adroit, il n'eût pas détaché le roi d'Aquitaine et de Bavière du parti

de Lothaire. Celui-ci, s'étant soumis à son tour, obtint sa grace comme les autres ; mais le mépris de l'autorité était devenu un mal incurable.

Louis, en rappelant à la cour l'impératrice Judith, qui fut déclarée innocente par une assemblée d'Aix-la-Chapelle, s'imposa en quelque sorte la nécessité de servir sa haine et sa vengeance. Les troubles recommencèrent bientôt. Lothaire se vit dépouillé du titre d'empereur. Pépin, après une nouvelle révolte, le fut de son royaume d'Aquitaine, qui passa au fils de Judith. Ces coups d'éclat ne pouvaient que soulever les esprits contre un prince méprisé. Les trois frères se liguèrent de nouveau. Lothaire persuada au pape Grégoire IV de se déclarer pour eux, dans une cause où ils outrageaient la nature. Ce pontife se rendit au camp des rebelles, publiant qu'il allait rétablir la paix. En vain l'empereur ordonna au fameux Agobard, archevêque de Lyon, de venir l'aider de ses conseils : Agobard n'obéit point, sous prétexte qu'il devait obéir au pape.

---



---

 832.

 Nouvelle  
révolte.

 Le pape au  
camp des ré-  
belles.

Des prélats  
fidèles me-  
nacent le  
pape.

D'autres prélats plus fidèles écrivirent à Grégoire une lettre pleine de force : ils lui rappelèrent le serment qu'il avait prêté à l'empereur, et lui déclarèrent que s'il venait dans le dessein de l'excommunier, il s'en retournerait excommunié lui-même. La réponse du pape respire un ton de hauteur inconnu dans la primitive Eglise. Il se plaint que les prélats lui donnent le nom de *frère* au lieu de celui de pape ; il dit expressément que ses ordres doivent l'emporter sur ceux de l'empereur. Vala et les autres l'avaient convaincu, par une compilation de passages, qu'il avait droit de juger de tout, sans pouvoir être jugé par personne. Il ne restait à Louis que la voie des armes.

---

833.  
L'empereur  
trahi et dé-  
posé.

Les deux armées étaient en Alsace, prêtes à en venir aux mains. Les rebelles consentent que Grégoire aille traiter avec l'empereur. Pendant les conférences, qui probablement n'étaient qu'un piège, on débauche les troupes de ce prince. Abandonné et trahi, il va se livrer à ses enfans.  
*Dans l'état où m'a réduit mon mal*

heur, leur dit-il avec assez de fermeté, *je crains peu pour moi. Mais puis-je espérer que vous ferez pour l'impératrice et pour votre frère, ce que vous m'avez tant de fois promis ? Souvenez-vous du moins de ce que vous devez à leur rang et à leur naissance.* Les promesses ne coûtent rien aux parjures. Ils prodiguèrent de belles paroles, et finirent par exiler l'impératrice, par déposer l'empereur, et par donner l'empire à Lothaire. Le pape, qui ne prévoyait pas sans doute que les choses pussent aller si loin, reprit le chemin de Rome, honteux d'avoir servi d'instrument à la perfidie.

Voici le premier exemple, dans notre histoire, d'une entreprise éclatante du clergé contre les droits de la couronne, et contre la personne des souverains. En accordant aux prélats trop de pouvoir et trop de richesses, souffrant qu'ils devinssent arbitres du gouvernement, et en quelque sorte les maîtres du peuple, les princes leur avaient fourni des armes contre eux. Cet inconvénient tenait à la nature des choses humai-

Causes de  
la révolte  
du clergé.

nes. On a vu, dans presque toutes les nations, le corps sacerdotal faire la loi aux souverains et aux états, quand une législation éclairée ne lui a pas fixé les limites : on l'a vu employer son crédit, tantôt au maintien des mœurs, ce qui le rendait vraiment respectable ; tantôt à l'accroissement de son pouvoir, ce qui le rendait alors dangereux. Les hommes vertueux sont rares, et souvent cachés : les autres, moins occupés de leurs devoirs que de l'envie de s'agrandir, ne négligent guère les occasions d'étendre leur autorité et leur fortune. Une hardiesse heureuse conduit à une plus grande ; rien n'est si facile que de trouver des prétextes pour colorer l'injustice, dans les temps où l'ignorance obscurcit toute vérité. Enfin, la religion même servit de voile à des attentats qu'elle réprouve. C'est ce que l'on verra trop souvent dans la suite de l'histoire. Le scandale ne peut se dissimuler : il faut en tirer du moins des leçons utiles.

L'empereur  
soumis à la  
pénitence  
publique.

La puissance de Lothaire ne paraissait pas encore bien affermie. Des

évêques proposèrent un parti digne  
 de leur audace et de son ambition.  
 Ce fut de soumettre l'empereur à la  
 pénitence publique pour toute sa vie :  
 moyen infailible, selon eux, pour ne  
 lui laisser aucune espérance de retour,  
 parce que les canons défendaient aux  
 pénitens de porter les armes et de se  
 mêler d'affaires civiles. On oubliait,  
 ou l'on ignorait que Théodose péni-  
 tent n'avait pas cessé d'être empereur.  
 Ce projet fut suivi. Dans une assem-  
 blée de prélats et de seigneurs tenue  
 à Compiègne, Ebbon, évêque de  
 Reims, homme sans mœurs et sans  
 naissance, que Louis avait élevé au  
 plus haut rang, déclame en furieux  
 contre lui : il présente un mémoire  
 d'accusations, où, entre autres choses,  
 on lui reprochait d'avoir exilé des  
 gens d'église, d'avoir fait marcher  
 des troupes pendant le carême, et  
 d'avoir engagé les peuples à combat-  
 tre contre ses fils; c'est-à-dire, d'avoir  
 voulu réprimer des enfans rebelles.  
 Sur ces accusations, l'empereur,  
 sans être entendu, est condamné à la  
 pénitence publique pour le reste de  
 ses jours.

Accusations  
contre lui.

Humilia-  
tions qu'il  
subit.

On va lui notifier la sentence. On lui fait confesser ses prétendus crimes. Il se soumet, embrasse Lothaire, se prosterne sur un cilice aux pieds de l'autel, jette son baudrier et son épée, prend un sac de pénitent, et se laisse conduire en cérémonie dans une petite cellule qu'on lui donne pour demeure. Tel fut le fruit de l'aveugle soumission qu'il avait toujours conservée envers des hommes qui abusaient de leur ministère. Les évêques seraient demeurés sujets, s'il avait su être prince.

---

834.  
Révolution  
en sa faveur.

L'inconstance du peuple, toujours prêt à passer de la fureur au repentir, l'indignation d'un grand nombre de seigneurs irrités de l'avilissement du souverain, les remords et l'intérêt des rois d'Aquitaine et de Bavière, aussi jaloux de leur frère que choqués de sa hauteur indiscrete; tout concourut à une rapide révolution. Les deux rois prirent les armes contre Lothaire. Les évêques remirent Louis sur le trône, après l'avoir solennellement réconcilié à l'Eglise. Lothaire soutint quelque temps sa révolte; mais, sur le point d'être accablé, il se rendit aux

invitations de l'empereur, qui n'avait rien perdu de sa bonté naturelle. Il vint lui demander grace. Louis, non content de pardonner, lui rendit le royaume d'Italie, avec défense d'en sortir sans permission.

Dans une assemblée de Thionville, l'empereur porta sa plainte contre les évêques les plus coupables : ils sont cités. Agobard refuse jusqu'à trois fois de comparaître. On le dépose, et il se retire en Italie, où la plupart des autres avaient déjà cherché un asile. Ebbon, qui était prisonnier, ayant fait une confession secrète à trois prélats, leur donna sa démission par écrit, *pour le salut de son ame*. L'acte fut reçu, et le concile prononça en ces termes : *Selon votre confession, quittez le ministère*. Ainsi un scélérat, que le caractère épiscopal rendait encore plus odieux, ne subit pas même la honte d'une procédure juridique.

L'ambitieuse Judith, rétablie comme auparavant, sacrifiant toujours à la fortune de son fils les intérêts d'un époux crédule, fit déclarer roi de Neustrie le jeune Charles, au préju-

Procès des évêques.

Nouvelle guerre civile.

dice des aînés. Pepin, roi d'Aquitaine, mourut alors. Elle obtint un nouveau partage entre Charles et Lothaire. Le dernier eut d'autant moins de peine à s'y prêter, qu'il avait moins d'espérance depuis sa révolte. Par-là, on provoquait le roi de Bavière, pour qui l'autorité paternelle n'était rien au prix de la grandeur. Il ne balança point à recommencer la guerre civile. L'empereur marcha contre lui, et dissipa les rebelles. Mais la fatigue, le chagrin, la frayeur que lui causa une éclipse de soleil, le firent tomber dans une maladie de langueur, dont il mourut à l'âge de soixante-deux ans, après avoir désigné Lothaire pour son successeur à l'empire. Il s'écria en mourant : *Je pardonne à Louis ; mais qu'il sache qu'il m'a donné la mort.*

---



---

840.

Mort de  
l'empereur.

Défauts de  
Louis-le-Dé-  
bonnaire.

Avec une valeur éprouvée, un naturel bienfaisant, une douceur extrême, qui ne se démentit qu'une seule fois, une capacité même peu commune alors, car il entendait le grec et parlait latin, Louis-le-Débonnaire fut le jouet de tout le monde. C'est que ses meilleures qualités de-

vinrent mauvaises par excès, et qu'il n'eut point assez de force d'esprit pour connaître ses droits, ceux de l'Eglise, les véritables devoirs du chrétien, et la façon de les allier à ceux du monarque. « Le zèle apparent de Charlemagne pour la religion, dit le président Hénault, avait fortifié sa puissance; la dévotion mal-entendue de Louis-le-Débonnaire le dégrada. » Ses malheurs apprennent qu'il doit y avoir des bornes en tout, et dans l'exercice de la piété, et dans l'attachement pour une épouse, et dans la tendresse pour des enfans, et dans la bonté pour des sujets. Passer les bornes n'est pas vertu, mais extravagance ou faiblesse.

---

Au commencement de son règne, Louis avait rétabli la liberté des élections canoniques; mais il avait défendu aux clercs d'accepter des donations au préjudice des enfans et des proches parens. Il fit composer une règle pour les chanoines et les chanoinesses, dont l'établissement était nouveau. Il ajouta quelques observances à la

Réglement  
ecclésiasti-  
ques.

Dangereux  
projets de  
réforme.

règle de saint Benoît, que Charlemagne avait rendue commune à tous les monastères d'hommes. Enfin il entreprit la réforme des moines et du clergé; entreprise au-dessus de ses forces, et qui fut une des causes de ses malheurs. On reprochait au moine Alcuin d'avoir lui seul plus de vingt mille serfs. En effet, Charlemagne lui avait donné quatre riches abbayes. Les évêques étaient pour la plupart de grands seigneurs, possédant de vastes domaines, ayant des vassaux, gouvernant l'esprit des peuples; employés à la cour dont ils contractaient les mœurs, trop riches et trop puissans pour se garantir, sans une vertu extraordinaire, des faiblesses de l'humanité. Ils portaient des étoffes précieuses, un baudrier et des éperons comme les gens de guerre, des coutelas garnis de pierres, pendans à des ceintures dorées. Plusieurs quittèrent malgré eux cette parure, mais ne pardonnèrent pas au prince réformateur.

Hommes  
vertueux redoutables  
par les préjugés.

Agobard, honoré comme saint dans son Eglise, Vala et quelques autres, dont on loue les mœurs exemplaires,

en étaient plus propres à inspirer les faux sentimens qu'on érigeait en principes. Ils croyaient user des droits de l'Eglise, quand ils outrageaient la majesté royale. Un principe erroné, en matière de religion, entraîne des conséquences infinies. La soumission aux princes était un des premiers devoirs du christianisme; mais dès qu'on eut imaginé que l'autorité ecclésiastique s'étendait sur le temporel des princes, plusieurs se firent un devoir de soutenir cette chimère; et le zèle aveugle devint une source de révoltes.

Il ne faut que jeter un coup d'œil sur les actes du concile de Paris, en 826, pour voir combien l'opinion avait changé en peu de temps les maximes. On y trouve une compilation informe de passages sur les devoirs des princes. Le concile insiste principalement sur la dignité et la puissance épiscopales; il met dans la bouche de Constantin ces paroles adressées aux évêques, et recommande à l'empereur d'inspirer les mêmes sentimens à ses enfans et aux seigneurs : *Dieu vous a donné le*

Expression  
singulière  
sur la digni-  
té épiscopale

*pouvoir de nous juger, mais vous ne pouvez être jugés par les hommes. Dieu vous a établis sur tous comme des dieux : il ne convient pas que l'homme juge des dieux ; cela n'appartient qu'à celui dont il est écrit : Dieu s'est assis dans la synagogue des dieux, il les juge.*

Confusion  
des deux  
puissances.

Malgré cet étrange discours, le concile fait une réflexion très-sage, qui aurait dû empêcher la confusion du spirituel avec le temporel. *Un des principaux obstacles au bien, dit-il, est que depuis long-temps les princes s'ingèrent plus qu'ils ne devraient dans les affaires ecclésiastiques, et que le clergé, soit par cupidité ou par ignorance, s'occupe plus qu'il ne convient des affaires séculières.* Mais puisqu'aujourd'hui même il est aisé de confondre des affaires si disparates, trop souvent unies par quelque point, comment aurait-on su alors éviter cet inconvénient ?

Epreuves  
judiciaires.

Parmi les coutumes bizarres et superstitieuses de ce temps-là, les épreuves, qu'on appelait *le jugement de Dieu*, méritent une attention particulière. Introduites depuis long-

temps par les barbares, elles s'étendaient à toute affaire, à toute personne. L'impératrice Judith, pour se justifier des crimes dont ses ennemis l'accusaient, jura qu'elle était innocente, et offrit même de subir l'épreuve du feu. Tels étaient, dans tous les états modernes, les moyens de se laver d'une accusation. On commençait par le serment. Si les juges n'y déféraient point, ils ordonnaient le duel. Restaient l'épreuve du feu et celle de l'eau : la première consistait quelquefois à marcher sur des socs de charrue rougis au feu ; mais ordinairement à manier un fer brûlant, qui se gardait avec soin dans l'Eglise. On enveloppait ensuite la main de l'accusé dans un sac. On scellait le sac. Au bout de trois jours, si le patient était sans brûlure, on le renvoyait absous ; sinon, il était condamné comme coupable. L'épreuve de l'eau servait ordinairement pour le peuple. Il fallait ou plonger la main sans se brûler dans de l'eau bouillante, ou s'enfoncer dans une cuve d'eau froide, ayant les pieds et les mains liés ; ce qui n'était pas si difficile. Nous

avons vu l'épreuve de la croix. Charlemagne l'avait ordonnée pour ses enfans : Louis la supprima par un motif de dévotion. L'épreuve de l'Eucharistie était sur-tout en usage pour les prêtres et les évêques. Un concile de Worms, du neuvième siècle, veut qu'un prêtre accusé d'homicide, d'adultère, etc., célèbre la messe pour se justifier; et que si un vol a été commis dans une abbaye, l'abbé donne la communion à tous les moines, afin de connaître le coupable; tant les idées superstitieuses peuvent avilir les choses saintes! Ces épreuves étaient accompagnées de cérémonies, de prières; et l'on croyait fermement que Dieu ferait un miracle plutôt que de permettre une injustice. Plusieurs faits réputés alors miracles, qui seraient aujourd'hui de simples tours de charlatans, confirmaient cette opinion absurde. La justice était donc, en quelque sorte, une injustice perpétuelle. Les coupables, ordinairement plus hardis, plus industrieux que les innocens, avaient presque tout l'avantage. Un tel abus dans les lois, dans les choses

les plus essentielles à la société, les plus à la portée du sens commun, ne laisse aucun doute sur les maux affreux que devait produire la superstition jointe à une stupide ignorance. Les épreuves ne furent proscrites qu'au treizième siècle.

---

CHARLES II,

*surnommé* LE CHAUVÉ.

TROIS fils armés contre leur père, venaient de déchirer le vaste empire de Charlemagne : trois frères divisés entr'eux achevèrent de l'affaiblir. Les dissensions domestiques, en faisant immoler à l'intérêt les sentimens de la nature, mettent le trouble et la haine dans les familles particulières ; mais entre les princes, elles causent souvent la désolation et la ruine des états.

Charles-le-Chauve, ce fils de l'im- pératrice Judith, si favorisé sous le dernier règne, avait eu en partage la Neustrie et l'Aquitaine ; Louis de Bavière possédait la Germanie ; l'un et l'autre exposés aux entreprises de

---

840.

Divisions  
funestes.

Guerre ci-  
vile entre les  
frères.

l'ambitieux Lothaire, aussi mauvais frère que fils dénaturé. Résolu d'envahir leurs domaines, il commença par l'intrigue, et employa bientôt la force. Les deux rois s'unirent contre l'empereur. La sanglante bataille de

---

841. Bataille de Fontenai. l'acharnement des partis. Cent mille hommes, dit-on, y furent tués. Lothaire vaincu trouva des ressources dans sa politique. Les Saxons, du temps de Charlemagne, ne s'étaient pas convertis sincèrement; car la violence peut faire des hypocrites, et non des chrétiens. Pour s'attacher les restes de cette nation, il leur offrit une entière liberté de conscience. La plupart retournèrent avec joie au paganisme, et vinrent en foule grossir son armée. Cependant ses armes n'en furent pas plus heureuses. Il fuit encore devant les deux rois. Ceux-ci profitent adroitement de la conjoncture, et renouvellent les manœuvres qu'il avait pratiquées contre son père.

---

842. Les évêques disposent de la couronne. à Aix-la-Chapelle, ils les prient de déclarer Lothaire indigne de régner.

Les prélats, après avoir déposé d'un mot le dernier empereur, ne doutaient plus qu'ils ne fussent arbitres des couronnes. La décision fut unanime. On demanda aux deux princes s'ils voulaient gouverner plus sagement que Lothaire; ils le promirent sans peine. *Recevez donc le royaume par l'autorité de Dieu*, dirent les évêques, *et gouvernez selon sa volonté. Nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Lothaire, qui savait se plier aux événemens, desira enfin la paix, que ses frères lui avaient inutilement offerte. Ils firent un nouveau partage. L'Aquitaine et la Neustrie restèrent à Charles-le-Chauve; Louis eut toute la Germanie, d'où lui vint le surnom de Germanique; Lothaire, outre l'Italie, Rome et le titre d'empereur, eut la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnais, et les pays enclavés entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuse et l'Escaut.

Nouveau  
partage de la  
monarchie.

Ces guerres civiles livraient la nation aux insultes de ses ennemis et aux entreprises des séditeux. Les Aquitains et les Bretons, souvent rebelles, les Sarrasins, toujours avides

Irruptions  
des  
Normands.

de conquêtes, en profitèrent. Nomenoé, duc de Bretagne, usurpa le titre de roi. Les Normands, ces pirates féroces que Charlemagne avait eu peine à contenir, firent plusieurs courses dans l'intérieur du royaume, brûlant, saccageant, pillant et les campagnes et les villes. Ils n'épargnaient que les enfans pour en faire des pirates. Chargés d'un butin immense, ils allaient le vendre sur les côtes, et revenaient bientôt avec une nouvelle fureur. Rouen, Paris, ne purent leur échapper. Charles-le-Chauve leur donna sept mille livres pesant d'argent, à condition qu'ils sortiraient du royaume. Ils jurèrent sur leurs dieux et par leurs armes de n'y rentrer jamais que pour le défendre. Mais un serment était trop faible contre l'appât du butin. Les incursions des Normands se multiplièrent. Leurs flottes remontaient la Seine et la Loire. On n'avait aucune précaution contre ce torrent destructeur. Il fallut encore, en 864, acheter, au prix de quatre mille livres d'argent, une paix honteuse, qu'ils violèrent avec un égal succès.

---

645.

Traité hon-  
teux avec  
ses pirates.

Charles publia, en 877, un capitulaire pour régler les contributions qu'on payerait aux brigands. Il ne savait qu'assembler des conciles, et que former des projets d'usurpation contre ses proches. La nation française était la même que sous Charlemagne; le gouvernement n'était plus le même, et c'est ce qui décide principalement de la prospérité d'un Etat.

Lâcheté du  
roi.

Les trois princes réunis par un traité, s'occupèrent de leurs véritables intérêts. Dans une assemblée tenue à Mersen sur la Meuse, ils réglèrent que les enfans hériteraient de la couronne de leurs pères, pourvu qu'ils eussent pour leurs oncles le respect et la soumission convenables. Ce point n'avait pas encore été décidé. Quand il se trouvait à-la-fois plusieurs rois dans la monarchie, un de ces rois venant à mourir, ses enfans ne lui succédaient pas toujours. La nation regardait son trône comme vacant, et demandait seulement qu'il fût rempli par un prince de la maison royale. Du moins le plus fort l'avait-il toujours emporté. Ainsi, Charlema-

847.  
Réglement  
pour la suc-  
cession des  
rois français

gne avait frustré les enfans de Carlotman, son frère, de toute succession à la couronne. Le nouveau règlement, propre à prévenir des guerres civiles, eut lieu pour les enfans de Lothaire.

Mort de  
Lothaire.

Cet empereur, le fléau de sa patrie et de sa maison, mourut en 855, sous un habit de moine, dont il s'était revêtu depuis quelques jours: on croyait gagner le ciel par cette métamorphose. Il avait réglé le partage de ses trois fils: Louis eut l'empire d'Italie; Lothaire, le royaume d'Austrasie auquel il a donné son nom (*Lotaringe* ou *Lorraine*); et Charles, la Bourgogne et la Provence. Leurs oncles n'y formèrent aucune opposition. Ce nouveau démembrement affaiblit encore la monarchie, déjà entamée de toutes parts.

Affaiblissement de  
l'autorité  
royale.

Le traité de Mersen était d'ailleurs très-nuisible à l'autorité royale. On avait réglé qu'aucun vassal du roi ne serait plus obligé de le suivre que dans les guerres générales, quand il faudrait défendre l'état contre une invasion étrangère. Le but de cet article était de maintenir l'union entre les trois princes; mais ils s'exposaient

à la désobéissance de leurs vassaux. On avait réglé aussi que tout homme libre pourrait choisir, du roi ou de ses vassaux, qui il voudrait pour seigneur : règlement funeste par ses conséquences. La plupart aimèrent mieux dépendre immédiatement des seigneurs que du souverain ; et les vassaux du roi, acquérant une foule de sujets, devinrent très-redoutables à leur maître. Le gouvernement féodal, comme nous le verrons, engloutit bientôt le pouvoir suprême.

Charles-le-Chauvé n'était ni plus heureux, ni plus prudent que Louis-le-Débonnaire. Depuis long-temps les évêques et les seigneurs lui causaient de vives inquiétudes. Ils se disputaient mutuellement une puissance qui tendait à ruiner la sienne. Ceux-là demandaient avec chaleur la restitution des biens ecclésiastiques ; ceux-ci voulaient dominer sur les évêques, qu'ils représentaient comme les ennemis de la patrie et de la couronne ; ils voulaient sur-tout conserver des biens qu'ils prétendaient nécessaires à leur subsistance. Le roi,

Divisions  
entre les sei-  
gneurs et les  
évêques.

Parlement  
d'Epernai.

(en 846), favorisa les seigneurs, qui n'en furent pas moins entreprenans, et rejeta les demandes des évêques, qui n'en devinrent que plus hardis.

Cette assemblée contraire au clergé.

L'objet de cette assemblée était d'examiner les canons des derniers conciles, dont le clergé demandait la confirmation. Les évêques prirent un si haut ton, que le roi les chassa. On délibéra sans eux. On réduisit à un petit nombre d'articles tant de réglemens qu'on méprisait : on laissa subsister ceux qui réprimaient les clercs et les moines ; on rejeta ceux qui pouvaient gêner le prince et les grands ; on protesta de n'observer que les articles reçus. Jamais, selon un auteur du temps, les évêques n'éprouvèrent un tel affront sous des princes chrétiens.

Règlement sur l'excommunication

Parmi les réglemens d'Epernai, celui-ci est digne d'attention. Défense d'excommunier aucun pécheur, sans l'avoir averti, selon l'évangile, de faire pénitence : s'il n'obéit pas, l'évêque doit s'adresser au roi et à ses officiers pour contraindre le coupable ; et, s'il refuse encore, il le retranchera de l'Eglise. Cette loi,

propre à restreindre l'abus qu'on faisait des censures, fut renouvelée à Coblantz en 860, mais avec peu de fruit.

Des impôts excessifs, des vexations de toute espèce, jointes aux révoltes de l'Aquitaine et aux incursions des Normands, rendirent le gouvernement si odieux, qu'il se forma une conspiration presque générale pour détrôner Charles-le-Chauve. On invite le roi de Germanie à venir s'emparer de la couronne. Il arrive avec une armée nombreuse. Il est reçu par Vénilon, archevêque de Sens, l'un des principaux conjurés. En vain Hincmar de Reims et d'autres prélats s'opposent à cette usurpation : la cabale l'emporte. Une assemblée d'évêques, présidée par Vénilon, délie les sujets du serment de fidélité, et donne la France à l'usurpateur. Charles, qui était alors éloigné, revient sur ses pas ; on débauche ses troupes ; on le réduit à prendre la fuite. Heureusement le roi de Germanie eut l'imprudenc de renvoyer une partie de son armée. Son frère profita de cette faute. Il se montra, l'ennemi disparut.

---



---

 858.

 Le roi  
détrôné.

Le roi se connaît justiciable du clergé.

Mais l'autorité une fois avilie se relève difficilement. Au lieu de parler en souverain, le faible monarque, dans un manifeste publié contre l'archevêque de Sens, s'exprima ainsi : *Je ne devais pas être déposé avant que d'être jugé par les évêques qui m'ont donné l'onction royale : ils sont les trônes de Dieu ; et j'ai toujours été soumis, comme je suis prêt encore à me soumettre à leur correction.* Se reconnaître justiciable du clergé, n'était-ce pas le rendre maître de la couronne ?

Entreprises des évêques de France contre le roi de Germanie.

Le succès d'une entreprise audacieuse anime à de nouveaux excès. Les évêques de France, après ce triomphe sur leur souverain, gagnés par ses humiliantes soumissions, se crurent tout permis contre son frère le Germanique. Assemblés à Metz en concile, ils lui envoyèrent dire qu'il était excommunié, et qu'il eût à se soumettre, pour être absous, aux conditions qu'on lui prescrivait : comme si leur juridiction avait pu s'étendre sur un roi de Germanie. Louis se contenta de répondre faiblement, qu'il ne pouvait prendre

son parti sans consulter les prélats de son royaume. Ainsi, de degré en degré on était parvenu au système d'une autorité sans bornes; effet naturel de l'ambition, qui, dans les états même les plus saints, cherche à franchir toutes les barrières, si les lois n'ont pas la force de la contenir.

Telles étaient alors les idées des évêques sur les droits de l'épiscopat, qu'en se reconnaissant sujets du roi, ils ne croyaient pas lui devoir le serment de fidélité. Dans une assemblée des provinces de Rouen et de Reims, ils avaient écrit en ces termes à Louis-le-Germanique : *Nous autres évêques, nous ne sommes pas des séculiers qui puissions nous rendre vassaux, et prêter serment contre la défense de l'Écriture et des canons. Ce serait une abomination que des mains consacrées par le saint chrême... servissent à un serment, et de même la langue de l'évêque, qui par la grâce de Dieu est la clef du ciel.* La science a banni ces vaines erreurs; et la soumission du clergé n'est plus suspecte, depuis qu'il connaît les droits légi-

Préjugé des évêques contre le serment de fidélité.

times du sacerdoce, et qu'il est le premier à en condamner les abus.

Faiblesse  
de Charles.

Judith, fille de Charles-le-Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre, enlevée par Baudouin, seigneur de la cour de France; ce Baudouin excommunié avec la princesse; le roi consentant ensuite à leur mariage et donnant le comté de Flandre au ravisseur: c'est un événement digne de ceux qui ont précédé. Mais le divorce

---

860.

Fameux  
divorce de  
Lothaire.

du roi de Lorraine ou d'Austrasie occasionna des scènes plus singulières encore et plus mémorables. Lothaire répudia sa femme Teutberge, pour épouser Valdrade sa maîtresse; Teutberge, accusée d'inceste, se justifia par l'épreuve de l'eau bouillante, qu'un homme subit pour elle, et se laissa ensuite intimider jusqu'à confesser le crime. Sur cet aveu involontaire, les évêques, selon l'intention du roi, décidèrent qu'il ne devait plus vivre avec la reine; ils décidèrent, dans un concile d'Aix-la-Chapelle, qu'il pouvait épouser une autre femme.

---

863.

Le pape Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine.

Le mariage de Lothaire et de Valdrade excite le zèle du pape Nico-

las I, dont la vertu se ressentait de son caractère impérier et inflexible. Effrayé de ses menaces, le roi de Lorraine promet de se soumettre à son jugement. On voit arriver à Metz deux légats pour juger un monarque français ; chose inouïe jusqu'alors. L'argent corrompt ces légats ; ils approuvent tout ; le pape les excommunie et les dépose. Une excommunication allait livrer les états de Lothaire aux rois de France et de Germanie, oncles, bien résolus d'en profiter. Alors il rappelle Teutberge, et fait semblant de quitter Valdrade. Mais bientôt la reine est obligée de s'enfuir ; la concubine remonte sur le trône. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que Lothaire prie Nicolas de lui permettre d'aller à Rome se justifier, et que le pape le refuse, à moins que Valdrade ne s'y rende la première.

Adrien II, plus indulgent que Nicolas, dont la mort prévint de nouveaux orages, consentit à entendre ce prince. Il le reçut à la communion, après lui avoir fait jurer qu'il n'avait point eu de commerce avec

---

---

869.

Adrien II  
finit l'affaire

sa maîtresse depuis les dernières défenses. Lothaire s'estimait heureux d'avoir acheté la paix par un faux serment. Il mourut la même année, ne laissant point d'enfans légitimes.

Le pape veut  
commander  
aux rois  
pour le  
temporel.

Charles-le-Chauve s'empara de la succession, et la partagea ensuite avec le roi de Germanie. Elle semblerait appartenir, en vertu du règlement de Mersen, à l'empereur Louis, frère de Lothaire. Alors en guerre avec les Sarrasins, il ne pouvait soutenir ses droits. Adrien le regardant comme le rempart de l'Eglise, crut devoir épouser sa cause; défendit, sous peine d'excommunication, aux princes, aux évêques et aux seigneurs, de rien faire au préjudice de Louis; déclara même dans une lettre que si Charles-le-Chauve ne changeait pas de conduite, il viendrait lui-même en France, et qu'il y ferait sentir ce que pouvait l'autorité pontificale.

Hincmar  
lui écrit  
fortement.

Elle commençait à devenir trop redoutable aux couronnes. Cependant les menaces du pontife ne servirent qu'à irriter la nation. Hincmar, archevêque de Reims, y répon-

dit avec force, représentant au pape l'indécence de sa conduite, les égards qu'avaient eus ses prédécesseurs, même pour les princes païens; la manière respectueuse dont ils avaient traité Pépin et Charlemagne; que les rois tiennent leur puissance de Dieu seul; que les papes doivent s'occuper du gouvernement de l'Eglise, et non de celui des états; qu'ils ne peuvent être en même temps rois et évêques, etc. « Convient-il à un évêque, ajoute Hincmar, de dire qu'il doit mettre avec le diable un chrétien qui n'est point incorrigible, et de le faire, non pour punir des crimes, mais pour ôter ou donner un royaume? Le pape ne nous persuadera jamais que nous ne puissions arriver au royaume des cieux, qu'en recevant le roi qu'il nous veut donner sur la terre. »

Insensible à ces sages remontrances, Adrien envoie des légats qui défendent au roi d'entreprendre sur le royaume de Lorraine. Le roi se moque de la défense. Son fils Carloman, diacre, moine, abbé de plusieurs monastères, général d'armée

Conduite  
odieuse  
d'Adrien.

et mauvais sujet, s'étant révolté contre lui, implore la protection du pape, et le pape se déclare pour ce fils rebelle. Dans une lettre à Charles-le-Chauve, il le traite de père dénaturé, plus cruel que les bêtes féroces; il lui pardonne de rendre à Carloman son amitié et de le rétablir dans ses charges; car ce n'était plus des exhortations, mais des ordres menaçans qui venaient de la cour de Rome. Il défend même aux seigneurs, sous peine d'excommunication, de prendre les armes contre le jeune prince. Cette démarche fut aussi vaine que les précédentes. Bientôt Adrien changea de ton, parce qu'il prévint que Charles pourrait devenir empereur. Pour gagner ses bonnes grâces, il lui écrivit des lettres pleines de louanges; il abandonna Carloman qu'il n'aurait pas dû protéger. Celui-ci fut mis en prison et dépouillé de ses abbayes.

---

875.

Charles-le-Chauve, empereur par l'autorité du pape.

Jean VIII, successeur d'Adrien, persuadé que Charles-le-Chauve était, de tous les princes français, le plus capable de le servir, favorisait ses prétentions à l'empire, qui allait être

vacant. L'empereur Louis II mourait d'une maladie de langueur, et n'avait point d'enfans mâles. Dès qu'il eut expiré, Charles passa en Italie avec des troupes; il fut couronné empereur; mais le pape affecta de donner l'empire de sa propre autorité, et le prince parut le recevoir comme un don du pape. Jusqu'alors, ni le consentement, ni la consécration des pontifes, n'avait paru nécessaires pour l'élection des empereurs. Ce malheureux penchant qu'ont les hommes à empiéter sur les droits d'autrui, les entraîna comme les autres à des entreprises d'autant plus funestes, que la religion rendait leur autorité plus respectable.

Louis-le-Germanique devait disputer l'empire à son frère, et mourut en s'y préparant. Il laissa trois fils, entre lesquels il avait partagé la succession. L'empereur voulut en usurper une partie du côté de la Lorraine. Louis, un de ses neveux, après des négociations inutiles, mit en déroute l'armée française. Charles-le-Chauve survécut peu à ce revers. Il mourut à l'âge de cinquante-

Il veut dépouiller ses neveux.

---



---

877.

Mort de ce prince.

quatre ans, empoisonné, dit-on, par un juif son médecin. Ce prince artificieux, fourbe, méchant, haï des grands et du peuple, généralement méprisé; qui ne sut jamais défendre ses états contre les Normands, et qui voulut toujours conquérir ceux de ses neveux; qui se montra petit dans le bien même qu'il faisait, et dénaturé dans le mal que l'ambition lui faisait commettre, trouva, par ses largesses et par sa soumission au clergé, des écrivains assez vils pour lui donner le surnom de grand.

Principes  
de l'anar-  
chie féodale.

Fiefs deve-  
nus héri-  
taires.

Sa mauvaise politique causa la décadence de la monarchie. Il voulut réprimer les évêques, et s'avoua comptable envers eux de ses actions. Il voulut s'attacher les grands, et les mit en état de contre balancer la souveraine puissance. Outre les réglemens de Mersen, dont nous avons déjà parlé, un de ses capitulaires de 877 porte que les comtés et les fiefs pourront passer aux enfans de ceux qui les possèdent. Il ne prétendait sans doute que favoriser les possesseurs actuels, sans faire de ce règlement une loi perpétuelle et absolue;

mais l'ambition abuse des avantages qu'on lui accorde. Ces comtés, ces fiefs, amovibles de leur nature, furent soustraits au domaine et à la disposition des rois. De là naquit un nouveau genre de gouvernement, qui n'était qu'une déplorable anarchie.

Le règne de Charles-le-Chauve est très-fécond en affaires très-importantes pour l'Eglise, dont le détail serait déplacé dans cet ouvrage. Un système de domination absolue, formé peu-à-peu et par les papes et par les évêques, qu'on avait vu si soumis à Charlemagne, naquit des circonstances, contre la nature même des choses. De tous les grands effets de l'opinion, c'est évidemment le plus absurde, quoique l'un des plus durables. Il ne portait que sur les fausses décrétales et sur de frivoles sophismes. On prouvait, par exemple, que les évêques étaient au-dessus du roi, parce qu'ils sacraient le roi, et que le roi ne pouvait sacrer les évêques. Mais la crainte de l'excommunication et de la déposition était la plus forte des

Systemes du  
clergé entre  
les couron-  
nes.

preuves : elle faisait trembler les souverains.

Réclama-  
tions contre  
les entrepri-  
ses du pape.

Hincmar  
de Reims.

La cour de Rome, en s'efforçant d'asservir les églises et les couronnes, en élevant un tribunal despotique où toutes les affaires devaient se porter, en déposant ou rétablissant qui bon lui semblait, en commandant ce qu'elle jugeait à propos, excita de vives réclamations dans le clergé. Les évêques de Trèves et de Cologne, déposés par Nicolas I, au sujet du divorce de Lothaire, écrivirent contre lui en termes injurieux : « Le seigneur Nicolas, qu'on nomme « pape, qui se met au rang des apôtres, qui se fait empereur de tout le monde, etc. » Hincmar de Reims, au sujet de l'affaire de l'évêque de Laon, son neveu, qui était brouillé avec lui, rebelle au roi, et soutenu par le pape, écrivit, pour Charles le Chauve, à Adrien II, une lettre vigoureuse, où il dit : « Les rois de France ont passé jusqu'à présent, « non pour les vidames (1) des évêques, mais pour les seigneurs de

(1) Les *vidames* et les *avoués* étaient chargés de défendre le temporel des églises.

« la terre. Ne permettez plus qu'on  
 « nous envoie de votre part des or-  
 « dres, des menaces d'anathème,  
 « contraires à l'Écriture, à la tradi-  
 « tion et aux canons. Tout ce qui est  
 « opposé à ces règles est sans force. »

Mais ce prélat, aussi fier que savant,  
 aussi prévenu sur bien des objets  
 qu'éclairé sur d'autres, montre clai-  
 rement dans ses ouvrages, qu'en  
 soutenant les libertés de l'Église,  
 il lui supposait des droits incompati-  
 bles avec ceux de la couronne. Le  
 raisonnement sur le sacre, que j'ai  
 rapporté, est de lui ; il serait facile  
 d'en citer d'autres de même nature.

Tandis que les Normands rava-  
 gaient tout, que les factions et  
 l'anarchie faisaient encore de plus  
 grands maux, les évêques se divisè-  
 rent, et une guerre théologique s'al-  
 luma. Hincmar fit cruellement fus-  
 tiger dans un concile, en présence  
 même du roi, le moine Gothescala,  
 théologien entêté, qui croyait sou-  
 tenir la doctrine de saint Augustin  
 sur la prédestination, et qui eut beau  
 désavouer les conséquences que lui  
 attribuaient ses accusateurs. La ma-

Subtilités  
 théologi-  
 ques.  
 Gothescala  
 fustigé.

nie de creuser les dogmes, si funeste à l'empire de Constantinople, se répandait parmi les Français. Le moine Pascase Ratbert ayant exprimé la présence réelle en termes plus forts qu'on n'avait coutume de le faire, deux autres moines, Raban et Ratram, combattirent ses assertions d'une manière à exciter des doutes sur le fond du dogme. On disputa, et l'on ne s'entendit point; on agita des questions aussi indécentes qu'inutiles; on voulait savoir ce que devenait le corps de Jésus-Christ après avoir été mangé, et il se forma une secte de *sterooranistes*. Tous ces délires de l'esprit humain, dont je ne donne qu'une idée superficielle, s'accordaient avec la grossièreté du siècle; ils y ajoutaient une nouvelle démence.

---

S U C C E S S E U R S D E C H A R L E S  
L E - C H A U V E ,

*jusqu'à la fin de la seconde race,*

Décadence  
de la  
monarchie.

COMME nous ne cherchons dans l'histoire que les faits intéressans, u

seul article suffira pour la fin de cette race. La maison de Charlemagne tomba, sur-tout en France, à-peu-près dans le même état que celle de Clovis, sous les derniers Mérovingiens. Tout était confusion et désordre. Les grands fiefs absorbaient, en quelque manière, la royauté. Jusqu'alors les titres de *duc*, de *comte*, de *marquis*, avaient désigné des officiers nommés par les rois pour commander dans les provinces : ils ne désignèrent bientôt que les maîtres des provinces. Ces seigneurs profitèrent de la faiblesse du gouvernement pour s'approprier les duchés, les comtés et les marquisats, qui devinrent des états presque indépendans au sein de la monarchie. Plusieurs évêques s'emparèrent de même des villes épiscopales et de leurs territoires. L'harmonie, la subordination, disparurent. Les membres déchirèrent le corps en se détachant du chef. Parcourons rapidement des règnes peu mémorables.

Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-

---



---

 877.

 Louis II,  
dit le Bègue.

coup d'intrigues pour contenir les

esprits. Jean VIII, pressé par les Sarrasins, eut recours à sa protection, et vint tenir à Troyes un concile, où l'on publia ce canon digne de l'esprit du siècle : *Les puissances du monde traiteront les évêques avec toute sorte de respect, et n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant eux, s'ils ne l'ordonnent.* Le roi se fit sacrer de la main du pape ; il n'eut pas le titre d'empereur, parce qu'on ne pouvait attendre aucun secours de sa faiblesse. Du moins eut-il la force de rejeter un faux acte par lequel on prétendait que Charles-le-Chauve avait donné l'abbaye de Saint-Denis à l'Eglise romaine. Il mourut, laissant deux fils qui lui succédèrent.

---

879.  
Louis III,  
Carloman.

Comme la mère de ces deux princes avait été répudiée, et que leur faiblesse était connue, l'ambition profita des circonstances. Les seigneurs français d'une part, de l'autre, Louis de Germanie, s'agrandirent sur les débris du royaume. Celui-ci se fit céder une partie de la Lorraine, et Boson établit le royaume d'Arles ou de Provence. C'était un seigneur plein d'ambition et d'adresse, qui

étant venu à bout de marier sa sœur à Charles-le-Chauve, et d'épouser lui-même la fille de l'empereur Louis II, aspirait depuis long-temps à une couronne. Il avait contribué plus que personne au couronnement des deux rois; il était beau-père de Carloman; mais sa propre fortune était le premier objet de ses vœux.

Il gagna les évêques, qu'il croyait capables de se prêter au démembrement de la monarchie. Le concile de Mantes au territoire de Vienne, *assemblé au nom de notre seigneur, et par l'inspiration divine* (ce sont les termes d'une lettre de ce concile), l'élut et le couronna roi de Provence. L'artificieux Boson affectant de se reconnaître indigne de la couronne: « Je n'ose, répondit-il, résister à vos ordres, persuadé qu'il faut obéir aux évêques *inspirés de Dieu*, et aux seigneurs *dévoués à mes intérêts.* » Ainsi les lois de l'état furent violées impunément, et le sang de Charlemagne frustré de ses droits incontestables. On juge par les vingt-trois évêques qui composaient le concile, que le royaume

Un seigneur  
devient roi  
de Provence

d'Arles comprenait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Franche-Comté, etc. Les deux rois firent la guerre à l'usurpateur, tandis que leurs états démembrés essayaient les ravages des Normands. Leur règne fut aussi court que malheureux. Une maladie emporta Louis. Carloman périt deux ans après, blessé à la chasse, ou par un sanglier, ou par un de ses gardes qui crut frapper le sanglier. On raconte qu'afin de sauver cet homme, il attribua sa blessure à la bête : trait de générosité remarquable au milieu des crimes et des misères publiques.

882.

Mort de  
Carloman.Dispute  
d'Hincmar  
de Reims  
avec le roi.

Hincmar de Reims, qui mourut en ce temps-là, génie roide ou pliant, suivant que l'exigeait les conjonctures, avait eu une vive dispute avec Louis, au sujet d'Odoacre, que ce prince fit élire évêque de Beauvais, et qu'il mit en possession des biens de l'évêché, malgré l'opposition de l'archevêque métropolitain. Le roi ayant écrit à Hincmar une lettre où les menaces étaient jointes aux prières, en reçut une réponse dont la hardiesse paraît incroyable. Le pré-

lat tourne sa lettre en ridicule, donne un démenti au secrétaire qui l'a faite, et ajoute : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour gouverner l'Eglise ; c'est moi, avec mes collègues et les fidèles, qui vous ai élu pour gouverner le royaume, à condition d'observer les lois. . . . Si vous ne changez pas de conduite, Dieu y pourvoira. Vous passerez promptement ; l'Eglise avec ses pasteurs, sous Jésus-Christ leur chef, subsistera éternellement, selon sa promesse. » Hincmar excommunia Odoacre, et le roi mourut bientôt après cet affront.

Il ne restait pour remplir le trône qu'un enfant de cinq ans, nommé Charles, fils de Louis le-Bègue. La France avait besoin d'un roi qui pût la défendre contre les Normands. On offrit la couronne à l'empereur Charles-le-Gros, fils de Louis-le-Germanique. Tant d'états réunis sur sa tête devaient le rendre très-puissant. Il fut accablé du fardeau, ne pouvant le soutenir en roi. Les Normands avaient juré la paix à Louis-le-Bègue ; mais, sous prétexte qu'ils

884.

Charles III;  
dit le Gros.

Trahison  
par  
faiblesse.

ne s'étaient point engagés avec ses successeurs, ils prétendaient la faire acheter au même prix qu'auparavant. Comme la trahison est la ressource des faibles, on l'employa pour se défaire de Godefroi, duc de Frise, un des chefs de ces barbares. On l'invite à une conférence. Un seigneur le provoque à dessein par des paroles injurieuses : Godefroi lui répond avec hauteur, et le traite d'insolent ; aussitôt le seigneur le tue d'un coup de sabre. Cet assassinat donnait aux Normands le droit de recommencer leurs ravages. Ils assiégèrent Paris, qui se réduisait alors à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité.

Siège de  
Paris par les  
Normands.

Toutes les machines de guerre des anciens, balistes, béliers, brûlots, tours, furent employées dans ce siège mémorable. De part et d'autre même courage et même opiniâtreté. Eudes, comte de Paris, que nous verrons bientôt sur le trône, défendait la ville en grand capitaine : l'évêque Goslin le secondait par ses exhortations et sa valeur. L'abbé Eble, neveu du prélat, chevalier

distingué, se signala par des prodiges de bravoure. Après un an et demi de siège, Charles-le-Gros vint au secours. La contenance des Normands l'intimida; au lieu de les attaquer, il demanda la paix, et ne l'obtint qu'au prix de sept cents livres pesant d'argent.

886.

Chargé de mépris, détrôné par les Germains, réduit à la misère, n'ayant que ce qu'on voulait bien lui donner pour vivre, il mourut de chagrin, malheureux d'avoir eu un rang trop au-dessus de son mérite. Dans sa jeunesse, il s'était révolté contre son père. Les évêques, pour lui inspirer l'horreur de son crime, lui ayant fait croire qu'il était possédé, il voulut qu'on l'exorcisât. On y consentit. Depuis cette cérémonie, la crainte du diable avait troublé son imagination; et il lui en resta toujours un fonds de mélancolie et de faiblesse. Nous trouvons à chaque pas des traces honteuses de l'ignorance.

Mort de  
Louis-le-  
Gros.

Le défenseur de Paris, Eudes, fils de Robert-le-Fort, duc de France, qui, sous le règne de Charles-le-Chauve, était mort en combattant

888.

Eudes.

les Normands, fut proclamé roi par les évêques et les seigneurs. Il eut la sagesse de protester qu'étant tuteur du jeune Charles, fils de Louis-le-Bègue, il n'acceptait la couronne que pour la lui rendre. Cependant on forma bientôt une faction en faveur de ce prince, que l'archevêque de Reims couronna. Eudes, après avoir vaincu ses ennemis, pouvait s'assurer de toute la monarchie. Les incursions des Normands, la situation des affaires, peut-être aussi des sentimens de modération, le déterminèrent à un accommodement. Il garda les pays entre la Seine et les Pyrénées, et laissa le reste à Charles, en le reconnaissant pour souverain. Il mourut quelque temps après, sans avoir pu, avec de grandes qualités, remédier aux maux de la France.

---

898. Charles IV, dit le Simple. Charles, trop digne du nom de Simple, ne manquait pas de courage; mais il n'avait ni prudence ni génie. On ne devait donc s'attendre qu'à des malheurs. Ce règne est fameux par l'établissement fixe des Normands dans le royaume. Le duc Rollon, un de leurs princes, était

digne de fonder un état. Deux fois vainqueur en Angleterre, il se jeta sur la France, prit Rouen et le fortifia, étendit ses conquêtes, et devint si redoutable, que Charles-le-Simple lui envoya offrir sa fille Gisèle, avec le pays qu'on a depuis appelé la Normandie. Il demandait seulement que Rollon se fît chrétien. Les Normands n'étaient pas difficiles en fait de religion : l'intérêt leur tenait lieu de tout. Rollon exigea encore la Bretagne pour un temps, et il fallut la lui céder. Ce traité conclu, il vint rendre au roi son premier hommage, moins en vassal qu'en vainqueur. L'usage, en pareille circonstance, était de baiser le pied du monarque : le fier Normand refusa de s'y soumettre. Un de ses officiers, chargé de le faire pour lui, s'y prit de façon que Charles tomba presque à la renverse. Soit que ce fût étourderie ou insolence, les Français se contentèrent de rire, trop faibles pour se venger. Rollon, maître d'un si beau pays, en devint le législateur. On peut le regarder comme un grand homme, puisqu'il abolit tout à-fait

911.

---



---

 Normands  
établis  
en France;

 Rollon, duc  
de  
Normandie

le vol parmi des brigands accoutumés à ne vivre que de pillage. La Normandie dépeuplée changea tout-à-coup de face, et devint aussi florissante que le royaume était malheureux.

L'empire  
transféré  
aux  
Allemands.

La race de Charlemagne tombait dans l'anéantissement. Cinq ou six souverains, la plupart usurpateurs, partageaient son vaste empire. Enfin la couronne impériale sortit de la maison de France, ainsi que le sceptre de Germanie. Les Germains élurent pour roi, après la mort Louis IV, Conrad, duc de Franconie; Charles-le-Simple oublia les droits de sa naissance, ou n'osa les soutenir.

Haganon,  
ministre ab-  
solu.

Incapable de régner par lui-même, il se donna un ministre, ou plutôt un maître qui gouvernait sous son nom. C'était Haganon, homme d'une origine obscure, mais habile et courageux. Le roi ne le quittait point; les seigneurs ne pouvaient plus faire leur cour; on ne cessait de leur dire que le monarque était avec le ministre. Cette réponse, répétée plusieurs jours de suite, choqua le duc de Saxe, qui était arrivé en France depuis peu.

« De deux choses l'une, dit-il; ou  
 « Haganon sera bientôt roi avec  
 « Charles, ou Charles sera bientôt  
 « simple gentilhomme comme Ha-  
 « ganon; » et aussitôt il partit. La  
 prédiction se vérifia. Les seigneurs  
 irrités contre le ministre, se ré-  
 voltèrent contre Charles. Robert,  
 frère du dernier roi Eudes, excita  
 le soulèvement, et fut couronné par  
 Hervé, archevêque de Reims; mais  
 il périt dans une bataille, tué, selon  
 quelques historiens, de la main du  
 roi. Hugues-le-Grand, son fils, ven-  
 gea sa mort. Le roi vaincu se réfugia  
 chez le comte de Vermandois, qui  
 le retint prisonnier.

Hugues refusa la couronne. Son  
 beau-frère Raoul ou Rodolphe, duc  
 de Bourgogne, l'accepta; et pour  
 s'attacher les grands, il leur céda de  
 nouveaux domaines. Tout son règne  
 fut rempli de séditions et de révoltes.  
 Les Normands continuèrent leurs  
 incursions; la Lorraine se donna au  
 roi de Germanie: il se forma un parti  
 pour rétablir Charles-le-Simple, mais  
 inutilement: ce prince mourut en  
 prison. Raoul lui survécut peu d'an-

---

 922.

 Charles-le-  
 Simple dé-  
 trôné.

---

 924.

Raoul.

nées. Ses exploits ne changèrent point la face du royaume.

Archevêque  
enfant.

Sous le règne de Raoul commença une guerre étrange, moins remarquable par sa durée que par le scandale qui la fit naître. Après la mort d'un archevêque de Reims empoisonné, Herbert, comte de Vermandois, soupçonné d'être l'auteur de ce crime, avait fait élire à ce grand siège son fils, enfant de cinq ans, et le pape Jean X avait approuvé ce monstrueux brigandage. Le roi s'étant brouillé avec le comte, qui possédait l'archevêché au nom de son fils, ordonna une autre élection. Sur le refus du clergé et du peuple de Reims, il assiégea la ville, y entre après trois mois de résistance, assemble quelques prélats, et fait élire le moine Artaud, dont la famille puissante paraissait capable de le soutenir. La guerre s'alluma, et dura dix-huit ans. Ni les conciles, ni les excommunications, ne purent la terminer. Une armée que levèrent des évêques lorrains, assiégea dans Mouzon l'archevêque Hugues, prit et rasa la place; mais Artaud ne fut paisible possesseur du

Guerre à ce  
sujet.

bénéfice, qu'après que le pape Agapet, en 949, eut confirmé la déposition de son rival, et l'excommunication de Hugues-le-Grand qui le protégeait. Le comte de Vermandois, beau-frère de ce redoutable seigneur, était un des chefs de la révolte contre Charles-le-Simple. Factieux et turbulent jusqu'à la fin de ses jours, il mourut déchiré de remords, en s'écriant : *Hélas ! nous étions douze qui trahîmes le roi.*

Hugues-le-Grand, comte de Paris, duc de France et de Bourgogne, en état de se faire couronner, fit donner la couronne à Louis, fils de Charles-le-Simple, surnommé d'Outremer, parce que sa mère l'avait emmené en Angleterre pendant les troubles. La reconnaissance obligea d'abord ce jeune roi à se mettre en quelque sorte sous la tutelle de Hugues. Il voulut bientôt reprendre l'autorité. Hugues, qui ne s'était montré généreux que par ambition, se montra tout-à-coup son ennemi. La guerre civile, commencée par le comte de Vermandois, devint plus violente. Les rebelles appelèrent l'empereur

936.

---

 Louis IV,  
dit d'Outre-  
mer.

 Révolte de  
Hugues-le-  
Grand.

Otton de Saxe, et voulurent lui donner le royaume. Il était assez puissant pour l'envahir; mais, soit générosité, soit politique (car sa présence était nécessaire en Germanie), il se déclara en faveur du roi; la révolte fut dissipée.

---

945.  
Le roi prisonnier de Hugues.

Une ombre de paix occasionna une grande entreprise. Guillaume, duc de Normandie, fils du fameux Rollon, mourut en 943, et ne laissa qu'un fils en bas-âge. Louis d'Outremer, se flattant de réunir la Normandie à la couronne, employa d'abord la trahison, mais inutilement, pour s'assurer de la personne du jeune prince; il prit ensuite les armes avec Hugues-le-Grand pour s'emparer du pays. Hugues, suivant les conditions faites entre eux, devait en avoir une partie. Le roi lui ayant manqué de parole, il fit prisonnier le roi même, l'obligea de lui céder le comté de Laon, auquel se réduisait presque tout le domaine, et de restituer la Normandie au duc Richard qu'ils avaient dépouillé. Les hostilités continuèrent entre le monarque et le seigneur. Celui-ci touchait au trône. Louis eut recours aux

foudres de l'Eglise, plus redoutables que ses armes. Deux conciles, et ensuite le pape Agapet, excommunièrent Hugues-le-Grand, s'il ne venait en personne justifier sa conduite. Il ne comparut point; on se battit avec plus de fureur. L'empereur Otton ménagea enfin la paix. Louis d'Outremer n'en jouit pas long-temps; il mourut d'une chute de cheval.

On peut observer ici que, dans une diète tenue par Otton 1<sup>er</sup>, il fut agité si la représentation aurait lieu en ligne directe, de manière que le petit-fils, par exemple, dût succéder préférablement à ses oncles. Cette question exigeait toute l'habileté des jurisconsultes. L'empereur voulut qu'elle se décidât par le duel. Deux champions entrèrent en lice; l'un pour la représentation, l'autre contre; le premier ayant été vainqueur, l'assemblée se déclara en faveur de la cause qu'il soutenait. La représentation a toujours eu lieu depuis. C'est ainsi que les plus grandes affaires étaient alors terminées.

Grande question décidée par le duel.

L'esprit humain semblait enseveli dans les ténèbres. On peut en juger

Profonde ignorance.

encore par ce trait. Foulques, comte d'Anjou, aimait à chanter au lutrin. Ayant su que Louis d'Outremer en plaisantait, il lui écrivit très-sérieusement : *Sachez, sire, qu'un prince non lettré est un âne couronné.* Les malheurs, soit publics, soit particuliers, contribuaient à l'abrutissement des hommes. On croyait que la fin du monde était proche ; on en tirait la preuve de l'Apocalypse, et cette idée multipliait les extravagances, en inspirant le fanatisme.

---

954.  
Lothaire.

Mort de  
Hugues-le-  
Grand.

Louis avait eu la précaution d'associer à la couronne Lothaire, son fils aîné. Hugues paraissait y aspirer depuis long-temps ; mais, soit qu'il prévît de trop grands obstacles à ses desseins, soit qu'il fût content de la réalité sans le titre, il protégea le jeune prince et régna sous son nom. Il ne jouit que deux ans de cette augmentation de pouvoir. Outre les duchés de France, de Bourgogne et d'Aquitaine, il possédait plusieurs grandes abbayes que son père lui avait laissées en héritage, et qu'il transmit à Hugues Capet son fils. De là le surnom d'*abbé*, qu'on lui donne

quelquefois. La mort d'un vassal si dangereux ne releva point l'autorité du monarque. Les seigneurs avaient tout envahi. Chaque duc, chaque comte, se regardait comme indépendant. Ils se liguèrent entr'eux contre le roi; ou s'ils avaient guerre les uns contre les autres, le roi ne pouvait en tirer des troupes contre les ennemis de l'Etat. La France, déchirée par cette foule de petits tyrans, était un théâtre de confusion et de massacres. La rétablir dans son ancienne splendeur, eût été l'ouvrage d'un Charlemagne. Lothaire avait des qualités au-dessus du médiocre; mais il en fallait de sublimes, qu'il n'avait pas.

Après quelques années moins orageuses, il résolut de faire valoir ses prétentions sur la Lorraine. Ce royaume, depuis cent ans, appartenait, tantôt aux rois de France, tantôt aux rois de Germanie. L'empereur Otton II, ne pouvant s'opposer avec assez de forces à l'entreprise de Lothaire, eut la politique de lui opposer un autre compétiteur. Il offrit à Charles, frère du roi, la Bassc-Lor-

974.

---

 Entreprise  
sur la  
Lorraine.

raïne, qui comprenait le Brabant et les provinces entre le Rhin et l'Escaut jusqu'à la mer, à condition qu'il la tiendrait comme un fief de la couronne de Germanie. Charles n'avait point d'Etats; la proposition ne pouvait manquer de lui plaire. Il prêta le serment de fidélité à l'empereur, et s'établit dans la ville de Bruxelles. Le roi, irrité contre ces deux princes, ravage la Haute-Lorraine, qui est celle d'aujourd'hui: Otton, à son tour, ravage la France, et vient assiéger Paris. Hugues Capet défendit la ville en héros. L'empereur fut repoussé, poursuivi jusque dans la forêt d'Ardenne; il conclut cependant une paix avantageuse. On lui laissa la Lorraine, à charge d'en faire hommage à la couronne.

Lothaire avait su réunir les seigneurs, et reprendre sur eux une partie de l'autorité; il formait peut-être de plus grands desseins, lorsqu'il mourut, âgé d'environ quarante-cinq ans. Louis, son fils, lui succéda, et mourut un ans après. C'est le dernier roi de la maison de Charlemagne. On l'a surnommé *le Fainéant*, parce

---

986.

Louis V.

qu'un règne si court ne lui laissa pas le temps de rien faire. Les Carlovingiens ainsi que les Mérovingiens tombèrent d'un trône que leurs vices ou leur faiblesse avaient dégradé. Ils le possédaient depuis environ 236 ans. Une troisième race y monta, et s'y affermit malgré les plus violentes secousses. Elle l'occupe encore depuis près de huit cents ans.

Un des plus grands objets de l'histoire, est d'observer les révolutions dans les mœurs et le gouvernement des peuples. On ne reconnaissait plus la nation, Elle avait été libre sous les premiers rois, n'ayant pour seigneur que le roi même. La servitude s'établit insensiblement, et devint presque générale. Plusieurs causes y contribuèrent, entre autres le droit de réduire en servitude les rebelles et les débiteurs insolubles, la vente volontaire ou le don qu'on faisait de soi-même aux Eglises et aux seigneurs, soit par dévotion, soit en paiement, soit pour se procurer le moyen de vivre; sur-tout la violence des sei-

Etats de la nation.

Servitude du peuple.

gneurs, qui ne cherchaient qu'à multiplier le nombre de leurs esclaves (1). Au temps où nous sommes parvenus, tout était seigneur ou serf. On distinguait différentes servitudes. Les esclaves domestiques étaient attachés à la maison du seigneur; les autres, qu'on appelait proprement *serfs*, l'étaient à la *glèbe* ou à ses domaines. Ceux-ci ne pouvaient quitter la terre du seigneur, ni se marier sans sa permission dans un autre endroit. Alors il ne resta plus d'idée de patrie, plus de sentimens patriotiques. L'esclavage abrutit les ames.

Usurpations des seigneurs.

D'un autre côté, chaque seigneur, uniquement occupé du soin de s'agrandir ou de se défendre, comptait pour rien les intérêts de l'Etat opposés à son intérêt personnel. Charles-le-Chauve, par des concessions fu-

---

(1) Les rois sentirent le tort que leur faisait cet abus. Ils défendirent, par des capitulaires, qu'aucun homme sujet au tribut pour sa *ête* et pour ses biens, n'eût à se donner aux églises et à qui que ce fît. « Mais, dit M. l'abbé Garnier, ils ne voulurent pas, ou ils ne purent couper la racine du mal. Il dut arriver un temps où il n'y eut plus en France que des esclaves, de grands vassaux presque indépendans, et un roi pauvre et méprisé. »

nestes, avait autorisé la licence, et en quelque sorte l'indépendance des feudataires ou des vassaux. La plupart n'étaient tenus envers le souverain qu'à quarante jours de service militaire; encore fallait-il que ce fût pour une guerre générale, et contre des ennemis étrangers. Dans le cas de vexation ou de deni de justice, ils pouvaient armer contre lui-même. Rien n'était plus facile, par conséquent, que d'imaginer des prétextes de révolte. « Les arrière-vassaux de la couronne, dit le président Hénaut, sujets à-la-fois du roi et de son vassal immédiat, étaient toujours dans une situation douteuse, et ne savaient auquel entendre. »

Même sous la première race, les rois, pour s'attacher les grands ou les *leudes*, s'étaient accoutumés à leur donner des portions du domaine de couronne. C'est ce qu'on appelait *bénéfices*; ils imposaient l'obligation du service militaire, et le roi pouvait les reprendre. Ces bénéfices, devenus enfin héréditaires, multipliés à l'infini par l'usurpation des seigneurs, laissèrent la couronne si pauvre, qu'il

Les rois  
sans domai-  
ne.

ne lui restait que Laon et quelques possessions. La propriété des fiefs était censée appartenir au *suserain* dont ils relevaient : faible avantage contre la puissance des possesseurs.

Multiplication  
des fiefs.

Comme le gouvernement féodal, établi sous cette seconde race, n'obligeait pas moins le seigneur à défendre les vassaux, que les vassaux à combattre pour le seigneur, on avait changé en fiefs la plupart des terres libres ou des *francs-aleux*, afin de se ménager une protection nécessaire. Les maîtres des *francs-aleux* s'en dépouillaient entre les mains du prince, ou de quelque seigneur puissant, pour les recevoir de lui à titre de fiefs avec les obligations du service féodal. Nous avons déjà observé qu'on préférait les grands vassaux au monarque. Ainsi le titre de *baron* qui les désignait, parut quelquefois préférable à celui de prince, et les baronies renfermèrent une infinité de fiefs inférieurs. Les biens ecclésiastiques étant plus respectés que les autres, l'Eglise vit augmenter de jour en jour le nombre de ses feudataires,

Désordre  
universel,

Tous les genres de maux fondirent

à-la-fois sur la France, de même que sur le reste de l'Europe. Le trône et l'autel, les lois et la vérité, les devoirs et la religion s'abîmèrent dans le gouffre de l'anarchie. Les intérêts particuliers, heurtant avec violence contre l'intérêt général, formèrent un composé monstrueux des débris de l'ancien gouvernement et de l'ancienne discipline. Plusieurs évêques ayant secoué le joug, à l'exemple des seigneurs, et s'étant fait ducs, comtes, etc., partagés entre les soins de l'ambition et la nécessité de se défendre par les armes, regardèrent souvent leurs troupeaux, non comme des ames dont ils doivent répondre à Dieu, mais comme des esclaves qu'ils pouvaient fouler en despotes.

La stupide ignorance du dixième siècle met le comble aux malheurs de la nation. On ne sait plus lire ni écrire : on ne connaît plus les possessions que par l'usage ; les traités ne se conservent que dans la mémoire ; le clergé seul a quelque teinture grossière des lettres : par ce moyen, il s'empare de toutes les affaires ; règle les testamens, les mariages,

Le clergé devient tout-puissant, à la faveur de l'ignorance.

les actes publics; tourne à son profit la stupidité des hommes; refuse la sépulture à quiconque meurt sans testament ou sans legs pieux; s'affranchit entièrement de la juridiction séculière; établit une jurisprudence destructive des lois civiles; enfin, se rend l'arbitre des causes les plus importantes, sous prétexte que la conscience y est intéressée. On voit le scandale régner sur le saint siège, et des femmes impudiques gouverner des papes, dont le nom souille éternellement l'histoire. On voit les pontifes s'arroger le droit de dispenser de tout, et par ces dispenses licratives anéantir la foi des sermens et rompre les liens de la société. On voit le concubinage des prêtres s couvrir du nom sacré du mariage.

La réforme de Cluni (en 910) rétablit à la vérité la discipline monastique, aussi méprisée que les canons. C'était un spectacle édifiant au milieu de tant de désordres. Mais l'acte de fondation de Cluni, par Guillaume duc d'Aquitaine, est un monument digne de ce siècle. Il porte que les moines auront le pontife romain pour

Fondation  
de Cluni.

défenseur, *et ne seront soumis ni au roi ni à aucune puissance de la terre.*

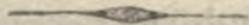
Le nouveau monastère devint tout-à-coup extrêmement riche. Les donations furent si nombreuses, qu'il existe encore 188 chartes de celles que reçut Odon, le second abbé. Comment la réforme aurait-elle subsisté dans l'opulence?

Dans le neuvième siècle, les moines héritaient de leurs parens, et avaient des biens en propre, au lieu que les séculiers ne pouvaient hériter de leurs parens moines. C'était une source de richesses, ajoutée aux profusions des ames dévotes.

Les moines  
héritaient.

La longue chevelure n'était plus le distinctif des princes. Ils portaient des cheveux courts. L'usage de la cavalerie, inconnu dans les commencemens, était devenu commun. Ce changement d'opinions et de coutumes annonce du moins qu'on pouvait changer les abus.

Change-  
mens de  
coutumes.



---

---

## TROISIÈME RACE.

### HUGUES CAPET.

---

---

987.  
Révolution  
en faveur  
de Hugues.

LES mêmes causes, dans le moral ainsi que dans le physique, produisent les mêmes effets. Ce qui avait élevé Pépin sur le trône des descendants de Clovis, mit Hugues Capet à la place des descendants de Pépin. Nous avons vu, sous les derniers rois de cette seconde race, l'autorité anéantie comme sous les rois fainéans. Une révolution inévitable, amenée de loin, devait faire passer le sceptre dans les mains où se trouvait la puissance. Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, petit-fils de Robert, qui fut sacré roi, petit-neveu du roi Eudes, et arrière-petit-fils de Robert-le-Fort, dont l'origine se perd dans l'obscurité des siècles, n'était pas moins illustre que Pépin du côté de ses ancêtres. Il était aussi ambitieux, aussi brave, aussi politique, et employa presque les mêmes moyens pour parvenir au même but ; beaucoup d'affabilité et de douceur

Moyens qui  
lui procu-  
rent la cou-  
ronne.

envers tout le monde, beaucoup d'égards pour le clergé et pour les moines, qu'il remit en possession de grands bénéfices, renonçant aux abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain, dont il avait hérité de son père; enfin beaucoup d'extérieur de religion et de piété, jusqu'à porter sur ses épaules la châsse de saint Riquier, fort révééré en ce temps-là. Ce dangereux vassal s'était ainsi frayé la route du trône.

Charles, duc de la Basse-Lorraine, y avait le droit le plus légitime, en qualité de frère de Lothaire et d'oncle du dernier roi. On fit valoir contre lui l'hommage qu'il avait rendu à l'empereur pour son duché: on le peignit comme un lâche, comme un transfuge. Enfin, moitié par insinuation, moitié par force, Hugues Capet se fit sacrer et couronner à Reims, sans aucun obstacle; et pour fixer la couronne dans sa maison, il s'associa son fils Robert, qui fut sacré l'année suivante.

Le duché de France qu'il avait hérité de ses pères, comprenait, outre la capitale du royaume, plusieurs

Droits de Charles, duc de Lorraine.

Indépendance des grands.

provinces d'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Maine, etc. Un si grand fief réuni à la couronne, la rendait beaucoup plus respectable. On peut juger néanmoins par ce trait, de l'indépendance qu'affectaient les seigneurs. Le comte de Périgord assiégeant la ville de Tours, Hugues et Robert lui envoyèrent ordre de se retirer. Sur son refus, l'envoyé lui dit au nom des deux rois : *Qui vous a fait comte ?* Le fier vassal répondit simplement : *Qui les a faits rois ?* et continua son entreprise.

Invasion du  
duc de  
Lorraine.

Cependant le duc de Lorraine, pour soutenir les droits de sa naissance, fit une invasion dans le royaume : il s'empara de Laon. Arnoul, son neveu, qui avait reçu de Hugues Capet l'archevêché de Reims, lui livra cette importante ville. Mais Lothaire perdit Laon par une semblable trahison. L'évêque Ascelin, son favori, en ouvrit les portes au roi. Charles y fut fait prisonnier, et mourut deux ans après.

991.  
L'archevêque de  
Reims jugé.

Hugues n'ayant plus de compétiteur à craindre, et craignant peu ses vassaux, qu'il laissait se battre les

uns contre les autres, regarda comme une affaire importante la déposition de cet archevêque de Reims qui l'avait trahi. Il assembla un concile. Quelques évêques voulaient renvoyer le jugement à Rome. Arnoul d'Orléans soutint qu'un prélat devait être jugé sur les lieux, selon l'ancien usage de l'Eglise, et s'éleva contre les prétentions de la cour romaine, dont il peignit très-vivement les scandales. « Si les papes, dit-il, sont re-  
« commandables par la science et la  
« vertu, nous n'avons rien à craindre  
« de leur part; nous devons encore  
« moins les craindre, s'ils s'égarerent  
« ou par ignorance, ou par passion. »  
On déposa l'archevêque. On lui donna pour successeur Gerbert, moine d'Aurillac, homme sans naissance, mais distingué par son esprit et son savoir. Le peuple le regardait comme un sorcier, parce qu'il savait les mathématiques. Jean XV cassa tout ce qu'avait fait le concile. Son légat en assembla un autre à Reims, où Gerbert fut déposé, et le traître Arnoul reconnu pour légitime archevêque. On ne laissa pas de le tenir

Gerbert mis  
à la place,  
déposé en-  
suite,

en prison. Gerbert quitta la France, et se retira auprès de l'empereur Otton III, qui l'éleva dans la suite à la papauté. On prétend que nous lui devons les chiffres arabes et les horloges à balancier. Dans un voyage d'Espagne, il s'était instruit à l'école des Arabes, les seuls qui cultivassent encore les sciences.

---

996. Mort de Hugues Capet.

Hugues Capet mourut à Paris, où les rois avaient cessé d'habiter depuis plus de deux cents ans. S'il usurpa la couronne, il se montra toujours digne de la porter. La nation s'est glorifiée long-temps de la voir sur la tête de ses descendans, dont le titre est le plus incontestable qu'on connaisse, et le mieux soutenu par l'amour comme par l'obéissance des sujets.

Depuis la première race, les bâtards ne succédaient plus au trône. Gauzlin, fils naturel du roi, n'eut aucune part à sa succession. Il fut abbé de Fleuri et archevêque de Bourges.

---

Pair et pairie.

Le président Hénaut rapporte à ce siècle le commencement de la pairie. Le nom de *pair* était connu

dès les premiers temps de la monarchie : chacun avait pour juges ses *pairs*. La pairie devint une dignité après l'usurpation des fiefs. Sous quel règne ? on l'ignore ; et il paraît plus probable que ce fut long-temps après celui-ci. Les pairs du roi, dont le nombre fut fixé à douze, étaient les grands qui tenaient leurs fiefs immédiatement de la couronne. Les barons eurent aussi leurs pairs ; mais on ne voit pas qu'ils en aient eu d'ecclésiastiques comme le roi.

---

### ROBERT,

ROBERT, déjà formé au gouvernement, qu'il avait partagé avec son père, eut beaucoup plus d'inquiétudes à essuyer de la cour de Rome, qu'il n'en éprouva de la France. Son mariage avec Berthe, fille de Conrad, roi de Bourgogne, lui attira une persécution sans exemple. Il était parent au quatrième degré de cette princesse ; il avait tenu sur les fonts de baptême un de ses enfans du premier lit. Plusieurs évêques, consultés sur

996.

Le roi persécuté pour son mariage.

ce double empêchement, donnèrent eux-mêmes la dispense, ou autorisèrent le mariage; mais le pape Grégoire V se crut en droit de troubler le royaume, pour une affaire qui ne devait occasionner aucun éclat. Il ordonna, dans un concile d'évêques italiens, que le roi quittât incessamment son épouse; que l'un et l'autre fissent sept ans de pénitence; que l'archevêque qui les avait mariés, et tous les évêques qui avaient consenti au mariage, fussent suspendus de l'usage des sacremens, jusqu'à ce qu'ils eussent fait en personne satisfaction au souverain pontife.

Excommu-  
nication de  
Robert et  
ses suites.

Un décret si violent, si contraire à l'ancienne discipline, si capable de révolter les évêques et la nation, produisit l'effet le plus étrange. Robert n'obéit point; la plupart de ses évêques l'excommunient, et vont se jeter aux pieds du pape; les seigneurs (si l'on peut en croire Pierre Damien) rompent tout commerce avec lui; à peine lui reste-t-il quelques domestiques, tellement frappés de terreur, qu'ils font passer par le feu tous les restes de sa table; comme si la main

d'un excommunié y avait attaché la peste. On sait aujourd'hui que les censures sont des peines spirituelles, qui ne doivent point s'étendre aux effets civils, sur-tout par rapport aux princes et aux dépositaires de l'autorité. On pensait alors tout autrement. Un excommunié ne paraissait plus un roi, un citoyen, un homme : c'était un monstre. Perdre la communion des fidèles, et perdre la couronne et les droits de l'humanité, devint une même chose dans l'opinion commune : erreur très-capable de bouleverser le monde chrétien.

Nous avons une formule d'anathème de ces temps-là, fulminée à Reims, très-propre à faire connaître à quel point on abusait d'un ministère de paix et de charité, pour épouvanter ceux qu'il fallait. Elle est conçue en ces termes : « Qu'ils soient  
« maudits à la ville, maudits à la  
« campagne ! Que leurs enfans, leurs  
« terres, leurs troupeaux soient maudits avec eux ! Que leurs intestins  
« se répandent comme ceux de l'impie Arius ! Que toutes les malédictions, prononcées par Moïse

Formule  
d'anathème.

« contre les prévaricateurs, tombent  
 « sur leur tête ! Qu'ils soient acca-  
 « blés de toutes les horreurs de la  
 « mort éternelle ! Qu'aucun chré-  
 « tien ne les salue en les rencontrant !  
 « Qu'aucun prêtre ne dise la messe  
 « devant eux, ne les confesse, et ne  
 « leur donne la communion, même  
 « à l'article de la mort, s'ils ne vien-  
 « nent à récipiscence ! Qu'ils n'aient  
 « d'autre sépulture que celle des  
 « ânes, afin qu'ils soient aux géné-  
 « rations présentes et futures un exem-  
 « ple d'opprobre et de malédiction ! »

Ce n'est pas ce que le sauveur des hommes avait enseigné aux apôtres : mais ce fut un moyen, long-temps efficace, de régner par la terreur.

Excès de su-  
 perstition.

Reprenons le fil de notre histoire. Jamais la superstition ne se montra plus contagieuse ni plus insensée. On publia, on crut que la reine était accouchée d'un monstre qui avait le cou d'une oie, et le Père Daniel n'ose rejeter cette fable absurde. Abandonné de ses sujets, le roi plia enfin, se sépara de la reine, et se soumit à la pénitence. Le pape Sylvestre II (Gerbert, premier pape

français) l'obligea encore à rétablir l'archevêque de Reims, Arnoul, dont la perfidie avait mérité le courroux de Hugues Capet. Si Robert avait eu de la fermeté, on ne l'eût pas réduit sans doute à tant d'humiliation.

Quelques expéditions militaires remplirent les années suivantes, et tournèrent à son avantage. Il fut ensuite alarmé de la naissance d'une secte, répandue dans le royaume par une femme italienne. Elle rejetait tous les mystères comme des fables. Plusieurs personnes du peuple, plusieurs ecclésiastiques des plus savans, ou, pour mieux dire, des moins ignorans, avaient embrassé cette hérésie. Un seigneur normand, après l'avoir dénoncée au roi, fut chargé de découvrir le secret des novateurs; et, par le conseil d'un évêque, il affecta d'être leur disciple pour les mieux connaître. Sur sa déposition, on les arrêta. Robert assembla un concile à Orléans. Ils y disputèrent contre les prélats, et finirent par être condamnés au feu. La nouvelle reine, Constance, fille du comte de Provence, voyant ces malheureux con-

---



---

 1022.

Hérétiques  
brûlés  
à Orléans.

Craauté  
de la reine.

duits au supplice, loin d'être touchée de compassion, creva un œil à l'un des principaux, qui avait été son confesseur : tant les mœurs respiraient en tout la barbarie ! Pour cette fois, le fanatisme parut éteint par un moyen propre à en irriter la violence.

Robert  
refuse l'em-  
pire.

L'empereur Henri étant mort sans enfans, parce qu'une dévotion singulière l'avait engagé au vœu de virginité, de concert avec sainte Cunégonde sa femme, les Italiens, fatigués de la domination allemande, offrirent à Robert le royaume d'Italie et la couronne impériale. Il eut la prudence de refuser. L'essentiel était de s'affermir dans ses Etats, plutôt que de s'exposer, pour les agrandir, aux dangers d'une guerre ruineuse, et aux caprices d'un peuple inconstant.

---

1026. Il avait associé à la couronne, par le conseil de la reine Constance, Hugues leur fils aîné. Ce prince étant mort à la fleur de l'âge, il voulut mettre à sa place Henri, l'aîné des autres enfans. Constance n'aimait pas Henri, et employa toute sorte d'artifices pour lui faire préférer un cadet. Robert persista dans son des-

Il associe à  
la couronne  
l'aîné de ses  
fils.

sein, et Henri fut sacré dans une assemblée des grands. On doit observer que la couronne, toujours héréditaire dans la famille royale, fut long-temps élective par rapport aux princes qui la composaient. Les six premiers rois Capétiens ayant fait sacrer de leur vivant leurs aînés, cet ordre de succession est devenu une loi fondamentale de l'état, dont on ne s'est jamais écarté depuis.

L'humeur de Constance, aigrie par ce choix, se déchargea non-seulement sur son fils aîné, mais sur le cadet, Robert, qu'elle s'était efforcée de faire choisir. Une amitié généreuse unissait les deux frères. La reine, à force de persécutions, les révolta. Ils oublièrent leurs devoirs, s'enfuirent de la cour, et commencèrent une guerre civile. Le roi fut contraint de prendre les armes contre deux enfans chéris, qu'une mauvaise mère avait rendus criminels. Leur prompt retour le consola. Il mourut en 1031, âgé de soixante ans, et fut universellement regretté.

La reine occasionne une révolte des princes.

---

1031.

Mort du roi.  
Vertu  
et simplicité  
de Robert.

C'était un prince clément, pieux, appliqué, aimant l'étude, mais dans

un siècle trop plein d'erreurs, pour qu'il pût s'en garantir. On dit qu'afin de prévenir les faux sermens, très-communs alors, il faisait jurer sur des reliquaires, dont on avait eu la précaution d'ôter les reliques : comme si l'on ne pouvait se parjurer sans faire serment sur des reliques ! Ayant appris que des scélérats se préparaient à l'assassiner, il les fit arrêter d'abord ; pendant l'instruction du procès, il eut soin de les faire communier ; ensuite il voulut manger avec eux, et envoya dire aux juges *qu'il ne pouvait se venger de ceux que son maître avait reçus à sa table.* Le moine Helgaut, auteur de sa vie, rapporte encore un trait qui montre beaucoup de charité et peu de prudence. Des filous suivaient Robert jusque dans son appartement, sous prétexte de lui demander l'aumône. Un d'eux, après lui avoir coupé la moitié d'une frange d'or, voulut encore se saisir de l'autre moitié. *Retirez-vous*, lui dit le bon roi, *vous en avez assez ; le reste pourra servir à vos camarades.* Il se cachait de la reine pour faire du bien, tant elle

avait pris d'empire dans sa maison. *Prenez garde que Constance ne le sache*, disait-il toujours en récompensant ses domestiques. On lui attribue des miracles; on prétend qu'il est le premier roi de France qui eut le don de guérir les écrouelles. Son plus bel éloge est renfermé dans ce mot : *Il fut roi de ses passions comme de ses peuples*. Les traits que nous venons de citer, font assez connaître qu'il faut des lumières pour diriger la vertu.

---

La fameuse dispute sur l'apostolat de saint Martial, fondateur de l'église de Limoges, occupa long-temps le roi, les seigneurs et toute l'Eglise de France. Ils'agissait de savoir si le saint devait être honoré comme apôtre, ou simplement comme confesseur. La plus haute ancienneté que la critique lui donne, ne passe pas le milieu du troisième siècle. Mais on avait fabriqué depuis peu une vie de saint Martial, qui le faisait contemporain et disciple de Jésus-Christ. Cette fable fut regardée comme une vérité

Dispute sur  
l'apostolat  
de saint  
Martial.

certaine. Jean XIX, consulté sur un point qu'on trouvait si important, écrivit une lettre au clergé de France, par laquelle il déclare saint Martial apôtre, et traite de fous ceux qui lui en disputent le titre, *puisque, chargés de crimes, ils osent assigner les rangs dans le ciel.* Un concile de Bourges décida que le saint serait mis entre les apôtres, *comme le siège de Rome et plusieurs anciens Pères l'ont défini, selon la vérité du Saint-Esprit.* Deux conciles de Limoges prononcèrent le même jugement. Tels sont les tristes effets de l'ignorance parmi ceux qui doivent éclairer les hommes.

Change-  
ment d'opi-  
nion sur la  
bâtardise.

Rien n'est plus remarquable dans l'histoire que les changemens d'opinion sur des objets intéressans pour la société. En voici un exemple singulier. Le roi ayant donné l'abbaye de Fleuri à son frère Gauzlin, les moines refusèrent de le recevoir, parce qu'il était bâtard de Hugues Capet. L'autorité royale eut peine à l'établir dans ce monastère. Nommé ensuite à l'archevêché de Bourges, Gauzlin trouva encore plus de résis-

tance de la part du peuple. Cinq ans s'écoulèrent avant qu'il pût en triompher avec le secours du roi, et il fallut que l'abbé de Cluni employât son crédit et sa puissance au succès de cette affaire. Les bâtards avaient longtemps succédé à la couronne; tout récemment on n'avait fait aucune difficulté de recevoir Arnoul, bâtard de Lothaire, pour archevêque de Reims.

Il y eut sous ce règne une famine <sup>Famine affreuse.</sup> des plus affreuses, et qui occasionna autant de crimes que de calamités. On vit non-seulement les cadavres déterrés servir d'alimens; mais les hommes aller à la chasse des hommes pour les dévorer. Un boucher de Tournus mit en vente de la chair humaine. Chez un aubergiste, près de Macon, furent trouvées quarante-huit têtes d'hommes; les corps avaient servi de mets. Cet aubergiste et ce boucher subirent le supplice du feu. Un siècle d'horreurs était digne de produire des anthropophages.

## HENRI I.

1031.  
 Troubles  
 causés par la  
 reine-mère.

LE premier soin de la reine Constance, après la mort de son époux, fut de renouer ses intrigues contre son fils Henri. Les passions ne connaissent plus de lois dès qu'elles étouffent les sentimens de la nature. Cette mère sans entrailles forma un parti au jeune Robert ; elle l'engagea à lever l'étendard de la révolte contre ce même frère dont il avait été l'ami. Le roi, environné de périls, se retira auprès du duc de Normandie. Avec les secours qu'il en reçut, il dissipa les séditions, força la reine à demander la paix, pardonna généreusement à son frère, et lui céda le duché de Bourgogne (1). Plusieurs autres ex-

(1) Le second royaume de Bourgogne prit fin en 1033, par la mort de Rodolphe III, qui nomma pour son héritier, faute d'enfans, l'empereur Conrad II. Celui-ci n'en put recueillir que peu de chose. Les comtés de Bourgogne, de Viennois, de Savoie, de Provence, furent les démembremens de cet état. On appelle encore quelquefois *terres de l'empire*, tout ce qui est au-delà du Rhône, comme ayant fait partie du royaume de Bourgogne, dont l'empereur Conrad avait hérité.

péditions dans l'intérieur du royaume, prouvèrent sa fermeté et son courage.

L'intérêt lui fit bientôt oublier ce qu'il devait de reconnaissance au duc de Normandie. Robert-le-Diable (c'était son nom) voulut faire le pèlerinage de la terre sainte, dévotion à la mode qu'on regardait comme la plus sûre pénitence, et qui attirait d'autant plus les Normands, qu'ils en avaient tiré du profit et de la gloire. Quarante de leurs compatriotes, au retour de ce pèlerinage, en 1003, avaient sauvé Salerne, dont les Sarrasins étaient sur le point de s'emparer. D'autres Normands, fils de Tancrede de Hauteville, animés par cet exploit, s'étant jetés sur l'Italie, y avaient conquis des états, qui furent les fondemens du royaume de Naples et de Sicile. De pareilles courses devenaient fort intéressantes pour la Normandie. D'ailleurs, il suffit souvent d'avoir commencé, pour qu'une coutume extraordinaire s'établisse. Les seigneurs s'efforcèrent néanmoins de dissuader Robert de cette entreprise dangereuse. Il n'avait qu'un fils na-

Pèlerinages  
de la terre  
sainte.

turel, Guillaume, surnommé d'abord le *bâtard*, et ensuite le *Conquérant*. Il le déclara son successeur, lui assura la protection du roi, fit le voyage de Jérusalem, et mourut en revenant dans ses états. Henri ne se fit pas scrupule d'attaquer le jeune Guillaume, et se déclara pour des rebelles armés contre lui. Les Français furent plusieurs fois battus. On fit la paix. Le prince normand affermit sa domination : il en était digne.

1045.  
Guillaume,  
duc de  
Normandie.

1049.  
L'empereur  
veut réfor-  
mer l'Eglise  
de Rome.

Depuis long-temps on ne voyait guères que scandales à la cour de Rome. Les dignités ecclésiastiques se vendaient, dit un historien du siècle, comme des marchandises étalées en plein marché; et il y avait à-la-fois trois papes qui devaient ce titre à leur argent, lorsque l'empereur Henri III résolut de réprimer le désordre. Il fit élire successivement deux autres pontifes, dont le règne fut très-court. Enfin, Brunon de Toul, son parent, évêque zélé et vertueux, remplit le saint siège sous le nom de Léon IX. Elu à Worms par les prélats et les seigneurs allemands, il demanda et obtint sans peine les suffrages des Romains.

L'autorité pontificale s'était ordinairement accrue entre les mains des papes d'un mérite supérieur, soit qu'ils eussent plus de fermeté ou plus d'application aux affaires. C'est ce qui arriva sur-tout au onzième siècle. Léon, invité par les moines de saint Remi à venir faire la dédicace de leur église, annonça qu'il tiendrait un concile à Reims: grand sujet d'alarmes pour une foule de seigneurs, d'évêques et d'abbés, tremblans au nom de réforme. On représenta au roi que permettre au pape d'exercer son autorité dans le royaume, serait avilir la dignité et exposer les droits de la couronne; que des factions agitant l'état, il importait de dompter les rebelles, plutôt que de s'occuper de conciles. Henri I<sup>er</sup>, frappé de ces raisons, manda au pape qu'il devait se mettre en campagne avec tous ses vassaux; que les abbés et les évêques le suivraient comme les autres; que ni lui ni eux ne pourraient se rendre à Reims, et qu'il le priait de renvoyer le concile à un autre temps.

Mais la puissance royale était trop faible pour empêcher un pape, non-

Louis IX  
veut tenir  
un concile  
en France.

Il tient son  
concile à  
Reims, malgré le roi.

seulement de paraître dans le royaume, mais d'y tenir une assemblée malgré le roi. Léon IX arrive; Henri part brusquement avec son armée; le pontife n'en reçoit pas moins d'honneurs à Reims, où la dévotion et la curiosité avaient attiré de toutes parts une infinité de personnes. Le concile s'assemble; on y déclare le pape chef de l'Eglise universelle; on dépose quelques prélats; on excommunique ceux qui ne sont pas venus à l'assemblée et n'ont point envoyé d'excuses, ceux qui ont suivi le roi à la guerre, etc. Après ce coup d'autorité, il fallait s'attendre que les souverains ne seraient plus maîtres chez eux, quand il plairait aux papes d'y venir ou d'y envoyer leurs ministres. Désormais les légats de Rome exerceraient en France une sorte de despotisme.

Dérèglement du clergé, prétexte d'entreprise.

Malheureusement la licence du clergé en général fournissait alors des prétextes spécieux aux entreprises des papes. Un archevêque de Rouen avait eu plusieurs fils auxquels il donna des comtés, et ces exemples n'étaient que trop com-

muns. Quelques années après, quand Grégoire VII ordonna, dans un concile de Rome, que les clercs mariés ou concubinaires ne pourraient plus dire la messe, ils jetèrent des cris d'indignation, l'accusant d'hérésie, et disant, selon les historiens du temps : « S'il persiste, nous aimons mieux « renoncer à la prêtrise qu'à nos « femmes; il pourra chercher des « anges pour gouverner les Eglises. » Dans le royaume de Naples, les prêtres eurent depuis l'impudence de prétendre que leurs concubines fussent exemptes comme eux de la juridiction laïque : Charles II d'Anjou n'y consentit pas; mais il accorda quelques privilèges à ces femmes. Les canons subsistaient; des papes et des évêques zélés foudroyèrent les désordres : c'était du moins un témoignage en faveur de la discipline méconnue.

La mauvaise santé du roi exigeait des précautions pour faire passer la couronne à Philippe, son aîné, qui n'avait que sept ans. Ayant assemblé les évêques, les abbés et les seigneurs, il les pria de le reconnaître pour son

I.

10

1059.

Le roi fait  
sauver son  
fils,

Privilège  
de l'arche-  
vêque.

Prétentions  
des légats.

successetur, et de lui prêter le serment de fidélité. Tous y consentirent avec joie. Comme l'assemblée se tenait à Reims, l'archevêque de cette ville profita de l'occasion pour cimenter ses privilèges. Il s'efforça de prouver dans un long discours, que depuis le baptême et le *sacre* de Clovis par saint Remi, le droit d'*élire* et de sacrer les rois appartenait incontestablement à son siège; que le pape Hormisdas avait donné ce droit à saint Remi, avec la suprématie sur toute la Gaule; il conclut que, du consentement de Henri, il *élisait* Philippe roi de France. Le fameux Hincmar avait tenu à-peu-près le même langage. Une chose plus étrange encore, c'est la prétention de deux légats, qui soutinrent qu'on ne pouvait couronner le prince sans l'agrément du souverain pontife. L'assemblée jugea le contraire. On leur permit d'assister à la cérémonie, et ils y donnèrent les premiers leurs suffrages, comme dans une élection. L'archevêque fit signer à Philippe un acte par lequel il s'obligeait à conserver les biens et les droits de l'Eglise de Reims. Le

sacre de Clovis, sur lequel il fondait ses prétentions, était une supposition absurde. En remontant à la source des choses, on trouverait ainsi la plupart des prérogatives fondées plutôt sur d'anciens usages que sur d'anciens titres.

Henri mourut peu après le couronnement, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il avait épousé en secondes noces la fille du duc ou czar de Russie. La crainte des querelles ecclésiastiques le détermina vraisemblablement à chercher si loin une femme. Alors il était défendu d'épouser sa parente, même au septième degré; ce qui multipliait à l'infini les empêchemens du mariage, et rendait souvent fragiles les engagemens qui doivent être le plus durables.

1060.

Mort du roi

Anciens empêchemens du mariage.

La *trêve de Dieu* fut établie sous ce règne, en 1041. La France était hérissée de châteaux, où les moindres seigneurs vivaient en tyrans. Chacun prétendant avoir droit de se faire justice à main armée, ce n'étaient partout que massacres et brigandages.

Trêve de Dieu.

Pour remédier au désordre, on convint d'abord que depuis le mercredi au soir, jusqu'au lundi matin, en mémoire des derniers mystères de la vie de Jésus-Christ, on ne pourrait rien prendre par force, ni tirer vengeance d'aucune injure. Il fallut dans la suite restreindre ce règlement, et se contenter d'un espace fort court, depuis le samedi au soir jusqu'au lundi matin; en sorte que tout le reste de la semaine fut abandonné aux excès de la barbarie. Plusieurs conciles avaient travaillé dans les provinces à diminuer ainsi les maux publics. Cette loi fut appelée *la trêve de Dieu*, et publiée comme une inspiration divine.

Faix de  
Dieu.

Quelques années auparavant, les évêques avaient ordonné la *paix de Dieu*. Ils exigeaient un serment de ne plus porter les armes, de ne pas répéter un bien usurpé, ni venger la mort de ses proches, de pardonner aux meurtriers, de jeûner le vendredi au pain et à l'eau, de s'abstenir de chair le samedi. Selon leur décret, cette pénitence devait suffire pour la rémission de tous les péchés; il était même défendu d'en imposer d'autres.

On faisait prêter le serment, sous peine d'excommunication. Comme il ne produisit bientôt que des parjures, on y substitua la *trêve*, qui ne valait guère mieux. Si la religion était impuissante, en même temps que toutes les lois semblaient abolies; s'il était comme permis de piller, de tuer, cinq ou six jours dans la semaine, peut-on rien concevoir de plus affreux que l'état où se trouvait l'humanité?

Cependant l'esprit humain faisait déjà quelque effort pour sortir de son ignorance. Ce fut en quelque manière un nouveau malheur : il s'égara plus que jamais. On se livra aux subtilités de la fausse dialectique, qui n'apprenait qu'à déraisonner avec méthode. On se piqua de disputer sur les mots, au lieu de s'instruire des faits. On fut sophiste comme les Grecs, avec beaucoup moins de capacité qu'ils n'en avaient, et avec autant de présomption. De là vinrent les hérésies, les querelles de l'école, si contraires et au progrès des sciences et à la tranquillité des peuples. Bérenger, Bérengeri chanoine de Tours, se perdit en voulant expliquer les mystères de l'Eu-

Dialectique  
à la mode.

Bérengeri

charistie : sans nier la présence réelle, il enseigna que la substance du pain et du vin demeurait après la consécration. Son rival, Lanfranc, moine du Bec, en Normandie, le poursuivit avec chaleur, le fit condamner plusieurs fois, et fut cause que l'erreur devint contagieuse en acquérant beaucoup de célébrité.

Accroissement du pouvoir des moines.

Depuis la réforme de Cluni, l'avilissement du clergé avait procuré aux moines un crédit extraordinaire. Ils parvinrent à gouverner l'Eglise. Les évêques et les papes les plus célèbres furent tirés de leur corps. Lanfranc monta sur le siège de Cantorbéry, après la conquête de l'Angleterre. Grégoire VII, qui va troubler toute l'Europe, avait vécu dans le cloître. Il eut des moines pour successeurs. C'est ici une époque très-remarquable. La régularité, l'étude, l'application aux affaires, donnaient aux moines une grande supériorité. Mais outre que leur institut les consacrait à la solitude, il était à craindre qu'ils ne portassent dans le gouvernement, avec les idées et les usages monastiques, cette âpreté de mœurs, cette

inflexibilité d'opinion, cet esprit de corps, ce despotisme spirituel, qui semblaient communément régner dans les cloîtres. Ils inventèrent et répandirent une foule de nouvelles pratiques, auxquelles on attacha trop de vertu; des offices excessivement longs, des génuflexions innombrables, les flagellations volontaires, inconnues avant ce siècle, que Pierre Damien préconisa comme le moyen de racheter tous les crimes devant Dieu, même ceux d'autrui. Ils furent proprement les auteurs des prétentions de la cour romaine sur le temporel des souverains; source de la guerre du sacerdoce avec l'empire. Mais le préjugé y eut plus de part que les passions, et il faut avouer, après tout, que ces moines, parvenus au faite des dignités ecclésiastiques, avaient une capacité, des talens et des vertus dont il n'y avait presque plus d'exemple dans le clergé.

---

---

P H I L I P P E I.

1060. LA conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie, les entreprises violentes des papes sur les couronnes, la naissance des croisades, ont fait du long règne de Philippe I une époque intéressante. Si ce prince avait été un grand roi, il aurait eu plus de part à ces grands événemens ; mais il n'est fameux que par les choses qu'il a vu faire. Son père avait donné la régence à Baudouin V, comte de Flandre, prince sage, qui gouverna sous le nom de marquis de France jusqu'à sa mort, en 1067. La régence finit alors, quoique le roi ne fût âgé que de quinze ans. Plusieurs autres exemples prouvent que la minorité n'avait pas, comme on le suppose, un terme fixe. L'opinion commune est que jusqu'à l'ordonnance de Charles V, qui déclara les rois majeurs à quatorze ans, ils ne l'avaient été qu'à vingt-un ou vingt-deux ans. Mais il paraît que l'usage variait à cet égard, et dépendait beaucoup des conjonctures.

Idee de ce règne.

Majorité des rois.

Saint Edouard, roi d'Angleterre, 

---

---

 marié à une des plus belles femmes 1066. de son temps, s'était fait un devoir de ne point user du mariage. Ce vœu indiscret de virginité entraîna une révolution. Avant sa mort, il avait désigné pour son successeur le duc de Normandie; du moins Guillaume l'assura, et fonda ses droits sur les dispositions réelles ou supposées de ce prince. Il s'agissait de conquérir l'Angleterre; entreprise qui semblait bien au-dessus de ses forces. L'ambitieux duc en vint à bout. Sa réputation lui attira des secours de tous côtés. Il remporta une victoire décisive à Hastings, sur Harold que les Anglais avaient élu. Il établit sa domination par les armes, et sut l'affermir en opprimant ses nouveaux sujets. Le nom de législateur qu'il parut mériter d'abord, lui eût été plus honorable que celui de conquérant, substitué à son premier surnom de bâtard.

Conquête  
d'Angleterre  
par Guil-  
laume, duc  
de Norman-  
die.

Grégoire VII, dont nous développerons la politique, le comblait d'éloges. Mais il le somma de lui rendre hommage et de lui payer le tribut,

Ce prince  
résiste  
à Grégoire  
VII.

c'est-à-dire, une taxe par maison, appelée le *denier de saint Pierre*, que la dévotion d'un ancien roi avait établie en faveur des papes. Guillaume répondit à la sommation des légats, qu'il voulait bien accorder le denier, mais non le serment; et au lieu de l'hommage qu'on exigeait, il fit défense à ses sujets d'aller à Rome.

Premier dé-  
mêlé du roi  
avec Guil-  
laume.

La France ne troubla point sa conquête. Dix ans après, le roi soutint la révolte de Robert, fils de Guillaume, à qui le conquérant avait donné la Normandie. Le fils ayant sommé son père de le mettre en possession de cette province, reçut ces mots pour réponse : *Je n'ai point coutume de me dépouiller avant que de vouloir me coucher*. On prit les armes, mais la réconciliation se fit bientôt.

---

1087.  
Une raille-  
rie cause  
une guerre.

Une guerre plus vive s'alluma entre Philippe et Guillaume. Ce fut l'effet d'une raillerie. Le roi d'Angleterre était excessivement gros, incommodé de son embonpoint, et obligé depuis quelque temps de garder le lit. Philippe, naturellement railleur (qualité dangereuse, sur-tout dans

les princes ), dit un jour à ses courtisans : *Quand est-ce donc qu'il accouchera ?* Guillaume l'apprit, et en fut outré. *J'irai, s'écria-t-il, faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris, avec dix mille lances en guise de cierges.* Rien n'était plus sérieux. Il commença par assiéger Mantes, qu'il brûla. Y étant tombé malade, heureusement pour Philippe, il se fit transporter à Rouen, où il mourut.

Nous voyons ici la source d'une longue et cruelle rivalité entre les deux couronnes. Dès qu'un duc de Normandie devenait roi d'Angleterre, il devenait le rival du roi de France, et devait sans cesse exciter sa jalousie. De là, combien de manœuvres pour se nuire mutuellement ! combien de guerres, en des temps où l'on armait pour la moindre cause ! Et quelle animosité entre les deux nations, sur-tout quand il s'agira de les soumettre à une même couronne ? Voici l'époque où la politique va revenir plus remuante et plus meurtrière. Les entreprises du pontificat ne contribueront que trop à cet effet.

Rivalité de  
la France et  
de l'Angle-  
terre.

Grégoire  
VII,  
Hildebrand.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir, le fameux Hildebrand, homme de basse naissance, qui, de l'obscurité d'un cloître s'était élevé au comble des honneurs, devenu pape, en 1073, sous le nom de Grégoire VII, austère dans ses mœurs, dur et inflexible par son caractère autant que par ses principes, avait formé le dessein d'assujettir à sa domination toutes les têtes couronnées.

Système  
de Grégoire  
VII.

Son système était que le pape, autrefois sujet des empereurs, avait droit de les déposer, et de délier les peuples du serment de fidélité à l'égard d'un mauvais prince. Il prétendait que l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Pologne, la Russie, etc., relevaient du pontife romain, et devaient lui rendre hommage. Par-tout il envoyait les ordres en souverain; il les soutenait par les foudres de l'Eglise. L'empereur Henri IV voulut soutenir l'usage établi en France, en Normandie, en Angleterre, et sur-tout en Allemagne, de donner l'investiture des grands bénéfices par la crosse et par l'anneau. Les princes exerçaient ce

Querelles  
des  
investitures.

droit comme seigneurs suzerains des fiefs. On supposa qu'ils prétendaient conférer la puissance spirituelle, et qu'ils se croyaient par-là autorisés à vendre les choses saintes. On leur fit un crime abominable d'une cérémonie indifférente. « Qu'importe, « disait sagement Ives de Chartres, « célèbre évêque de ce temps-là, « que cette concession des bénéfices se fasse de la main, ou par un « signe de tête, ou par la bouche, « ou par une crosse ; puisque les rois « ne prétendent donner rien de spirituel, mais seulement consentir à « l'élection, ou accorder à l'élu les terres que les églises tiennent de leur « libéralité. » On eût dit pourtant que les investitures anéantissaient la religion, et que pour détruire ce scandale, il fallait mettre le feu à toute l'Europe. Les plus grands malheurs naissent quelquefois d'une fausse idée. Grégoire excommunia et déposa l'empereur, excita contre lui des révoltes et des guerres continuelles, sous prétexte qu'il exerçait la simonie.

La France ne fut point à couvert de ses entreprises. Ses légats y exer-

Entreprises  
de Grégoire  
contre  
la France.

çaient sur les évêques tout son despotisme. Ils assemblaient à leur gré des conciles ; ils foudroyaient, ils déposaient des prélats. Philippe les laissait faire, uniquement occupé de plaisirs, tandis que le pape gagnait plus d'autorité. La nomination de quelques évêchés suspecte de simonie, et les plaintes de quelques marchands italiens dépouillés dans une foire, firent éclater le zèle violent de Grégoire. Il écrivit aux évêques du royaume : *Votre roi est un tyran indigne de porter le sceptre. Il passe sa vie dans l'infamie et le crime.* Il leur ordonnait, en cas que Philippe ne voulût pas se corriger, de lui refuser la communion et l'obéissance, de mettre même toute la France en interdit. Et s'il ne se corrige point, ajoutait-il, nous emploierons toute sorte de moyens pour délivrer la France de sa domination. Il voulait que les Français payassent le tribut que l'Angleterre s'était imposé (1). On eut le courage de résister à ses ordres à ce sujet ; il n'en

---

(1) C'était environ un écu par maison.

serait point demeuré là, si l'empereur ne lui eût donné d'autres soucis.

La guerre excitée par Grégoire VII contre Henri IV, la nécessité où ce prince fut réduit de se jeter aux pieds de son oppresseur, la vengeance qu'il tira ensuite de cette persécution, étaient des suites trop naturelles de l'audace du pontife. On en trouve par-tout le détail, qui fait frémir la religion et l'humanité. Observons seulement que la comtesse Mathilde, souveraine d'une grande partie de l'Italie, parente de l'empereur, toute dévouée au pape qui la dirigeait, rendit la papauté beaucoup plus puissante par une donation de tous ses états. Ce ne fut pas sans doute le moindre fruit de la politique de Grégoire. Le fameux *Dictatus* qu'on lui attribue avec vraisemblance, que le cardinal Baronius prétend même avoir été fait dans un concile, renferme ces étranges propositions: «Le pape seul peut faire  
« de nouvelles lois. Il peut seul porter les ornemens impériaux. Il est  
« le seul dont tous les princes baisent les pieds, il est le *seul nom*

Guerre de religion.

La comtesse Mathilde.

*Dictatus*  
de Grégoire VII.

« dans l'univers. Il peut déposer les  
 « empereurs. Son jugement ne doit  
 « être réformé par personne; et il peut  
 « réformer le jugement de tous les  
 « autres. Il devient indubitablement  
 « saint par les mérites de saint  
 « Pierre, etc. » Tel fut le fonde-  
 ment de la politique nouvelle dont  
 nous serons forcés de suivre la trace.  
 Si l'opinion a pu consacrer ces maxi-  
 mes, on n'a pas eu tort de la nommer  
 la reine du monde. Grégoire VII,  
 poursuivi à son tour par l'empereur,  
 mourut en 1085, et s'appliqua ces  
 paroles de l'Écriture : *J'ai aimé la  
 justice et hait l'iniquité; c'est pour-  
 quoi je meurs en exil.* (1). Sa que-  
 relle avec l'empereur sauva la France  
 des maux dont il la menaçait.

Sa mort.

1093.  
 Divorce du  
 roi.

Mais Philippe s'attira par sa faute  
 une persécution plus opiniâtre. Le  
 vice l'avait dégoûté de la reine Ber-  
 the, fille du comte de Hollande. Rien  
 n'était si aisé ni si commun que le di-

(1) Grégoire XIII le mit au nombre des saints  
 en 1584, après avoir approuvé la Ligue. Le bré-  
 viaire romain a canonisé sa conduite, même dans  
 notre siècle, par une légende que les parlemens  
 et quelques évêques de France ont justement sup-  
 primée, et qui l'a été en d'autres pays.

vorce, dans un temps où le moindre degré d'affinité rendait nul le mariage. Il prouva par de fausses généalogies qu'il était parent de Berthe, et la répudia. Amoureux de Bertrade de Montfort, épouse du comte d'Anjou, il l'enlève à son mari, et en fait solennellement sa femme. Ce mariage scandaleux excite les plaintes de plusieurs évêques, et sur-tout d'Ives de Chartres, inaccessible aux séductions de la cour. Urbain II, autrefois moine de Cluni, digne émule de Grégoire VII, fait assembler un concile à Autun, où le roi est excommunié. Le pape vient en France tenir lui-même à Clermont le fameux concile qui donna naissance aux croisades. Il fulmine de nouveau l'anathème, non-seulement contre Philippe, mais contre ceux qui oseraient lui donner le nom de roi ou de seigneur, lui parler même, à moins que ce ne fût pour le convertir. C'était vouloir soulever tout le royaume. Philippe craignant une révolution, promet de se séparer de Bertrade. A peine absous des censures, il la rappelle, et la fait couron-

---

 1095.

Il est excommunié outrageusement.

ner par deux évêques. La mort de Berthe, les protestations de Bertrade, qui soutenait la nullité de son mariage avec le comte d'Anjou, de l'aveu même du comte, semblaient devoir écarter des foudres également funestes au souverain et à l'état. Mais l'esprit de Grégoire VII avait passé dans ses successeurs.

=====  
 1100. Envoies des légats en France qui convoquent un concile à Poitiers. Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, y déclare qu'il ne souffrira point que le roi soit excommunié en sa présence. Voyant que ses représentations étaient inutiles, il sort en colère, suivi de quelques évêques, de plusieurs seigneurs et d'une multitude indignée. Les légats n'en sont point émus. On prononce la sentence d'excommunication. Le tumulte redouble. Une pierre lancée contre un des légats, va fendre la tête à un ecclésiastique. Le concile devient alors un champ de bataille ; mais la sentence était portée et le mal presque sans remède.

Trait du  
 comte de  
 Poitou.

Ce comte de Poitou avait un inté-

rêt personnel à ne pas souffrir les censures. Ses mœurs et son caractère l'y exposaient trop. Après un divorce qui le rendait très-condamnabte, l'évêque de Poitiers, résolu de l'excommunier, prononçait déjà la formule. *Vous allez mourir de ma main*, lui dit le prince, *si vous ne me donnez l'absolution*. Le prélat feignit d'avoir peur, demanda un moment de loisir, et acheva les paroles fatales : *Frappez maintenant*, ajouta-t-il, *je suis prêt*. Guillaume lui répondit froidement : *Je ne vous aime pas assez pour vous envoyer en paradis*; et il l'exila.

Le roi, tremblant sous l'excommunication, s'associa prudemment son fils Louis, âgé de près de vingt ans, prince d'un rare mérite, qui sut contenir les mutins et réprimer les rebelles. Son autorité et ses victoires excitèrent la haine de Bertrade. Elle avait deux fils de Philippe : elle voulut en élever un sur le trône. La perfidie et le poison furent employés pour se défaire de Louis. Un médecin le sauva des fureurs de cette marâtre. Sa mort eût entraîné la perte du roi ; mais la

Philippe  
s'associe  
Louis.

passion l'avait tellement fasciné, qu'au lieu de rompre avec Bertrade, il ne pensa qu'à ménager une réconciliation entre elle et son fils. Ayant tout à craindre d'un pape altier, il offrit de se soumettre à la pénitence, en le priant de réhabiliter son mariage.

On vit alors les évêques qui, par un vrai zèle, s'étaient opposés aux désordres de ce prince, en particulier Ives de Chartres, prendre ouvertement le parti d'une sage modération, tandis que d'autres évêques, qui s'étaient pliés aux intrigues de la cour, affectaient une sévérité aussi suspecte que dangereuse. Les premiers firent entrer le pape dans leurs vues. Il consentit à l'absolution du roi, après que lui et Bertrade auraient juré de rompre leur mauvais commerce. Ils étaient déterminés au serment. Philippe vint le prêter, nu-pieds, au cœur de l'hiver, dans un concile de Paris. L'absolution leur fut accordée, et le mariage vraisemblablement réhabilité : car ils continuèrent à vivre ensemble, sans que l'Eglise les inquiétât. Si le souverain pontife s'était

---

1104.

Absolution  
du roi.

d'abord conduit en pasteur, ces tempêtes n'auraient point agité la France.

C'est dans le concile de Clermont Origine des croisades. où Philippe fut excommunié par Urbain II, que ce pape inspira l'ardeur des croisades. Grégoire VII avait formé le projet de conquérir en personne la terre sainte, projet digne de son génie ardent et ambitieux. Ses guerres avec l'empereur ne lui permirent pas de l'exécuter. Un simple ermite de Picardie en procura l'exécution, ou plutôt fut l'instrument dont on se servit pour remplir l'Europe d'un enthousiasme insensé, qui la précipita dans un gouffre de malheurs. Les Turcomans, destructeurs de l'empire des Califes, possédaient alors la Palestine. Ennemis des chrétiens, ils toléraient leurs pèlerinages dont ils tiraient beaucoup d'argent, sans ménager ni leur religion ni leurs personnes. L'ermite Pierre qu'on dit gentilhomme, joignant à une figure hideuse tous les dehors de la pénitence, au retour du voyage de Jérusalem, peignit si éloquemment la profanation des lieux autrefois habités par

L'ermite  
Pierre,

le Sauveur, et les rigueurs dont les pèlerins étaient accablés, dont il avait lui-même senti le poids, qu'Urbain II le crut propre à mettre l'Europe en mouvement. Il lui ordonna d'aller dans les cours et dans les villes échauffer le zèle des princes et des peuples. L'ardent missionnaire y réussit au-delà des espérances. Son enthousiasme embrasa les esprits moins capables de réflexion que de chaleur. On ne parlait plus que de partir pour la Palestine, que de délivrer le saint sépulcre, et de venger les chrétiens de la tyrannie des infidèles. Le pape saisit une occasion si favorable. Au concile de Clermont, où l'influence fut prodigieuse, lui-même harangua dans la place publique; il déplora les malheurs de Jérusalem; il fit desirer une guerre qui intéressait, disait-il, la gloire de Dieu, et que Dieu ne pouvait manquer de bénir. *Dieu le veut, Dieu le veut*, s'écria-t-on de toutes parts. Ce fut le cri de guerre des croisés. On donna ce nom à ceux qui s'enrôlèrent pour la terre sainte, parce qu'ils portaient une croix d'étoffe rouge sur leurs habits.

Urbain II  
prêche la  
croisade.

Princes, évêques, seigneurs, moines, femmes, enfans, vieillards, se croisèrent en foule; les uns, pour échapper à leurs créanciers; car il était défendu de poursuivre les croisés, sous quelque prétexte que ce fût; les autres, dans l'espérance de faire fortune, ou de se signaler par leurs exploits; plusieurs pour être quittes de toute autre pénitence, l'indulgence plénière étant le prix de la croisade; la plupart enfin par des motifs de dévotion, joints au goût de la nouveauté et à l'éclat éblouissant de cette entreprise. Elle convenait singulièrement au génie de la nation. Le Français vif, inquiet et belliqueux, ne pouvait souffrir le repos. Une apparence d'héroïsme le transportait: la religion bien ou mal entendue, augmentait son impétuosité fougueuse. On en vint au point d'envoyer une quenouille et un fuseau à ceux qui ne prenaient pas la croix.

Motifs des  
croisés.

Dans un siècle moins superstitieux, on aurait pensé que ces longs pèlerinages sont sujets à une infinité d'abus; que la vraie dévotion ne peut faire

Réflexions  
sur la guerre  
sainte.

abandonner les devoirs du prince, d'évêque, de père ou de citoyen; qu'un Dieu de paix ne veut pas être servi sans nécessité par de sanglantes guerres; que si le tombeau de Jésus-Christ était profané par les Turcs, l'essentiel pour les chrétiens était d'honorer Jésus-Christ par la sainteté des mœurs; que du moins il fallait prendre de sages mesures, et ne pas croire que des bandits, sans chef et sans discipline, seraient invincibles avec une croix sur l'épaule. Mais l'enthousiasme ne raisonne point, et l'on n'était guère capable alors de raisonner.

Succès de  
1<sup>re</sup> expédition

L'Europe se dépeuple, des troupes innombrables de croisés prennent différens chemins; les premiers, au nombre de quatre-vingt mille, commandés par l'ermite et par un pauvre gentilhomme, Gautier Sans-Avoir. Ces soldats dévots pillent, égorgent les juifs et les chrétiens sur leur passage, et se font massacrer comme des brigands. Ceux qui arrivent en Grèce inspirent à l'empereur de justes alarmes. Des armées plus dignes de ce nom, conduites par le

seigneurs, se réunissent enfin aux environs de Constantinople. Leurs expéditions n'appartiennent point à notre histoire. Il suffit de dire que Jérusalem fut emportée d'assaut en 1099, qu'on lui donna pour souverain le fameux Godefroi de Bouillon, dont le royaume ne fut presque rien; que d'un million d'hommes qui étaient venus d'Europe, il ne restait, quand on fit le siège, qu'environ vingt mille soldats effectifs, et que cette conquête devint une source de malheurs.

Aucun roi n'était entré dans la première croisade. Ils avaient seulement permis à leurs vassaux et à leurs sujets de suivre le torrent. Hugues, frère du roi de France, le vieux Raimond IV, comte de Toulouse, Robert, duc de Normandie, Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, Etienne, comte de Chartres, furent les principaux chefs. Philippe, méprisables par ses désordres, le parut peut-être davantage pour n'avoir pas voulu prendre la croix: c'était pourtant un trait de sagesse. Il resta tranquille dans son royaume. Agé de cinquante-

Le roi ne se croisa point.

---

1108.  
Mort de  
Philippe I.

six ans, après quarante-huit ans de règne sans gloire, il mourut, selon quelques auteurs, sous l'habit de moine. L'abbé de Cluni l'avait sollicité à le prendre; mais on a lieu de croire qu'il n'en fit rien, quoique cette dévotion, très commune alors, ne coûtât qu'un changement d'habit. De là vient que les moines comptent dans leurs fastes tant de princes, de seigneurs, de femmes illustres.

A quoi servent les croisades.

Les croisades dont on respecte le motif, et dont on ne peut trop déplorer l'abus, servent du moins à rétablir en quelque chose l'autorité et le domaine des rois. La noblesse, pour avoir de quoi entreprendre de si longs voyages, leur vendit beaucoup de terres, qui furent par-là réunies à la couronne.

Remarque importante sur la monnaie.

Il y a tout lieu de croire que ces expéditions, absorbant l'argent de la monarchie, furent la source des altérations de monnaie que nous verrons si fréquentes depuis et si funestes. Philippe I en donna peut-être le premier exemple. Il fit frapper

des monnaies d'argent avec un tiers d'alliage en cuivre. Alors la *livre* et le *sou* devinrent purement numéraires. Dans la livre de douze onces, il n'entraît plus que huit onces d'argent. Aussi substitua-t-on dès-lors à la livre le poids de marc de huit onces. Nous n'aurons que trop souvent lieu d'observer les conséquences de cette innovation.

On rapporte à ce temps l'invention Armoiries.  
des armoiries. Il fallait à une foule de seigneurs des bannières qui les fissent reconnaître de leurs vassaux ; et comme ils étaient tous couverts de fer, ils avaient besoin de se distinguer par quelque emblème. Chacun en mit sur ses armes ; on conserva ces symboles comme des titres d'honneur ; ils servaient aussi de marques distinctives dans les tournois, et la mode s'en établit généralement.

La cavalerie, presque inconnue Cavalerie.  
sous la première race, était devenue la principale force des armées. C'est ce qui avait mis en usage les casques, les cuirasses, les brassards, les armures pesantes dont le cava-

lier et le cheval étaient surchargés, et dont on sentit plus d'une fois l'inconvénient.

Décret singulier en faveur des moines.

Ce règne fournit une preuve singulière du progrès de l'autorité des moines, étroitement liée à celle des papes. Après le concile de Clermont, Urbain II en alla tenir un à Nîmes, où l'on fit ce canon, qui doit entrer dans l'histoire de l'esprit humain :

« Quelques insensés, par un zèle  
 « amer, prétendent que les moines,  
 « étant morts au monde pour vivre  
 « à Dieu, sont indignes des fonctions  
 « sacerdotales, comme de donner la  
 « pénitence, l'absolution, le bap-  
 « tême. Mais ils se trompent... Saint  
 « Benoît a seulement interdit aux  
 « moines les affaires temporelles :  
 « ce qui est également défendu aux  
 « chanoines. Les uns et les autres  
 « sont des anges, puisqu'ils annon-  
 « cent les volontés de Dieu ; mais  
 « l'ordre angélique est plus élevé,  
 « selon qu'il contemple Dieu de plus  
 « près. Les moines n'ont-ils pas six  
 « ailes comme les chérubins, deux  
 « figurées par le capuce, deux par  
 « les manches, et les deux autres

« par le reste de l'habit ? Voilà bien  
 « certainement les six ailes. Nous  
 « ordonnons donc que ceux qui s'é-  
 « lèvent contre les moines à ce sujet ,  
 « soient privés des fonctions sacer-  
 « dotales. »

Il ne faut plus s'étonner des de-  
 voirs bizarres qu'on imposait alors ,  
 comme essentiels à la religion. On  
 obligeait tout chrétien, princes et  
 sujets, à se faire couper les cheveux ;  
 on excommunait, on privait de la sé-  
 pulture ceux qui les portaient longs.  
 Un concile de Rouen l'ordonne ex-  
 pressément, et ce même concile dé-  
 fend aux prêtres de faire hommage  
 à aucun laïque : « Car c'est une in-  
 « dignité, dit-il, que des mains con-  
 « sacrées par l'onction, soient mises  
 « dans les mains profanes d'un homi-  
 « cide, d'un adultère, d'un pécheur. »  
 Saint Anselme, moine du Bec, ar-  
 chevêque de Cantorbéry, se montra  
 infiniment zélé pour ces deux objets.  
 Les troubles qu'il occasionna en An-  
 gleterre, furent le fruit des préju-  
 gés répandus par-tout.

Préjugés sur  
 les cheveux  
 longs, et sur  
 l'hommage.

---

---

LOUIS VI,

*surnommé LE GROS.*

---

---

1108.  
Faiblesse de  
la couronne.

LA croisade, en exerçant l'ambition et le courage des vassaux de la couronne, avait procuré au dernier roi quelques années de repos. Son domaine s'était un peu agrandi. Cependant il était encore très-borné, et lorsque Louis commença à régner seul, il se vit environné d'une multitude d'ennemis, ses sujets, qui, ne possédant la plupart qu'une ou deux places, ne laissaient pas de se rendre redoutables, soit par leur union, soit par la position de leurs châteaux. Le château de Puiset, entre Orléans et Etampes, coûta seul plusieurs années de guerre. Louis-le-Gros eut le bonheur de réduire tous ces petits feudataires à l'obéissance. Mais la destinée de la nation française était de combattre les Anglais durant plusieurs siècles. C'est ici que commencent les guerres et la haine entre les deux nations.

Bronilleries  
avec l'An-  
gleterre.

Pendant que Robert, duc de Normandie, commandait en Palestine,

Henri, son cadet, s'était emparé du royaume d'Angleterre, après la mort de leur père Guillaume-le-Roux, en 1100. A son retour, Robert voulut chasser l'usurpateur. Il fut lui-même attaqué en Normandie, battu, pris et enfermé dans une prison, où il mourut victime de son zèle indiscret pour la croisade. Louis-le-Gros, gouvernant alors sous Philippe, avait excité Henri à la conquête de la Normandie, au lieu de s'y opposer fortement, comme son père et la prudence le conseillaient. Il eut sujet de se repentir d'avoir voulu se donner un vassal trop redoutable.

La forteresse de Gisors, située sur la frontière des deux états, fut la première occasion de rupture. Henri s'en étant emparé, quoiqu'elle fût en séquestre, le roi de France lui envoya un cartel. Il répondit qu'il n'avait pas besoin de se battre pour un fort dont il était en possession. Au lieu d'un combat singulier, il y eut une bataille, et les Anglais furent vaincus. Ce fut là comme une semence de guerres interminables, souvent interrompues par des trai-

1110.

Guerre avec  
Henri I.

Courage de  
Louis.

tés, mais bientôt ranimées par l'ambition et la haine. Louis fut quelquefois malheureux, mais toujours brave. On raconte que dans une mêlée à Brenneville, un Anglais saisit la bride de son cheval en criant : *Le roi est pris*. Sans s'étonner du péril : *Ne sais tu pas*, lui dit-il, *qu'on ne prend jamais le roi aux échecs ?* et à l'instant il le renversa mort d'un coup d'épée.

---

1119.  
L'empereur  
excommunié à Reims  
par le pape.

Cependant la guerre du sacerdoce avec l'empire continuait à troubler et à scandaliser l'Europe. Henri V, que Pascal I, autre pape sorti de Cluni, avait armé contre le dernier empereur son père, ne fut pas plus tôt affermi par la révolte sur le trône impérial, qu'il se fit un devoir ou un honneur, à l'exemple de son malheureux père, de soutenir les investitures. Un nouveau pape, Calixte II, vint l'excommunier dans un concile de Reims ; car les pontifes, sans épargner les rois de France, trouvaient le royaume toujours ouvert, y obtenaient du secours, y exerçaient leur empire. On qualifia l'investiture d'hérésie, quoique Pas-

tal lui-même se fût récrié, dans un concile de Rome, contre cette qualification. Louis-le-Gros parut au concile pour se plaindre du roi d'Angleterre, sur qui sans doute il voulait attirer les foudres ecclésiastiques. Celui-ci, plus ferme et plus prudent, avait défendu à ses évêques députés à Reims, de se plaindre de personne, parce qu'il saurait bien rendre justice lui-même dans ses états. *Saluez le pape de ma part, leur avait-il dit; écoutez-le avec humilité; mais ne me rapportez ici aucune ordonnance du concile.* Le roi de France ne put le faire excommunier. Il ne put pas même obtenir du pape, malgré les plus vives instances, que la métropole de Sens fût affranchie de la primatie de Lyon, dont Grégoire VII était l'auteur.

Faiblesse du  
roi dans le  
concile.

Enfin la querelle atroce qui avait causé tant de crimes, de soulèvements, de massacres, sous deux règnes, pour une simple cérémonie, finit en 1122, par un accommodement aussi bizarre que le fond de la querelle. Henri V, contraint de plier, remit à *Dieu et aux saints apôtres*

Fin de la  
querelle des  
investitures.

toute investiture, *par la crosse et l'anneau*. Calixte II lui accorda que les élections se fissent en sa présence, et que les élus fussent mis en possession des fiefs par le *sceptre*. Il faut se transporter dans ce siècle, pour concevoir qu'un sceptre mis à la place d'une crosse, faisait disparaître la simonie.

1124. L'empereur était gendre du roi d'Angleterre. Dès qu'il se vit réconcilié avec l'Eglise, il entra d'autant plus volontiers dans sa querelle, qu'il brûlait de se venger de l'excommunication fulminée à Reims. Il se mit en campagne à la tête d'une armée nombreuse, résolu de réduire en cendres la ville d'où lui était venu cet affront. On vit alors que si les vassaux faisaient la guerre au souverain pour des intérêts particuliers, ils pouvaient se réunir à lui contre l'ennemi commun. Louis, les ayant convoqués, eut bientôt une armée de deux cent mille hommes. L'empereur perdit courage et rejassa promptement le Rhin. L'armée française pouvait aisément triompher de l'Angleterre, et lui enlever la Normandie; mais les vassaux

L'empereur  
Henri V  
attaque la  
France.

n'y voulurent point consentir, de peur d'être subjugués à leur tour par l'autorité royale.

C'est ici, pour la première fois, qu'on fait mention de l'oriflamme, bannière de l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle l'opinion vulgaire attachait une vertu miraculense. Le roi l'avait prise avant son départ; il la rapporta solennellement à son retour. Il remit en même temps la couronne de son père, qu'il retenait *injustement*, dit Suger, abbé de Saint-Denis; *car les couronnes des rois, après leur mort, appartiennent aux saints martyrs*: voilà de ces droits dont l'origine se trouverait difficilement.

L'oriflamme. Prétentions des moines.

Louis, quoique pieux, quoique zélé pour l'Eglise, au point qu'il venait de rétablir par les armes un évêque chassé de son siège, ne put échapper aux censures ecclésiastiques. L'évêque de Paris s'attira, par des plaintes séditieuses, une saisie de son temporel. Pour s'en venger, il lança aussitôt l'interdit sur le diocèse, et même sur les terres du roi. Les autres évêques de la province fulminèrent de pareilles censures. Voyant le roi fort irrité,

---

1127.

Le roi ex-  
communié.

Zèle indis-  
cret.

ils allèrent (démarche étonnante!) implorer le secours du nouvel ordre de Cîteaux. Le pape leva l'interdit. Saint Bernard, déjà célèbre, s'en plaignit comme d'une faiblesse propre à autoriser la licence. Il suivait les préjugés de son siècle, ainsi que les plus grands hommes ont fait souvent; et, par respect pour la puissance pontificale, il perdait de vue les droits de la royauté. Dans une lettre écrite au pape, il traite le roi d'impie, de persécuteur, de second Hérode. Tant il est difficile, même aux saints, de se tenir dans les justes bornes du zèle!

---

1137.

Mort de  
Louis-le-  
Gros.

Ce prince, âgé d'environ soixante ans, mourut très-chrétiennement, après avoir fait sacrer Louis son fils et son successeur. Les dernières paroles qu'il lui adressa, ne peuvent être trop répétées : *Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-rigoureux après votre mort.* Louis-le-Gros, plus vertueux que Henri I, roi d'Angleterre, n'eut pas, comme lui, la réputation d'un grand roi, parce qu'il manquait de politique. Son ennemi le trompa.

L'autorité royale commença pour-  
tant à se relever sous ce règne, par des Affranchis-  
semens,  
Communes. établissemens utiles, qu'on attribue  
sur-tout à l'abbé Suger, ministre du  
roi. Le principal fut celui des *Com-  
munes*. Il n'y avait alors d'hommes  
véritablement libres que les ecclé-  
siastiques et les seigneurs. Tous les  
autres étaient plus ou moins esclaves.  
On permit aux habitans des villes  
d'acheter la franchise, de se choisir  
des maires et des échevins. Alors se  
forma le gouvernement municipal.  
Les villes, devenues de petites répu-  
bliques sous le nom de *Communes*,  
devaient fournir au roi un nombre  
de gens de guerre; chaque paroisse  
devait marcher sous la bannière de  
son saint. Les seigneurs n'avaient  
plus le même empire sur les nou-  
veaux affranchis, jaloux de leur li-  
berté. Les droits qu'on leur avait  
vendus, étaient garantis solidement.  
Cet exemple du monarque fut imité  
par un nombre de seigneurs, qui  
vendirent de même à leurs sujets la  
liberté que la nature devait rendre  
inaliénable. Quelques villes secouè-  
rent le joug, sans attendre les chartes

des seigneurs. Enfin les bourgeois acquirent le droit d'être gouvernés par des *maires*, des *consuls* ou des *échevins*; de changer de domicile et de disposer librement de leur fortune; de s'armer pour leur propre défense, avec l'obligation de payer certaines tailles au seigneur, et de combattre pour lui en certains cas. On attaqua souvent leur liberté; mais ils en connurent le prix, et la soutinrent. Nous verrons les Communes former dans la suite un troisième ordre de citoyens, qui eut une grande autorité dans les assemblées de la nation. Il resta encore beaucoup de serfs jusqu'au quatorzième siècle, époque de l'affranchissement général sous Louis Hutin.

Appel aux  
juges royaux

Un autre établissement non moins utile de Louis VI, fut le droit d'appeler en plusieurs cas aux juges royaux, des sentences rendues par les officiers des seigneurs. Les justices seigneuriales perdirent ainsi une grande partie de leur autorité, au profit de celle du souverain. Celui-ci étant dès-lors le premier juge, ne pouvait manquer de devenir bientôt législateur,

Les ordres monastiques se multiplient. On voit naître les Chartreux, les Prémontrés; Fontevraud, où les hommes doivent être gouvernés par une femme; Cîteaux, où la plus rigide pauvreté attire des prosélytes et des richesses; enfin, ces ordres militaires qui doivent unir les exercices du cloître à la profession des armes. L'opulence de Cluni avait produit l'effet ordinaire, le relâchement. Un murmure universel déposait contre ces religieux, trop jaloux de leurs privilèges, trop fiers de leur fortune, et dont l'épiscopat redoutait les entreprises. Dans le concile de Latran, en 1122, on défendit absolument aux moines les fonctions du ministère, même de chanter des messes publiques. « Ils possèdent les Eglises, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vivans et des morts, disaient les évêques; il ne reste plus que de nous ôter la crosse et l'anneau, et de nous faire ordonner par eux. »

Nouveaux ordres monastiques.

Le clergé contre les moines.

Saint Bernard, maître des esprits.

Cependant, l'abbé de Clairvaux,

saint Bernard, la gloire du nouvel ordre de Cîteaux, acquit, par sa réputation et par ses talens, le plus grand pouvoir qu'un homme puisse exercer sur l'esprit des hommes. Il gouverna les pontifes, les rois et les peuples. Voué à la solitude, et toujours entraîné aux affaires, son génie vif, ardent, infatigable, se mêla de tout et décida tout. Ses disputes avec Pierre, abbé de Cluni, sur la prééminence des deux ordres monastiques, furent le signal de cette dangereuse rivalité qui se perpétua entre les moines. Il triompha du malheureux Abailard, plus savant que lui, téméraire théologien, mais si légèrement soupçonné d'hérésie sur la trinité, que ses accusateurs se contredisaient, les uns prétendant qu'il admettait trois dieux, les autres qu'il ne distinguait point assez les trois personnes. Bernard fit reconnaître Innocent II, à qui Anaclet disputait la papauté. Nous le verrons se signaler encore davantage sous le règne suivant.

Abailard  
accusé.

Arnaud de  
Brescia; in-  
vectives con-  
tre le clergé.

Le schisme, les désordres en tout genre, la fermentation des esprits, donnèrent naissance aux sectes enne-

mies du clergé, qui devaient un jour agiter toute l'Europe. Arnaud de Brescia, moine enthousiaste, rigide, éloquent, invectiva contre les clercs et les moines, sans épargner les papes ni les évêques. Selon lui, un clerc ne pouvait rien avoir en propriété; le prince était maître de disposer de tous les biens ecclésiastiques, seulement en faveur des séculiers. Ces déclamations échauffaient la multitude : on se souleva, la révolte devint contagieuse : Arnaud fut brûlé en 1155, par ordre d'Adrien IV; mais le feu qu'il avait allumé n'a pu s'éteindre. Saint Bernard dit qu'à l'exemple du diable, il n'avait faim et soif que du sang des ames.

## LOUIS VII,

surnommé LE JEUNE.

Louis VII (1), par son mariage avec Eléonore, héritière du Poitou et de l'Aquitaine, avait réuni à la

1137.

Puissance  
du roi.

(1) Il fut surnommé *le Jeune*, parce qu'il avait été sacré roi du vivant de Louis VI.

couronne un pays considérable, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Il était tranquille du côté de l'Angleterre, où la mort de Henri I occasionnait des guerres civiles. Mais l'ambition du pape et les intrigues de Thibaud, comte de Champagne, ne le laissèrent pas long-temps en repos.

---

1141.  
Querelle  
avec le pape  
au sujet d'un  
évêché.

Il s'était opposé à l'élection d'un archevêque de Bourges, faite sans son consentement. Le pape Innocent II, quoique redevable à Louis de sa dignité, voulut soutenir cette élection, contraire aux droits de la couronne. Il sacra lui-même l'archevêque, et l'envoya en possession du siège, disant avec insulte : « Que le roi était un jeune homme qu'il fallait instruire, et ne point accoutumer à se mêler d'affaires d'Eglise. » Cependant les rois de la première race conféraient ordinairement les évêchés, et depuis que les élections s'étaient rétablies dans le royaume, le droit de les confirmer appartenait incontestablement au monarque ; droit fondé, et sur les concessions faites à l'Eglise par ses prédécesseurs, et sur la raison d'état qui

doit exclure des grandes places tout homme suspect à son prince. Mais un funeste système d'indépendance avait renversé les premiers principes. Louis tint ferme. C'en fut assez pour mettre son domaine en interdit.

Le Comte de Champagne avait eu beaucoup de part à cette affaire. Brouillon, méchant, mais dévot à l'extérieur, zélé protecteur des moines, qu'on disait être ses soldats, et appuyé de saint Bernard qui faisait publiquement son éloge, il saisit toutes les occasions de troubler l'état et de nuire au roi. Louis-le-Jeune, vif et irrité, fond sur la Champagne, saccage Vitri, fait mettre le feu à l'église, où périrent plus de treize cents personnes. Cette exécution cruelle fut suivie de violens remords. Il ne crut pouvoir l'expier qu'en faisant vœu d'aller en personne à la terre sainte.

Le comte de Champagne trouble l'état.

---

1142.

Sac de Vitri.

Les fruits de la première croisade se perdaient de jour en jour. On en demandait une seconde. Le pape Eugène III, qui avait été le disciple de saint Bernard, et qui le respectait encore comme son maître, le char-

---

1146.

Seconde croisade prêchée par saint Bernard.

gea du soin de la prêcher. Ce pieux solitaire, l'oracle de la France, mais fort susceptible de prévention, était plus propre à gouverner des religieux qu'à diriger les affaires d'état, où il n'entraît que par zèle. Il détermina le roi à cette entreprise, contre l'avis du fameux Suger, abbé de Saint-Denis, autre moine d'un mérite extraordinaire, vertueux, quoique homme de cour, ministre habile, et depuis long-temps exercé au gouvernement. Les prédications du saint allumèrent par-tout l'enthousiasme; il représentait les mahométans comme des idolâtres, eux qui ne sont pas moins zélés contre l'idolâtrie que les chrétiens. Le monarque reçut la croix de sa main à Vezelai, sur un échafaud dressé en pleine campagne; la plupart des seigneurs, trois évêques, la reine Eléonore, se croisèrent avec la même ardeur. Bernard coupa une partie de ses habits pour faire des croix: les croix manquaient encore; il permit à chacun d'en faire.

Louis prend  
la croix.

Bernard entraîne tout.

On lui offrit le commandement de l'armée; mais il rejeta une offre

si extravagante. Le bruit de ses miracles et de ses prédictions ne laissant aucun doute sur le succès, tous voulaient partir ; des femmes même prirent les armes ; il ne resta dans plusieurs bourgs que les femmes et les enfans. Bernard écrit au pape : « Les villes et les châteaux deviennent déserts ; on voit par-tout des veuves dont les époux sont vivans. » Triste sujet de félicitation ! L'Allemagne, où il alla prêcher, fut animée du même esprit, et l'empereur Conrad III imita l'exemple du roi.

Louis-le-Jeune, après avoir confié la régence à l'abbé Suger et au comte de Vermandois, se mit en marche à la tête de plus de deux cent mille hommes. Conrad en avait de son côté plus de cent mille. On alla par terre à Constantinople. C'était un mauvais parti : l'expérience de la première croisade en démontrait les inconvéniens. La trahison des Grecs, ou plutôt leur antipathie pour ces étrangers, qu'ils avaient raison de craindre ; le peu d'habileté des deux princes ; l'indépendance de leurs vassaux, la mauvaise discipline des troupes,

---

1147.  
Mauvais succès de la croisade.

beaucoup de fautes et nulles précautions ; tout concourut à la ruine des croisés. Au lieu des conquêtes qu'ils regardaient comme infaillibles, ils n'eurent que l'avantage de visiter dévotement les lieux saints.

---

1148. De retour en France, le roi trouva la monarchie florissante par le sage gouvernement de l'abbé Suger. On avait tenté de perdre ce ministre dans son esprit. Il n'eut pas de peine à lui rendre justice, et il lui donna la récompense la plus digne de son zèle, le nom de *père de la patrie*. Tout retentissait de murmures contre saint Bernard. Il se justifia comme il put, en rejetant adroitement sur les crimes des croisés le malheur de la croisade.

Suger et  
saint Ber-  
nard.

Ces deux moines célèbres offrent un contraste frappant. Ils avaient l'un et l'autre beaucoup d'esprit ; mais l'un pensait et agissait en homme d'état, l'autre n'envisageait les affaires qu'en homme dévot. L'abbé de Saint-Denis, sans être exempt des préjugés de son siècle, n'en avait aucun qu'il ne fît céder à une raison supérieure ; l'abbé de Clairvaux se livrait avec enthousiasme à tout ce qu'il

imaginait pouvoir intéresser la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise. Il était né pour sanctifier les ames, et sortait de sa sphère, en se mêlant du gouvernement des peuples. L'ordre de la Providence est que la sagesse humaine dirige les entreprises humaines.

La reine Eléonore avait suivi le roi en Palestine. Une antipathie mutuelle, augmentée par les galanteries de cette princesse, leur faisait desirer une séparation. Louis se croyait déshonoré par Eléonore : celle-ci se plaignait d'avoir un moine plutôt qu'un roi pour époux. Suger, prévoyant les suites de ce divorce, qui devait enlever à la couronne de grandes provinces, était venu à bout de suspendre le dessein de son maître. Il mourut malheureusement pour l'état. Aussitôt Louis a recours au prétexte ordinaire de parenté contre Eléonore. Les flatteurs ne manquent pas de lui faire un scrupule de son mariage. Il consulte les évêques, et sur leur avis répudie la reine. Elle avait de lui deux filles, auxquelles il espérait que sa succession pourrait

---



---

 1152.

Le roi répudie l'héritière d'Aquitaine.

revenir. Mais Eléonore ne tarda point à épouser le duc de Normandie, en déshéritant ses filles.

L'Angle-  
terre deve-  
[nue redou-  
table.

Henri Plantagenet (c'est le nom du duc), à qui elle apportait pour dot la Guienne et le Poitou, possédait déjà l'Anjou, le Maine et la Normandie; il devint dès-lors redoutable au roi de France. Il le fut bien davantage peu de temps après, le roi d'Angleterre, Etienne, l'ayant déclaré son successeur. Cette couronne, jointe à une partie des plus belles provinces du royaume, formait une puissance qui annonçait d'étranges malheurs aux descendans de Louis-le-Jeune. Les deux rois eurent bientôt des démêlés, dont les suites furent considérables.

Démêlé de  
Henri II  
avec Thomas  
Becket.

Un fameux zéléateur des immunités ecclésiastiques, Thomas Becket, révéré sous le nom de saint Thomas de Cantorbéry, que le nouveau roi d'Angleterre Henri II avait élevé à la dignité de chancelier, et ensuite à celle de primat, lui causa de plus vives inquiétudes que le roi de France. Un prêtre convaincu d'assassinat méritait la mort; et les immunités de

l'Eglise ne devaient pas sauver des meurtriers. Henri voulait que le coupable fût jugé et puni par les magistrats : l'archevêque ne voulut jamais y consentir. Tel fut le principal sujet d'une querelle qui mit en feu tout ce royaume, qui exposa Henri II à perdre sa couronne, et qui lui fit perdre réellement son autorité et sa gloire.

Becket, condamné par ses confrères mêmes d'Angleterre, trouva un asile auprès de Louis-le-Jeune, dont l'intérêt était de fomenter ces brouilleries, et dont la piété favorisait un homme déjà regardé comme un saint. Henri étant venu en France pour d'autres affaires, il fut question de le réconcilier avec l'archevêque de Cantorbéry. Le prélat vint se jeter à ses pieds, l'assurant qu'il se soumettait à ses volontés, *sauf l'honneur de Dieu* ; car l'honneur de Dieu était confondu avec les intérêts imaginaires du clergé. Après s'être récrié sur cette restriction : *Qu'il m'accorde seulement*, dit le monarque, *ce que le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens.* Il

Becket en  
France.

voulait parler des coutumes d'Angleterre, rejetées par l'archevêque comme incompatibles avec les immunités de l'Eglise. Chacun applaudit à cette demande ; mais le prélat fut inflexible.

Son accom-  
modement  
avec Henri.

Le pape Alexandre III avait envoyé des légats pour finir l'affaire. Henri, craignant ses anathèmes, consentit au rétablissement de Becket, *sauf l'autorité royale*. On se réconcilia en apparence. L'archevêque, de retour en Angleterre, lança de nouvelles excommunications, et irrita plus que jamais un prince terrible dans ses emportemens. *Est-il possible*, s'écria un jour Henri, *qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat et rebelle, qui trouble tout mon royaume ?* Ces paroles n'eurent que trop

1170.

Becket  
assassiné.

Erreur ;  
cause de ces  
maux.

d'effet. Becket fut bientôt assassiné dans son église. La pénitence humiliante du roi, la révolte de ses enfans et d'une grande partie de la nation, la démarche qu'il fit de se soumettre au jugement du pape, sont des objets étrangers à notre histoire. Ces violentes contestations sur l'au-

torité pontificale et sur les immunités ecclésiastiques, avaient leur source dans les fausses décrétales, et dans un chaos d'erreurs, produites par l'intérêt et consacrées par l'ignorance. On verra presque toujours les plus grands maux de la société naître de l'erreur autant que des passions. A quoi s'exposent ceux qui fuient la vérité !

Louis-le-Jeune soutint les enfans de Henri contre leur père. Mais le monarque anglais, reprenant toute la vigueur de son ame, se montra dans cette guerre aussi prudent et aussi courageux que dans les autres. On fit un nouveau traité de paix. Louis fut en pèlerinage au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, déjà canonisé. Il mourut peu de temps après, âgé de cinquante-neuf ans, avec la réputation de roi pieux et de mauvais politique. Ses vassaux lui furent toujours attachés, non par estime pour sa personne, ou par crainte de sa puissance, mais parce qu'ils redoutaient l'ambition du roi d'Angleterre.

Dernières  
années de  
Louis-le-  
Jeune.

---

1180.

Sa mort.

Duel permis  
pour  
six sous.

On remarque sous ce règne une loi digne des siècles les plus barbares. C'était la défense du duel pour dette qui n'excéderait pas cinq sous. Une dette de six sous était donc une matière suffisante de duel. Plusieurs églises, celle de Paris en particulier, et quelques abbés, conservaient le droit d'ordonner le duel en certains cas. L'abbé de Saint-Denis demanda cette épreuve contre Etienne de Maci, qui avait fait emprisonner un serf de l'abbaye. Le champion de l'abbaye creva un œil à son adversaire, et celui-ci reconnut alors que sa cause était mauvaise. Si Eugène III, consulté sur cet usage, répondit, comme le disent quelques auteurs, *suivez vos coutumes*, rien ne prouve mieux combien des coutumes insensées peuvent paraître respectables.

Trouba-  
dours.

Au sein de cette barbarie florissaient depuis plus d'un siècle, dans nos provinces méridionales, les poètes provençaux, connus sous le nom de *Trouverres* ou de *Troubadours*. Ils allaient de château en châ-

teau, la plupart en aventuriers, chantant l'amour, flattant les dames et les seigneurs, quelquefois répandant la satire. Des princes, des grands, les excitaient par leur exemple, comme par leurs bienfaits : le comte de Poitou, fameux sous le règne de Philippe I, est mis à la tête des Troubadours. Ces premières étincelles du génie de la nation perçaient à peine la profondeur des ténèbres dont elle était environnée.

De nombreuses écoles, établies surtout dans les monastères, rendirent un service plus essentiel. Les moines s'occupaient à copier des livres, et donnaient des leçons aux jeunes gens. Sans eux, nous aurions peut-être perdu tous les trésors de l'antiquité. Les collèges firent tomber ces écoles. On accourait déjà de toute l'Europe à Paris, pour étudier les sciences. C'est probablement alors que se forma l'*université*, qui devint célèbre sous ce nom, du temps de saint Louis. Le nombre prodigieux d'étudiants en fit un corps très-considérable dès son origine.

Ecole de monastère.

Collège et université.

Peu de vraie science.

Mais ce qui s'appelait alors science,

se réduisait presque à une vaine métaphysique, plus propre à exciter des disputes qu'à répandre des lumières. Était-il dans l'ordre de la nature, que l'esprit humain s'exercât sur des inepties, avant de parvenir à de solides connaissances? et fallait-il passer par les subtilités obscures de l'école, pour se frayer un chemin à l'étude et à l'examen de la nature?

Fausse dialectique appliquée aux dogmes.

Gilbert de la Porée.

Cette manie de sophistiquer s'appliquait sur-tout aux mystères de la religion. On s'efforçait de les analyser, de les expliquer par les termes intelligibles d'Aristote; on en faisait, pour ainsi dire, des thèses de péripatétisme; et en dépouillant le dogme de sa majestueuse simplicité, on enveloppait aussi la raison de nouvelles entraves. La doctrine de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, que saint Bernard poursuivit avec toute la chaleur de son zèle, fera connaître la manière dont on envisageait les choses les plus profondes. Il fut accusé de soutenir que l'essence divine n'est pas Dieu; que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes; que les personnes

divines ne peuvent être *attribut* dans aucune proposition, etc. On en concluait qu'il attaquait la trinité, et ses distinctions de dialectique furent taxées d'hérésie. Il se rétracta au concile de Reims, tenu par Eugène III.

Ce pape, disciple de saint Bernard, Le pape en France. était venu en France, comme plusieurs de ses prédécesseurs, chercher un asile contre les séditions de Rome. Alexandre III y vint de même. Louis-le-Jeune et Henri II, roi d'Angleterre, allèrent au-devant de lui; tous deux le conduisirent à pied, tenant les rênes de son cheval. Les papes étaient en quelque sorte plus maîtres en France qu'à Rome, où l'on se révoltait contre eux.

Le *décret* de Gratien, Décret de Gratien. publié en 1151, mit le comble à leur puissance. Ce recueil de canons, fait par un moine d'Italie, confond les fausses décrétales avec les véritables lois de l'Eglise. L'auteur pose en principe que le pape n'est pas soumis aux canons; il en fait un despote, dont la volonté n'a point de règle. Il établit que les clercs ne peuvent être jugés en aucun cas par les séculiers. Pen-

dant plus de trois siècles, cet ouvrage a servi de fondement au droit canonique; les écoles, les tribunaux, n'ont point suivi d'autres maximes. Gratien, dans son genre, peut être comparé à Hildebrand. Quelques canonistes (dirai-je plus hardis ou plus lâches?) l'ont surpassé, en représentant le pape comme le monarque du monde entier, comme un être même au-dessus de l'homme. Et on l'a cru sans doute, à en juger par les faits.

Faste du  
haut clergé.

Un canon du concile de Latran, tenu en 1179, prouve combien le haut clergé était différent des anciens chefs de l'Eglise. Il porte que les archevêques auront tout au plus, dans leurs visites, quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiaques sept; il leur défend de mener avec eux des chiens et des oiseaux pour la chasse, d'imposer des contributions sur leurs inférieurs; il donne à entendre que les frais de visite absorbaient quelquefois en un instant ce qui aurait suffi pour la subsistance annuelle d'un curé.

---

---

PHILIPPE II,

*surnommé AUGUSTE.*

PHILIPPE, que Louis-le-Jeune  
avait eu de sa troisième femme, <sup>1180, etc.</sup>  
Adélaïde de Champagne, monta sur  
le trône à l'âge de quinze ans. Sur-  
nommé d'abord le Dieu-Donné, il  
mérita par ses exploits les surnoms  
de Conquérant et d'Auguste. Le  
premier trait mémorable de son  
régne fut un coup de rigueur, con-  
traire, selon le président Hénault,  
au droit naturel, et par conséquent  
à la religion; et, selon le Père Daniel,  
également avantageux à la religion  
et à l'état. Les juifs possédaient une  
bonne partie des richesses du royau-  
me. C'était le fruit de leur commerce,  
de leur industrie autant que de leurs  
usures. On les accusait de plusieurs  
profanations, dont apparemment ils  
ne se faisaient aucun scrupule; on  
leur imputait d'autres crimes peu  
vraisemblables, entre autres d'immo-  
ler, le jour de la cène, des enfans,  
comme on le reprochait calomnieu-  
sement aux chrétiens des premiers  
siècles. Philippe, dès son enfance,

Bannisse-  
ment des  
juifs.

avait été frappé de ces récits, que la haine publique ne manquait pas d'exagérer. Malgré les remontrances des seigneurs et des évêques, gagnés, dit-on, par les offres et les présents des juifs, il les bannit du royaume, confisqua leurs immeubles, déchargea ses sujets de toute dette envers eux. Quelques-uns se firent baptiser pour se soustraire à la persécution. Presque tous aimèrent mieux emporter ailleurs les talens qui les avaient enrichis. Le roi les rappela dans la suite, parce qu'il eut besoin de leur argent. Il crut alors qu'on pouvait les rendre utiles à l'état en mettant un frein à leur avarice.

Philippe  
soutient ses  
droits.

Le comte de Flandre, en qualité de parrain de Philippe-Auguste, avait la principale autorité à la cour; car le titre de parrain était alors de grande importance. La reine-mère, jalouse de son crédit, se retira, implora même le secours du roi d'Angleterre. Ces divisions n'eurent pas de suite. Mais Philippe se crut en droit de prendre les armes contre ce même seigneur, dont il avait épousé la nièce. Il le força à lui céder le Vermandois, Amiens

et d'autres domaines qui, par la mort de la comtesse de Flandre, devaient revenir à la couronne. Tout annonçait déjà dans le jeune roi le dessein de maintenir son autorité, et la force nécessaire pour y réussir.

Le soin qu'il eut d'exterminer les *Brabançons* n'annonçait pas moins de zèle pour le bien public. On appelait ainsi des bandits rassemblés en corps, dont les brigandages et les violences portaient la désolation en tout lieu. Le roi envoya des troupes, qui en tuèrent plus de sept mille dans une bataille. Mais ce fléau ne fut pas détruit. La barbarie, les troubles, le défaut de police et d'autorité, firent souvent reparaître des *Brabançons* ou de semblables brigands; et les rois en prirent souvent à leur solde.

*Brabançons  
exterminés.*

Cependant l'état déplorable des affaires d'Orient attirait l'attention de l'Europe. Il s'en fallait bien que la conduite des croisés qui s'étaient établis en Palestine, répondît à ce grand motif de religion qui semblait les y avoir entraînés. Le célèbre Saladin, maître de l'Égypte, aussi sage que courageux, profita de leurs divisions,

*Chrétiens  
en Palestine*

et n'eut pas de peine à les détruire. Après la bataille de Tibériade, gagnée en 1187, sur les chrétiens, il avait repris Jérusalem, où Lusignan était roi presque sans pouvoir. Cette triste nouvelle ranima l'ardeur des croisades. Les rois de France et d'Angleterre oublièrent un moment des querelles opiniâtres pour prendre la croix. On convint de faire payer à quiconque ne se croiserait point, laïques ou ecclésiastiques, la dîme de tous leurs biens, une fois seulement, pour les frais de l'expédition (1). C'était au clergé à donner l'exemple. Plusieurs de ses membres se récrièrent contre l'impôt; mais le roi se fit obéir. Il n'y avait point eu d'exemple jusqu'alors d'un subside général.

---

1188.  
Projet de  
croisade.

Le clergé de  
Reims re-  
fuse un sub-  
side.

On rapporte à ce sujet, qu'étant obligé de lever des troupes dans une occasion pressante, Philippe-Auguste demanda quelque subside au clergé de Reims. Ce corps le supplia de se contenter du secours de ses prières, disant que le reste pourrait tirer à conséquence. Peu de temps après,

---

(1) Cette taxe fut appelée *la Dîme saladine*.

l'Eglise de Reims vit dévaster ses terres par trois seigneurs. Elle eut recours au roi. Philippe répondit obligeamment qu'il prierait ces seigneurs de laisser l'Eglise en repos. Il les en pria, mais de manière que les vexations furent encore plus violentes. Nouvelle députation pour réclamer la justice du souverain. *De quoi vous plaignez-vous ?* dit-il ; *je vous ai protégés de mes prières, comme vous m'avez servi des vôtres.* Les députés promirent plus de zèle ; et le roi, après cette leçon frappante, fit faire satisfaction à l'Eglise de Reims. Pouvait-on douter que l'intérêt de l'Eglise ne fût lié au service de l'état ?

De nouvelles brouilleries entre Philippe-Auguste et Henri II, roi d'Angleterre, suspendirent l'exécution de la croisade. Le vieux Henri était amoureux, dit-on, d'Alix, sœur de Philippe, qui devait épouser Richardson fils ; il retardait ce mariage, conclu depuis long-temps ; il refusait d'associer à la couronne le jeune prince, dont l'aîné était mort avec le titre de roi. La querelle devint très-

Brouillerie  
entre Phi-  
lippe et  
Henri II.

Philippe  
brave  
un légat.

vive; on allait prendre les armes. Un légat avait excommunié Richard, comme auteur des troubles qui empêchaient la guerre sainte. Un autre légat menace Philippe de mettre la France en interdit, s'il ne fait promptement la paix. Le roi, aussi peu modéré que le ministre du pape: « Je  
« me moque de votre interdit, ré-  
« pondit-il; je ne le crains, ni ne le  
« garderai, parce qu'il est injuste.  
« Il n'appartient point à Rome d'agir  
« par sentence ni en aucune autre  
« manière contre mon royaume, lors-  
« que je juge à propos de mettre à la  
« raison des vassaux rebelles. On voit  
« bien à votre conduite que vous avez  
« pris goût aux sterlings d'Angle-  
« terre. » Richard était présent. Il s'élança sur le légat l'épée à la main. On accourt, on prévient le coup. Le prince anglais se jette alors aux pieds de Philippe, et lui fait hommage de toutes les terres que sa maison possède en France, disant qu'il les tient de lui comme son seigneur, et du roi d'Angleterre comme de son père.

Henri II  
vaincu.

Les hostilités furent vives et courtes. Le malheureux Henri, trop fai-

ble contre Philippe-Auguste, subit la loi du vainqueur, s'obligea de lui payer une somme de vingt mille marcs d'argent, et ne survécut guères à sa disgrâce. Sa femme Eléonore lui avait causé mille chagrins; ses fils l'avaient trahi, quoique bon père; le clergé l'avait réduit à l'humiliation, quoique grand prince. Outre le royaume d'Angleterre, auquel il joignit l'Irlande, il possédait la Guienne, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Normandie; et il y ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec l'héritière de ce duché (1). Cependant sa vie fut pleine d'afflictions amères, et il ne cessa d'éprouver combien il y a loin quelquefois de la fortune au bonheur.

Puissance  
de ce  
monarque.

Son fils Richard qui lui succéda, et le roi de France, se jurèrent une éternelle amitié. Ils firent de concert les dispositions de la croisade. Les let-

1189.

Troisième  
croisade.

(1) Il avait hérité de son père Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, et de sa mère Mathilde, héritière de Henri I.

tres-patentes portent : « Telles sont  
 « les conditions auxquelles nous nous  
 « sommes engagés, moi Philippe,  
 « roi des Français, envers Richard,  
 « roi des Anglais, mon ami et mon  
 « fidèle vassal ; moi Richard, roi des  
 « Anglais, envers Philippe, roi des  
 « Français, mon seigneur et mon  
 « ami, etc. » Cette amitié ne pou-  
 vait durer long-temps entre deux  
 monarques jeunes, vifs, ambitieux,  
 vaillans, jaloux de leur puissance,  
 et environnés de mille sujets de con-  
 testation. Le caractère fougueux et  
 bizarre de l'Anglais était encore plus  
 à craindre que la fière vivacité du  
 Français. Souvent divisés, souvent  
 réunis en apparence, ils se signalèrent  
 l'un et l'autre au siège d'Acre, place  
 importante que l'on prit sur les in-  
 fideles. Ce fut tout le fruit de cette  
 grande émigration. L'empereur Frédé-  
 ric Barberousse, fameux par son  
 courage et par ses démêlés avec  
 Rome, était mort comme Alexandre  
 pensa mourir autrefois, après s'être  
 baigné imprudemment dans le Cyd-  
 nus ; son armée de cent cinquante  
 mille hommes avait été réduite à

Prise d'A-  
 cre, suivie  
 de malheurs

rien par les maladies. Philippe-Auguste tomba malade, et revint en France; Richard resté seul en Palestine, y fit des prodiges de valeur à pure perte. Jérusalem, le principal objet de la guerre, n'avait pas même été assiégée. Toutes les forces de l'Europe ne passaient donc en Asie que pour s'y ensevelir.

Une chose digne de remarque, et qui caractérise les mœurs du temps, c'est que les chevaliers croisés n'étaient pas moins galans que dévots. Le seigneur de Couci, blessé à mort au siège d'Acre, se souvint de la dame de Fayel, pour qui il brûlait d'une flamme aussi pure, dit-on, que vive et constante. Il chargea son écuyer de porter son cœur à cette dame. Le mari jaloux rencontre l'écuyer, se saisit du présent. Il fait assaisonner ce cœur comme un mets: il ordonne qu'on le serve à sa femme. Après qu'elle en a mangé avec appétit, il lui révèle cruellement le secret. La malheureuse dame jura qu'elle ne prendrait jamais d'autre aliment, et mourut quelques jours après d'inanition et de douleur.

---



---

 1192.

Galanterie  
des croisés.

1192. Philippe-Auguste, arrivé dans son royaume, profita de l'absence de Richard pour s'emparer d'une partie de la Normandie. La foi des anciens traités s'opposait à cette démarche, l'honneur même y semblait intéressé ; mais l'ambition aigrie par de violentes querelles est peu délicate sur les moyens de se satisfaire. Richard, en revenant de la terre sainte, fit naufrage, prit la route de l'Allemagne, y fut arrêté prisonnier. L'empereur Henri VI, son ennemi, n'eut pas honte de retenir dans les fers le héros de la croisade, ni le roi de France de chercher des prétextes d'invasion. Enfin Richard acheta la liberté au prix de cent cinquante mille marcs d'argent. Son frère Jean avait tenté d'envahir le royaume. *Prenez garde à vous*, lui écrivit Philippe, *le diable est déchaîné.*

1197. Le roi d'Angleterre finit ses jours dans l'infortune. Philippe remporta sur lui plusieurs avantages. Il ne lui céda point en valeur. Allant un jour à Gisors avec trois cents hommes, il rencontre l'armée anglaise. On pro-

posa de rebrousser chemin. *Moi, s'écria Philippe, que je fuie devant mon vassal ! Qui veut vivre et mourir avec le roi, me suive !* Il fondit aussitôt sur les ennemis, se fit passage l'épée à la main, et arriva presque sans perte à Gisors.

Ce fut l'avarice qui causa la mort de Richard. Il voulait s'emparer d'un trésor qu'on disait caché dans le château de Chalus, près de Limoges. Sur le refus du seigneur, il assiégea cette place, et fut blessé d'un coup de flèche dont il mourut. Sa bravoure lui avait mérité le surnom de *Cœur de lion* ; ses vices l'ont dégradé dans l'histoire. Un curé français osa lui dire publiquement qu'il avait trois filles qui seraient cause de sa perte, la superbe, l'avarice et l'impureté. *Hé bien, il faut s'en défaire*, répondit Richard, aussi peu réservé dans ses propos que dans sa conduite : *je donne la superbe aux Templiers, l'avarice aux moines de Cîteaux, et l'impureté aux prélats de mon royaume.* Jean-Sans-Terre lui succéda. Nous le verrons bientôt dépouillé.

---

 1199.

Mort de Richard,  
roi d'Angle-  
terre.

Perte des  
papiers de la  
couronne.

Dans la journée de Freteval, entre Châteaudun et Vendôme, où Richard mit en déroute l'arrière-garde du roi de France (1194), on avait perdu tous les papiers de la couronne. L'Anglais refusait opiniâtrément de les rendre ; il espérait en profiter. Un garde des registres, nommé Gautier, qui avait une mémoire prodigieuse, eut ordre de suppléer à ce que les recherches ne pouvaient fournir. Il s'acquitta de cette difficile commission. Mais quelque secours qu'il ait trouvés dans les bibliothèques des moines et ailleurs, on n'imagine pas que tous les vides aient pu se remplir. L'expérience apprit du moins à ne plus exposer des monumens si précieux, et le *trésor des chartes* fut établi pour leur conservation.

Par cet événement, on prétend, dit l'abbé Velli, que les droits du monarque furent plutôt augmentés que diminués. Cela paraît bien probable.

Divorce  
de Philippe-  
Auguste.

Il y a presque dans tous les siècles un cercle d'événemens bizarres qui se renouvellent périodiquement. Phi-

lippe avait épousé en secondes noces Ingelburge ou Isemburge, sœur du roi de Danemarck. Le lendemain il résolut de la répudier; ce qu'on attribua sérieusement à un sortilège. Les prétextes de divorce ne manquaient jamais. Quand le roi ne voulut plus de sa femme, il pensa qu'elle était sa parente. Deux évêques, délégués par le pape Célestin III, et ensuite un parlement convoqué pour cette affaire, reconnurent la parenté. Le mariage fut déclaré nul.

Innocent III, plus sévère et plus ferme que Célestin, commença son pontificat par ordonner au roi de reprendre Ingelburge, et de renvoyer Agnès de Méranie, qu'il avait épousée après le divorce. Cet ordre absolu est suivi d'un interdit jeté sur tout le royaume. En conséquence, plus de messes, plus d'offices, plus de sacremens, hors le cas de nécessité urgente; plus de sépultures, ni d'exercices de religion. Étrange manière de punir un seul homme sur tout un peuple! Ces interdictions générales étaient en usage depuis plus de deux siècles. On en voit les affreuses circonstances

---



---

I 200.

Innocent III  
met le  
royaume  
en interdit.

dans un concile de Limoges, en 1031. Non-seulement l'exercice public de la religion était suspendu, mais personne ne pouvait se marier, ni manger de la viande, ni se faire couper les cheveux ou raser la barbe. Il était même défendu de se saluer les uns les autres. Tout inspirait le fanatisme plutôt que la pénitence.

Fermeté du  
roi.

Philippe-Auguste, avec moins d'autorité et de vigueur, eût été perdu. Il se vengea sur les ecclésiastiques de leur déférence aux ordres de Rome, en saisissant leur temporel; il se vengea des murmures séditieux de plusieurs laïques, en leur imposant de fortes contributions. La prudence lui fit néanmoins demander au pape un nouvel examen de son affaire; mais prévoyant que les légats prononceraient contre lui, pour s'épargner la honte de subir leur jugement, il leur envoya dire qu'il reprenait Ingelburge. Cette princesse recoutra en effet le titre de reine, dont elle alla jouir dans un château où elle fut reléguée.

1203.

Jean, roi  
d'Angle-  
terre, jugé  
en France.

L'autorité de Philippe éclata bientôt d'une manière plus frappante.

Arthur, duc de Bretagne, avait de justes prétentions à la couronne d'Angleterre, étant le fils d'un aîné. Jean Sans-Terre, son oncle, la tenait du choix de la nation. Après quelques hostilités, celui-ci se trouva maître de la personne d'un compétiteur d'autant plus à craindre, qu'il était soutenu par le roi de France. Arthur fut envoyé à Rouen, où il périt de mort violente, par l'ordre de Jean, et peut-être par ses mains. La mère du duc, avec la principale noblesse de ses états, vint demander justice au roi, comme au suzerain du prince mort et de celui qui l'avait fait assassiner. Philippe-Auguste cite Jean à la cour des pairs. Le gouvernement féodal lui donnait ce droit sur un prince plus puissant que lui par ses états. Un vassal cité à la cour du roi devait y comparaître, sous peine d'amende ou de confiscation des fiefs. Jean ne comparut point. Les pairs le déclarèrent atteint et convaincu de félonie, et confisquèrent au profit du roi toutes ses terres situées dans le royaume.

Ce jugement  
exécuté par  
les armes,

Ce jugement était conforme aux

lois féodales, mais ne pouvait s'exécuter que par la force des armes. Philippe-Auguste n'en différa point l'exécution. Il s'empare avec une rapidité prodigieuse de toute la Normandie, qu'il réunit pour jamais à la couronne. La Touraine, l'Anjou, le Maine, etc., sont forcés de se soumettre. Il ne reste que la Guienne au roi Jean, digne par sa lâcheté et son indolence de cette cruelle catastrophe. *Laissez-les faire*, disait-il, *j'en reprendrai plus en un jour qu'ils n'en auront pris dans un an.*

Innocent III se prétend juge des guerres, etc. Innocent III, qui traitait avec les couronnes comme un souverain avec ses vassaux, employa plus d'une fois les menaces pour faire quitter les armes à Philippe. Le monarque répondit d'abord avec fermeté, qu'il n'avait point d'ordre à recevoir du pape, et que les différends des rois n'étaient point de son ressort. Il consentit néanmoins à une trêve de deux ans, persuadé qu'un pape de ce caractère était à craindre aux plus grands rois. Innocent ne prétendait pas, disait-il, juger du fief, mais du péché, sous prétexte que l'Eglise avait droit de

prendre connaissance de tout ce qui est péché. Or, dans toute contestation, une des parties pèche par quelque injustice. Selon ce principe, « le pape, « dit le sage Fleury, était juge de « toutes les guerres entre les souve- « rains ; c'est-à-dire, qu'à propre- « ment parler, il était seul souve- « rain dans le monde. » (*VI<sup>e</sup> Disc. sur l'Hist. eccl.*)

Pendant cette guerre, une quatrième croisade dépeupla encore la France. Foulques, curé de Neuilly, le même qui avait parlé si hardiment au roi Richard, en fut le moteur. Il choisit l'occasion d'un tournoi où toute la noblesse était invitée (1). Il y prêcha sur un échafaud, et embrasa tellement l'auditoire, qu'une foule de seigneurs voulut recevoir la croix de sa main. La passion des aventures et l'espérance de fonder quelque royaume effaçaient le souvenir des anciens désastres. Cette

---



---

 1204.

 Quatrième  
croisade  
inutile.

---

(1) Les joutes et les tournois étaient à la mode. On se ruinaît pour y briller ; on s'exposait à perdre sa vie, pour y signaler son adresse. Plus de vingt princes périrent dans ces jeux, ayant qu'il fut possible d'en abolir la coutume. Ils devenaient trop aux mœurs du temps.

Prise de  
Constanti-  
nople.

expédition fut fatale, non aux Mahométans, mais aux Grecs. La prise de Constantinople, les horreurs qu'y commirent les croisés, le nouvel empire que Baudouin, comte de Flandre, établit sur les ruines de cette ville chrétienne, ne devaient pas être regardés comme des triomphes pour la religion. *L'empire des Latins* à Constantinople ne dura que cinquante-huit ans; et Michel Paléologue les chassa en 1261.

Hérésie des  
Albigeois.

Une croisade plus étrange, contre des chrétiens, inonda de sang les provinces méridionales du royaume, infectées de l'hérésie des Albigeois. On commençait à raisonner sur la religion. L'esprit de subtilité introduit dans les écoles, et les abus qui s'étaient multipliés dans l'Eglise, donnaient carrière à la licence des esprits. Le fanatisme, sous un air imposant de réforme, répandait au loin sa contagion. Arnould de Brescia avait excité des révoltes contre le pape et contre tout le clergé. Henri, jeune enthousiaste, marchant toujours nu-pieds, couvert d'un sac d'ermite, une croix de fer à la main

au bout d'un bâton , avait dogmatisé et avait été reçu en prophète. Les sacremens, les mystères étaient attaqués comme les ministres de l'Eglise. En brûlant quelques-uns des partisans de l'hérésie, on avait enflammé la haine des autres. Une foule de novateurs, appelés tantôt Manichéens, tantôt Vaudois, plus communément Albigeois, embrasèrent la nouvelle doctrine, la même à-peu-près qui a été renouvelée depuis par les protestans. On leur reprochait, outre leurs erreurs sur l'eucharistie, sur la puissance spirituelle et sur les différens objets du culte, d'infâmes débauches, dont quelques-uns vraisemblablement étaient coupables, et la plupart innocens.

Le pape envoya des missionnaires pour les convertir; mais il délégua deux moines de Cîteaux, avec pouvoir de contraindre tous les seigneurs, par les censures de l'Eglise, à confisquer leurs biens, à les bannir, à les punir même de mort. C'est l'origine de l'inquisition, qui devint en peu de temps si terrible.

Conduite  
du pape.

---

---

1208.

Croisade  
contre le  
comte de  
Toulouse.

Raimond VI, comte de Toulouse, cousin-germain de Philippe-Auguste, était regardé comme le protecteur de ces hérétiques, soit qu'il eût adopté secrètement leurs opinions, soit qu'il les tolérât seulement par politique, comme on a lieu de le présumer. Un des légats, Pierre de Castelnau, l'excommunie, et meurt ensuite assassiné. Le comte est accusé de ce meurtre. Le pape, sans l'avoir entendu, livre ses états au premier occupant, invite tous les fidèles à prendre les armes, accorde pour cette guerre les mêmes indulgences, les mêmes privilèges qu'on accordait dans les croisades contre les Sarrasins. C'était exciter un fanatisme pour en étouffer un autre. Raimond, effrayé, se soumit à la pénitence, et reçut humblement des coups de verges. On l'obligea encore à se croiser contre ses sujets; et le fameux Simon, comte de Montfort, dévoré d'ambition, sous un extérieur de piété, fut mis à la tête de la croisade: les évêques en étaient malheureusement les plus ardens instigateurs.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des combats et des barbaries qu'elle fit naître. On en jugera par quelques traits remarquables. Les croisés assiégeaient Beziers. Sur le point de donner l'assaut, dans l'impuissance de distinguer les catholiques d'avec les hérétiques, ils demandèrent, dit-on, à l'abbé de Cîteaux, légat du pape, le parti qu'il fallait prendre. *Tuez-les tous*, répondit-il; *Dieu connaît ceux qui sont à lui*. Trente mille hommes, d'autres disent soixante mille, furent passés au fil de l'épée. Dans une autre occasion, Montfort ayant condamné au feu deux Albigeois, le plus jeune déclara qu'il renonçait à l'hérésie. Plusieurs demandaient sa grace. Le refus du général est moins étonnant que la raison qu'il en donna: *Si cet homme est sincèrement converti, le feu lui servira pour l'expiation de ses péchés; s'il feint de l'être, il souffrira la peine de son imposture*. Après la prise de Lavaur, le cruel Montfort, dont le P. Daniel vante la *douceur*, fit jeter toute vivante dans un puits la dame

Barbaries  
contre les  
hérétiques.

de cette ville ; le frère de cette dame fut pendu ; quatre - vingts gentils-hommes égorgés de sang-froid ; quatre cents hérétiques livrés aux flammes, tandis que le clergé chantait l'hymne du Saint Esprit.

Le comte de  
Toulouse  
dépouillé de  
ses états.

Le comte de Toulouse, quoique pénitent, quoique absous à Rome, n'en fut pas moins dépouillé de ses états. Innocent III parut d'abord vouloir suspendre le cours des injustices ; mais, sur les remontrances des évêques, il consentit à la continuation de la guerre. Le roi même qui s'était plaint des croisés, approuva le vœu qu'avait fait son fils de combattre en personne dans la croisade. Elle coûta la vie, en 1213, au roi d'Arragon, Pierre II, qui étant venu secourir le comte son beau-frère, fut tué à la bataille de Muret.

Ces hor-  
reurs bles-  
sent la reli-  
gion.

Toutes ces horreurs fournissent matière à de tristes réflexions. Comment l'Eglise, ennemie du sang, avait-elle tant de ministres sanguinaires ? Comment les chrétiens pouvaient-ils être persécuteurs, après avoir signalé leur patience sous le glaive de la persécution ? On ne peut l'attribuer qu'à

l'ignorance des devoirs et à la férocité des mœurs. Il fallait ne pas connaître la religion, pour en faire un motif de révoltes et de massacres; il fallait être sans humanité, pour ne pas sentir qu'on outrageait la nature par ces violences.

La guerre des Albigeois, en occupant presque toutes les forces du royaume, prolongea la trêve conclue avec le roi d'Angleterre. Mais il n'était pas au bout de ses infortunes. Le pape, qui se prétendait maître de toutes les Eglises, qui ne daignait pas porter la crosse, de peur de se confondre avec les évêques, ayant nommé un archevêque de Cantorbéry, que Jean ne voulut pas recevoir, le refus du roi attira un interdit sur le royaume. Ce ne fut qu'un avant-coureur des entreprises d'Innocent III. Il voulait que tout pliât sous ses ordres, il s'attribuait tous les droits.

Voyant les évêques et les seigneurs irrités contre le monarque, il crut n'avoir plus rien à ménager; il déclara le trône d'Angleterre vacant, l'offrit à Philippe-Auguste, et publia une croisade contre le roi déposé. Phi-

---

1213.  
Innocent III  
donne la  
couronne  
d'Angle-  
terre.

lippe, à la place de ce prince, aurait su défendre la majesté royale. L'ambition lui fit oublier que le pape n'avait aucun droit sur les couronnes. Il accepta celle qu'on lui offrait injustement, et équipa une flotte de dix-sept cents voiles pour en aller prendre possession.

---

1213.  
Le roi Jean  
se fait vassal  
du pape.

Jean-Sans-Terre, aussi lâche que malheureux, après avoir imploré, dit-on, le secours du roi de Maroc, à qui il promettait, non-seulement de lui rendre hommage, mais d'embrasser le mahométisme; après avoir essuyé un refus de ce barbare, s'avisait de donner au pape son royaume, et lui prêta serment de fidélité entre les mains du légat Pandolphe, qu'Innocent avait chargé de l'exécution de sa sentence. Aussitôt l'artificieux légat repasse en France, et ordonne au roi de renoncer à l'Angleterre, attendu qu'elle appartient au saint siège. Philippe-Auguste, si indignement joué, continue ses préparatifs avec plus d'ardeur. Il eut le malheur de perdre sa flotte. Les Anglais la surprirent, en enlevèrent une partie. Désespérant de sauver le reste, il y

fit mettre le feu. Ce reste consistait en mille vaisseaux. Quelque petits que fussent les bâtimens, on conçoit à peine comment il avait pu se procurer une telle flotte.

Mais il remporta une fameuse victoire à Bouvines, entre Lille et Tournai, sur l'empereur Otton IV et le comte de Flandre, ligués avec le roi d'Angleterre. Il n'avait que cinquante mille hommes contre près de deuxcent mille. Les ennemis, comme assurés de vaincre, étaient déjà convenus entre eux des partages du royaume. L'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, se signala dans cette journée. Il abattit le général anglais avec une massue de fer, dont il assommait les ennemis, se faisant scrupule de verser le sang humain. Matthieu II de Montmorenci, qui fut connétable sous trois règnes, prit seize bannières. Philippe-Auguste s'exposa aux plus grands périls, fut renversé, foulé aux pieds des chevaux. On fit prisonnier le comte de Flandre.

Jamais le roi Jean ne s'était vu si près de sa ruine. Au lieu de chercher un appui dans le cœur de ses sujets,

---

1214.  
Bataille de  
Bouvines.

Les Anglais  
détrônent  
Jean-Sans-  
Terre.

il les révolta par la conduite la plus odieuse. On voulut lui faire confirmer les privilèges de la nation, contenus dans une charte de Henri I. Il refusa; on prit les armes; on le força à signer la *grande charte*, regardée depuis comme le fondement de la liberté anglaise. A peine eut-il fait serment de s'y conformer, qu'il viola toutes ses promesses. Alors, en dépit du pape, les Anglais l'ayant déclaré déchu de la royauté, la déférèrent au fils aîné de Philippe-Auguste, Louis, dont la femme, Blanche de Castille, était petite-fille d'un roi d'Angleterre. En vain Innocent III menaçale roi et son fils de l'excommunication, s'ils entreprenaient sur un royaume devenu fief de l'Eglise. On lui répondit qu'un souverain ne pouvait disposer de ses états sans le consentement de ses barons. Tous les seigneurs protestèrent qu'ils soutiendraient jusqu'à la mort une vérité si précieuse à la noblesse.

Un fils de  
France, roi  
d'Angle-  
terre.

Cependant Philippe, bien résolu de ne pas abandonner son fils, en paraissant respecter les ordres du pape, promit de ne point se mêler de cette

affaire, et de laisser à Louis le soin d'examiner et de soutenir ses droits. Monsieur, lui dit ce jeune prince en présence du légat, *je suis votre vassal pour les fiefs que vous m'avez donnés en France; mais quant au royaume d'Angleterre, ce n'est point à vous qu'il appartiendra d'en décider, et si vous le faites, je me pourvoirai devant mes pairs.* Il s'embarqua, de concert avec le roi, qui affectait de s'y opposer. Le pape, soupçonnant leur politique, les excommunia l'un et l'autre, et apprend bientôt que Louis vient d'être proclamé à Londres. Transporté de colère à cette nouvelle, il monte en chaire : *Glaive, glaive, s'écrie-t-il, sors du fourreau, et aiguise-toi pour tuer!* Il redouble les imprécations et les anathèmes; la fièvre le saisit dans ces transports; il meurt en méditant de nouveaux éclats. Si l'on s'en rapporte au jugement de Matthieu Pâris, auteur quelquefois outré, ce pontife était le plus ambitieux et le plus superbe des hommes, insatiable d'argent et capable de tous les crimes pour s'en procurer.

Mort d'Innocent III,

Croisade des  
enfans et  
prédiction  
du pape.

Jugeons de ses lumières, ou plutôt de celles de son siècle, par cette espèce de prédiction qu'il avait faite après la ridicule croisade des enfans. Plus de cinquante mille enfans s'étaient croisés sous la conduite d'un grand nombre de prêtres; on devine aisément avec quelle espèce de succès. Innocent III dit à cette occasion: *Nous espérons que la puissance de Mahomet finira bientôt, puisque c'est la bête de l'Apocalypse, dont le nombre est de 666, et il y en a déjà près de 600 de passés.*

Il augmenta  
le pouvoir  
de la papau-  
té.

Cependant il mit le comble à l'autorité pontificale. Toutes les grandes affaires se portaient et se jugeaient à la cour de Rome. Elle disposait de tout. Les engagements les plus sacrés, les sermens, elle s'arrogeait le droit de les rompre. Ses lois seules devenaient inviolables. Qu'un souverain refusât de s'y soumettre, une bulle, une excommunication le détrônait. Ceux qui attribuent aux papes de ce temps un projet de monarchie universelle, ne semblent pas s'éloigner beaucoup de la vérité, quoique l'histoire

ne présente aucun phénomène plus incroyable.

Presque toute l'Angleterre était conquise. Louis assiégeait Douvres. La mort du roi Jean causa une révolution. Les Anglais, jaloux de la nation française, et se reprochant peut-être d'avoir trahi le sang de leurs rois, couronnèrent Henri III, fils de Jean-Sans-Terre. Louis fut forcé d'abandonner ses conquêtes. La crainte des censures de Rome empêcha Philippe-Auguste de le secourir, et priva sa maison d'une couronne qu'elle aurait gardée difficilement. On vit un légat imposer des pénitences à qui-conque avait eu part à cette expédition. Les laïques en furent quittes pour une taxe; les ecclésiastiques furent obligés d'aller à Rome, et de revenir se faire fustiger en procession dans la cathédrale de Paris. Si la cour romaine triomphait ainsi de Philippe-Auguste, qu'aurait-ce été sous un prince faible?

---

1216.  
Les Français chassés  
d'Angleterre.

Une année auparavant, le quatrième concile de Latran, présidé par Innocent III, avait décidé que la puissance séculière serait tenue,

Poursuites  
contre les  
hérétiques.

sous peine d'excommunication, de s'engager par serment à exterminer de tout son pouvoir les hérétiques dénoncés, ordonnant aux évêques d'anathématiser ceux qui n'obéiraient pas, et d'en informer le pape, afin qu'il déclarât leurs vassaux déliés du serment de fidélité, et qu'il donnât leurs terres au premier catholique qui voudrait les prendre. Le vieux comte de Toulouse, malgré sa soumission, du moins extérieure, fut la victime de cette sentence. On donna ses terres au comte de Montfort. Ce héros du fanatisme fut tué en 1217, au siège de Toulouse, d'un coup de pierre. Son fils ne pouvant résister au jeune Raimond, offrit les états usurpés à Philippe-Auguste. Soit équité, soit politique, le roi refusa d'en dépouiller le légitime héritier, et il mourut bientôt après, âgé de cinquante-sept ans.

---

1223.  
Mort du roi.

Troupes  
soudoyées.

---

Philippe-Auguste est le premier de nos rois qui ait entretenu une armée sur pied, même en temps de paix. Pour être moins dépendant de

ses vassaux, il soudoya des troupes dont il disposait à son gré. Les impôts en devinrent plus nécessaires. Mais d'ailleurs il se ménagea les ressources de l'économie, sachant, dit Mézerai, qu'un roi qui a de grands desseins, ne doit point consumer la substance de ses sujets en de vaines et fastueuses dépenses. Le projet d'un hôtel des Invalides, tel que Louis XIV l'a exécuté, demandait des temps plus heureux. C'est beaucoup que Philippe ait pu le former.

On vit, pour la première fois, sous ce règne, un maréchal de France à la tête des armées. Il y en eut deux sous saint Louis, trois sous François I, quatre sous Henri II; et ce nombre a paru fixe jusqu'au règne de Louis XIII.

Maréchaux  
de France.

L'université de Paris fut très-florissante. C'était assurément une admirable institution, au sortir de l'ignorance la plus profonde, que celle qui embrassait toutes les études, depuis la grammaire jusqu'à la théologie. Malheureusement on ne connaissait point les bons modèles de

Université  
de Paris.

l'antiquité ; on en choisit de mauvais ; et la route une fois tracée passa pour la meilleure , dès qu'on se fut accoutumé à la suivre. Tout se rapporta aux questions et aux disputes de scolastique. Des syllogismes en latin barbare , sur des choses qu'on n'entendait point et qu'on se piquait d'expliquer , furent le chef-d'œuvre de la science. La morale elle-même devint pointilleuse. Ni l'histoire , ni la nature , ni le cœur humain , ne furent consultés avec sagesse. L'autorité des maîtres tint lieu de raison. Cependant Aristote perdit quelque chose de la sienne. Un concile de Paris condamna au feu sa métaphysique , qu'on a ensuite révérecée avec une sorte de superstition. Les jugemens contradictoires sur cet ancien philosophe devaient suffire pour apprendre aux hommes à se défier de toute espèce de préjugés.

Aristote  
condamné.

Fête des  
fous et des  
ânes. Su-  
perstition.

Il n'est point étonnant que des docteurs se soient égarés en s'éloignant de la doctrine de l'Eglise. Les abus de la superstition conduisent naturellement à l'hérésie. Le christianisme n'était presque plus reconnais-

sable. On célébrait alors, même dans l'église de Paris, la fête des *Fous* ou des *Innocens*, farce scandaleuse, où les ecclésiastiques masqués dansaient, jouaient, faisaient la débauche, et chantaient des obscénités pendant la célébration des saints mystères. Eudes de Sulli, sage évêque de Paris, eut beau publier une ordonnance contre cet abus : il subsista encore plus de deux siècles. La fête des *Anes* était le comble de l'extravagance. Une jeune fille, montée sur un âne, portant entre ses bras un enfant, allait se placer dans le sanctuaire. La messe commençait, le chœur terminait chaque prière par ce refrain, *hinham, hinham, hinham.*

Il est bon de connaître les délires de l'esprit humain. Chaque peuple a ses folies plus ou moins grossières. En voyant celles de nos aïeux, consacrées en quelque sorte par un long usage, nous sentons la faiblesse de notre raison, et combien il importe de la soutenir par le moyen de la réflexion et de l'étude. Ceux qui s'efforcent de décrier les sciences, dont

Les anciennes folies doivent nous instruire.

on abuse quelquefois , comme des choses les plus nécessaires, peuvent-ils perdre de vue et les biens qu'elles ont produits, et les maux qu'elles ont dissipés ?

Ordres mendians; Franciscains.

Sous le pontificat d'Innocent III, naquirent les ordres mendians, comme une milice spirituelle destinée à combattre les vices et les erreurs. Saint François d'Assise, également simple et pieux, crut suivre le pur évangile, en établissant un institut où l'on ne possédât rien, où l'on fût obligé de vivre d'aumône, quand le travail ne fournirait point à la subsistance. Ses premiers religieux, humbles, patients, zélés, infatigables, se firent admirer des peuples, autant par la singularité d'une perfection inconnue, que par leurs travaux apostoliques. L'ordre s'établit si rapidement, qu'en 1219, quatre ans après qu'il eut été approuvé, on compta plus de quatre mille franciscains au premier chapitre général.

Dominicains.

Saint Dominique, chanoine espagnol, le missionnaire de la croisade des Albigeois, établit dans le même

temps les frères Prêcheurs sur le pied de chanoines réguliers, et leur procura une grande autorité, soit par la charge de maître du sacré palais, créée en sa faveur, soit par l'inquisition, dont Innocent III lui avait confié l'exercice. L'exemple des frères Mineurs l'engagea bientôt à préférer la qualité de mendiant, comme plus sublime. Les Dominicains embrassèrent donc, en 1220, la pauvreté entière de saint François. Vinrent ensuite d'autres instituts de mendiants moins célèbres.

Selon le judicieux Fleury, les peuples pouvaient dire : « Nous sommes « assez chargés de la subsistance de « nos pasteurs ordinaires, à qui nous « payons les dîmes et les autres re- « devances. » Les peuples pensèrent et agirent tout autrement. Cette mendicité parut en quelque sorte divine ; et le même esprit qui avait enrichi tant de monastères, fut la ressource certaine de tant de nouveaux religieux, regardés comme des apôtres, tandis que les pasteurs et les anciens moines étaient souverainement méprisés.

Succès des  
mendiants.

Leur utilité  
pour  
les papes.

Ce fut un grand avantage pour la cour de Rome, d'avoir à sa disposition une foule de zélateurs ardents, qu'elle pouvait envoyer sans frais de tous côtés, dont elle pouvait diriger les mouvemens et employer les vertus même au succès de ses entreprises. On les affranchit de la juridiction épiscopale, afin d'étendre et de soutenir par eux le pouvoir de la papauté. L'Europe se remplit de mendians volontaires, qui gouvernèrent les esprits et les consciences. Mais leur profession, leur multitude, les exposaient à trop de dangers, pour que la ferveur primitive subsistât long-temps. Saint François n'était mort que depuis trente ans; et déjà saint Bonaventure, général de l'ordre, se plaignait de grands abus, jusqu'à dire (avec exagération sans doute) que l'on craignait la rencontre des frères comme celle des voleurs. Le huitième discours de Fleury ne laisse rien à désirer sur cette matière.

Relâchement  
prompt.

Abus de  
plusieurs  
espèces.

En respectant la sainteté d'un grand nombre de ces religieux, l'histoire dépose que les richesses suivi-

rent bientôt la mendicité; que les dévotions nouvelles qu'on inventa, *cordons, rosaire, scapulaire*, etc. ne furent pas toujours de pures dévotions; qu'il s'éleva des disputes entre les ordres au sujet des profits qu'ils en tiraient (témoin une bulle de Pie V, pour assurer aux dominicains exclusivement les confréries du rosaire, comme un privilège); que la scolastique, jointe à l'intérêt, devint une source de divisions entre les religieux d'habits différens; qu'il en résulta des troubles dans l'Eglise, dans la société; que la raison aurait pu prévoir ces effets trop naturels de la faiblesse humaine; et qu'en mettant de justes bornes à de pareils établissemens, on aurait dû prévenir la nécessité des réformes et des suppressions.

### LOUIS VIII.

LOUIS VIII, le premier roi de cette race qui n'ait pas été sacré du vivant de son père, avait trente-six ans lorsqu'il monta sur le trône. Il

1223.

Valeur du  
roi.

Guerre avec  
Henri III.

s'était signalé contre les Anglais et contre les Albigeois. On pouvait tout attendre de sa valeur ; mais il vécut trop peu de temps pour faire de grandes choses. Le roi d'Angleterre Henri III voulut en vain recouvrer ce que le roi Jean avait honteusement perdu en France. La confiscation faite sous Philippe-Auguste fut de nouveau publiée. Louis la soutint par les armes, et s'empara de la Rochelle. Henri, battu de tous côtés, eut recours au pape ; il offrit à la cour de France une grosse somme d'argent, qui fit plus d'impression que les menaces de Rome. La trêve fut conclue pour quatre ans. A ne consulter que la politique, on ne devait pas laisser respirer un ennemi facile à vaincre. Cette faute en amena une seconde.

---

1226. Philippe Auguste, selon un auteur contemporain, avait prédit la destinée de son successeur. « Les gens « d'église, disait-il, engageront mon « fils à se croiser contre les Albi- « geois ; il ruinera sa santé à cette « expédition ; il y mourra, et la « royauté demeurera entre les mains

Entreprise  
de l'écuyer con-  
tre le comte  
de Toulouse.

« d'une femme et d'un enfant. » Effectivement le jeune Montfort céda au roi toutes ses prétentions sur les états du comte de Toulouse; un légat d'Honorius III confirma cet acte, excommunia le fils et l'héritier du fameux Raimond, comme *hérétique condamné*, quoique le pape l'eût depuis peu reconnu pour catholique; enfin, Louis VIII se mit à la tête d'une nouvelle croisade pour dépouiller l'innocent. Si les papes s'arrogeaient le droit de disposer souverainement des couronnes, leur ambition n'était que trop souvent autorisée par celle des princes qui les recevaient de leurs mains. L'opprimé réclamait contre ce droit chimérique; l'usurpateur le supposait légitime. Le même homme, au gré de son intérêt, était tantôt pour, tantôt contre; car l'intérêt règle presque toujours les jugemens.

Les habitans d'Avignon, fort attachés au comte de Toulouse, refusèrent le passage aux croisés, sous prétexte qu'Avignon relevait de l'empire. On les assiégea; on écrivit à l'empereur: *Dieu sait que nous n'avons*

Fausse politique des princes.

Siège d'Avignon.

*entrepris ce voyage qu'en qualité de pèlerins, pour l'amour de son saint nom et pour le soutien de la foi, sans préjudice en tout et par-tout des droits de l'empire.*

C'est pour le soutien de la foi qu'on allait usurper les états d'un prince qui en faisait profession. Le roi fut arrêté plus de trois mois devant cette ville. Il la prit et pénétra dans le Languedoc. Rien ne lui résista jusqu'aux environs de Toulouse. La saison ne lui permettait plus de l'assié-

---

1226.

Mort de  
Louis VIII.

ger. Il mourut en retournant à Paris, dans la quarantième année de son âge, empoisonné, disent quelques historiens, par le comte de Champagne, amoureux de la reine Blanche de Castille, dont le roi avait eu onze enfans.

Son testa-  
ment.

Dans son testament il ordonna que son cinquième fils et tous ceux qui le suivraient, entreraient dans la cléricature : disposition bizarre, dont le motif fut apparemment de ne point démembrer la monarchie par un trop grand nombre d'apanages. Il légua des sommes à deux mille léproseries ; ce qui prouve combien la

Léproseries

lèpre faisait de ravages, depuis que les croisés l'avaient apportée d'Orient. Une charité prodigue enrichit ces léproseries, comme elle avait enrichi les monastères. On pensa dans la suite à les dépouiller; et pour avoir une raison, on accusa les lépreux ou *ladres* des plus grands crimes. Philippe-le-Long en fit brûler plusieurs, et confisqua tous leurs biens.

Le testament porte aussi des legs pour soixante abbayes de l'ordre de Cîteaux. Que d'abbayes fondées en peu de temps!

Legs  
à Cîteaux.

Enfin, le roi déclare que son aîné possédera le royaume et la Normandie; il donne l'Artois à son second fils, le Poitou au troisième, l'Anjou et le Maine au quatrième. Ces apanages faisaient de grandes brèches à la monarchie.

La chevalerie, dont on trouve quelques traces dès le temps de Charlemagne, était devenue très-florissante. Louis VIII fut armé chevalier par son père. Cet établissement militaire et politique a été comparé par

Chevalerie.

nos anciens au sacerdoce et à la prélatiure. On ne parvenait à l'ordre de chevalerie qu'après de longues épreuves. Un jeune candidat passait dès l'âge de sept ans dans la maison de quelque illustre chevalier pour le servir en qualité de *page*, *damoiseau* ou *varlet*. Il était élevé ordinairement par les femmes. L'amour de Dieu et l'amour des dames faisaient la matière de leçons également sérieuses. A quatorze ans, le jeune homme, *sorti hors de page*, montait au rang des *écuyers*. Ceux-ci avaient différens emplois, surtout celui d'habiller ou de déshabiller leur maître, de porter son armure, etc. En général, on ne devenait chevalier qu'à vingt-un ans au moins. Les jeûnes, les veilles dans une église, plusieurs autres pratiques de dévotion, précédaient la grande cérémonie de l'*accolade*, qui consistait en un petit soufflet ou en trois coups de plat d'épée qu'on donnait au novice, en disant : *De par Dieu, Notre-Dame et monseigneur saint Denis, je te fais chevalier*. C'était la formule la plus en usage.

On jurait de sacrifier sa vie, ses biens pour la défense de la religion et de l'état, des veuves, des orphelins, et de tous ceux qui auraient besoin de secours. Les chevaliers avaient de grands privilèges: leurs femmes seules se faisaient appeler *madame*. Rien n'est plus connu que leur passion pour les aventures. La gloire et le plaisir excitaient sans cesse leur émulation. Mais l'histoire ne permet point de douter qu'ils n'aient été souvent aussi licencieux en amour, que terribles en faits d'armes.

LOUIS IX,

DIT SAINT LOUIS.

UN jeune roi de douze ans, une ré-  
 gente étrangère, le trouble que la  
 mort prématurée de Louis VIII avait  
 répandu dans la nation, tout sem-  
 blait exciter l'esprit de révolte, et  
 faisait espérer aux seigneurs de se  
 rendre aussi indépendans que leurs  
 ancêtres. L'état se soutint au milieu

1226.

Commence-  
 mens ora-  
 geux.

Blanche de  
Castille.

des plus grands orages, par la fermeté et la sagesse de Blanche de Castille, digne mère de Louis IX, que le dernier roi avait déclarée régente. C'était une princesse accomplie, faite pour plaire et pour gouverner. Thibaut, comte de Champagne, en était éperdûment amoureux, et chantait sa passion en poète plein de galanterie. La reine, au lieu de lui imposer silence, comme il convenait sans doute, ne fit qu'en rire, et fut exposée aux soupçons injurieux des courtisans. Mais la vertu de Blanche est à couvert de tout reproche vraisemblable. On sait qu'elle ne cessait de dire au jeune roi: *Quelle tendresse que j'aie pour vous, mon cher fils, j'aimerais mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel.*

Factions  
étouffées par  
la régente.

Les comtes de Champagne, de Bretagne et de la Marche, qui étaient les trois premiers seigneurs de l'état, s'engagèrent par serment à ne recevoir aucun ordre du roi, ni de sa part, tant qu'il serait en bas âge. La régente étouffa cette révolte, et les rebelles vinrent d'eux-mêmes

se soumettre. De nouvelles factions furent pareillement dissipées. Blanche réunissait deux qualités essentielles, qui l'élevaient au-dessus de tous les obstacles, la bienfaisance pour gagner les cœurs, et la fermeté pour abattre les partis.

Cependant le Languedoc éprouvait encore les fureurs du fanatisme. Les Albigeois poussés à bout n'épargnaient pas les catholiques : ceux-ci renouvelaient chaque jour leurs cruautés contre les Albigeois. De part et d'autre ce n'étaient que barbaries et représailles affreuses. Les sollicitations du pape avaient engagé la régente à secourir les croisés. Il eût été difficile alors, au milieu des préjugés dominans, de ne pas s'en faire comme un devoir de religion.

Enfin le jeune Raymond, comte de Toulouse, pressé par un légat, forcé par les circonstances, conclut la paix à Paris. Il s'oblige à exterminer les hérétiques, et à se croiser pour la Palestine ; il renonce à une grande partie de ses domaines en faveur du roi et du pape ; il se soumet à faire amende honorable nu-pieds

---



---

 1229.

Suite de  
l'affaire des  
Albigeois.

Traité du  
comte  
de Toulouse.

et en chemise ; il reçoit l'absolution qu'on lui avait toujours refusée quand il persistait à retenir l'héritage de ses pères. (1) « Ce qui peut  
« servir à la justification du roi et  
« de sa mère, c'est, dit l'abbé Velly,  
« qu'il eût été bien étrange qu'un  
« enfant et une femme en sussent  
« plus que les évêques, les papes et  
« les conciles mêmes, qui regar-  
« daient alors comme pris de bonne  
« guerre tout ce qu'on enlevait aux  
« hérétiques ou à ceux qu'on accusait  
« de les favoriser. » Ajoutons cepen-  
dant à cette pensée judicieuse, que  
de pareilles accusations étant si faci-  
les et si communes, personne, selon  
les principes reçus, ne pouvait jouir  
tranquillement de ses biens. Rien ce-  
pendant n'est plus contraire à l'es-  
prit de la religion, que de troubler

---

(1) Raymond VII reprit encore les armes et se soumit encore. Il finit par imiter, peut-être par politique, le zèle de l'inquisition. Il venait de faire brûler à Agen quatre-vingts hérétiques, lorsqu'il mourut en 1229, sans enfans mâles. Alphonse, comte de Poitou, frère de saint Louis, avait épousé Jeanne sa fille, et recueillit sa succession. La maison de Toulouse subsistait depuis quatre cents ans.

l'ordre de la société, et de s'emparer du bien d'autrui.

Le tribunal de l'inquisition, établi en ce temps par un concile de Toulouse, ne pouvait manquer de troubler le royaume. Ordre aux évêques de rechercher rigoureusement les hérétiques, et aux baillis de prêter main-forte pour les arrêter. Défense aux laïques d'avoir chez eux l'Écriture sainte : on leur permet seulement le Pseautier et le Bréviaire, pourvu qu'ils soient en latin ; c'est-à-dire, dans une langue qu'ils n'entendaient pas. Défense à tous d'entrer dans aucune ligue, excepté contre les ennemis de la foi, etc. Tels sont les principaux décrets du concile. L'inquisition, confiée à des religieux devenus les juges de tout le monde, devait produire l'ignorance et l'hypocrisie. Elle fouillait dans les pensées ; elle persécutait sur des soupçons ; elle faisait un devoir de l'infâme métier de délateur ; elle forçait à violer la nature, sous prétexte de servir la foi ; elle transformait en crime atroce les simples égaremens de l'esprit humain. Les bûchers s'allumèrent bien-

Etablissem<sup>ent</sup>  
ment de l'in<sup>quisi</sup>  
quisition.

Injustices  
de ce  
tribunal.

tôt de toutes parts. Cent quatre-vingts hérétiques furent brûlés en Champagne, l'an 1239, devant dix-huit évêques : *holocauste agréable à Dieu*, dit un moine fanatique de ce temps. Le roi, de son côté, fit des ordonnances trop sévères. L'hérésie des Albigeois parut éteinte dans leur sang, mais elle resta dans les cœurs.

---



---

1234.

Le comte de  
Bretagne  
condamné  
pour félonie.

Blanche ne montrait pas moins de zèle pour les droits de la couronne que pour la doctrine de l'Eglise. Le comte de Bretagne, toujours factieux, ayant mis dans ses intérêts le roi d'Angleterre, auquel il fit même hommage, il fut condamné pour crime de félonie dans une assemblée de pairs et de prélats, et déclaré déchu de son comté de Bretagne. Quelque temps après, réduit à l'extrémité, il vint se jeter aux pieds de Louis. « Mauvais traître, lui dit le monarque, quoique tu aies mérité une mort infâme, je te pardonne en considération de la noblesse de ton sang; mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils que pour sa vie seulement; et je veux qu'après sa

« mort les rois de France soient  
« maîtres de la terre. »

Le jeune roi, sous la conduite de la régente, se livrait tout entier à ses devoirs. L'étude, la religion, les affaires publiques, l'occupaient sans relâche. Parvenu à l'âge de vingt-un ans, il prit enfin les rênes de l'état, mais sans rien perdre de sa confiance pour la reine-mère. Depuis plusieurs années il gouvernait avec elle; elle continua de gouverner avec lui. Leurs soins s'étendaient à tout. Nous évitons une infinité de détails, pour nous attacher aux principaux événemens.

Sage conduite de saint Louis.

---

1236.

Les préjugés du siècle ne permettaient pas à Louis d'avoir des idées parfaitement exactes sur les matières ecclésiastiques. Il sut néanmoins discerner (et c'est un prodige dans un prince si religieux), les bornes de la juridiction spirituelle sur plusieurs objets, et la nécessité d'en réprimer les abus. Il avait forcé les évêques, par la saisie de leur temporel, à lever des interdicts dangereux qu'on prodiguait alors sans mesure. Il montra encore plus de sagesse à l'occasion des diffé-

Affaires ecclésiastiques.

rends de Grégoire IX avec l'empereur Frédéric II.

Guerre de  
Frédéric II  
avec le pape.

Ce prince, fils de l'empereur Henri VI, ayant recouvré, en 1212, le trône impérial qu'Otton IV avait enlevé à sa maison, aima mieux gouverner sagement ses états où sa présence était nécessaire, que de remplir la promesse qu'il avait faite à Innocent III, de porter la guerre en Palestine. Grégoire IX, autre Hildebrand, l'excommunia pour cette raison. Frédéric s'embarqua enfin; mais le pape regarda son départ comme un nouveau crime, parce qu'il n'avait pas reçu l'absolution. Peu de temps après, il le jugea plus criminel d'avoir conclu un traité avec les Sarrasins, et acquis par-là Jérusalem. Les armes succédèrent aux censures. Frédéric avait le royaume de Naples et de Sicile. Grégoire envahit une partie de la Pouille, la donna à Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, et s'efforça de soulever les Allemands. Le retour précipité de l'empereur déconcerta ses projets. La milice du pape fut dissipée, la Pouille reprise, Grégoire réduit aux abois,

et contraint d'absoudre Frédéric, dont il recut cependant une somme très-considérable.

De cette guerre du sacerdoce avec l'empire, on vit naître deux factions qui déchirèrent long-temps l'Italie par leurs fureurs. Les Guelphes étaient pour les papes, les Gibelins contre. Le saint siège, où devait régner la paix, était devenu, depuis Grégoire VII, le foyer d'un embrasement général.

Frédéric ayant domté la fameuse ligue de Lombardie, le pape l'excommunia de nouveau, sous prétexte que ses troupes avaient ravagé le patrimoine de saint Pierre et maltraité des ecclésiastiques. Il prêcha une croisade, comme si l'empereur avait été un mahométan. La croisade ne réussit point. Bientôt on reçut en France cette lettre adressée au roi et à la noblesse : « Nous avons condamné Frédéric, soi-disant empereur, nous lui avons ôté l'empire, et nous avons élu en sa place le comte Robert, frère du roi, etc. » Louis refusa pour son frère ce que le pape n'avait aucun droit de donner, et dit qu'il

Factions des  
Guelphes et  
des Gibelins.

---

---

1289.

Le pape  
offre l'em-  
pire à la  
France.

Refus du roi

suffisait à Robert d'être frère du roi de France. Il ajouta, selon Matthieu Paris, qu'on voyait bien que l'offre du pape venait de sa haine contre l'empereur, plutôt que d'une singulière affection pour la France; qu'on enverrait cependant s'informer de la catholicité de Frédéric (car Grégoire l'accusait d'hérésie). « S'il est catholique, pourquoi lui faire la guerre? S'il ne l'est pas, nous la lui ferons à outrance, comme nous la ferions en pareil cas au pape et à tout autre mortel. » On ne laissa pas de permettre au pape des levées d'argent sur les bénéfices; mais en l'exhortant toujours à finir cette guerre scandaleuse.

Fin de  
Grégoire IX

L'affaire devait se juger dans un concile général, que Grégoire avait convoqué à Rome. On permit aux évêques de s'y rendre; et la plupart se déterminèrent au voyage. Frédéric, craignant avec raison le concile, prit les mesures que la nécessité lui inspirait; il mit des troupes sur les chemins, on arrêta les évêques français comme les autres; le roi s'en plaignit vivement, et on leur rendit la liberté.

Enfin, la mort du pape suspendit la foudre ; mais nous la verrons éclater bientôt.

Tout paraissait tranquille dans le royaume, lorsque l'insolence de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, excitée par l'orgueil de sa femme Isabelle, veuve de Jean-Sans-Terre, obligea Louis à prendre les armes. Le comté de la Marche relevait de celui de Poitiers, que le roi venait de donner à Alphonse, un de ses frères. Hugues avait fait hommage au nouveau comte. Isabelle, ne pouvant souffrir de le voir vassal de ce prince, le détermina à lui faire insulte publiquement. Le roi d'Angleterre, Henri III, soutint sa révolte, et passa en France avec une armée, comptant réparer ses anciennes pertes.

Le comte de la Marche se révolte.

Louis joignait aux qualités d'un grand roi celles d'un héros. Il entre sur les terres des rebelles, et force tout ce qui lui résiste. La Charente séparait les deux armées. Il veut passer cette rivière sur le pont de Taillebourg, défendu par un fort dont les Anglais étaient maîtres. Après un combat sanglant et inutile, ils s'élan-

---

1242.

Bataille de Taillebourg

Seconde victoire de Louis.

lui-même sur le pont, le sabre à la main; il se trouve exposé à tous les traits des ennemis; il les met en déroute. Le lendemain il remporte une seconde victoire aux portes de Saintes. Le roi d'Angleterre prend la fuite; le comte de la Marche désespéré n'a plus de ressource que dans la clémence du vainqueur, va se jeter à ses pieds, se reconnaît indigne de toute grace, et obtient son pardon.

Trait  
de bonté.

La bonté de Louis est encore plus admirable que ses triomphes. Les courtisans s'égayaient un jour aux dépens du roi d'Angleterre. Il leur imposa silence. *Quand il ne faudrait pas éviter, dit-il, de fournir au roi mon frère un prétexte de me haïr, sa dignité mérite qu'on en parle avec respect. Espérons que ses aumônes et ses bonnes œuvres le tireront du mauvais état où les méchants l'ont jeté par leurs conseils.*

Français  
vassaux du  
roi d'Angle-  
terre.

Il consacra le loisir de la paix aux soins du gouvernement. Les anciennes coutumes ne sont quelquefois que de grands abus, d'autant plus dangereux qu'on les croit plus respectables. Il en abolit une absolu-

ment contraire à la tranquillité de l'état. Plusieurs Français possédaient des terres en Angleterre, et par conséquent étaient vassaux de deux rois. En cas de guerre, ces seigneurs devaient servir celui dont ils tenaient le principal de leurs fiefs. Un pareil devoir, qui seul démontrerait l'absurdité du système féodal, procurait aux factieux mille occasions de révolte et de perfidie. Louis manda les seigneurs intéressés, leur déclara qu'il ne voulait plus que ses vassaux le fussent aussi du roi d'Angleterre, qu'il leur laissait le choix entre lui et ce monarque, et cita ce passage de l'évangile : *Personne ne peut servir deux maîtres à-la-fois*. Il fallait renoncer aux fiefs qu'on possédait dans l'un ou l'autre royaume. Tous obéirent, et la plupart préférèrent la France. Henri, aussi violent que faible, se crut offensé. Sans demander d'option, il confisqua les fiefs que les Français, sur-tout les Normands, possédaient en Angleterre. C'était, selon les seigneurs, une infraction de la trêve qui venait d'être signée; mais la modération de Louis l'em-

Remède à  
cet abus.

porta sur leur ressentiment. Il crut devoir sacrifier au bien général quelques intérêts particuliers ; il épargna le sang humain, dont les princes ambitieux font si peu de cas.

1244. La cour de Rome montrait moins d'humanité dans ses querelles opiniâtres. Le cardinal de Fiesque, ami de l'empereur, ayant été fait pape sous le nom d'Innocent IV, on en félicitait Frédéric II, comme d'un événement qui lui rendrait la tranquillité. Il connaissait trop le cœur humain et le système de Rome, pour se flatter de cette espérance. *Le cardinal de Fiesque était mon ami, dit-il ; Innocent IV sera mon plus dangereux ennemi.* L'empereur fut excommunié de nouveau, et le pape fit publier par-tout l'anathème. Un curé de Paris eut le courage de dire en chaire à ses paroissiens : « Vous savez  
« que j'ai ordre de publier une ex-  
« communication du pape contre  
« Frédéric, empereur. Il y a entre  
« eux de grands différends et une  
« haine irréconciliable. J'ignore qui  
« des deux à tort ; c'est pourquoi,  
« de toute ma puissance, j'excom-

Innocent IV  
persécute  
Frédéric II.

Hardiesse  
d'un curé à  
ce sujet.

« munie celui qui fait injure à l'au-  
 « tre, et j'absous celui qui souffre  
 « l'injustice. » Les Parisiens rirent  
 de cette saillie ; ils en auraient sans  
 doute été indignés, s'il y avait eu  
 moins de passion dans la conduite  
 des papes.

Frédéric se roidissait contre les  
 entreprises de Rome. Innocent fut  
 réduit à prendre la fuite. Le roi,  
 après avoir consulté les seigneurs,  
 lui refusa un asile en France, quel-  
 que respect qu'il eût pour sa dignité.  
 Chacun craignait le voisinage de la  
 cour romaine, dont les exactions  
 devenaient intolérables. Les rois  
 d'Angleterre et d'Arragon firent un  
 semblable refus. On rapporte qu'In-  
 nocent s'écria, dans un transport  
 de colère : « Il faut venir à bout de  
 « l'empereur, ou nous accommoder  
 « avec lui. Après avoir écrasé ou  
 « adouci ce grand dragon, nous fou-  
 « lons aux pieds sans crainte tous  
 « ces petits serpens. » Il fixa son sé-  
 jour à Lyon, ville qui relevait de  
 l'empire, mais où l'archevêque était  
 seigneur, et où l'empereur n'avait  
 point d'autorité.

*Refus de  
 donner asile  
 au pape.*

1245. Là, dans un concile général, en présence des ambassadeurs de presque toutes les couronnes, malgré les protestations de celui de Frédéric, se portant pour accusateur et prononçant comme juge, il déclara ce prince atteint et convaincu de sacrilège et d'hérésie, excommunié et déchu de l'empire; il défendit aux fidèles de lui obéir, et excommunia quiconque lui donnerait conseil, secours ou protection.

Louis ne peut calmer le pape. Saint Louis désapprouva cette sentence, fit des efforts inutiles pour calmer le pape; mais ne voulant point entrer dans la querelle, il se borna sans fruit aux voies de pacification. Frédéric eut beau se purger de l'accusation d'hérésie, en subissant un examen peu convenable à son rang: on voulait le détrôner; on le poursuivit toujours comme hérétique, lui qui par un zèle outré avait prononcé la peine de mort contre les hérétiques en général, lui qui avait ordonné de les poursuivre par voie d'inquisition et sur de légers indices. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que les princes semblaient re-

Préjugé des princes, favorable aux entreprises de Rome.

connaître que l'hérésie ôtait le droit de conserver une couronne, et que, pour punir ou corriger un souverain dont la religion était suspecte, on pouvait mettre les royaumes à feu et à sang.

L'impitoyable pontife, de l'aveu du P. Daniel, ne se montrait si cruellement zélé que par intérêt. L'empereur ne voulait point renoncer aux villes de Lombardie : c'était le motif de la persécution. Il mourut en 1250, empoisonné, dit-on, par Mainfroi, son fils naturel.

Dans une maladie dangereuse qu'eut saint Louis, et qui fit craindre à la France de perdre le meilleur des rois, il s'était engagé par vœu à porter la guerre en Palestine. En vain la reine-mère, la plupart des seigneurs, l'évêque de Paris surtout, employèrent toutes les raisons imaginables pour le détourner de ce dessein. Les besoins de l'état, l'intérêt de sa famille, les risques d'une entreprise dont l'expérience démontrait toute la témérité, rien ne l'ébranla. L'évêque, afin de lever tout scrupule, lui représenta qu'un vœu

Vœu de  
croisade fait  
par le roi.

fait sans réflexion et presque sans connaissance, ne l'obligeait point; qu'en tout cas, il serait facile d'en obtenir la dispense, et que le premier devoir était de travailler au bien de ses peuples. « Vous m'assu-  
 « rez que mon vœu est nul, répondit  
 « le roi; eh bien, je quitte la croix  
 « que j'ai prise, mais pour la rece-  
 « voir de votre main. Je fais vœu  
 « maintenant d'aller combattre les  
 « infidèles; et je vous déclare que je  
 « ne boirai ni ne mangerai jusqu'à  
 « ce que vous m'ayez rendu cette  
 « croix. » Il fallut céder. La plupart  
 des grands suivirent son exemple. Il  
 usa même de finesse pour en aug-  
 menter le nombre: il fit mettre des  
 croix sur les *livrées*, espèce de casa-  
 que qu'on distribuait certains jours  
 de fête aux seigneurs; et ce fut  
 comme un enrôlement, qui le fit  
 appeler *pêcheur d'hommes*.

Taxe pour  
 la guerre  
 sainte.

On imposa une contribution sur le  
 clergé, tandis que le pape en levait  
 une autre pour la guerre contre l'em-  
 pereur. Cette dernière taxe excitait  
 tant de murmures, que Louis la  
 supprima, ne voulant pas, disait-il,

qu'on appauvrit les églises de son royaume pour faire la guerre à des chrétiens.

Après trois ans de préparatifs, il s'embarque à Aigues-Mortes, accompagné de sa femme et des comtes d'Artois et d'Anjou, ses frères; il arrive en Chypre, y perd beaucoup de monde par les maladies, et se détermine à tourner d'abord ses armes contre le soudan d'Egypte, pour faciliter la prise de Jérusalem. Il se fait un point d'honneur de ne point l'attaquer sans quelque déclaration préliminaire: joignant à ce motif le zèle de religion, il l'envoie sommer de rendre hommage à la croix, ou de se préparer au combat. L'intrépide Sarrasin répond avec une fierté qu'il était facile de prévoir. Aussitôt la flotte part: une violente tempête la disperse; le roi en rassemble les débris, et arrive du côté de Damiette, ville très-forte, située à l'embouchure du Nil. Les vaisseaux et l'armée des mahométans bordaient le rivage: la descente paraissait infiniment dangereuse; mais Louis bravait tous les dangers.

---

1249.

Saint Louis  
en Egypte.

Il met en  
fuite les Sar-  
rasins.

Débauches  
des croisés.

Impruden-  
ces des  
Français,

A peine son vaisseau est à la portée du trait, il se jette dans la mer, l'épée à la main, s'avance au milieu d'une grêle de flèches, gagne le rivage suivi de ses troupes, les range en bataille, met en déroute les Sarrasins. Leur terreur, augmentée par un faux bruit de la mort du soudan, les emporte loin de Damiette. Le lendemain on trouve cette ville abandonnée. On aurait probablement pris de même, ou Alexandrie, ou le Caire, si l'on eût profité de cette étrange consternation. On fut arrêté par la crainte du débordement du Nil; mais il commençait plus tard qu'on ne le croyait. Le séjour de Damiette corrompt l'armée victorieuse. Ces croisés qui, avant leur départ, donnaient tant de marques de religion, qui s'étaient préparés au martyre, se plongèrent dans la plus affreuse débauche, sans que la sainteté du roi, ses avis, ses ordres, pussent réprimer la licence. Sa tente même était environnée de lieux de prostitution.

On se remit en marche au mois de novembre. Le comte de Poitiers, un

des frères de saint Louis, arrivait de France avec de nouvelles troupes. Le soudan Melech-Sala demanda la paix, offrit les conditions les plus désirables. L'imprudence les fit rejeter, et ce ne fut pas la seule faute qu'elle fit commettre. Il importait de commencer par le siège d'Alexandrie; mais le Caire étant la capitale du royaume, tous les jeunes gens et les soldats désiraient qu'on l'assiégeât. *Qui veut tuer le serpent, doit lui écraser la tête*, disait le comte d'Artois, frère de saint Louis. Ce funeste avis prévalut. On entreprend de passer le Nil défendu par les Sarrasins. Leur feu grégeois, espèce de feu artificiel qui brûlait dans l'eau, détruit les ouvrages, désespère les troupes. Un transfuge indique un gué. Le comte d'Artois demande à passer le premier; le roi s'y oppose, connaissant l'impétuosité fougueuse de son courage. « Je vous jure sur les saints évangiles, de ne rien entreprendre qu'après votre passage. » La permission accordée enfin, le jeune héros renverse tous les obstacles; mais oubliant bientôt son

Mort  
du comte  
d'Artois.

serment, il poursuit les Sarrasins jusque dans la ville de Massoure, et y périt couvert de blessures.

Combat de  
Massoure.

Le roi, averti du danger, accourait avec l'élite des chevaliers. L'action devint générale et sanglante. Il se vit entouré d'ennemis qui s'efforçaient de le prendre, il se tira de leurs mains par sa valeur. Au milieu du carnage, le comte de Soissons jurant et riant, disait à Joinville : « Sénéchal, encore parlerons-nous vous et moi de cette journée, en chambre devant les dames. » Ce trait, peu intéressant par lui-même, donne une idée assez juste du caractère des Français, mélange singulier de bravoure, de galanterie et de frivolité. Saint Louis pleura son frère et parut envier sa mort. Un seigneur lui demandant des nouvelles du jeune prince : *Ce que je sais, répondit-il les larmes aux yeux, c'est qu'il est en paradis.* On ne doutait pas qu'un croisé mourant à cette guerre ne fût un martyr.

Suite de  
malheurs.

De nouveaux combats aussi glorieux affaiblirent considérablement l'armée. Survinrent les maladies et

la disette. Tout le camp ne fut qu'un hôpital où Louis se signala par l'héroïsme de la charité. On envoya proposer une trêve aux Sarrasins. Ils demandèrent le roi pour otage. Il voulait lui-même se sacrifier ; mais les seigneurs protestèrent unanimement qu'ils se feraient plutôt hacher en pièces par les ennemis. Dans ces cruelles circonstances, il ne restait d'autre parti que de retourner à Damiette, et rien n'était plus difficile devant une armée victorieuse. Après bien des efforts de courage, le roi fut fait prisonnier avec toute la noblesse.

Saint Louis  
prisonnier.

Malade, exténué, réduit à un seul domestique, sans secours et sans espoir dans une prison, il se fit admirer des musulmans par sa patience et sa grandeur d'ame. *C'est le plus fier chrétien que nous ayons vu*, disaient-ils avec étonnement. Le soudan Almoadan, fils et successeur du vieux Mélech-Sala, offrit enfin de traiter avec Louis. Il demandait, outre la ville de Damiette, un million de besans d'or évalués à cent mille marcs d'argent, tant pour sa

Sa grandeur  
d'ame.

rançon que pour celle des autres captifs. Le généreux monarque répondit qu'un roi de France ne se rachetait point à prix d'argent; qu'il donnerait Damiette pour sa personne, et le million de besans d'or pour ses sujets.

1250.  
On fait une trêve.

On conclut une trêve de dix ans entre les deux nations. Un scrupule du roi pensa tout rompre. La formule du serment que prescrivait les barbares, lui parut tenir du blasphème. En vain les évêques représentèrent qu'étant résolu de remplir ses engagements, il pouvait consentir, comme on l'exigeait, qu'au cas qu'il vint à les violer, il fût réputé parjure, renégat, impie. Leurs raisons ne le touchaient point: heureusement les Sarrasins se contentèrent d'une autre formule.

Simplicité des chevaliers croisés.

Nous supprimons plusieurs traits particuliers. Ceux-ci, par leur singularité, méritent d'être tirés de l'oubli. Joinville écrit que trente ou quarante barbares étant montés, le sabre à la main, dans une galère où il se trouvait avec les principaux prisonniers, ils se crurent tous au moment

d'être massacrés. « Je m'agenouillai  
 « aux pieds de l'un d'eux, dit ce naïf  
 « historien, lui tendant le cou, et  
 « disant ces mots en faisant le signe  
 « de la croix : *Ainsi mourut sainte*  
 « *Agnès*. Tout encontre de moi s'a-  
 « genouilla le connétable de Cypre,  
 « et se confessa à moi. Je lui donnai  
 « telle absolution comme Dieu m'en  
 « donnait le pouvoir. Mais de chose  
 « qu'il m'eût dite quand je fus levé,  
 « oncques ne m'en recordai de mot.»  
 Ces bons chevaliers, avec tant de  
 simplicité et d'ignorance, pouvaient-  
 ils se défendre de l'enthousiasme des  
 croisades ?

Joinville rapporte un autre fait  
 non moins étrange. La reine Mar-  
 guerite, qui était à Damiette, appren-  
 nant que son époux est en prison, se  
 jette à genoux devant un vieux che-  
 valier. Jurez-moi, lui dit-elle, que  
 vous m'accorderez la demande que  
 je vais vous faire. Il le jure. C'est,  
 ajoute la reine, que si les Sarrasins  
 s'emparent de cette ville, vous me  
 coupez la tête avant qu'ils puissent  
 me prendre. *Très-volontiers*, ré-  
 pond le chevalier dans son langage

La reine  
 veut se faire  
 tuer par un  
 chevalier.

ingénu ; *j'avais déjà eu pensée d'ainsi faire, si le cas il écheoit.* Il aurait probablement tenu parole ; mais on traita de la rançon de Marguerite.

Pastoureaux. Cependant de fausses nouvelles faisaient célébrer en France les triomphes de saint Louis. La vérité, mieux connue, y répandit le deuil et la consternation. C'est alors qu'un fanatique, apostat de Cîteaux, publia que les anges et la vierge lui avaient ordonné de prêcher une croisade aux bergers et au petit peuple, dignes instrumens des desseins de la providence. Les troupeaux et les charrues furent abandonnés. En peu de temps le nouveau prophète eut rassemblé cent mille hommes. La reine Blanche, qui gouvernait en qualité de régente, s'imagina d'abord que ces fous seraient capables de servir le roi. Elle toléra les pastoureaux (c'est le nom qu'on leur donnait), et reconnut bientôt son erreur. Leur extravagance dégénéra en férocité et en brigandages. On les extermina enfin, parce qu'ils n'avaient ni chef ni discipline. Une démence épidémi-

que semblait dépeupler le royaume.

Dans ces tristes conjonctures, Innocent IV y fait publier par les dominicains et les cordeliers une croisade contre l'empereur Conrad IV, successeur de Frédéric II, avec des indulgences qui s'étendaient au père et à la mère de chaque croisé, comme pour renchérir sur les anciennes inventions. La régente, indignée d'un tel excès, ordonna la saisie des terres de quiconque s'enrôlerait pour cette croisade. « Que le pape, dit-elle, entretienne ceux qui vont à son service. » Elle sut maintenir l'ordre et la paix dans le royaume, malgré les mouvemens du roi d'Angleterre.

Louis avait passé en Palestine. Les lettres pressantes de sa mère, ni les instances des seigneurs, ne purent éteindre le desir de chasser les Sarrasins de Jérusalem. On lui représentait la France en danger. *Mais si je pars, répondait-il, le royaume de Jérusalem est perdu.* Quelques fortifications réparées, quelques petites ambassades, quelques pèlerinages de dévotion, furent tout le fruit de son opiniâtre persévérance.

La régente  
résiste  
au pape.

Le roi passe  
inutilement  
en Palestine.

Il aurait pu en moins de temps faire des biens infinis à son peuple.

1254.  
Son retour. Enfin la mort de la régente le rappela au sein de la patrie. On l'y recut avec des transports d'alégresse, qui ne furent tempérés que par la vue de la croix, toujours attachée à son habit; preuve trop certaine qu'il ne renonçait point aux croisades.

Justice de  
saint Louis.

Le vertueux monarque connaissait trop l'importance de la justice, et en fit le principal objet de ses soins. On parlera toujours avec attendrissement de ces arbres de Vincennes, sous lesquels il exerçait souvent, en père des peuples, le plus beau droit de la souveraineté. Les malfaiteurs, dont le royaume regorgeait, furent sévèrement poursuivis, l'avarice des juges réprimée, les grands soumis aux lois comme les autres. Le comte d'Anjou, frère de saint Louis, était en procès avec un simple gentilhomme, son vassal. Celui-ci, condamné par les officiers du prince, en appelle à la cour du roi. Alors le comte d'Anjou le fait mettre en prison. Il est bientôt mandé lui-même. « Croyez-vous, lui dit le roi, qu'

« doive y avoir plus d'un souverain  
 « en France, ou que vous soyez au-  
 « dessus des lois, parce que vous êtes  
 « mon frère ? » Louis ordonne que  
 le prisonnier soit mis en liberté, et  
 qu'il vienne se défendre. Il lui assi-  
 gne des avocats, personne n'osant  
 plaider sa cause. On examine l'af-  
 faire, et le frère du roi est con-  
 damné.

Rien ne blessait davantage la reli-  
 gion du saint roi que les blasphèmes, Peines con-  
 tre les blas-  
 phémateurs.  
 alors très-communs. Ayant entendu  
 blasphémer un bourgeois de Paris, il  
 lui fit percer les lèvres avec un fer  
 chaud. Le peuple en murmura et vo-  
 mit des malédictions. *Je leur par-  
 donne, dit-il, puisqu'ils n'ont of-  
 fensé que moi.* Les blasphémateurs  
 furent condamnés à la mutilation des  
 membres. Quelque temps après,  
 Louis se relâcha prudemment de  
 cette extrême sévérité, et se contenta  
 de peines pécuniaires. Selon la  
 maxime du célèbre auteur de l'*Es-  
 prit des lois*, les peines doivent se  
 tirer de la nature des crimes; en sorte  
 que les crimes contre la religion, lors-  
 qu'ils ne troublent point la tranquil-

lité publique, doivent seulement être punis par la privation des avantages que la religion procure aux fidèles. Cette maxime est plus conforme à l'humanité qu'aux anciens usages.

Troubles  
dans l'université au  
sujet des  
mendians.

Depuis plusieurs années les troubles de l'université de Paris agitaient l'état. Les privilèges qu'on lui avait prodigués, en faisaient un corps beaucoup plus puissant qu'il ne devait l'être par sa nature. On l'avait exemptée de la juridiction des tribunaux ordinaires; et la reine Blanche avait été obligée de recourir au pape, pour faire déclarer que les étudiants surpris avec des armes (car ils commettaient toutes sortes de violences) seraient déchus de l'exemption. L'université souffrait impatiemment les entreprises des dominicains et des franciscains, dont les privilèges non moins étranges, étaient odieux au clergé. Exempts de la juridiction des évêques, ils ne dépendaient que du pape, et prétendaient tenir de lui seul le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques. Ils avaient obtenu des chaires dans l'université; ils y affectaient une sorte d'indépen-

dance. La rivalité devint jalousie et emportement. Les jacobins sur-tout, qui présidaient au tribunal de l'inquisition, et qui faisaient brûler tant d'hérétiques, déclarèrent hardiment la guerre aux docteurs. De part et d'autre on se déchirait par de violentes invectives. Guillaume de Saint-Amour, docteur célèbre, écrivit fortement contre la mendicité volontaire, et soutint qu'on devait donner la correction, et non l'aumône à des mendiants valides. Saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, le réfutèrent avec chaleur, et on l'exila quelque temps après. Les papes, protecteurs des ordres mendiants, fulminaient des excommunications contre leurs ennemis. Les professeurs prenaient la fuite; tout Paris était en rumeur comme dans une émeute populaire. Enfin les mendiants triomphèrent par l'autorité d'Alexandre IV, et l'université fut contrainte de les recevoir de nouveau.

Ecrits pour  
et contre ces  
religieux.

Cette affaire purement civile ne se termina qu'à force de bulles et d'anathèmes. C'était au roi à trancher les

Saint Louis  
les favorise.

difficultés; mais son affection pour ces religieux l'empêcha de parler en roi. La piété qui en rendait plusieurs respectables, leurs travaux et leurs succès, lui fermaient les yeux sur les abus que l'intérêt et l'ambition introduisent dans les ordres monastiques. Il disait que s'il eût pu faire deux parts de sa personne, il en donnerait une aux jacobins et l'autre aux cordeliers.

Il veut se  
faire jacobin

Les exhortations téméraires d'un frère prêcheur lui ayant même inspiré le dessein d'embrasser sa règle, il le proposa sérieusement à la reine, et la conjura de ne s'y point opposer. Cette princesse appelle ses enfans et le comte d'Anjou, frère de saint Louis. Elle demande aux premiers s'ils aimaient mieux être appelés *filz de prêtre que filz de roi*. Sans attendre leur réponse : « Apprenez, » dit-elle, que les jacobins ont tellement fasciné l'esprit de votre père, « qu'il veut abdiquer la couronne » pour se faire prêcheur et prêtre. » A ces mots, le comte d'Anjou s'emporte et contre le roi et contre les religieux; le fils aîné du monarque

jure par saint Denis, que si jamais il parvient au trône, il fera chasser tous ces mendians. Le roi comprit qu'il devait se sanctifier dans son état, et que sa véritable vocation était de régner avec sagesse.

Il s'appliqua principalement à l'objet le plus essentiel au bien public, à rétablir ou maintenir la paix dans le royaume; terminant à l'amiable les différends des seigneurs; défendant ces petites guerres qu'ils avaient toujours eu droit de se faire mutuellement; substituant la preuve par témoins à la coutume barbare des duels; diminuant enfin les abus qu'on ne pouvait encore extirper.

Sa droiture, et peut-être son extrême délicatesse de conscience, l'engagèrent à des traités qu'il est difficile de concilier avec la raison d'état et la politique. Il céda au roi d'Arragon la souveraineté sur le Roussillon et la Catalogne, pour les droits que ce prince prétendait avoir sur le Languedoc et sur différentes villes; traité où l'amour de la paix eut plus de part que l'intérêt de la couronne. C'était échanger des droits de souveraineté

Abus  
corrigés.

---

1258.

Louis cède  
beaucoup  
au roi  
d'Arragon.

---



---

 1259.

 Et au roi  
d'Angle-  
terre.

 Comment  
l'Anglais  
obtient ce  
traité.

incontestables , reconnus depuis Charlemagne , contre des prétentions incertaines, et la plupart sans fondement. Il céda aussi au roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord, le Querci et l'Agénois, à charge d'en faire hommage lige (1) aux rois de France. Henri III renonça seulement aux droits qu'il pouvait avoir sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou.

Quelques années auparavant le roi d'Angleterre était venu en France, et s'y était comporté avec beaucoup de souplesse. *Vous êtes mon seigneur*, disait-il à Louis, *et vous le serez toujours*. Selon l'historien anglais, Matthieu Paris, le saint monarque lui avait témoigné plus d'une fois le désir

---

(1) On distinguait trois sortes d'hommages. L'hommage *ordinaire* obligeait au service de cour, de plaids et de guerre. L'hommage *lige* imposait les mêmes obligations, avec cette différence, que le vassal lige devait au suzerain le service militaire pour tout le temps de la guerre qu'il avait à soutenir ; au lieu que le vassal ordinaire n'était tenu qu'à servir pendant quelque temps. L'hommage *plane* ou *simple*, très-peu connu, n'obligeait point au service, mais seulement à n'attaquer ni directement, ni indirectement, le seigneur à qui on l'avait prêté.

de restituer même la Normandie, en ajoutant que les *douze pairs* et les barons n'y consentiraient jamais : ce qui prouve du moins, et que les pairs étaient déjà au nombre de douze, et que le roi avait besoin du consentement des barons pour disposer des domaines de la couronne. Quoi qu'il en soit du rapport de Matthieu Pâris, les intrigues de Henri III, ses complaisances, sa hardiesse à redemander les provinces confisquées sur Jean-Sans-Terre, la bonté de Louis IX, et peut-être l'envie d'entreprendre une nouvelle croisade, contribuèrent à ce traité, auquel on opposa inutilement les plus fortes représentations. « Je

« sais bien, disait Louis, que le roi

« d'Angleterre n'a point de droits sur

« les pays que je lui laisse; son père

« les a perdus par jugement. Mais

« nous sommes beaux-frères, nos en-

« fans sont cousins-germains: je veux

« établir la paix et l'union entre les

« deux royaumes. J'y trouve d'ail-

« leurs un avantage, qui est d'avoir

« un roi pour vassal. » Ces raisons

spécieuses, conformes à la générosité de son ame, devaient-elles contre-

Raisonne-  
mens du roi

balancer les droits de la couronne, le danger manifesté auquel on exposait la France, en y rétablissant ses ennemis? Une conduite, si noble dans le principe, devait paraître d'autant plus inconsiderée, qu'on pouvait enlever auroit d'Angleterre, Bordeaux, Bayonne et d'autres places qui lui restaient, pour lesquelles il n'avait point rendu hommage depuis longtemps.

A quoi son  
traité était  
bon.

Cependant, il faut l'avouer, outre les avantages précieux de la paix, saint Louis gagna quelque chose par le traité. « Si ce prince, dit M. l'abbé  
« de Mably, eût eu la réputation  
« d'être plus politique que bon chré-  
« tien, peut-être que cette générosité  
« ne passerait que pour le sage pro-  
« cédé d'un intérêt bien entendu. La  
« restitution que fit saint Louis ne lui  
« valut pas l'amitié du roi d'Angle-  
« terre, comme il s'en était flatté,  
« mais elle lui soumit ce prince.  
« Henri reconnut les appels; cet  
« exemple en imposa à la vanité de  
« la nation; et aucun seigneur n'osa  
« affecter une indépendance, dont un  
« aussi puissant vassal que Henri III

« ne jouissait plus dans ses domaines. »  
C'est au lecteur à juger par les circonstances et par le fond des choses, si l'avantage égalait la perte.

Henri III était sur le point de perdre sa propre couronne. Forcé par ses barons de jurer l'observation de la grande charte, et bientôt infidèle à son serment, il vit toute l'Angleterre le menacer d'une révolte. On ne voulait point d'un roi esclave du pape et vassal de la France : on saurait bien se gouverner sans lui : il pouvait aller en Guienne servir le monarque français. Tels étaient les cris de la nation. On convint cependant de s'en rapporter à l'arbitrage de Louis. L'affaire fut agitée devant lui avec beaucoup d'éloquence. Il prononça en faveur de l'autorité royale, *sans déroger néanmoins aux privilèges, chartes, libertés et coutumes* établis avant la querelle. Les barons anglais déclarèrent qu'ils en appelaient à leurs épées. Leur chef, le comte de Leicester, fils du fameux comte de Montfort, prétendit, non sans quelque apparence de raison, que le jugement leur était favorable, puisqu'il

---



---

 1263.

Saint Louis  
arbitre entre le roi  
d'Angleterre et les  
Anglais.

laissait subsister la grande charte, sur laquelle portaient toutes leurs prétentions contre Henri. On courut aux armes avec plus de fureur que jamais. Leicester fut tué, et sa mort sauva le roi.

Le pape  
donne Na-  
ples et la Si-  
cile au com-  
te d'Anjou.

Une autre affaire plus intéressante pour les Français fixa l'attention de toute l'Europe. Le royaume de Naples et de Sicile avait passé par un mariage dans la maison de Souabe, et appartenait de droit à Conradin, petit-fils de Frédéric II. Mainfroi, l'oncle et le tuteur du jeune prince, s'en était emparé indignement. Les papes ne pouvaient souffrir ni l'un ni l'autre. Leur haine contre Frédéric s'étendait à sa postérité. D'ailleurs, ce royaume étant regardé comme un fief du saint siège (1), ils prétendaient en disposer sans égard aux droits de la naissance. Innocent IV l'avait offert à Edmond, fils du roi d'Angleterre. Ce prince accepta; mais il ne pouvait

(1) Les Tancredés, à peine établis en Italie, furent en guerre avec les papes. Léon IX les combattit en personne, et fut fait prisonnier en 1053. Immédiatement après, ces conquérans se reconnoissent feudataires de l'Eglise, pour jouir tranquillement de leurs états.

entreprendre de chasser Mainfroi. Urbain IV fit les mêmes offres à saint Louis pour un de ses enfans. Le roi ayant refusé, parce qu'il ne voyait que de l'injustice à dépouiller ou Conradin ou Edmond, le pape s'adressa au comte d'Anjou, qui se laissa éblouir par l'éclat d'une couronne. La mort d'Urbain suspendit la conclusion du traité. Clément IV s'empressa d'y mettre la dernière main, avec toute la politique de son prédécesseur.

Entre autres articles, le nouveau roi devait jurer de ne jamais accepter l'empire, ni la Lombardie, ni la Toscane (car les pontifes ne voulaient pas de voisins si puissans) : il s'engageait à payer tous les ans au pape huit mille onces d'or, sous peine d'excommunication, si le paiement était différé de deux mois après le terme prescrit, et de déposition, si tout n'était pas payé six mois après le terme ; il devait, ainsi que ses descendans, prêter le serment de fidélité de cette manière : « Moi... je serai fidèle et obéissant à saint Pierre, au pape mon seigneur, et à ses successeurs

Conditions  
du traité  
fait avec le  
pape.

« canoniquement élu. Je ne forme-  
 « rai aucune alliance qui puisse leur  
 « être préjudiciable ; ou si, par igno-  
 « rance , j'avais le malheur d'en for-  
 « mer quelqu'une, j'y renoncerais au  
 « premier ordre que je recevrai de  
 « leur part. »

---

1266.

Le comte  
 d'Anjou éta-  
 bli à Naples.

Louis consentit à ce traité, soit que son respect pour le saint siège l'empêchât d'examiner les prétentions du pape, soit qu'il craignît de mettre obstacle à la fortune de son frère, soit que Charles d'Anjou ne fût pas d'humeur à suivre ses conseils. Aussitôt on prêche dans toute la France une croisade contre Mainfroi ; on absout même de leurs vœux les personnes qui renonceraient à celle de la Palestine pour embrasser celle-ci. Toutes les guerres excitées par la cour de Rome étaient devenues des guerres saintes. Le comte d'Anjou passe en Italie, reçoit à Rome la dignité de sénateur, force avec une rapidité incroyable plusieurs châteaux, gagne la bataille de Bénévent, où Mainfroi est tué.

Conradin  
 décapité.

Conradin, n'ayant encore que seize ans, prit alors le titre de roi de Sicile.

Un grand nombre de mécontents se joignit à lui. Ses droits, ses malheurs et son courage lui procurèrent de puissans secours. Mais quoique supérieur en forces, il fut battu et fait prisonnier en 1288. Le comte d'Anjou aurait gagné les cœurs en le traitant avec les égards dus à sa naissance; il se déshonora par une barbare injustice. On forma un tribunal pour juger le jeune prince : on ne rougit point de le condamner à mort avec ses complices, comme criminel de lèse-majesté divine et humaine. Conduit sur l'échafaud, il jeta son gant au milieu de l'assemblée pour marque d'investiture, déclarant qu'il céda ses droits à quiconque le vengerait d'un cruel usurpateur. Il eut la tête tranchée dans sa propre capitale. Cet attentat contre le droit des gens, suivi d'autres exécutions de même espèce, fit abhorrer le frère de saint Louis, et lui assura une couronne souillée de sang. Quel crime avait commis Conradin? Il soutenait ses droits; mais il était excommunié: on ne le regardait plus que comme un traître digne du dernier supplice.

1267.  
Projet  
de croisade.

Cependant la France paisible recueillait les avantages d'un gouvernement plein de sagesse. *Le royaume, dit Joinville, se multiplia tellement pour la bonne droiture qu'on y voyait régner, que le domaine, censive, rente et revenu du roi, croissaient tous les ans de moitié.* Mais Louis respirait toujours pour la terre sainte. On en reçut des nouvelles accablantes. Les templiers et les hospitaliers, ces religieux militaires établis pour la défendre, la désolaient par leurs rapines, leurs débauches et leurs dissensions; les mahométans enlevaient toutes les places fortes des chrétiens, et les poursuivaient avec une extrême vigueur. Le zèle du roi s'enflamme. Excité par un légat de Clément IV, il forme un nouveau projet de croisade; il convoque les grands, leur déclare sa résolution, les exhorte éloquemment à le suivre. Presque tous prennent la croix.

Joinville  
condamne  
ce projet.

Joinville, l'un des plus zélés, qui avait été d'avis de passer en Palestine après la restitution de Damiette, résiste cette fois aux instances du mo-

narque, sous prétexte que la précédente croisade l'avait ruiné. Il prévoyait les suites de cette entreprise. Louis, déjà trop faible pour supporter le cheval et pour soutenir le poids de son armure, était hors d'état de supporter les fatigues de la guerre, dans un climat brûlant, si éloigné de sa patrie. *J'ai ouï dire à plusieurs (ce sont les paroles de Joinville) que ceux qui conseillaient cette entreprise au bon roi, firent un très-grand mal et péchèrent mortellement. Tandis qu'il fut dans son royaume, tout vivait en paix, et la justice régnait en tous lieux : dès qu'il fut parti, tout commença à décliner et empirer.*

Les préparatifs furent longs et proportionnés à la grandeur de l'entreprise. Chacun croyait aller en Egypte ou en Palestine. Tout-à-coup le roi proposa de tourner vers Tunis, capitale d'un petit royaume mahométan, sur les côtes d'Afrique, près de l'ancienne Carthage. Son frère, le roi de Sicile, avait suggéré vraisemblablement cette fatale résolution, soit pour forcer les Sarrasins à lui payer un

---

1270.

Saint Louis  
passe en  
Afrique.

ancien tribut, soit pour mettre son royaume à l'abri de leurs pirateries. D'un autre côté, saint Louis un peu trop crédule, espérait la conversion du roi de Tunis, qui avait témoigné quelque penchant pour le christianisme. « Quel honneur, disait-il, si je pouvais être le parrain d'un roi mahométan ! » Au cas que ses espérances fussent trompées, il regardait cette conquête comme importante pour faciliter les autres.

Sa mort.

L'armée débarque en Afrique. Le roi de Tunis, loin de penser au baptême, menace de massacrer tous les chrétiens captifs dans ses états, et de venir fondre sur les Français, à la tête de cent mille hommes. Il n'eut pas besoin de combattre. On attendait le roi de Sicile, qui n'arrivait point. Les chaleurs excessives, les eaux corrompues, la mauvaise nourriture, produisirent des maladies mortelles. Plus de la moitié de l'armée fut détruite en peu de temps. Saint Louis, par une confiance singulière, avait amené ses trois aînés, l'espoir de la nation. Il en voit mourir un, il en voit un autre dangereusement

malade, il se sent frappé lui-même, et meurt âgé de cinquante-six ans, avec ces vifs sentimens de religion dont il était pénétré depuis l'enfance. Les maximes qu'il laissa écrites de sa main à Philippe son successeur, respirent également la piété et l'amour des peuples. Il lui recommande surtout de ne point les surcharger de tailles et de subsides, de mettre de justes bornes aux dépenses de sa maison, de maintenir les franchises et libertés des villes du royaume; car

*« plus elles seront libres et puissantes, ajouta-t-il, plus les ennemis et adversaires douteront de les assaillir. »*

Ses conseils  
à son  
successeur.

« Le P. Daniel a raison, dit le pré-

*« sident Hénault : saint Louis a été un des plus grands hommes et des plus singuliers qui aient jamais paru. En effet, ce prince, d'une valeur éprouvée, n'était courageux que pour de grands intérêts. Il fallait que des objets puissans, la justice ou l'amour de son peuple, excitassent son ame, qui hors de là semblait faible, simple et timide... »*

« Quand il était rendu à lui-même,

Son caractère.

« quand il n'était plus que particu-  
 « lier, alors ses domestiques deve-  
 « naient ses maîtres, sa mère lui  
 « commandait, et les pratiques de  
 « la dévotion la plus simple remplis-  
 « saient ses journées. A la vérité tou-  
 « tes ces pratiques étaient ennoblies  
 « par les vertus solides et jamais dé-  
 « menties qui formèrent son carac-  
 « tère. »

Influence  
 des préjugés.

On peut ajouter que si la dévo-  
 tion de saint Louis paraît en quelques  
 points monacale, s'il favorisait l'in-  
 quisition que la France a eu horreur,  
 s'il se livra imprudemment au goût  
 des croisades, c'est une preuve de  
 l'empire que peuvent avoir les pré-  
 jugés sur les plus grands hommes.  
 Comparé aux princes de son siècle,  
 il est un prodige dans l'art de  
 régner.

Etablis-  
 sement de  
 saint Louis.

Avant son départ pour Tunis, le  
 roi avait publié une espèce de code,  
 connu sous le nom d'*Etablissement  
 de saint Louis*, lois encore impar-  
 faites, mais précieux monumens de  
 la sagesse et du zèle qu'il opposait

aux abus. C'est l'ouvrage du législateur occupé du bien public.

La peine de mort était prononcée Lois pénales contre l'homicide, le ravisseur, l'incendiaire, le traître, le voleur domestique regardé comme coupable de trahison. Pour un premier larcin en menues choses, telles qu'écharpes, robes, socs de charrue, ou quelques deniers, l'oreille coupée; pour un second, le pied coupé; pour un troisième, la potence. Les complices et les recéleurs sont punis de la même peine que ceux qui commettent le crime. Mais on condamne au feu les femmes, pour avoir tenu sciemment compagnie aux homicides et aux larrons.

Cet excès de sévérité à l'égard des femmes n'est pas plus facile à concevoir, que la peine du feu en usage contre les hérétiques. Il paraît en général que si les anciennes lois barbares étaient fort mauvaises, en assurant l'impunité pour de l'argent; les lois modernes n'ont pas tenu le juste milieu entre l'indulgence et la cruauté. Celles de saint Louis envoient à la potence quiconque force

Défaut de ces lois.

sa prison, fût-il innocent du délit pour lequel on l'a mis aux fers. D'un autre côté, elles déclarent que les croisés, les moines et les clercs ne peuvent être jugés par les tribunaux laïques. De là tant de crimes, suivis à peine d'une légère pénitence.

Fainéans et  
vagabonds  
punis.

Tout fainéant et vagabond qui fréquente les tavernes, doit être arrêté, interrogé, et banni de la ville, s'il est convaincu de mensonge ou de mauvaise vie. On ne peut guère douter que la charité indiscreète d'une part, et de l'autre, le défaut de police et de prévoyance, n'aient empêché l'exécution d'une loi si nécessaire.

Obligation  
de  
legs pieux.

Mourir *déconfes* ou *intestat*, c'est-à-dire sans sacremens ou sans avoir fait de testament, était devenu une espèce de crime, parce que l'Église exigeait des legs pieux. Les seigneurs confisquaient les biens de ceux qui mouraient ainsi, de même que les biens des hérétiques. On dépouillait inhumainement les familles sous un prétexte de religion. Le législateur réprima en partie cet abus, mais il ne l'extirpa pas tout-à-fait.

Les préjugés l'emportèrent long-temps encore sur le droit de la nature.

Cependant l'humanité se fait sentir dans une loi par laquelle il est ordonné que si les preuves sont égales de part et d'autre, on prononce en faveur de l'accusé, quand il s'agit de la liberté, de la vie ou de la perte d'un membre. *Droit est toujours plus près d'absoudre que de condamner*; c'est le motif de cette loi.

Loi conforme à l'humanité.

On ne saurait trop louer celle qui ordonne qu'en toute cause civile ou criminelle, chacun prouvera son droit ou son innocence par des chartes, des titres ou des témoins. Ainsi le duel judiciaire, le plus énorme des abus, est aboli dans les domaines du roi, quoique avantageux au fisc; car, en plusieurs cas, les biens du vaincu étaient confisqués au profit du seigneur. Philippe-le-Bel autorise encore le duel, lorsqu'on ne pouvait convaincre par témoins tout accusé contre lequel il y avait de fortes présomptions. Mais la nouvelle jurisprudence ne laissa pas d'être infiniment salutaire.

Preuves substituées au duel.

Guerres  
privées dé-  
fendues.

Un des grands fléaux du royaume était les guerres privées, que non-seulement les seigneurs avaient droit de se faire entre eux sans la participation du prince, mais où leurs parens devaient entrer, sous peine de perdre tout droit à leur succession. Cette loi féodale, ou plutôt ce renversement des lois humaines, remplissait nécessairement les provinces de brigandages, de meurtres ou d'incendies. Pour en adoucir les horreurs, on n'avait rien imaginé de mieux que l'*assurance*. Il consistait dans une promesse de s'en rapporter à la justice du seigneur, et de suspendre les hostilités jusqu'à sa décision. Le seigneur l'ordonnait à la requête d'une des parties. Saint Louis, voulant remédier au désordre, fit une première ordonnance, par laquelle il déclara que les parens de ceux qui étaient en guerre, auraient quarante jours pour se procurer des *assuremens*, ou pour prendre d'autres mesures, et qu'on serait puni comme traître si on les attaquait dans l'intervalle. Ensuite il défendit absolument toutes ces guer-

res: défense qu'on renouvela depuis plusieurs fois, tant elle trouva d'obstacles dans la barbarie des mœurs.

Selon M. l'abbé de Mably, l'*amendement de jugement* ou l'appel, fut établi dans les justices seigneuriales, et rien ne pouvait être plus avantageux à l'autorité souveraine. « Saint Louis, dit-il, condamna à une amende envers le premier juge les parties qui seraient déboutées de leur appel: l'appât était adroit; et la plupart des seigneurs, trompés par l'espérance d'avoir des amendes, furent les dupes de leur avarice. Si quelques-uns, plus clairvoyans ou moins dociles que les autres, voulurent conserver la souveraineté de leurs justices, ce prince, toujours conduit par ses bonnes intentions, ne se fit point un scrupule de les contraindre à reconnaître l'appel de leurs tribunaux aux siens. » Le roi devint législateur: l'anarchie féodale devait finir.

En 1262, on comptait plus de quatre-vingts seigneurs particuliers qui avaient droit de battre monnaie;

Appel  
aux justices  
royales.

Droit de  
battre  
monnaie.

mais le roi seul en faisait battre d'or et d'argent. Saint Louis ordonne que dans les terres où les barons n'ont point de monnaie, on ne recevra que celle du roi; et que dans les terres où les barons ont monnaie, la sienne aura cours pour la même valeur que dans ses domaines.

Pragmatique sanction

Sa pragmatique sanction fut faite pour réprimer les excès de la puissance ecclésiastique. Cette fameuse ordonnance, où il déclare que son royaume dépend de Dieu seul, porte que les patrons et les collateurs des bénéfices seront maintenus en possession de leurs droits, que tous les différends en cette matière seront réglés par le droit commun, qu'on cessera de lever les exactions par lesquelles la cour de Rome a ruiné l'état; abus porté à un tel point, que les légats du pape semblaient ne venir en France que pour *rafler*, comme dit Pasquier, tous nos bénéfices.

Charité de saint Louis.

La tendresse et la confiance de saint Louis envers les religieux, surtout les ordres mendiants, leur procura beaucoup de riches fondations, mais qui ne tarirent point sa charité

pour les pauvres. Son économie fournissait à ces pieuses prodigalités, sans que la magnificence du trône en souffrît. On le blâma néanmoins d'en trop faire : « Les rois, répondit-il, sont quelquefois obligés d'accéder un peu dans la dépense, et s'il y a de l'excès, j'aime mieux que ce soit en aumônes qu'en choses mondaines et inutiles. » La fondation des *Quinze-Vingts* est son ouvrage.

Dans le traité de 1228 avec le comte de Toulouse, on voit avec surprise qu'il est condamné à payer « deux mille marcs d'argent à l'abbaye de Cîteaux, pour la nourriture de l'abbé et de ses frères, lorsqu'on assemblera le chapitre général ; cinq cents marcs à celle de Clairvaux, pour nourrir l'abbé et les frères, lorsqu'ils s'assemblent à la nativité de la sainte Vierge. » C'était apparemment pour récompenser les moines de leur zèle contre les Albigeois.

Louis forma une bibliothèque à la Sainte-Chapelle. Il n'y avait que les ouvrages des pères et de quelques

Grosse  
amende en  
faveur  
des moines.

Bibliothèque ; ignorance et  
crédulité.

docteurs orthodoxes, et grand nombre d'exemplaires de l'Écriture. Presque tous les écrits de ce temps-là, même ceux des historiens, sont pleins de fables et de visions. On lit dans le moine Rigord, historien de Philippe-Auguste, d'ailleurs estimable, qu'une nuit la lune se détacha du ciel, descendit à terre, s'y reposa quelque temps pour reprendre des forces, et remonta ensuite avec beaucoup de gravité, *ce qui fut vu très-distinctement de plusieurs de nos frères.* On y lit encore que la vraie croix ayant été prise par des infidèles, à la bataille de Tibériade, en 1187, tous les enfans qui naquirent depuis ce malheur, n'eurent que vingt ou vingt-deux dents, au lieu de trente ou trente-deux qu'avaient toujours eues les autres. L'ignorance et la crédulité de Joinville suffiraient pour donner l'idée de son siècle. Cet écrivain assure que le Nil tire sa source du Paradis terrestre, que sa crue vient de *la grace de Dieu*, que les Egyptiens y pêchent tous les jours des épiceries dont ils font un grand commerce, etc.

La *Légende dorée* de Jacques de Voragine, dominicain, archevêque de Gênes, ouvrage que Melchior Cano, savant évêque, appelait *la Légende de fer*, parut en Italie. C'est un recueil de vies des saints, qui semble avilir, par des contes absurdes, la sainteté si respectable par elle-même, et qui a servi à fomenter la superstition plutôt qu'à inspirer la vertu.

Légende dorée.

Robert-de-Sorbonne, confesseur de saint Louis, fonda la Sorbonne, l'une des plus célèbres écoles de l'Europe pour la théologie.

La Sorbonne.

Les génies célèbres de ce siècle étaient Albert *le Grand*, dominicain, dont les nombreux *in-folio* sont heureusement oubliés, et qui traite l'astrologie judiciaire en science qu'on doit mêler à la politique; saint Thomas d'Aquin, son disciple et son confrère, surnommé *Docteur Angélique*, l'oracle des écoles, qui, avec beaucoup de pénétration, suivit la méthode subtile de son temps; Alexandre de Halès, cordelier, *docteur irréfragable et sauveur de la vie*, qu'on ne connaît plus que par

Docteurs célèbres.

la singularité de ce titre; saint Bonaventure, autre cordelier, docteur séraphique, dont les ouvrages n'ont que le seul mérite de la piété; Alain-de-Lille, docteur universel, qui a composé six livres sur les ailes des chérubins.

Roger  
Bacon.

Roger Bacon, cordelier anglais, se distinguait par l'astronomie, les mathématiques, la chimie, la médecine et les arts. Il trouva la chambre obscure, les miroirs ardents, etc. Accusé, dit-on, de magie, il fut emprisonné par ordre de son général; mais il se justifia. On croira sans peine qu'un philosophe devait alors être exposé à la persécution. Guillaume de Saint-Amour, qui n'était que théologien, fut persécuté pour avoir soutenu le droit des curés et des évêques contre les ordres mendiants.

Il n'y avait encore que des clercs et des moines pour exercer la médecine et la profession d'avocat. Les laïques restaient plongés dans une ignorance dont les autres profitaient.

Police de  
Paris.

Cependant Étienne Boileau ou Boilesve, prévôt de Paris, établit dans cette ville une police admirable

pour le temps. Il distribua les marchands et artisans en divers corps de communautés, sous le nom de confréries, et leur donna des statuts si sages, qu'ils ont servi de fondement et de modèle à ceux qu'on a faits depuis.

### PHILIPPE III.

*surnommé* LE HARDI.

TANDIS que l'armée pleurait saint Louis, le roi de Sicile arrivait en Afrique pour le seconder. Il partagea la douleur commune, et fit hommage au nouveau roi, son neveu, des fiefs qu'il possédait dans le royaume. On continua quelque temps la guerre avec un succès médiocre. Le roi de Tunis demanda enfin la paix, et obtint une trêve de dix ans, à condition qu'il payerait à la France les frais de la guerre, évalués à deux cent dix mille onces d'or, et au roi de Sicile, le double de l'ancien tribut, pendant quinze ans; que les chrétiens auraient à Tunis l'exercice libre de la religion;

qu'on délivrerait les prisonniers de part et d'autre, etc. Ainsi finirent ces croisades, qui avaient enlevé à l'Europe environ deux millions d'hommes, sans que l'Église y gagnât même Jérusalem (1). L'intérêt de la cour de Rome, et la force de l'habitude presque toujours supérieure à la raison, firent naître encore plusieurs projets de cette nature, mais qui ne furent heureusement que des projets.

L'église de  
Saint-Denis  
fermée au  
roi.

Philippe, de retour en France, s'empressa de rendre les derniers devoirs à son père dans l'église de Saint-Denis. On vit alors un effet singulier des exemptions et des privilèges accordés aux moines contre les anciens canons. Le roi, à la tête de tout ce qu'il y avait de plus illustre dans le clergé et dans la noblesse, trouva les portes de l'abbaye fermées. C'était par l'ordre exprès de l'abbé

---

(1) Voltaire observe que, si chaque croisé avait emporté seulement cent francs, il en coûta deux cent millions de livres, outre la rançon de saint Louis, évaluée à environ neuf millions de notre monnaie. Les Génois, les Pisans, et sur-tout les Vénitiens, s'y enrichirent, ajoute cet historien; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne, furent épuisées.

qui, exempt de la juridiction de l'ordinaire, ne voulait point que l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris entrassent chez lui en habits pontificaux. Il fallut que les deux prélats se dépouillassent de leurs ornemens, et que le roi attendît à la porte de l'Eglise.

Le comte de Poitiers, frère de Louis IX, et la comtesse sa femme, étant morts sans héritiers, leurs domaines devaient revenir à la couronne. C'étaient, d'une part, le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge et le pays d'Aunis; de l'autre, le comté de Toulouse qui comprenait le Rouergue, le Querci, l'Agenois et le marquisat de Provence ou comtat Venaissin (cette dernière province cédée aux papes en 1274, par pure libéralité, plusieurs fois ôtée, puis rendue, leur est demeurée jusqu'à la révolution de France). Une si riche succession augmentait considérablement le domaine et la puissance royale. Le comte de Foix osa néanmoins se révolter. Philippe, pour le punir avec éclat, convoque tous ses vassaux, marche à leur tête,

Le Poitou,  
l'Auvergne,  
Toulouse,  
etc. réunis à  
la couronne.

se saisit de la personne du rebelle, et lui fait grace après un an de prison.

1274.  
Concile de  
Lyon.

Les ordres  
mendians  
supprimés.

Un concile général, tenu à Lyon (1) par Grégoire X, s'efforça de rallumer la ferveur des croisades. Il y fut ordonné qu'on leverait pendant dix ans, pour la guerre sainte, le dixième du revenu de toutes les églises. Les Français payèrent encore, quoiqu'en murmurant; mais ils n'allèrent plus s'ensevelir dans la Palestine. Ce concile supprima tous les ordres mendians, excepté les prêcheurs et les mineurs: on toléra néanmoins les Carmes et les Augustins jusqu'à nouvelle délibération: on se plaignit de l'excessive multiplication des ordres monastiques; plaintes d'autant plus légitimes, que les sujets enlevés à l'état, ne devenaient pas, pour la plupart, fort utiles à l'Eglise. Les papes oublièrent bientôt ce régle-

(1) Le concile de Lyon établit le *conclave* pour hâter l'élection des papes. Il ordonne que, si trois jours après leur clôture les cardinaux ne s'accordent pas sur le choix, on ne leur servira qu'un seul plat les jours suivans, et qu'au-delà de ce terme, ils n'auront que du pain et de l'eau jusqu'à l'élection.

ment, de même que celui du concile général de Latran, en 1215.

Comme les affaires politiques se mêlaient aux spirituelles, on confirma l'élection de l'empereur Rodolphe, comte Habsbourg, qui, s'étant rendu maître de l'Autriche, en a laissé le nom à ses descendans. La maison d'Autriche tire de là l'époque de sa grandeur. Rodolphe refusa d'aller se faire couronner en Italie, parce que, disait-il, aucun de ses prédécesseurs n'en était revenu sans perte, ou de ses droits, ou de son autorité.

Rodolphe  
de Habs-  
bourg, em-  
pereur.

Deux guerres entreprises au sujet de la succession au trône de Castille, n'offrent aucun détail intéressant. Alphonse X, surnommé le Sage, avait choisi pour successeur son second fils, préférablement aux enfans de Ferdinand de la Cerda, son aîné, et de Blanche, fille de saint Louis. C'était le sujet de la guerre. Le roi désarma par ordre du pape. Son caractère était de commencer avec chaleur, et de finir avec faiblesse.

Guerre  
d'Espagne.

Un indigne favori, maître de sa confiance, lui fit éprouver tout ce qu'on doit craindre des ames basses et

La Brosse,  
favori.

corrompues, quand on leur donne le pouvoir de nuire. Cet homme, auparavant barbier ou chirurgien de Louis IX, se nommait la Brosse. Né sans doute avec le talent de plaire et de tromper, il était devenu le confident et comme le seul ministre du roi, sous le titre de grand chambellan. Toute la France le courtisait; il ne craignait que l'ascendant de la reine, Marie de Brabant, que Philippe avait épousée en secondes noces; il résolut de perdre cette princesse pour conserver son propre crédit. Le fils aîné de Philippe étant mort presque subitement, le bruit courut qu'il avait été empoisonné. Les soupçons tombèrent sur la reine. On disait que voulant assurer le trône à ses enfans, elle méditait la mort de tous ceux du premier lit. La Brosse était vraisemblablement l'auteur de la calomnie. Au moins se garda-t-il bien de la dissiper. Le roi, frappé de l'intérêt que sa femme pouvait avoir à ce crime, partagé entre l'amour et la défiance, résolu d'éclaircir le mystère, eut recours à un moyen digne de la superstition la plus crédule.

La reine accusée d'empoisonnement.

Trois imposteurs jouissaient alors d'une réputation de sainteté et de prophétie. C'étaient un vidame de l'église de Laon, un moine vagabond, et une béguine ou religieuse de Nivelles en Flandre, tous trois amis, et couvrant leurs artifices de cet air d'austérité qui en impose toujours au peuple. La béguine prophétisait apparemment avec plus d'éclat que les autres. Le roi voulut apprendre d'elle si la reine était coupable ou innocente. Il lui envoya l'abbé de Saint-Denis, auquel la Brosse fit joindre l'évêque de Bayeux, son beau-frère. Celui-ci prend les devants, et pour se rendre en quelque façon maître de l'oracle, il engage la dévote à lui dire en confession ce que le ciel lui révélait. L'abbé arrive ensuite, interroge à son tour la béguine : elle lui répond que l'évêque est instruit de tout, et qu'elle n'a plus rien à déclarer. Philippe attendait leur retour avec impatience. Sa surprise fut extrême, lorsque l'évêque de Bayeux refusa de rendre compte de son message, sous prétexte que c'était un secret de confession. « Je ne vous ai

La béguine  
de Nivelles ;  
fourberie  
étrange.

« point envoyé à la béguine pour la  
 « confesser, dit le roi en colère, et  
 « je saurai punir ceux qui me trom-  
 « pent. » Il dépêcha d'autres per-  
 sonnes, qui rapportèrent une ré-  
 ponse à la décharge de la reine.  
 Quelque temps après, la Brosse fut  
 convaincu de trahison. On le fit pen-  
 dre ; et son frère s'enfuit à Rome.

Révolution  
 en Sicile.

Ces affaires de cour n'étaient rien  
 en comparaison de ce qui arriva bien-  
 tôt en Sicile. Charles d'Anjou y ré-  
 gnait toujours avec plus de dureté  
 que de politique. Peu sensible aux  
 murmures des peuples, que le liber-  
 tinage effréné et les violences des  
 Français irritaient contre le nouveau  
 gouvernement, il alluma par ses  
 rigueurs le feu de la rebellion, et  
 finit par en être la victime. Jean de  
 Procida, gentilhomme italien, fut  
 l'ame du complot. Il s'était retiré  
 auprès du roi d'Arragon, Pierre III,  
 prince rusé et hardi, qui prétendait  
 avoir des droits sur la Sicile, comme  
 gendre de l'usurpateur Mainfroi,  
 fils naturel de Frédéric II. Le pape  
 Nicolas III, par vengeance, l'em-  
 pereur de Constantinople, par po-

litique, entrèrent dans les vues de ce prince. Procida, déguisé en cordelier, avait disposé les Siciliens à tout entreprendre. Un nouveau pape, Martin IV, aussi dévoué au roi de Sicile que Nicolas avait été son ennemi, n'oublia rien pour prévenir la tempête; mais le peuple, réduit au désespoir, ne se calma guère que par une révolte.

Le massacre général des Français qui se trouvaient en Sicile, presque tous provençaux (1), parce que Charles d'Anjou était comte de Provence, fut le fruit de leurs excès. Cette affreuse boucherie, appelée *Vêpres siciliennes*, commença dans la ville de Palerme, lorsqu'on allait à vêpres le lundi de Pâques. Un Français ayant pris ce moment pour insulter une femme en pleine rue, expira sur-le-champ, percé de coups. Tous les autres sont égorgés avec la même fureur. Il semblait qu'on eût donné

1282.

Vêpres  
Siciliennes

(1) On appelait en général *Provençaux* les peuples des provinces méridionales, parce qu'ils parlaient le provençal. Les autres étaient appelés *Français*. On appelait aussi les provinces méridionales la *langue-d'oc*, et les autres *langue-d'oïl*.

le signal de l'exécution. La nouvelle s'en répand aussitôt de ville en ville, et produit par-tout le même effet. On épargna seulement deux gentilshommes distingués par leur vertu. Le roi Charles était en Toscane. Il jure d'exterminer les rebelles, passe le détroit, assiége et presse Messine. Le roi d'Arragon, attentif aux événemens, survient avec une flotte considérable. La Sicile lui rend hommage; le pape le foudroie d'excommunications; Philippe-le-Hardi envoie une armée au secours de son oncle. L'Arragonnais devait succomber : il use d'artifice, et propose à Charles un combat particulier en pays neutre. Celui-ci plein de bravoure, donne imprudemment dans le piège. On convient du temps et du lieu. Les deux princes devaient combattre près de Bordeaux, chacun avec cent chevaliers; celui qui manquerait au rendez-vous, devait être déclaré infâme, parjure, indigne du nom de roi. Pierre y manqua, ou s'il parut la veille, comme le disent quelques historiens, ce ne fut qu'en secret et pour se ménager une excuse. Il ne

Entreprise  
de Pierre  
III, roi  
d'Arragon.

Sa finesse.

Il voulait que gagner du temps, plus jaloux de la puissance que de l'honneur : il réussit dans son dessein.

Alors Martin IV lança contre lui tous les anathèmes de l'Eglise, et donna le royaume d'Arragon au comte de Valois, second fils du roi de France, sous les conditions ordinaires de vasselage et de tribut pour le saint siège. Les papes regardaient ce royaume comme un de leurs fiefs, parce qu'un roi d'Arragon avait été sacré à Rome par Innocent III. Philippe accepta tout ; la croisade fut publiée avec les indulgences qu'on donnait pour celles de la terre sainte. Cependant le roi Charles, qui retournait en Italie, apprit que son fils était tombé entre les mains des rebelles. Il se rendit promptement à Naples. Le peuple s'y était mutiné ; il punit les plus coupables, et mourut de chagrin sans avoir pu tirer vengeance de Pierre III.

Ce prince, affermi dans son usurpation de la Sicile, fut bientôt contraint de défendre ses propres états. Philippe-le-Hardi allait conquérir pour son fils le royaume donné par

Croisade  
contre  
Pierre

Mort du roi  
de Naples.

Les croisés  
en Espagne.

une bulle. Les histoires parlent de barbaries et de sacrilèges affreux, que les croisés commirent en Catalogne. Cependant leur dévotion pour l'indulgence de la croisade était si vive, que ceux qui ne pouvaient se servir des armes jetaient des pierres en disant : « Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour mériter l'indulgence. » Tant il est facile d'allier la superstition avec le crime. Cette entreprise aboutit à prendre Girone après un long siège. Les maladies affaiblirent extrêmement l'armée ; les ennemis détruisirent la flotte française. Philippe malade repassa les monts, et mourut à Perpignan dans sa quarante et unième année.

1285.  
Mort du roi.

Procès singulier jugé en Sorbonne

Selon Nangis, les jacobins ayant obtenu que son cœur fût déposé dans leur église, les moines de Saint-Denis y formèrent opposition. L'affaire devint très-sérieuse ; la Sorbonne s'assembla pour l'examiner, et décida que le nouveau roi n'avait pu donner ce cœur, ni les bénédictins le céder, ni les jacobins le retenir, sans une dispense du pape. La volonté de Phi-

Philippe-le-Bel l'emporta sur le jugement de la Sorbonne.

On trouve sous ce règne les premières lettres d'anoblissement en faveur de Raoul l'orfèvre. Il paraît que de tout temps, dans la monarchie, les nobles avaient été distingués des hommes qui n'étaient que libres. La naissance fit d'abord la seule noblesse ; ensuite la possession d'un fief anoblit à la troisième génération ; on attachait aussi la noblesse à la profession des armes ; les rois enfin donnèrent le titre de noble à qui ils voulurent, prérogative réservée à eux seuls. Un arrêt du parlement de 1280, porte *le comte de Flandre ne peut, ne doit faire un noble d'un vilain, sans l'autorité du roi.*

Il était juste sans doute de tirer de la foule des citoyens ceux qui se distinguaient par leur mérite et leurs services. Mais fallait-il que les mêmes avantages passassent à des enfans qui hériteraient le nom de leurs pères, et seraient qu'un fardeau pour leur patrie ? L'inégalité que la noblesse héréditaire met entre les hommes,

Lettres  
d'anoblissement.

La noblesse  
trop  
étendue.

aurait dû, ce semble, être plus conforme aux principes généraux du bien public.

Mœurs et usages honnêtes ou funestes.

Ceux qui vantent les mœurs du vieux temps, de ces siècles où l'ignorance superstitieuse aveuglait tout le genre humain, trouveront dans l'histoire de quoi se détromper d'un préjugé si contraire à la raison. Telle était la corruption des mœurs, qu'on fut obligé de tolérer les courtisanes, de leur assigner des quartiers, de les mettre même sous la protection du roi et de la cour ; que les ordonnances, pour réduire le clergé au célibat, étaient scandaleusement méprisées ; qu'un usage, également absurde et infâme, donnait aux seigneurs le droit de coucher, la première nuit, avec les nouvelles épousées, leurs vassales ; que des préjugés atroces autorisaient les violences, et que l'absurdité perpétuait mille abus, évidemment funestes aux familles et à l'état, à la religion et au bon ordre. Des pères de famille privés de la sépulture et diffamés, pour n'avoir pas enrichi l'Eglise aux dépens de leurs enfans ; une ju-

ridiction étrangère triomphant des lois nationales ; une puissance toute spirituelle imposant d'énormes tributs, défendant aux souverains de lever des subsides sur leurs sujets, ôtant ou donnant les couronnes au gré du caprice, etc., c'est ce que l'on voyait depuis long-temps, et ce qui démontre combien il importait à la religion même que les lumières dissipassent les erreurs, et que les lois réprimassent les abus.

Peut-on penser sans horreur qu'un évêque de Maguelone (ce siège est transféré à Montpellier) fit frapper de la monnaie portant l'empreinte de Mahomet, parce qu'il y avait beaucoup à gagner sur de semblables espèces ? C'est le sujet d'une forte réprimande que lui fit le pape Clément IV. (V. *Hist. du Langued.*) Les faits que nous allons parcourir prouveront encore mieux à quel point on abusait de tout.

Monnaie à l'empreinte de Mahomet

---

---

PHILIPPE IV,

*surnommé* LE BEL.

1285. Règne célèbre. Le règne de Philippe-le-Bel est un des plus célèbres de notre histoire, fécond en grands événemens, en grandes fautes et en grandes actions. Ce prince, âgé de dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône, suivit les desseins de son père par rapport à l'Arragon et à la Sicile. Mais après beaucoup de négociations et de combats, le comte de Valois renonça au royaume que le pape lui avait donné en Espagne. Charles II (le Boiteux), fils du dernier roi des deux Siciles, lui céda en dédommagement l'Anjou et le Maine; un prince arragonais se maintint dans la Sicile, malgré Rome et la France; et cette île forma un royaume séparé de celui de Naples.

Fin de l'affaire de Sicile.

1292. Démêlés avec l'Angleterre. Edouard I, roi d'Angleterre, était venu rendre son hommage à Philippe, et avait obtenu l'exécution du traité de saint Louis avec Henri III. Mais deux nations rivales, deux rois puissans, divisés par des intérêts incompatibles, ne pouvaient être long-

temps unis par des traités. La dispute la moins intéressante alluma une guerre générale. Un matelot anglais se battit à Bayonne avec un matelot normand, et le tua. Les Normands, pour venger leur compatriote, coururent les mers, attaquant, insultant les vaisseaux anglais. Une de leurs flottes, chargée de marchandises, fut attaquée à son tour et entièrement détruite. Les Anglais, secondés par quelques Gascons, insultèrent même la Rochelle, ravagèrent les campagnes d'alentour, et enlevèrent un grand butin. Philippe envoie demander satisfaction, menaçant le roi d'Angleterre, en cas de refus, de le citer comme son vassal à la cour de France. Edouard répond qu'il a sa cour chez lui, absolument indépendante; que si quelqu'un voulait y porter des plaintes contre ses sujets, il les écouterait volontiers, et rendrait promptement justice.

Les deux rois étaient fiers, jaloux de leur autorité. Tout annonçait une rupture; elle se fit avec éclat. Edouard fut cité devant les pairs, et ne comparut point. Cité une seconde fois, il

---

 1295.

La Guienne  
enlevée aux  
Anglais.

envoya son frère Edmond à sa place. Le roi voulut qu'il vînt en personne. Dès que les délais de la citation furent expirés, on confisqua la Guienne; on s'empara de Bordeaux, de Bayonne et des autres places qui appartenaient à l'Anglais. Il fit alors déclarer à Philippe qu'il ne le reconnaissait plus pour son suzerain, et qu'il se tenait quitte à jamais de tout hommage.

Différentes  
relations au  
sujet de cette  
conquête.

Selon les historiens d'Angleterre, une conquête si rapide fut le fruit de la perfidie. Ils assurent qu'un traité secret avait été conclu entre les deux cours, par lequel la Guienne devait être remise entre les mains du roi de France, qui, après cette espèce de satisfaction, devait aussitôt la restituer. Philippe, à les croire, profita du traité pour s'en rendre maître, et le viola pour la confisquer et la retenir. Comme l'acte n'existe point, et que ce récit est fondé sur un mémoire peu authentique, inséré dans le recueil de Rymer, nous sommes en droit de préférer le témoignage des historiens français. Il faut convenir pourtant que la facilité avec

laquelle on prit la Guienne, sans y trouver de résistance, donne lieu de croire que l'Anglais avait compté sur un accommodement. Philippe-le-Bel n'était rien moins que scrupuleux : il amusa peut-être l'ennemi, et profita des conjonctures.

Les principaux alliés d'Edouard étaient Adolphe de Nassau, roi des Romains, et Gui, comte de Flandre.

Alliés  
d'Edouard I

Le premier ayant envoyé une déclaration de guerre qui parut injurieuse, reçut pour réponse un papier cacheté en forme de lettre, où il n'y avait que ces mots latins : *Nimis germane (cela est trop allemand.)*

On savait que ses propres affaires l'occuperaient assez en Allemagne, où il fut détrôné quelque temps après.

Le second, vassal du roi, ne s'était pas encore déclaré. Il avait promis secrètement sa fille au fils aîné d'Edouard, ce qui ne pouvait se faire, selon les lois, sans l'agrément du souverain. On l'attira sous quelque prétexte à Paris. Il y fut arrêté avec sa femme, et n'obtint sa liberté qu'en consentant à tout ce que la cour exigea, et en laissant sa fille pour otage.

A peine libre, il traita de nouveau avec l'Angleterre; il osa même envoyer un cartel au roi de France. La guerre se fit avec chaleur; les Anglais furent battus; et presque toute la Flandre conquise.

Démêlés  
avec Boni-  
face VIII.

Philippe-le-Bel avait un ennemi plus dangereux dans Boniface VIII, capable de bouleverser toute l'Europe, s'il n'avait pas eu affaire à un prince incapable de plier. Ce pontife plein d'orgueil, d'ambition et d'audace, était parvenu au saint siège en profitant de la simplicité de son prédécesseur, saint Célestin, qu'il avait exhorté à se démettre, et qu'il fit mourir ensuite dans une prison. Que ne devait-on pas craindre de son caractère, joint au despotisme qu'affectait la cour de Rome? Boniface commença par vouloir décider en maître sur les différends du roi avec ses vassaux. On lui fit entendre qu'il n'avait point d'ordre à donner en cette matière; qu'on le respectait comme chef de la religion, mais qu'on n'avait pas besoin de lui pour régner. L'orgueil ainsi blessé, pardonne difficilement. Le pontife se vengea bientôt.

Une nouvelle imposition faisait murmurer les peuples, déjà épuisés de subsides. Le roi, dans le besoin d'argent, la mit sur le clergé. Quelques-uns de ses membres en portèrent leurs plaintes au pape. C'est ce qui donna lieu à la bulle *Clericis laicos*. Le pape défend à tout clerc, prélat, religieux, de payer aux laïques quelque espèce de taxe que ce soit, sous les noms d'aides, de prêt, de don gratuit, de subvention, etc., sans la permission du saint siège; déclarant que ceux qui fourniraient ainsi de l'argent, et ceux qui en recevraient, princes, rois ou empereurs, encourraient l'excommunication. Quoique la France ne fût point nommée dans cette bulle, Philippe comprit bien qu'elle tombait principalement sur lui. Il usa de représailles; et sans faire mention de Rome, défendit de transporter hors du royaume, argent, joyaux, armes, vivres, etc., sans une permission signée de sa main.

1286.  
Fameuse  
bulle contre  
le droit des  
couronnes.

Philippe  
use de repré-  
sailles.

Nouvelle  
bulle plus té-  
méraire.

Boniface sentit le coup. Au lieu de dissimuler, il envoya au roi une autre bulle plus capable d'aigrir le mal.

Manifeste  
du roi.

« Si l'intention de ceux qui ont fait  
« cette défense, dit-il, a été de l'éten-  
« dre à nous, aux prélats et aux ec-  
« clésiastiques, elle est non - seule-  
« ment imprudente, mais insensée,  
« puisque ni vous ni les autres prin-  
« cess séculiers, n'avez *aucune puis-*  
« *sance sur eux*. Cette seule préten-  
« tion vous soumettrait aux censures  
« portées contre ceux qui violent la  
« liberté de l'Église. » Le roi répon-  
dit dans un manifeste plein de vi-  
gueur, que les ecclésiastiques  
étaient membres de l'état comme  
les autres, par conséquent obligés  
de contribuer de leur argent à sa con-  
servation, d'autant plus qu'en cas  
de guerre leurs biens sont plus  
exposés (1); qu'il était contre le  
droit naturel de leur interdire une

---

(1) Un ancien capitulaire porte : *Quiconque aura cédé, soit à une église, soit à quelque personne que ce soit, une terre qui avait coutume de payer tribut à notre fisc, que celui qui l'aura reçue, nous paie exactement le tribut qui nous en revenait, à moins qu'il ne puisse produire une charte, par laquelle il fasse voir que nous lui avons remis ce tribut.* Les exemptions des églises, en pareil cas, supposaient donc une concession particulière du souverain; la raison le dit assez sans avoir besoin de preuves.

contribution si nécessaire, tandis qu'on leur permettait de dépenser leur revenu en habits, en équipages, en festins, en vanités, au préjudice des pauvres; qu'enfin, il craignait Dieu et honorait les ministres de l'Eglise; mais qu'ayant la justice de son côté, il ne craignait point d'injustes menaces.

Le pape avait ordonné à ses légats de prononcer l'excommunication. Ils eurent la prudence de n'en rien faire. Frappé lui-même des remontrances de l'archevêque de Reims sur le scandale causé par sa bulle, il en donna plusieurs explications: il se réduisit à dire que dans les nécessités urgentes, les rois de France peuvent recevoir des subsides du clergé sans la permission de Rome; et qu'il n'avait point prétendu donner atteinte aux libertés, franchises et coutumes du royaume. Cette condescendance politique fut suivie de la canonisation de saint Louis. Boniface n'en avait pas moins de fiel qu'auparavant; mais il voulait obtenir la main-levée d'une décime dont on empêchait la perception. Il obtint tout.

Boniface  
paraît s'a-  
douceir.

---

 1298.

 Le pape  
choisi pour  
arbitre.

Philippe consentit à le prendre pour médiateur de la paix entre lui, le roi d'Angleterre, et le nouvel empereur Albert d'Autriche, allié de la France, à condition qu'il déciderait comme arbitre volontairement choisi, et non comme juge. La sentence arbitrale du pape fut un monument de partialité et d'injustice. Elle ordonnait la restitution, non-seulement de la Guienne, mais des places enlevées au comte de Flandre. Un évêque anglais en fit lecture à Philippe-le-Bel. Quand il vint à cet article, le comte d'Artois, transporté d'indignation, lui arracha la bulle et la mit en pièces, jurant que jamais roi de France ne se soumettrait à des conditions si honteuses. Le roi protesta de son côté qu'il n'exécuterait point un ordre injuste, donné sans pouvoir. Quelques années après, le comte de Flandre fut contraint de se rendre à discrétion avec ses deux fils. On ne leur accorda que la vie, et l'on confisqua la Flandre au profit de la couronne.

---

 1301.

 L'évêque de  
Pamiers, lé-  
gat digne de  
Boniface.

Jusqu'alors, les entreprises de Boniface VIII n'avaient été qu'un faible prélude de ses emportemens. Il en-

voya un nouveau légat, ennemi déclaré, quoique sujet de Philippe. C'était Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, en faveur duquel le pape avait érigé cet évêché sans le consentement du monarque. Ce légat, brouillé avec la cour, y apporte les ordres du pontife, et propose de sa part une ligue avec les Persans contre les Turcs. Trouvant le roi peu docile à des ordres si étranges, il ose l'insulter en face; il lui dit que sa conduite envers le pape méritait des peines qu'on n'avait que trop différées, que dans peu son royaume serait en interdit, et lui-même frappé d'excommunication. Philippe menace, chasse l'évêque de sa présence. Celui-ci se déchaîna en injures. On présenta un mémoire qui le peignait comme un séditieux et un rebelle. Vingt-quatre témoins entendus juridiquement, attestèrent presque tous la vérité de ces accusations (1). Philippe-le-Bel obtint avec beaucoup de

Le roi le  
chasse.

(1) Des instructions dressées par ordre du roi pour la cour de Rome, portent que plusieurs de ces témoins, *gens graves et dignes de foi*, accusaient ce prélat d'avoir tenu des discours scandaleux et hérétiques; d'avoir dit, par exemple:

difficulté qu'il fût mis sous la garde de l'Eglise.

Emporte-  
ment du  
pape.

Alors Boniface devient furieux, et lance des bulles inconcevables. Il déclare dans l'une, que les princes séculiers n'ont aucun pouvoir sur les ecclésiastiques ; il renouvelle dans l'autre la défense de payer les décimes et subsides, sans la permission de Rome ; il dit, dans une troisième, que Dieu l'a établi sur les rois et les royaumes pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter ; que le roi est soumis au pape, et que penser autrement, c'est être fou, insensé, infidèle. Le roi ne doutait pas plus que les autres qu'il ne fût soumis au pape, quant au spirituel. Boniface prétendait autre chose ; en voici la preuve.

Il agit en  
maître de la  
France.

Il ajoute, après avoir reproché à Philippe sa tyrannie, qu'il mande à

---

*Que le sacrement de pénitence était une invention humaine ; que la fornication, même dans les personnes élevées aux ordres, n'était pas un péché ; que le pape Boniface était un diable incarné, qui contre Dieu, vérité et justice, avait canonisé saint Louis qui était dans les enfers. Ces accusations, il faut l'avouer, paraissent aussi absurdes que celles dont on chargea depuis les Templiers et Boniface lui-même.*

Rome le clergé de France pour délibérer sur la réforme de l'état ; que le roi peut s'y rendre lui-même, ou y envoyer quelqu'un, pour entendre, dit-il, *le jugement de Dieu et le nôtre*. Afin de ne laisser aucun doute sur les intentions du pontife, l'archidiacre de Narbonne, porteur de ces bulles, somma le roi de reconnaître qu'il tenait du pape la *souveraineté temporelle de son royaume*, et cela sous peine d'excommunication. Une dernière bulle ordonnait aux prélats et aux docteurs français de se trouver à Rome, le premier novembre, pour un concile.

Le moindre de ces coups eût dé-<sup>Fermeté de</sup>trôné un Louis-le-Débonnaire. Phi-<sup>Philippe.</sup>lippe-le-Bel y opposa une fermeté inébranlable. Il dit à ses enfans, en présence de la cour, qu'il les déshériterait s'ils étaient jamais assez lâches, ou pour avouer qu'ils tenaient la couronne de France d'aucun homme, ou pour reconnaître au-dessus d'eux, dans les choses temporelles, une autre puissance que celle de la Divinité. Il refusa audience à un légat, comme le pape l'avait refusée

Il brave le  
pape.

à un de ses ambassadeurs ; il fit même brûler publiquement une des bulles, sans égard pour la dignité de Boniface. On voit encore une lettre injurieuse où il s'exprime en ces termes : « Philippe, par la grace de  
« Dieu, roi des Français, à Boniface,  
« prétendu pape, peu ou point de  
« salut. Que votre très-grande fa-  
« tuité sache que nous ne sommes  
« soumis à personne pour le tempo-  
« rel, etc. » Cependant l'exemple de tant de rois victimes des foudres du Vatican, la force des préjugés qui soumettaient la multitude aux injustices manifestes de la cour romaine, la crainte d'être abandonné par des hommes à qui les liens de l'Eglise pouvaient faire oublier la qualité de sujets, tout l'engageait à prendre de sages mesures contre les attentats du pontife.

————— Dans cette vue, il assembla les  
1302. états-généraux du royaume. Les dé-  
putés des villes, communautés, cha-  
pitres, et les supérieurs des religieux  
s'y rendirent. C'est la première fois  
que le tiers-état, ou les communes,  
paraît avoir été conyoqué. Les trois

Etats géné-  
raux, où se  
trouve le  
tiers-état.

ordres donnèrent séparément leur avis en faveur de l'indépendance de la couronne : la noblesse et les communes, de la manière la plus décisive et la plus forte ; le clergé, en biaisant d'abord, en tâchant d'excuser le pape, en ménageant avec précaution le chef de l'Eglise. Il demanda même au roi la liberté de se rendre aux ordres de Boniface. Le roi et les barons protestèrent qu'ils ne le souffriraient point. La défense de sortir du royaume et d'en faire sortir de l'argent sans une permission expresse, fut renouvelée avec plus de vigueur qu'auparavant. Quatre archevêques, trente évêques et quelques abbés ne laissèrent pas d'aller à Rome, craignant plus de désobéir au pape qu'au souverain.

Conduite du clergé.

On avait demandé par-tout des actes d'adhésion à la cause du roi. Plusieurs évêques y avaient mis cette clause, « Sauf la fidélité qui est due à l'Eglise romaine et au pape. » L'acte des jacobins de Paris porte : « Sauf l'obéissance particulière de leur ordre pour l'Eglise romaine, et la vérité de la foi catholique ; » comme

Actes d'adhésion équivoques.

s'il avait été question de foi. Les jacobins de Montpellier furent chassés, parce que le prieur leur défendit de donner aucune déclaration, ni publique ni particulière.

Bulle qui  
assujettit les  
rois,

1562

1562

1562

1562

Quoique Boniface attendît un plus grand nombre d'évêques français, il tint son concile. On regarde comme l'ouvrage de cette assemblée, la bulle *Unam Sanctam*, par laquelle il définit et prononce « qu'il y a dans « l'Eglise deux glaives, le spirituel « et le temporel, tous les deux sous « la puissance ecclésiastique; que le « premier doit être employé par l'E- « glise même, le second par les rois « et les guerriers pour le service de « l'Eglise, suivant l'ordre ou la per- « mission du pontife; que l'autorité « temporelle est soumise à la puis- « sance spirituelle, qui l'institue, qui « la juge, et qui seule a le privilège « de n'être jugée que de Dieu; que « l'on ne peut avoir d'autre croyance « sur ce point, sans tomber dans l'hé- « résie des manichéens. » Cette étrange décision n'avait pour fondement qu'une simple allégorie. Les deux épées des apôtres, dont il est parlé

dans l'évangile, étaient les deux glaives qui assuraient la toute-puissance aux pontifes romains.

L'animosité augmentait de part et d'autre. Philippe convoqua de nouveau les seigneurs et les évêques. Dans ce parlement, où l'on ne voit qu'un très-petit nombre de prélats, Guillaume de Nogaret, chevalier et avocat-général, accuse le pape d'imposture, de simonie, d'hérésie, et conclut à le faire déposer dans un concile. On négocie cependant. Un légat apporte des propositions révoltantes. Le roi y répond d'une manière aussi ferme que respectueuse. Boniface le déclare excommunié, et par un excès inoui, il enjoint à son confesseur de venir rendre compte de la conduite du monarque.

Il ne restait plus qu'à disposer de la couronne. Le pape l'offrit au roi des Romains, Albert d'Autriche, qu'il avait traité jusqu'alors en rebelle et en usurpateur, mais qu'il traita en grand roi, dès qu'il le jugea propre à servir sa passion. La France retentit alors de nouvelles plaintes contre ce pontife; tous les ordres de l'état

Nogaret accuse le pape.

Le roi excommunié.

Boniface dispose de la couronne.

renouvellent leurs protestations de fidélité ; Philippe appelle au futur concile et au pape futur, de tout ce que Boniface a fait ou fera encore contre lui : appel peu nécessaire sans doute, mais qui prouve la déférence qu'on avait pour le saint siège.

1303.

Il est arrêté.

Sa mort.

Nogaret reçut ordre de signifier cet acte et de le publier dans Rome. Il apprit que le pape s'était retiré à Anagnie, où il fulminait de nouvelles bulles. Résolu de l'enlever, selon l'intention de la cour, il gagna les habitans de la ville, força le château, y trouva des trésors immenses accumulés par le pontife, se rendit maître de sa personne, et le somma de convoquer un concile général pour y entendre son arrêt. « Je me  
« consolerais aisément, dit le fier Bo-  
« niface, d'être condamné par des  
« Patarins (on donnait ce nom aux  
« hérétiques albigeois) : voilà ma  
« tête, je mourrai sur le trône où  
« Dieu m'a placé. » Les habitans d'Anagnie le délivrèrent ; il se réfugia à Rome, la vengeance dans le cœur ; il y mourut d'une fièvre chaude, coupable de tous les maux que l'orgueil,

l'ambition et l'avarice peuvent cau-  
ser dans une place si éminente.

C'est à lui qu'on doit l'institution du  
jubilé. Il donna une indulgence ple-  
nière à ceux qui visiteraient les égli-  
ses de Rome pendant l'année 1300.  
Une infinité de pèlerins y accouru-  
rent, et Rome s'enrichit. L'indul-  
gence devait avoir lieu tous les cent  
ans. Elle fut avancée de cinquante  
ans par Clément VI, en 1350. En  
1383, Urbain VI l'avança encore;  
enfin Paul II fixa le terme du jubilé  
à vingt-cinq ans. Tant cette dévotion  
paraissait avantageuse au saint siège.

Il est certain que Philippe-le-Bel,  
dans ses démêlés avec Rome, passa  
quelquefois les bornes de la modéra-  
tion et de la décence. Mais son ca-  
ractère violent et fier, les mœurs du  
temps, et sur-tout les emportemens  
du pape, semblaient rendre imprati-  
cables les conseils de sagesse. Jamais  
on ne vit mieux combien la puissance  
ecclésiastique se nuisait à elle-même,  
en insultant les puissances du monde.  
Boniface avait déchargé son cour-  
roux sur les Colonnes, les plus illus-  
tres seigneurs romains; il avait publié

Institution  
du jubilé.

Excès de  
part et d'au-  
tre dans la  
querelle  
avec le pape.

contre eux une croisade, les avait forcés de chercher un asyle en France. Sciara Colonne marcha contre lui avec Nogaret, l'accabla d'injures à Anagnie, lui donna même un soufflet, et l'aurait tué si le chevalier français ne l'eût retenu.

Révolte des  
Flamands.

Durant ces funestes démêlés, la Flandre devint un théâtre de carnage. Le roi l'avait réunie à la couronne, et s'y était montré moins en conquérant qu'en père. Malheureusement il y laissa pour la commander, l'homme le moins propre à contenir un peuple dont il fallait gagner l'affection. C'était Jacques de Châtillon, comte de Saint-Paul, seigneur sans expérience, qui, par des impôts et des rigueurs tyranniques, poussa les Flamands à la révolte. Un vieillard, nommé Pierre-le-Roi, simple tisserand de Bruge, se mit à la tête des factieux ; la révolution fut son ouvrage. On vit les Français massacrés dans presque toutes les villes de Flandre.

Bataille de  
Courtrai en  
1302.

Philippe-le-Bel envoya une armée sous les ordres du comte d'Artois, vaillant capitaine, mais dont l'impru-

dence perdit les affaires. Plein de mépris pour les rebelles, qu'il regardait comme une vile canaille, il voulut les attaquer dans un poste trop avantageux. Il insulta même de paroles le connétable de Nesle opposé à son avis. « Verrez que je ne suis pas un traître, répliqua le connétable; je vous mènerai si avant, que vous n'en viendrez jamais. » Le comte et lui, les plus grands seigneurs, vingt mille Français, perdirent la vie dans cette fameuse bataille de Courtrai. Quatre mille paires d'éperons dorés servirent de monument à la victoire des Flamands; terrible preuve de courage qu'inspire le désespoir à des peuples opprimés.

Le roi marcha en personne pour tirer vengeance de cette défaite. Des Nouvelles hostilités. impôts extraordinaires, portés jusqu'au cinquième des biens de chaque particulier, et l'augmentation énorme du prix des monnaies, l'avaient mis en état de lever une armée nombreuse, en excitant de violens murmures. Tant de préparatifs ne produisirent aucun effet. Il revint sans gloire, ou plutôt avec la honte de

n'avoir pas même attaqué l'ennemi. La campagne suivante (1304) fut plus honorable. Il gagna la bataille de Mons-en-Puelle, et y fit des prodiges de valeur. Mais les Flamands revenaient toujours à la charge. « Ne finirons-nous jamais ? dit-il un jour. « Je crois qu'il pleut des Flamands. »

On traita enfin. Le fils aîné du comte de Flandre fut rétabli dans ses états, à condition d'en faire hommage à la couronne. Philippe, pour les frais de la guerre, retint Lille, Douai, Orchies et Béthune. La paix était déjà conclue avec le roi d'Angleterre, à qui on restitua la Guienne, pour en jouir à titre de vassal comme auparavant. Ainsi, après bien des combats inutiles, les choses rentrèrent dans leur état naturel.

Parlement  
sédentaire  
à Paris.

Au milieu de ces troubles, Philippe s'occupait à réformer les abus. Le principal moyen qu'il employa fut de rendre le parlement sédentaire à Paris. Ce tribunal illustre, jusqu'alors *ambulatoire* et suivant la cour, se tint à Paris deux fois l'année ; et les séances duraient deux mois. Le roi nommait chaque fois les mem-

bres, rarement les mêmes. Les seuls pairs y entraient à vie. On n'y admettait aucun laïque qui ne fût chevalier ou gentilhomme : si l'on y appelait les gens de loi, c'était seulement pour les consulter. Insensiblement ils y eurent voix délibérative, et siégèrent avec la noblesse. Saint Louis avait fort accrédité le code de Justinien, trouvé récemment en Italie. Les lois romaines ayant été introduites dans le royaume, et la jurisprudence étant devenue une étude, ils se rendirent enfin maîtres des affaires par leur application et leur doctrine. Des hommes tels que les chevaliers, qui ne respiraient que les combats et les plaisirs, se dégoûtèrent bientôt d'une profession également pénible et sérieuse. Ils se retirèrent tout-à-fait quand le parlement devint perpétuel sous Philippe-le-Long. Les *légistes* y restèrent seuls; la robe acquit une considération légitime, et l'on commença à distinguer deux sortes de noblesse, celle d'épée et celle de robe. Ceux qui méprisent la dernière, ne connaissent pas, sans doute, ce qu'est la justice dans un état.

Comment  
les gens de  
lois y entrè-  
rent.

Affaire de  
l'université.

L'université aurait eu besoin aussi de quelque réforme. Le prévôt de Paris, magistrat fort considérable, ayant fait arrêter et pendre un éco-lier digne de mort, elle cria qu'on violait ses privilèges, et ferma toutes ses écoles. Ce prévôt fut excommunié par l'official; tous les curés allèrent processionnellement jeter des pierres à sa porte, et l'accabler de malédictions. Il fut contraint de faire ce qu'exigea l'université, d'aller même chercher son pardon à Rome; et le roi, loin de réprimer un abus si contraire à l'ordre public, contribua au triomphe des docteurs. Etais-ce crainte ou politique? l'un et l'autre paraît également inexplicable. Mais dans un gouvernement vicieux, il y a toujours des espèces de monstruosités.

Le roi ab-  
sous des cen-  
sures.

Les préjugés avaient encore tant de force, que Philippe ne pouvait se croire hors de péril, tant que subsisteraient les anathèmes et les ordonnances de Boniface. Benoît VI, aussi modéré que l'autre était fougueux, l'avait déjà de son propre mouvement absous des censures, *au cas qu'il les*

*eût encourues*; expression remarquable dans la bouche du pontife. Benoît étant mort, le roi, qui voulait une satisfaction plus éclatante, vint à bout de procurer la papauté à Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, gascon souple et ambitieux, après lui avoir fait promettre par serment, s'il faut en croire la plupart des historiens, de lui accorder ce qu'il souhaitait. Le nouveau pape, connu sous le nom de Clément V (qui transféra le saint siège à Avignon en 1309), fut très-fidèle à son traité. Quoiqu'il eût été intime ami de Boniface et son partisan zélé contre la France, il déclara que ses bulles ne devaient porter aucun préjudice au roi ni au royaume; il révoqua celle qui défendait aux ecclésiastiques de contribuer sans la permission de Rome; il annulla celle qui établissait la souveraineté absolue des papes; il accorda au roi pour cinq ans le dixième des revenus du clergé, et consentit enfin, non sans peine, qu'on fît le procès à la mémoire de Boniface VIII.

---

1305.  
Clément V,  
dévoué au  
roi.

Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII.

On publia les accusations les plus

atroces en tout genre contre lui : un concile général devait le juger à Vienne en Dauphiné ; Philippe poursuivait avec chaleur une vengeance indigne, odieuse ; mais on lui persuada de mettre fin au scandale, et de se désister de ses poursuites. Comme l'accusation d'hérésie paraissait la plus flétrissante pour la papauté, le concile de Vienne, en 1312, déchargea sur ce point la mémoire du pontife mort, et ne prononça rien sur le reste.

Altération  
des mon-  
naies.

Tandis que Clément V se montrait si bien disposé en faveur du roi, toute la France éclatait en murmures, au sujet d'un abus criant qu'on voyait augmenter de jour en jour. Philippe pour remédier à l'épuisement de ses finances, avait eu souvent recours au moyen le plus dangereux, à l'altération des monnaies. Les espèces en 1303 étaient déjà haussées d'un tiers au-dessus de leur valeur ; elles le furent de deux tiers en 1306 ; de sorte qu'un denier de saint Louis valait trois deniers alors. Les nouvelles monnaies furent généralement décriées. Chacun voulait être payé et

monnaie forte; personne ne voulait payer qu'en monnaie faible. Les plaintes se changèrent en séditions. Le petit peuple se souleva avec fureur. On fut plusieurs fois obligé de promettre une prompte réforme, qu'on n'exécuta jamais fidèlement (1). Triste effet des croisades qui avaient englouti l'argent du royaume, et de la mauvaise administration qui faisait empirer le mal au lieu de le guérir. Les mécontents ne craignirent pas de donner au roi le nom de *faux monnayeur*.

Il est à croire que ce besoin d'argent contribua plus que toute autre raison à l'expulsion des juifs, toujours ridiculement accusés de profaner des hosties et de crucifier des enfans, mais bien certainement coupables de grosses usures, et devenus l'objet de l'exécration publique. Ils furent de nouveau bannis du royaume, quoique tolérés à Rome même. On confisqua tous leurs biens.

Expulsion  
des juifs.

---

(1) Cet abus était si énorme, que le clergé offrit, en 1303, de payer le dixième de ses revenus, pourvu que le roi s'obligeât pour lui et pour ses successeurs, à ne plus affaiblir les espèces. L'offre fut rejetée.

Affaires des  
templiers.

Le procès des templiers mit le comble à la célébrité de ce règne. Jamais événement ne fournit plus de matière aux doutes et aux conjectures. La passion y eut trop de part, pour ne pas obscurcir la vérité. Cet ordre militaire, établi à Jérusalem en 1138, par des gentilshommes français, s'était prodigieusement accru. De grands privilèges, d'immenses richesses, la licence des armes, l'orgueil de la naissance, y avaient introduit des abus, augmentés sans doute par l'ignorance et la superstition qui régnaient alors. On ne peut douter que les templiers ne se fussent attiré la haine des grands, du clergé et du peuple, en perdant la modestie de leur état, et en se livrant aux vices du siècle.

Le roi et le  
pape s'unis-  
sent contre  
cet ordre.

Philippe-le-Bel, de concert avec Clément V, avait projeté leur ruine totale, soit qu'une haine particulière l'animât contre eux, comme on a lieu de le penser, soit qu'il ajoutât foi aux accusations de leurs ennemis. On les accusait de faire renier Jésus-Christ à leurs novices, d'adorer une idole hideuse, de s'abandonner en-

tre eux aux débauches les plus abominables, de tuer et de rôtir les enfans de leurs confrères, etc.; crimes qu'on supposait généralement établis dans l'ordre, et que la plupart des gens sensés regardent comme des chimères.

Tout-à-coup les templiers sont arrêtés d'un bout de la France à l'autre. Le roi s'empare du temple et s'y loge. Il nomme un jacobin inquisiteur pour les interroger en présence de plusieurs témoins. Le plus grand nombre, et même les grands officiers de l'ordre, avouent en tout ou en partie les crimes dont ils sont accusés. Mêmes interrogatoires, mêmes aveux dans les provinces. Mais on apprit bientôt que presque tous s'étaient rétractés; qu'ils soutenaient qu'on leur avait arraché par les tortures un aveu aussi contraire à la vérité qu'à la vraisemblance. Les juges embarrassés de cet incident tinrent conseil, et décidèrent qu'il fallait traiter de *relaps* ceux qui se rétracteraient. Un relaps, selon les règles de l'inquisition, ne pouvait échapper au supplice. Cinquante-

Commencement du procès.

Templiers brûlés à petit feu.

neuf furent livrés au bras séculier, et brûlés à petit feu. Il n'y en eut pas un seul qui n'invoquât Dieu dans les flammes; pas un qui voulût profiter de l'amnistie qu'on leur offrait, s'ils renonçaient à leurs rétractations. Tous protestèrent jusqu'au bout, qu'ils ne s'étaient rétractés que par devoir, et qu'ils n'avaient faussement avoué que par faiblesse. Ce courage avait quelque chose d'héroïque: le peuple le regarda comme une preuve d'innocence.

Nouvelles  
procédures  
aussi étranges.

On voulait abolir l'ordre, et le pape s'en était réservé le soin. Il nomma pour y procéder huit commissaires, devant lesquels comparut le grand-maître, Jacques de Molai, chargé de chaînes comme un scélérat. Molai déclara qu'il était prêt à défendre l'innocence de son ordre; mais que ne sachant ni lire ni écrire, et n'ayant pas même quatre deniers pour les frais de la procédure, il demandait qu'il lui fût du moins permis de prendre un conseil. On lui répondit qu'en matière d'hérésie on n'accordait aux accusés ni conseil ni avocat, et qu'il devait se souvenir de

sa propre déposition. La lecture en fut faite sur-le-champ. Frappé de surprise, il fit le signe de la croix, se récria contre les cardinaux qui avaient souscrit l'interrogatoire, les traita d'imposteurs, protesta qu'on avait mal pris le sens de ses réponses. Soixante et quatorze templiers, amenés à Paris, entreprirent tous l'apologie de l'ordre; ils dirent qu'on avait employé les promesses et les menaces pour tirer l'aveu des crimes qu'on leur imputait; on l'avait extorqué par la plus violente question à ceux qui ne s'étaient pas laissé séduire; d'ailleurs, le témoignage de tant d'hommes morts dans les supplices pour soutenir la vérité, valait bien celui des lâches qui l'avaient trahie.

Toutes ces raisons touchèrent faiblement. Les informations continuèrent; deux cent trente et un témoins furent entendus, dont il ne reste qu'une seule déposition. Enfin, après deux ans de procédures, le pape, contre l'avis de presque tous les évêques et les docteurs du concile de Vienne, qui demandaient qu'on entendit les défenses des grands offi-

---

---

1312.

L'ordre des  
templiers  
est aboli.

ciers, prononça la sentence de suppression de l'ordre du Temple. « Quoique nous n'ayons pas pu, dit-il, prononcer selon les formes du droit, nous le supprimons par provision et par l'autorité apostolique, nous réservant et à la sainte Église romaine la disposition des personnes et des biens des temples. » Ces biens furent donnés aux hospitaliers qui venaient de conquérir l'île de Rhodes, plus connus aujourd'hui sous le nom de chevaliers de Malte. Plusieurs modernes soupçonnent Philippe-le-Bel d'avoir voulu s'enrichir des dépouilles du Temple. Il ne prit cependant, pour les frais immenses du procès, que les deux tiers de l'argent comptant et des meubles.

Supplice du  
grand-maitre.

Clément V, juge des quatre grands officiers de l'ordre, se proposait seulement de les condamner à une prison perpétuelle, pourvu qu'ils avouassent publiquement leurs crimes; car il importait de convaincre les peuples de la justice d'une procédure si étrange. On dresse un échafaud à Paris; on y fait monter les

grands officiers; le bourreau prépare devant eux un bûcher, sans doute pour les rendre plus flexibles; on lit leurs premiers aveux et leur sentence. Le grand-maître, sommé de renouveler sa confession, jure qu'elle est fausse; que son ordre est saint et innocent; que s'il l'a indignement accusé à la sollicitation du roi et du pape, il mérite la mort par ce seul crime, et qu'il voudrait l'expier par les plus affreux supplices. Le commandeur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne, tint à-peu-près le même langage. Les légats, consternés, couverts de honte, les livrent au prévôt de Paris. L'un et l'autre sont brûlés à petit feu, répétant au milieu des flammes ce qu'ils avaient dit sur l'échafaud. On prétend que le grand-maître, sur le point d'expirer, ajourna Clément V à comparaître dans quatre jours au tribunal de Dieu, et Philippe-le-Bel dans un an; prédiction fabriquée sans doute après l'événement qui eut lieu dans la même année.

*L'abolition des templiers, selon le président Hénault, est un évé-*

Réflexion  
sur ce proces

*ment monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit qu'on les ait inventés.* Il y avait assurément de fortes raisons de détruire un ordre devenu inutile à l'Eglise, à charge au public, dangereux par sa puissance et ses scandales. Plus la chose paraît juste en soi, plus la manière est étonnante. Daniel et plusieurs autres historiens ne forment aucun doute sur les accusations intentées contre ces chevaliers; mais de nos jours on ne peut les croire si certaines. On voudrait que des imputations, absurdes au premier coup d'œil, fussent constatées par des témoignages évidens; qu'on en eût trouvé la preuve dans les statuts de l'ordre; que l'on pût apprécier les dépositions sans nombre dont il ne reste plus de vestiges, et que la constance d'une multitude de templiers au milieu des flammes fût moins capable d'affaiblir l'impression des premiers aveux. Cet ordre pouvait, comme quelques auteurs l'assurent, avoir offensé le gouvernement; et Philippe-le-Bel était implacable.

Impôt  
accablant.

Le roi, au concile de Vienne,

montra beaucoup de zèle pour la guerre sainte. On ordonna la levée d'une décime pendant six ans; mais l'argent fut employé à toute autre chose: peut-être ces projets de croisade ne furent qu'un prétexte pour en amasser. Le poids des impôts faisait gémir et crier les peuples. De tant de subsides accablans, il n'en entra pas, assurait-on, la dixième partie dans le trésor. On ne pouvait s'imaginer que le roi fût pauvre, tandis que ses ministres étalaient un luxe fastueux.

Philippe, menacé d'un soulèvement général, trouva au sein de sa famille des chagrins encore plus cuisans. Les femmes de ses trois fils furent accusées, et deux convaincues d'adultère. Une telle infamie, jointe aux inquiétudes qu'il avait d'ailleurs, le fit tomber malade. Pénétré d'un repentir tardif de ses fautes, il donna à Louis son successeur de bons avis, qui ne valaient pas de bons exemples. Il régla que les apanages des enfans de France reviendraient à la couronne, au défaut d'héritiers mâles. C'était une précaution utile pour

Chagrins de  
Philippe-le-  
Bel.

Loi sur les  
apanages.

1314.  
Mort du roi.

empêcher qu'ils ne passassent à des étrangers par mariage. Ce roi mourut âgé de quarante-six ans, avec la gloire d'avoir soutenu vigoureusement ses droits, et le regret d'avoir rendu malheureux ses peuples.

Accroissement de l'autorité royale.

Sous le règne de Philippe-le-Bel, prince violent, injuste, mais politique, l'autorité royale fit de grands progrès; et si les moyens qui la relevèrent ne furent pas tous exempts de blâme, ils produisirent un bien réel en avançant la ruine du gouvernement féodal. On trouve, dans les *Observations* de M. l'abbé de Mably sur l'Histoire de France, le système de ce prince, développé d'une manière fort vraisemblable. Bornons-nous à quelques remarques essentielles.

Conduite et principes des gens de robe.

Les gens de robe, admis dans le parlement avec le titre de *Conseillers-rapporteurs*, pour instruire et rapporter les affaires, étant devenus les vrais juges, parce que leur opinion prévalait, et ayant bientôt acquis l'ascendant que donne la supériorité de

lumière, établirent de nouvelles idées plus avantageuses à la couronne, ou plutôt rétablirent les anciens principes que l'anarchie avait renversés. En butte au mépris des seigneurs, et intéressés à gagner la confiance et les bonnes grâces du prince, ils saisirent toutes les occasions d'exalter les droits de celui-ci, de rabattre les prétentions des autres; si cependant on pouvait regarder alors comme de simples prétentions, ce que le régime féodal avait cimenté depuis quelques siècles. Ils puisèrent dans la Bible et dans le Code de Justinien les expressions les plus fortes sur l'autorité royale; ils perdirent de vue l'ancien gouvernement des Français, des peuples sortis de la Germanie; mais en exagérant le pouvoir de la couronne, ils accréditèrent les vraies maximes qui en sont l'appui. Il fallait que les rois devinssent plus puissans, pour que la nation fût mieux gouvernée. Philippe défendit absolument le duel en matière civile. Ainsi la nouvelle jurisprudence s'affermi, l'étude fut nécessaire à l'administration de la justice, autrefois sans règle.

Les gens de robe se rendirent de plus en plus respectables. Nous aurons souvent lieu de remarquer les services que la monarchie en a reçus. Tous les corps ont leur intérêt, et par conséquent leur esprit particulier, d'où naissent, au gré des circonstances, les prétentions et les disputes, et même quelquefois les troubles. Mais quand l'esprit de corps a une tendance au bien général, il ne faut qu'en diriger les mouvemens pour le rendre utile.

Observations sur les états-généraux.

On ne conçoit pas aisément qu'un prince ambitieux, tel que Philippe-Bel, ait pu convoquer les états de la nation, en y faisant entrer les communes, à l'exemple d'Edouard I, roi d'Angleterre. Cette assemblée pouvait devenir redoutable au souverain, si les trois ordres conspiraient à limiter sa puissance. Mais divisés entre eux par la discorde et par les intérêts particuliers, un intérêt commun devait les unir en sa faveur contre les entreprises de Boniface. Il importait à Philippe que la nation reconnût l'indépendance de la couronne. La tyrannie, les exactions de la cour de

Rome y préparaient depuis long-temps les esprits; et la confiance du roi ne pouvait manquer de leur inspirer un zèle unanime. D'ailleurs, il voulait sur-tout avoir de l'argent. Le fort des impositions tombait sur la bourgeoisie : en joignant le tiers-état au clergé et à la noblesse, on se ménageait le moyen d'obtenir facilement ce que l'on craignait d'exiger avec une rigueur perpétuelle. Pasquier l'observe fort bien : *Le peuple, chatouillé de l'honneur qu'on lui a fait en le consultant, court avec joie à ces diètes générales, et se rend plus hardi prometteur à ce qu'on lui demande.* C'est le même motif qui avait ouvert l'entrée du parlement aux communes d'Angleterre.

La ville de Lyon, détachée du royaume depuis long-temps, après avoir appartenu aux rois d'Arles, aux rois de Bourgogne, ensuite à l'empire, était devenue une principauté pour les archevêques. Elle fut réunie à la couronne, parce que Pierre de Savoie, en possession de ce grand siège, refusa de prêter au roi

Lyon réuni  
à la  
couronne.

le serment de fidélité , et souleva contre lui les habitans. La guerre décida la dispute. On laissa le titre de comte de Lyon à l'archevêque et au chapitre.

Droit  
d'amortisse-  
ment.

Saint Louis et son successeur avaient établi le droit d'*amortissement*, pour empêcher l'Eglise ou les gens de main-morte de faire des acquisitions, sans dédommager les seigneurs des rachats, lods et ventes dont ils se trouveraient privés. Malgré les cris du clergé et des moines, ce droit prévalut. L'expérience n'apprenait que trop combien il était essentiel de mettre une digue au torrent qui engloutissait les patrimoines des familles. Selon l'auteur de l'*Espirit des Loix* : « En Castille, où il » n'y a point de droit pareil, le clergé » a tout envahi ; en Arragon, où il y a » quelque droit d'amortissement, il » a acquis moins ; en France, où ce » droit et celui de l'indemnité sont » établis, il a moins acquis encore ; » et l'on peut dire que la prospérité » de cet état est due en partie à » l'exercice de ces deux droits. » (L. XXV, c. 5.) L'exemple du

royaume de Naples est sur-tout frappant, puisque, suivant l'estimation commune, l'Eglise y possède quatre cinquièmes des biens. (*V. Giannone, L. XL, c. 6.*)

L'usage de jouer les mystères sur le théâtre commençait à s'établir. Dans une fête qui fut donnée lorsque Philippe arma chevaliers ses enfans, « Là vit-on Dieu, dit une ancienne chronique, manger des pommes, rire avec sa mère, dire des patenôtres avec ses apôtres, susciter et jugier les morts : là furent entendus les bienheureux chanter en paradis dans la compagnie d'environ quatre-vingt-dix anges, et les damnés pleurer dans un enfer noir et puant, au milieu de plus de cent diables qui riaient de leur infortune.... là fut vu un maître renard, d'abord simple clerc, qui chante une épître, ensuite évêque, puis archevêque, enfin pape, toujours mangeant poussins et poules, etc. » Ces spectacles indécens et ridicules firent longtemps les délices du Français, assez simple pour s'en amuser dévotement.

Mystères  
joués sur le  
théâtre.

Loi somp-  
tuaire ;  
frugalité.

Une loi somptuaire, publiée en 1294, fixe la quantité de mets qu'on peut servir sur les tables : au souper, qui était alors le grand repas, deux mets et un potage au lard ; au dîner, un mets et un entremets ; jamais plus de quatre plats les jours de jeûnes, ni plus de trois les autres jours. Les rois eux-mêmes n'étaient pas autrement servis. Charlemagne avait vécu de la sorte. Nous lisons qu'en Angleterre, des moines portèrent leurs plaintes à Henri II contre leur abbé qui les réduisait à dix plats. « On ne « m'en sert que trois, répondit-il ; « malheur à votre abbé, s'il vous en « accorde plus que la sobriété n'en « permet à votre roi ! » La même loi de Philippe-le-Bel fixait le nombre des robes qu'on pouvait se donner tous les ans, le prix qu'on pouvait y mettre, et défendait aux bourgeois les chars, les torches, les fourrures. Défenses inutiles, comme tant d'autres, parce qu'on ne tint point la main à l'exécution.

Dépense du  
roi en habits

Ceux qui aiment à comparer les anciennes dépenses avec celles d'aujourd'hui, les différens prix des cho-

ses, doivent être curieux d'un compte de la maison du roi, de 1202. On y voit que l'habillement complet d'un page coûtait 107 sous ; celui d'une dame du palais, 8 livres ; celui des femmes de moindre rang, un tiers moins ; et celui des chambrières, 58 sous ; la robe d'écarlate qu'eut Philippe-Auguste à Pâques, 26 livres et demie ; une robe fourrée de vair qu'il eut à la Toussaint, 8 livres ; ses tuniques, 25 sous chacune ; la toile pour les chemises des dames du plus haut rang, un sou 8 deniers l'aune, etc.

La ligue des Suisses commença au milieu des troubles de l'Europe. Trois cantons, Schweitz, Ury et Underwalden secouèrent le joug de la maison d'Autriche ; et l'amour de la liberté fit un peuple de héros.

Ligue des  
Suisses.

---

---

LOUIS X,

*surnommé HUTIN* (1).

---

1314. **L**OUIS, déjà roi de Navarre depuis la mort de sa mère, héritière de ce royaume, monta sur le trône de France avec de bonnes intentions, mais avec trop de faiblesse et de légèreté dans sa conduite. Le comte de Valois son oncle s'empara de cet esprit timide, et lui fit d'abord sacrifier un ministre respectable, qui avait eu la plus grande autorité sous le dernier règne. C'était Enguerrand de Marigni, homme de qualité, surintendant des finances. On lui imputait faussement l'altération des monnaies et les malheurs de l'état. Le roi demanda un jour en plein conseil, où étaient les sommes que devaient avoir produites tant d'impôts et de décimes. Valois dit alors que Marigni en avait eu l'administration, et qu'il devait en rendre compte. Je suis prêt à le faire,

Royaumes  
de France et  
de Navarre  
réunis.

Enguerrand  
de Marigni.

---

(1) Ce mot signifie *mutin*, et Louis était d'un caractère doux. On ignore d'où lui put venir un tel surnom.

répond le surintendant, lorsqu'on me l'ordonnera. Que ce soit donc maintenant, réplique le comte. Marigni, sans se troubler, dit alors : « Je vous en ai remis une grande « partie, monsieur ; le reste a été « employé à payer les charges de « l'état. » Ce prince lui donne un démenti. Le ministre, oubliant tous les égards, en donne un au prince. Déjà le comte de Valois avait mis l'épée à la main. On les sépara. Après une scène pareille, l'ennemi du surintendant persuada sans peine qu'il fallait l'immoler au peuple.

Marigni ayant été arrêté, personne ne se présenta pour déposer contre lui, quoique tout le monde fût invité à le faire. On poursuivit le procès sur des accusations vagues, auxquelles il pouvait opposer de bonnes réponses. Mais il demanda en vain d'être entendu. Louis, par un sentiment d'équité, voulait qu'on l'écoutât ; Valois se roidit par un excès de vengeance.

Une nouvelle batterie fut employée contre le surintendant. Quelques témoins déposèrent que sa femme et sa

Procès de  
Marigni.

Il est accusé  
de magie.

sœur avaient eu recours à la magie pour le délivrer ; qu'elles avaient *envoûté* le roi et le comte. Cette opération consistait à piquer ou à brûler, avec certaines cérémonies accompagnées de certaines paroles, des figures de cire qui représentaient les personnes qu'on voulait faire périr. On croyait que le sortilège agissait infailiblement sur ces personnes. Une extravagance si ridicule était alors, a été long-temps une affaire des plus sérieuses. Elle contribua beaucoup à la perte de l'accusé. Sans aucune forme judiciaire il fut condamné au gibet, comme atteint et convaincu de tous les crimes qui lui étaient imputés, quoique sans preuves. Les images de cire avaient décidé le roi à permettre l'injustice.

Il est exécuté.

Cette sentence fut exécutée. Margni protesta jusqu'à la mort de son innocence. On vit le peuple aussi ému de pitié qu'il avait paru transporté de haine. Louis Hutin témoigna bientôt son repentir ; le comte de Valois, frappé d'une grande maladie, la regarda comme un châtiement du ciel, et fit distribuer des

aumônes, avec ordre de dire à chaque pauvre : « Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigni, et pour monseigneur Charles de Valois. » Presque tous les historiens justifient cet illustre malheureux ; exemple mémorable de l'injustice des cours, du danger des grandes places, et de l'instabilité des choses humaines. Son crime fut d'avoir gouverné dans un temps d'orages, et sous un roi qui ne ménageait point les peuples. C'est par le conseil de deux Florentins que Philippe-le-Bel avait altéré les monnaies. Ils en avaient profité sans doute, et l'innocent fut puni.

Son innocence.

Les Flamands s'étaient révoltés contre leur comte. On voulait les réduire par les armes à l'obéissance. Le besoin d'argent pour la guerre, et la crainte de soulever les peuples par de nouvelles impositions, firent imaginer un expédient vraiment utile au royaume. Les bourgeois des villes jouissaient depuis long-temps de la franchise, mais les habitans des campagnes étaient toujours serfs. On leur offrit l'affranchissement, à con-

---

1315.

Affranchissement général.

dition de payer une certaine somme. La plupart préféraient l'argent à la liberté; car on s'accoutume à tout, même à l'esclavage. On les força d'acheter un bien dont ils ne connaissaient pas le prix. Louis-Hutin, voulant que dans le royaume des Francs la réalité répondît au nom, déclara que tout ce qui avait rapport à la servitude lui répugnait; qu'il entendait que tout fût amené à la franchise, et que ses sujets cessassent d'être inquiétés sur les droits de main-morte ou de *formariage* (1). Le pape Alexandre III avait déjà décidé dans un concile, en 1167, que les chrétiens devaient être exempts de servitude. Ainsi la nation recouvrera le plus précieux des biens; et si les grands vassaux eussent tous imité l'exemple du roi, on n'aurait pas vu presque jusqu'à nos jours, dans quelques provinces, sur-tout en Bourgogne, des restes d'une servitude indigne de l'humanité.

Reflexions  
sur l'affranchissement.

Dans l'édit pour l'affranchissement.

(1) On appelait ainsi le mariage fait hors de terre du seigneur sans sa permission.

ment, on lit ces paroles : « Comme  
 « selon le droit de la nature chacun  
 « doit naître franc. » Pourquoi donc  
 faire acheter à des hommes un droit  
 que leur donne la nature ? C'est la  
 réflexion de M. l'abbé de Mably. Il  
 ajoute que dans un gouvernement  
 où l'on ne connaît aucune égalité, la  
 servitude pourrait peut-être pro-  
 duire un bien, et corriger quelques  
 inconvéniens des lois. « Je demande,  
 « dit-il, quel grand présent c'est  
 « pour les hommes que la liberté,  
 « dans un pays où le gouvernement  
 « n'a pas pourvu à la subsistance de  
 « chaque citoyen, et permet à un  
 « luxe scandaleux de sacrifier des  
 « millions d'hommes à ses frivoles  
 « besoins, etc. » (*Observ.*, tome II,  
 page 405.) Ce paradoxe, je l'avoue,  
 ne peut guère se réfuter qu'en accu-  
 sant les mœurs et les coutumes, en  
 reconnaissant l'imperfection des lois,  
 et en prouvant, ce qui ne serait pas  
 difficile, que les maux dont le peu-  
 ple se plaint souvent, n'égalent point  
 ceux qu'entraîna toujours l'escla-  
 vage. La sagesse des gouvernemens  
 lui annonce un sort plus doux. Ce

doit être le bien commun de la société.

Les juifs  
rappelés.

Les sommes que Louis retira de l'affranchissement général ne suffisant point, il rappela les juifs pour douze ans, et les chargea de taxes extrêmement fortes. Cette malheureuse nation s'empressait toujours à rentrer en France, où elle savait se dédommager des outrages dont on l'accablait.

Bonnes lois.

Quoique l'expédition de Flandre n'eût pas réussi, les rebelles se soumirent. Le roi, à son retour, s'occupait du soin de réprimer les vexations de ses officiers. Il aimait le bien public. Il avait défendu, conformément à une constitution impériale, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, et de tout ce qui sert à l'agriculture. Les monnaies furent remises sur l'ancien pied; mais la réforme ne se fit guère qu'en apparence.

1316.  
Mort de  
Louis Hutin

Une maladie violente emporta ce prince la seconde année de son règne. Il n'avait point d'enfans mâles; la

reine, Clémence de Hongrie, était grosse quand il mourut, et accoucha d'un fils qu'on nomma Jean, qui ne vécut que huit jours. Avant ses couches, Philippe, comte de Poitiers, frère de Louis-Hutin, fut déclaré par les douze pairs régent du royaume, si elle accouchait d'un prince, et roi, si elle accouchait d'une princesse. Jusqu'alors il n'y avait point eu de loi formelle à cet égard, le cas ne s'étant jamais présenté. Cependant, dès que le trône parut vacant, il s'éleva de grandes contestations. Eudes, duc de Bourgogne, soutint que le droit naturel et le droit civil assuraient la succession à Jeanne, fille du roi Louis et de Marguerite de Bourgogne, sa première femme. L'affaire fut agitée dans une assemblée nombreuse des trois ordres de l'état. On décida que la *loi salique* ne permettait pas aux femmes de succéder à la couronne. Ce n'était point établir une loi nouvelle, mais confirmer ce que la coutume avait établi dès le commencement de la monarchie.

Dispute sur  
la succession  
à la couronne.

Règne entier sans pape.

Il n'y eut aucun pape sous ce règne. Clément V, qui avait transféré le saint siège à Avignon, tandis que les Guelphes et les Gibelins déchiraient toute l'Italie, et que Rome voulait se gouverner par ses magistrats, était mort en 1314. Les cardinaux ne purent s'accorder, les Gascons voulant un pape de leur pays, les Français et les Italiens s'y opposant. On les attira tous à Lyon sous divers prétextes; on les enferma dans un couvent; on leur déclara qu'ils n'en sortiraient qu'après avoir élu un pape. Le conclave dura quarante jours. Enfin les cardinaux convinrent, pour terminer leurs disputes, de s'en rapporter au choix du cardinal de Porto, Jacques d'Euse, né à Cahors, archevêque d'Avignon, qui se nomma pape lui-même, s'il faut en croire Villani et quelques autres, le 13 août 1316. Il fut célèbre sous le nom de Jean XXII. On connut bientôt son caractère, par une bulle qu'il publia pour s'attribuer la collation de tous les bénéfices, sous prétexte d'empê-

Election de Jean XXII.

cher la simonie. Cette usurpation enrichit la cour pontificale. Il y ajouta tant d'autres moyens d'avoir de l'argent, que son trésor, selon Villani, se trouva de dix-huit millions en espèces, outre sept millions en lingots et en vases précieux.

---



---

## PHILIPPE V,

*SURNOMMÉ LE LONG.*

CE règne tranquille et court offre peu de matière intéressante. Le droit de Philippe à la succession ayant été reconnu, il gagna les mécontents à force de grâces. Le duc de Bourgogne, dont la nièce, fille de Louis-Hutin, venait de perdre de si belles espérances, eut la fille aînée du roi avec le comté de Bourgogne, qui fut alors réuni au duché. Un interdit que le pape jeta sur la Flandre, rendit plus traitables les Flamands, toujours armés contre la couronne. On fit la paix, ou plutôt on crut la faire; car ce peuple séditieux ne respecta pas long-temps la foi des traités. Le roi

---

1316.

Le royaume  
tranquille.

devait se livrer tout entier aux soins du gouvernement; mais peu s'en fallut qu'une entreprise absurde ne l'entraînât hors de l'Europe.

Projet de  
croisade.

Complots  
des juifs et  
des lépreux.

Le germe des croisades subsistait encore, parce que l'expérience ne déracine que lentement les préjugés les moins raisonnables. Philippe résolut de porter la guerre en Palestine; et, ce qu'il y a de singulier, le pape s'efforça de l'en détourner. Les mahométans furent instruits de son dessein. La crainte d'une nouvelle invasion leur inspira, disent les historiens, la plus noire perfidie. Ils engagèrent les juifs à empoisonner les puits et les fontaines du royaume. Ceux-ci formèrent d'autant plus volontiers ce complot affreux, qu'ils venaient d'éprouver la rage d'une foule de *pastoureaux*, vile canaille que le fanatisme avait rassemblée sous prétexte de délivrer la terre sainte. On ajoute que, n'osant exécuter eux-mêmes le projet, les juifs corrompirent, à force d'argent, les lépreux répandus de toutes parts, leur persuadant que ceux qui ne mourraient pas du poison, pren-

draient la lèpre, et qu'ainsi ils rentre-  
raient eux-mêmes dans le commerce  
de la société. Cette conjuration ayant  
été découverte, les coupables furent  
condamnés au feu.

Il y eut, dit-on, cent soixante juifs  
brûlés à Chinon, dans une grande  
fosse où le feu était allumé; plusieurs  
s'y précipitèrent, *riant et chantant  
comme s'ils allaient à des noces* ;  
et quelques femmes avec leurs en-  
fans coururent ainsi à la mort, de  
peur qu'on les fît baptiser. Toutes les  
histoires fournissent divers exemples  
de ces horreurs, produites par la bar-  
barie d'un côté, et par le désespoir  
de l'autre.

On confisqua les biens des *ladre-  
ries*, de ces hôpitaux de lépreux  
fondés depuis les croisades, dont les  
richesses méritaient l'attention du  
gouvernement. Le crime qu'on im-  
puta et aux juifs et aux lépreux, n'est  
point vraisemblable. Peut-être ne  
cherchait-on qu'un prétexte pour les  
dépouiller.

Depuis que Philippe-le-Bel avait  
rendu le parlement sédentaire à Pa-  
ris, les prélats y avaient conservé la

Exécution  
horrible.

Ladrerries  
confisquées.

---

1319.

Evêques  
exclus du  
parlement.

préséance, malgré un arrêt de 1287, contre leurs prétentions. Philippe-le-Long les exclut enfin du parlement, pour ne point les distraire, dit-il, *du gouvernement de leurs spiritualités*. Dès-lors la juridiction ecclésiastique, qui s'étendait presque à tout, commence à rentrer dans ses limites. La fausse et dangereuse maxime, que les clercs ne sont point soumis aux tribunaux séculiers, n'arrête plus le cours naturel de la justice, ou du moins cesse d'en imposer aux magistrats. Cette réforme ne se fit pas tout-à-coup; c'était un grand point de la commencer. Philippe en méditait une autre, dont les siècles amèneront peut-être l'exécution entière. Il voulait établir par-tout un même poids, une mesure et une même monnaie. La mort le surprit avant qu'il pût y travailler. Il avait fait des ordonnances très-sages, une entre autres de laquelle est tirée la maxime, *qu'en fait de justice, on n'a point égard aux lettres missives*. Plus les rois sont sujets à être trompés, plus il est de leur prudence de s'en rapporter à l'examen et à l'équité des juges.

Projet utile  
non exécuté.

---

1322.

Mort du roi.  
Sages ordon-  
nances.

Ce prince mourut âgé de vingt-huit ans.

Philippe désarma les bourgeois, sous prétexte que la misère les engageait quelquefois à vendre leurs armes. Il ordonna que ces armes fussent déposées dans un arsenal public, et qu'on ne les leur rendît que quand la guerre serait commandée pour le service du roi. Dans les principales villes il mit un capitaine à la tête de la bourgeoisie, et dans chaque bailliage, un capitaine général à la tête des milices. « Ainsi les forces qu'il redoutait dans les mains d'une noble encore indocile et remuante, devinrent ses propres forces. Les seigneurs déjà accoutumés à vivre en paix entre eux, quand le roi avait des armées en campagne, regardèrent enfin comme un fléau ce droit de guerre dont leurs pères avaient été si jaloux, et peu d'années après demandèrent à en être dépouillés. » (*Mably.*)

Bourgeois désarmés; droit de guerre aboli

La fameuse dispute qui s'éleva entre les cordeliers, sur la propriété de leurs alimens, sur la forme et la

Fameuse dispute dans l'ordre de S. François.

couleur de leurs habits, peut être citée parmi les folies humaines, dont l'histoire conserve le souvenir comme une leçon de sagesse. Il s'agissait de savoir si ce que mangeait un cordelier lui appartenait, ou au pape; s'il devait porter le capuchon large ou étroit, rond ou pointu; si son habit devait être noir, blanc ou gris, etc. Les Grecs n'avaient pas mis plus de chaleur dans les disputes de religion. Celle-ci ne fut terminée qu'avec peine par les bulles de Jean XXII (1), dont une l'exposa au reproche d'hérésie de la part de l'empereur Louis de Bavière, pour avoir fait brûler, comme hérétiques, quelques-uns de ces religieux enthousiastes, opiniâtrément attachés à leurs chimères de perfection. En outrant l'évangile, ils étaient devenus fous, et ils attachaient la sainteté à leur démençe.

Si le latin est  
nécessaire  
aux  
religieuses.

Le président Hénault observe que

(1) Le pape Nicolas IV avait décidé, en 1288, que tous les biens, meubles ou immeubles, dont les cordeliers ont l'usage, appartiennent en propriété à saint Pierre, conformément à une bulle de Nicolas III. C'était une source de terribles argumens contre Jean XXII.

depuis le douzième siècle, on obligeait les religieuses d'apprendre la langue latine, qui avait cessé d'être vulgaire: cet usage, dit-il, dura jusqu'au quatorzième siècle, *et n'aurait jamais dû finir*. Était-il donc si important que les religieuses étudiasent une langue savante et difficile, uniquement pour entendre le Bréviaire? Et si l'usage actuel a beaucoup d'inconvéniens pour le commun du peuple, ne serait-il pas à souhaiter qu'on y remédiât d'une autre façon?

---



---

## CHARLES IV,

*sur nommé LE BEL.*

PHILIPPE-LE-LONG n'ayant laissé aucun enfant mâle, Charles son frère lui succéda sans opposition. Il fit une recherche sévère des financiers, presque tous Italiens, car les Français ignoraient encore cet art lucratif. Leurs biens furent confisqués; la Guette, receveur-général des finances, mourut à la question, sans avouer où étaient les trésors qu'on lui supposait. On punit avec la même ri-

---



---

1322.

Justice sévère.

gueur les gentilshommes qui dépouillaient les particuliers. Il fallait des exemples de justice ; mais il fallait aussi une sagesse qu'on n'avait point.

Guerres  
avec l'An-  
gleterre.

La guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre, au sujet d'un château en Guienne, qu'Edouard II prétendait lui appartenir. Ce roi, dominé par ses favoris et ses mignons, se vit enlever plusieurs places. Isabelle sa femme, sœur de Charles-le-Bel, justement soupçonnée de galanterie, passa en France, sous prétexte de faire la paix, et s'obstina, contre les ordres de son mari, à y demeurer avec ses enfans. Spencer, favori d'Edouard, savait que l'argent pouvait tout à la cour de Paris et à celle d'Avignon. L'argent des Anglais ne fut pas prodigué sans fruit. Jean XXII écrivit fortement à Charles-le-Bel, qui consentit à congédier sa sœur. Plus mécontente que jamais d'Edouard, elle obtint du comte de Hainaut quelques secours, débarqua en Angleterre, s'avança à la tête d'une armée, fit punir de mort les favoris, détrôna son époux

---

1326.

Edouard II,  
détrôné par  
sa femme.

par l'autorité du parlement, vit couronner son fils, le fameux Edouard III, et finit par être confinée dans une espèce de prison. Le nouveau roi conclut un traité avec la France. On lui restitua les places conquises, à charge de payer cinquante mille livres sterling.

Jean XXII renouvelait contre Louis de Bavière ce que d'autres papes avaient entrepris contre les empereurs. Il l'excommunia en 1325; et prétendant que le pape devait confirmer les élections à l'empire, disposer même en certains cas de la couronne impériale, il tenta de les réunir à celle de la France. Les démarches que fit Charles pour être élu roi des Romains, ne servirent qu'à lui causer du chagrin et de la honte. Les Allemands lui manquèrent de parole. Ce prince mourut à trente-trois ans. C'était le dernier des trois frères, successeurs de Philippe-le Bel. Ils disparurent tous trois dans un court espace de temps. Quelques-uns de ces auteurs qui lisent dans les secrets de la Providence, ont dit que Dieu vengeait sur eux Enguerrand de Marigni,

Le pape veut donner l'empire à Charles-le-Bel.

---

1328.

Mort du roi.

Divorce du  
roi autorisé  
par le pape.

Au commencement de son règne, Charles répudia sa femme, Blanche de Bourgogne, renfermée depuis long-temps pour des désordres publics. Le pape lui permit d'en prendre une autre, parce que la mère de Blanche avait tenu Charles sur les fonts, ce qu'on regardait comme un empêchement de mariage, et parce que les deux époux étaient parens au quatrième degré, empêchement que Clément V avait levé par une dispense. On supposa la dispense nulle, en ce que les empêchemens n'y étaient pas suffisamment exprimés. Les papes d'Avignon se pliaient aux desirs des rois de France, et y trouvèrent leur profit.

On remarqua sous ce règne l'érection de la baronnie de Bourbon en duché pairie. Les lettres du roi portent : *J'espère que les descendans du nouveau duc (Louis, petit-fils de saint Louis) contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.* L'application de ces paroles à Henri IV est aussi juste qu'intéressante.

FIN DU TOME PREMIER.

---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES

contenues dans ce premier volume.

---

---

### INTRODUCTION.

LES anciens Gaulois dignes d'être connus : leur penchant à la guerre : fureur du duel : hospitalité des Gaulois : vice qu'on leur reproche : droit du plus fort : pouvoir excessif des Druides : ils étaient exempts de toute charge : première religion des Gaulois : victimes humaines : astrologie , superstition : dogme de la vie future : science des Druides : les Bardes , poètes des Gaulois : le peuple était presque esclave : gouvernement et confédération : la Gaule conquise par les Romains : christianisme dans la Gaule : autorité des papes sur l'Eglise gallicane : bornes de la juridiction ecclésiastique : les clercs soumis aux tribunaux : tout commence à se confondre au cinquième siècle.

---



---

 PREMIÈRE RACE.

CLOVIS, page 1.

---



---

 486.

Les Francs pénètrent dans la Gaule : Clovis chasse les Romains : vase de Soissons : politique du roi : il épouse Clotilde : les Gaulois augurent bien de cette alliance : conversion de Clovis : l'Eglise en triomphe : lettre du pape : projets ambitieux de Clovis : dévotion politique de ce prince : Alaric, roi des Visigoths : bataille de Vouillé : titre de patrice de Rome : cruauté du roi : canons remarquables du concile d'Orléans : mort de Clovis.

Les Francs peu différens des anciens Gaulois : loi salique rédigée par Clovis : bizarreries des lois saliques : respect pour les mœurs : variété des lois et des coutumes : armées : ducs et comtes : juges parmi le peuple : principales charges : revenu de la couronne : longue chevelure des rois.

---

 SUCCESSEURS DE CLOVIS,

JUSQU'À L'AN 562, page 19.

---



---

 511.

L'histoire devient un chaos : THIERRI I, roi d'Austrasie : CLodomir, roi d'Orléans : CHILDEBERT I, roi de Paris : CLOTAIRE I, roi de Soissons : guerre de Bourgogne :

eruaute de Childebert et de Clotaire : perfidie de Thierrî : THÉODEBERT, roi d'Austrasie : les Français s'emparent de la Bourgogne : traité avec Justinien, et avec les Ostrogoths : violation des traités : mort de Théodebert : THÉODEBALD OU THIBAUD, roi d'Austrasie : brouilleries entre Childebert et Clotaire : succession à la couronne : toute la monarchie passe à Clotaire : Chramme armé contre son père : mort de Childebert : mort de Clotaire.

Progrès de la barbarie : violence et perfidie des rois : fausse piété jointe aux crimes : superstition de Childebert : le clergé devient trop zélé pour le temporel : nomination aux évêchés : réglemens de conciles sur ce point : observation sur l'état monastique : Childebert exige une profession de foi du pape : reste des superstitions païennes : sort des saints.

### SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I,

JUSQU'A L'AN 613, page 34.

CARIBERT, roi de Paris : GONTRAN, roi de Bourgogne : SIGEBERT I, roi d'Austrasie : CHILPÉRIC, roi de Soissons : traité bizarre au sujet de Paris : les crimes vont se multiplier : Brunehaut et Frédégonde : divorce de Chilpéric : les trois frères en guerre : Sigebert vainqueur de Chilpéric : Frédégonde fait assassiner Sigebert : CHILDEBERT II, roi d'Austrasie : Brunehaut épouse

562.

le fils de Chilpéric : Chilpéric les poursuit : ce roi craint le tombeau de S. Martin : assassinat de Mérovée : Chilpéric accuse l'évêque Prétextat : scélératesse de Frédégonde : elle paraît pénitente : Grégoire de Tours accusé par le roi : superstition de Chilpéric : guerres civiles : Chilpéric assassiné : son caractère : il se piquait de littérature et de théologie : les plaintes contre le clergé : CLOTAIRE, roi de Soissons : usage singulier du serment : cruautés de Gontran, malgré sa douceur : seigneur exécuté pour la perte d'un buffle : donations aux églises : canons pour les assurer : autre trait de Gontran : Childebert lui succède : fin de Frédégonde : THIERRI II, roi de Bourgogne : THÉODEBERT II, roi d'Austrasie : régence de Brunehaut : nouvelles horreurs : supplice de la reine Brunehaut : on ne peut la justifier : éloges donnés par S. Grégoire : la superstition jointe au crime : Clotaire règne seul : conciles d'évêques et de seigneurs : capitulaires : parlemens ambulatoires : mort de Clotaire.

Beaucoup de choses dont il serait inutile de parler : concile de Mâcon, canon pour la dîme : honneurs qu'exige le clergé : ignorance : procès de Gilles de Reims : révoltes des religieuses de Poitiers : menaces de saint Colomban au roi : l'autorité du pape s'augmente : privilèges accordés par le pape : biens de l'Eglise de Rome en France : les précaires établis : usurpation des biens ecclésiastiques.

## SUCCESSEURS DE CLOTAIRE II,

JUSQU'À L'AN 692, page 63.

DAGOBERT I, ARIBERT : Dagobert, corrompu par les passions : guerre contre un marchand : SIGEBERT II, roi d'Austrasie : S. Eloi à la cour : profusion de Dagobert : richesses en France : CLOVIS II, roi de Bourgogne et de Neustrie : les maires du palais s'emparent de l'autorité : témoignage contradictoire des anciens moines : CLOTAIRE III, roi de Neustrie : CHILDERIC, roi d'Austrasie, régence de Batilde : le maire Ebrouin : révolte : Childéric périt par sa faute : THIERRI III : Ebrouin trouble le royaume : PEPIN HÉRISTEL, ou d'HÉRISTAL : S. Léger déposé dans un concile : Ebrouin assassiné : les mécontents se retiennent auprès de Pepin : il devient maître de la France.

628.

Assemblées du champ de Mars : formules de Marculfe : nomination aux évêchés : permission d'entrer dans le clergé : exemptions : divorces : donations.

## ROIS FAINÉANS, page 76.

Esclavage des rois fainéans : CLOVIS III : CHILDEBERT III : DAGOBERT III : mort de Pepin : soulèvement : CHILPÉRIC II : Charles Martel, maître de l'état sous Thierry IV :

692.

politique de ce héros : mahométisme : Sarrasins en Espagne et en France : Charles-Martel défait les Sarrasins : projet de Grégoire III contre l'empereur : ses offres à Charles-Martel : mort du pape et de Charles : biens ecclésiastiques donnés aux gens de guerre : CHILDÉRIC II : conciles convoqués par Carloman : précaires confirmés : Carloman se fait moine : Pepin veut se faire roi , sa politique : cas de conscience proposé au pape : le roi détrôné.

Désordres dans l'état et dans l'Eglise : le pape renverse le droit commun : doctrine des antipodes condamnée : liaison des préjugés avec les grandes affaires.

## SECONDE RACE.

PEPIN , page 90.

755. PEPIN se fait sacrer : sacre des rois : Pepin sert l'Eglise : origine de la grandeur temporelle des papes : Etienne III en France : lettre du pape au roi : réflexion sur la puissance temporelle des papes : politique de Paul I : guerre d'Aquitaine : abbaye d'hommes donnée à une femme : mort de Pepin : son mérite : force étonnante de ce prince : un laïque élu pape à main armée.

## CHARLES I,

dit CHARLEMAGNE, page 98.

CHARLEMAGNE, grand homme : il épouse la fille du roi des Lombards : opposition politique du pape : divorce du roi : conquête du royaume d'Italie : souveraineté de Rome : Saxons subjugués : on les fait chrétiens par force : ils sont tyrannisés : expédition d'Espagne : méthode de faire la guerre : gouvernement intérieur : écoles : académies : Alcuin : Charlemagne au concile de Francfort : on rejette le concile de Nicée : prudence du pape : canons du concile : Charles est proclamé empereur : négociations avec la cour de Constantinople : ambassades des Arabes : puissance de Charlemagne : il partage le royaume à ses enfans : jugement de la croix : association de Louis à l'empire : Normands ; marine de Charlemagne : sa mort : son portrait : ses concubines : jugement de Montesquieu.

Les évêques exempts du service militaire : établissement de la dime : *missi dominici* : zèle de Charlemagne pour la réforme du clergé : divers réglemens concernant l'Eglise et les moines : capitulaire en faveur du clergé : fausses décrétales : autorité du roi dans les affaires ecclésiastiques : canons sur la dime , lois somptuaires : commerce , foires , etc. : monnaies ; duel en justice : langue *romance*,

768.

---

 L O U I S I ,

surnommé le DÉBONNAIRE, page 128.

---

 814.

Dévotion et faiblesse de Louis : il partage imprudemment la monarchie : révolte de Bernard, roi d'Italie : scrupules et faiblesse de l'empereur : les papes abusent de sa faiblesse : nouvelle opposition au concile de Nicée : révolte contre Louis-le-Débonnaire : l'abbé Vala chef des rebelles : Louis s'humilie : nouvelle révolte : le pape au camp des rebelles : des prélats fidèles menacent le pape : l'empereur trahi et déposé : causes de la révolte du clergé : l'empereur soumis à la pénitence publique : accusation contre lui : humiliations qu'il subit : révolution en sa faveur : procès des évêques : nouvelle guerre civile : mort de l'empereur : défauts de Louis-le-Débonnaire.

État du clergé : dangereux projet de réforme : hommes vertueux redoutables par les préjugés : expression singulière sur la dignité épiscopale : confusion des deux puissances : épreuves judiciaires.

---

 C H A R L E S I I ,

surnommé LE CHAUVÉ, page 149.

---

 840.

Divisions funestes : guerres civiles entre les frères : bataille de Fontenai : liberté de conscience pour les Saxons : les évêques

disposent de la couronne : nouveau partage de la monarchie : irruptions des Normands : traité honteux avec ces pirates : lâcheté du roi : règlement pour la succession des rois français : mort de Lothaire : affaiblissement de l'autorité royale : divisions entre les seigneurs et les évêques : parlement d'Eprenai : cette assemblée contraire au clergé : réglemens sur l'excommunication : le roi détrôné : le roi se reconnaît justiciable du clergé : entreprises des évêques de France contre le roi de Germanie : préjugés des évêques contre le serment de fidélité : faiblesse de Charles ; fameux divorce de Lothaire : le pape Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine : Adrien II finit l'affaire : le pape veut commander aux rois pour le temporel ; Hincmar lui écrit fortement ; conduite odieuse d'Adrien : Charles-le-Chauve empereur par l'autorité du pape : il veut dépouiller ses neveux : mort de ce prince.

Principes de l'anarchie féodale : fiefs devenus héréditaires : système du clergé contre les couronnes ; réclamations contre les entreprises du pape : Hincmar de Reims ; subtilités théologiques ; Gothescalc fustigé.

## S U C C E S S E U R S

## DE CHARLES-LE-CHAUVE,

*Jusqu'à la fin de la seconde race,*  
page 170.

877.

Décadence de la monarchie : LOUIS II, dit le Bègue : LOUIS III : CARLOMAN : un seigneur devient roi de Provence : dispute d'Hincmar de Reims avec le roi : CHARLES III, dit le Gros : trahison par faiblesse : siège de Paris par les Normands : mort de Louis-le-Gros : EUDES : CHARLES VI, dit le Simple : Normands établis en France : l'empire transféré aux Allemands : Haganon ministre absolu : Charles-le-Simple détrôné : RAOUL : archevêque enfant : guerre à ce sujet : LOUIS IV, dit d'Outremer : révolte de Hugues-le-Grand : le roi prisonnier de Hugues : grande question décidée par le duel : profonde ignorance : LOTHAIRE : mort de Hugues-le-Grand : entreprise sur la Lorraine : LOUIS V.

État de la nation : servitude du peuple : usurpation des seigneurs : les rois sans domaine : multiplication des fiefs : désordre universel : le clergé devient tout-puissant, à la faveur de l'ignorance : fondation de Cluni : les moines héritaient : changement de coutume.

---



---

**TROISIÈME RACE,**
**HUGUES CAPET, page 196.**

Révolution en faveur de Hugues : moyens qui lui procurent la couronne : droits de Charles , duc de Lorraine : indépendance des grands : invasion du duc de Lorraine : l'archevêque de Reims jugé : Gerbert mis à sa place , déposé ensuite : mort de Hugues Capet : pairie.

---



---

 987.

---

**ROBERT, page 201.**

Le roi persécuté pour son mariage : excommunication de Robert et ses suites : formule d'anathème : excès de superstition : hérétiques brûlés à Orléans : cruauté de la reine : Robert refuse l'empire : il associe à la couronne l'ainé de ses fils : la reine occasionne une révolte des princes : vertu et simplicité de Robert : dispute sur l'apostolat de saint Martial : changement d'opinion sur la bâtardise : famine affreuse.

---



---

 996.

---

**HENRI I, page 212.**

Troubles causés par la reine-mère : pélerinage de la terre sainte : Guillaume, duc de Normandie : l'empereur veut réformer l'Eglise de Rome : Léon IX veut tenir

---



---

 1031.

I.

20

un concile en France : il tient son concile à Reims malgré le roi : dérèglement du clergé : prétexte d'entreprise : le roi fait sacrer son fils : privilège de l'archevêque de Reims pour le sacre : prétentions des légats : mort du roi.

Anciens empêchemens du mariage : trêve de Dieu : paix de Dieu : dialectique à la mode : Bérenger : accroissement du pouvoir des moines.

PHILIPPE I, page 224.

1060.

Idée de ce règne : majorité des rois : conquête d'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie : ce prince résiste à Grégoire VII : premiers démêlés du roi avec Guillaume : une raillerie cause une guerre : rivalité de la France et de l'Angleterre : Grégoire VII, Hildebrand : système du pape : querelle des investitures : entreprises de Grégoire contre la France : guerre de religion : la comtesse Mathilde : *dictatus* de Grégoire VII : sa mort : divorce du roi : il est excommunié : émeute au concile de Poitiers : trait du comte de Poitou : Philippe s'associe Louis : abolition du roi : croisades : Pierre l'ermite : Urbain II prêche la croisade : motif des croisés : réflexions sur la guerre sainte : succès de l'expédition : le roi ne se croisa point : mort de Philippe I.

A quoi servirent les croisades : remarque importante sur la monnaie : armoiries : ca-

valerie : décret singulier en faveur des moines : préjugé sur les cheveux longs et sur l'hommage.

## LOUIS VI,

surnommé LE GROS, page 246.

Faiblesse de la couronne : brouilleries avec l'Angleterre : guerre avec Henri I : courage de Louis : le pape excommunié à Reims l'empereur : faiblesse du roi dans le concile : fin de la querelle des investitures : l'empereur Henri V attaque la France : l'oriflamme : prétention des moines : le roi excommunié : zèle indiscret : mort de Louis-le-Gros. 1108.

Affranchissemens : communes : appel aux juges royaux : nouveaux ordres monastiques : le clergé contre les moines : saint Bernard, maître des esprits : Abailard accusé : Arnaud de Brescia : invectives contre le clergé.

## LOUIS VII,

surnommé LE JEUNE, page 257.

Puissance du roi : querelle avec le pape au sujet d'un évêché : le comte de Champagne trouble l'état : sac de Vitri : seconde croisade prêchée par saint Bernard : Louis prend la croix : Bernard entraîne tout : mauvais succès de la croisade : retour du roi : Suger et saint Bernard : le roi répudie l'hé-

1137.

rière d'Aquitaine : l'Angleterre devenue redoutable : démêlé de Henri II avec Thomas Becket : Becket en France : son accommodement avec Henri : Becket assassiné : erreur ; cause de ces maux : dernières années de Louis le jeune : sa mort.

Duel permis pour six sous : troubadours : écoles de monastères : collèges et universités : peu de vraie science : fausse dialectique appliquée aux dogmes : Gilbert de la Porée : les papes en France : décret de Gratien : faste du haut clergé.

### PHILIPPE II,

surnommé AUGUSTE, page 273.

1180.

Bannissement des juifs : Philippe soutient ses droits : Brabançons exterminés : chrétiens en Palestine : projet de croisade : le clergé de Reims refuse un subside : brouillerie entre Philippe et Henri II : Philippe brave un légat : Henri vaincu : puissance de ce monarque : troisième croisade : prise d'Acre, suivie de malheurs : galanterie des croisés : le roi envahit la Normandie : il signale sa valeur : mort de Richard, roi d'Angleterre : perte des papiers de la couronne : divorce de Philippe-Auguste : Innocent III met le royaume en interdit : fermeté du roi : Jean, roi d'Angleterre, jugé en France : ce jugement exécuté par les armes : Innocent III se prétend juge des guerres, etc. : quatrième croisade inutile : prise de Constantinople :

hérésie des Albigeois : conduite du pape : croisade contre le comte de Toulouse : barbarie contre les hérétiques : le comte de Toulouse dépouillé de ses états : ces horreurs blessent la religion : Innocent III donne la couronne d'Angleterre : le roi Jean se fait vassal du pape : bataille de Bouvines : les Anglais détrônent Jean-Sans-Terre : un fils de France , roi d'Angleterre : mort d'Innocent III : croisade des enfans , et prédiction du pape : il augmenta le pouvoir de la papauté : les Français chassés d'Angleterre : poursuite contre les hérétiques : mort du roi.

Troupes soudoyées : université de Paris : Aristote condamné : fêtes des fous et des ânes : superstition : les anciennes folies doivent nous instruire : ordres mendiants : franciscains , dominicains : succès des mendiants : leur utilité pour les papes : relâchement prompt : abus de plusieurs espèces.

### LOUIS VIII, page 309.

Valeur du roi : guerre avec Henri III : entreprise odieuse contre le comte de Toulouse : fausse politique des princes : siège d'Avignon : mort de Louis VIII : son testament : léproseries : legs à Cîteaux : chevalerie.

1223.

---

 LOUIS IX,

dit SAINT LOUIS, page 315.

---

 1226.

Commencemens orageux : Blanche de Castille : factions étouffées par la régente : suite de l'affaire des Albigeois : traité du comte de Toulouse, établissement de l'inquisition : injustice de ce tribunal : le comte de Bretagne condamné pour félonie : sage conduite de saint Louis : affaires ecclésiastiques : guerre de Frédéric II avec le pape : factions des Guelphes et des Gibelins : le pape offre l'empire à la France ; refus du roi : fin de Grégoire IX : le comte de la Marche révolté : bataille de Taillebourg : seconde victoire de Louis : trait de bonté : Français, vassaux du roi d'Angleterre : remède à cet abus : Innocent IV persécute Frédéric II : hardiesse d'un curé à ce sujet et refus de donner asile au pape : concile de Lyon contre l'empereur : Louis ne peut calmer le pape : préjugé des princes, favorable aux entreprises de Rome : vœu de croisade fait par le roi : taxe pour la guerre sainte : saint Louis en Egypte : il met en fuite les Sarrasins : débauches des croisés : imprudence des Français : mort du comte d'Artois : combat de Massoure : suite de malheurs : saint Louis prisonnier : sa grandeur d'ame : on fait une trêve : simplicité des chevaliers croisés : la reine veut se faire tuer par un chevalier : pastoureaux : la

régente résiste au pape : le roi passe inutilement en Palestine ; son retour : justice de saint Louis : peine contre les blasphémateurs : troubles dans l'université au sujet des mendiants : écrits pour et contre ces religieux : saint Louis les favorise : il veut se faire jacobin : abus corrigés : Louis cède beaucoup aux rois d'Arragon et d'Angleterre : comment l'Anglais obtint ce traité : raisonnement du roi : à quoi son traité était bon : saint Louis arbitre entre le roi d'Angleterre et les Anglais : le pape donne Naples et la Sicile au comte d'Anjou : conditions du traité fait avec le pape : le comte d'Anjou établi à Naples : Conradin décapité : projet de croisade : Joinville condamne ce projet : saint Louis passe en Afrique : sa mort : ses conseils à son successeur : son caractère : influence des préjugés.

Lois de saint Louis : lois pénales : défaut de ces lois : fainéans et vagabonds punis : obligations des legs pieux : loi conforme à l'humanité : preuves substituées au duel : guerres privées défendues : appel aux justices royales : droit de battre monnaie : pragmatique-sanction : charité de saint Louis : grosse amende en faveur des moines : bibliothèque : ignorance : crédulité : la Sorbonne : docteurs célèbres : Roger Bacon : police de Paris.

---

 PHILIPPE III,

surnommé LE HARDI, page 371.

---

 1270.

Fin des croisades : l'église de S.-Denis fermée au roi : le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, etc., réunis à la couronne : concile de Lyon : les ordres mendiants supprimés : Rodolphe de Habsbourg empereur : guerre d'Espagne : la Brosse, favori : la reine accusée d'empoisonnement : la béguine de Nivelles : fourberie étrange : révolution en Sicile : vêpres siciliennes : entreprise de Pierre III, roi d'Arragon : sa finesse : croisade contre Pierre : mort du roi de Naples : les croisés en Espagne : mort du roi : procès singulier jugé en Sorbonne.

Lettres d'anoblissement : la noblesse trop étendue : mœurs et usages honteux ou funestes : monnaie à l'empreinte de Mahomet.

---

 PHILIPPE IV,

surnommé LE BEL, page 386.

---

 1285.

Règne célèbre : fin de l'affaire de Sicile : démêlés avec l'Angleterre : la Guienne élevée aux Anglais : différentes relations au sujet de cette conquête : alliés d'Edouard I : démêlés avec Boniface VIII : fameuse bulle contre le droit des couronnes : Philippe use

de représailles : nouvelle bulle plus téméraire : manifeste du roi : Boniface paraît s'adoucir : le pape choisi pour arbitre : l'évêque de Pamiers , légat digne de Boniface : le roi le chasse : emportemens du pape : il agit en maître de la France : fermeté de Philippe : il brave le pape : états-généraux où se trouve le tiers-état : conduite du clergé : actes d'adhésion équivoques : bulle qui assujettit les rois : Nogaret accuse le pape : le roi excommunié : Boniface dispose de la couronne : il est arrêté : sa mort : institution du jubilé : excès de part et d'autre dans la querelle avec le pape : révolte des Flamands : bataille de Courtrai en 1302 : nouvelles hostilités : fin de la guerre : parlement sédentaire à Paris : comment les gens de loi y entrèrent : affaire de l'université : le roi absous des censures : Clément V dévoué au roi : procès intenté à la mémoire de Boniface VIII : altération des monnaies : expulsion des juifs : affaires des templiers : le roi et le pape s'unissent contre cet ordre : commencement du procès : templiers brûlés à petit feu : nouvelles procédures aussi étranges : l'ordre des templiers est aboli : supplice du grand-maître : réflexions sur ce procès : impôts accablans : chagrins de Philippe-le-Bel : loi sur les apanages : mort du roi.

Accroissemens de l'autorité royale : conduite et principe des gens de robe : observations sur les états-généraux : Lyon réuni à la couronne : droit d'amortissement : mys-

ères joués sur le théâtre : loi somptuaire : frugalité : dépense du roi en habits : ligue des Suisses.

### LOUIS X,

surnommé H U T I N , page 428.

1314.

Royaumes de France et de Navarre réunis : Enguerrand de Marigni : procès de ce ministre : il est accusé de magie : il est exécuté : son innocence : affranchissement général : réflexions sur l'affranchissement : les juifs rappelés : bonnes lois : mort de Louis-Hutin : dispute sur la succession à la couronne.

Règne entier sans pape : élection de Jean XXII.

### PHILIPPE V,

surnommé L E L O N G , page 437.

1316.

Le royaume tranquille : projet de croisade : complots des juifs et des lépreux : exécution horrible : laderies confisquées : évêques exclus du parlement : projet utile non exécuté : mort du roi : sages ordonnances.

Bourgeois désarmés : droits de guerre abolis : fameuse dispute dans l'ordre de Saint-François : si le latin est nécessaire aux religieuses.

---

**CHARLES IV,**surnommé **LE BEL**, page 443.

Justice sévère : guerre avec l'Angleterre :  
Edouard II détrôné par sa femme : le pape 1322.  
veut donner l'empire à Charles le-Bel : mort  
du roi.

Divorce du roi autorisé par le pape : mai-  
son de Bourbon : quatre grands vassaux  
encore dangereux.

*Fin de la Table.*



1852

...

...

...

...

...

...

